

#Queyras2040

INVENTONS  
NOTRE VIE  
DE DEMAIN

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS



# BILAN ÉVALUATIF

de mise en oeuvre de la charte 2007-2022






# Sommaire

	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
---	---------------------------	----------

	<b>PARTIE I - Les évolutions financière et administrative</b> .....	<b>9</b>
	1. L'évolution financière .....	10
	2. L'évolution administrative .....	20

	<b>PARTIE II – Analyse de mise en œuvre de la charte 2010-2025</b> .....	<b>27</b>
	1. Un nouveau Parc pour une nouvelle vie .....	28
	2. Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages .....	33
	3. L'eau en haute montagne, protéger la vie .....	41
	4. Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle, pour produire les aliments de la vie .....	52
	5. La forêt, le bois, source d'énergie et de vie .....	61
	6. Faire du Queyras un territoire d'écotourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs .....	66
	7. Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages .....	76
	8. Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme .....	81
	9. Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres .....	88
	10. Respirer la vie ! Engager le Plan climat le plus haut de France et d'Europe .....	97

	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>104</b>
---	-------------------------	------------

	<b>ANNEXES</b> .....	<b>109</b>
---	----------------------	------------



# Introduction



## Une décennie mouvementée

### Un dernier renouvellement de charte qui n'a pas été simple :

Lors du dernier renouvellement de charte débuté en 2005, le périmètre d'étude proposé était très élargi. Il visait à coller au projet de création d'une réserve de biosphère MAB dépassant largement le périmètre du Parc naturel régional du Queyras. En cours de renouvellement, à l'occasion de l'arrivée d'une nouvelle équipe d'élus en 2008, il a été revu – malgré l'avis d'opportunité favorable obtenu du préfet de Région – pour revenir au périmètre historique. Ce revirement de situation, lié à des convictions politiques, a engendré un premier retard dans le déroulement du processus en demandant un nouveau vote régional et un nouvel avis d'opportunité.

Le premier projet de charte présenté avait été écrit par l'équipe technique. Il a été jugé de « *qualité insuffisante* » par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) sur ses deux avis intermédiaires de juin 2008 et janvier 2009. Aussi, le Parc s'est fait accompagner par un prestataire pour présenter un second projet de charte. L'avis final du CNPN de décembre 2009 soulignait l'insuffisance du projet présenté dans la formulation des objectifs et actions, notamment sur des thématiques importantes telles que la richesse et la fragilité du patrimoine naturel et culturel ; mais il a été finalement validé par décret le 2 juin 2010 avec deux années de retard sur le calendrier prévu.

Cet avis favorable s'accompagnait d'un conditionnement lié à la production d'un bilan évaluatif à trois ans 2010-2013, sous la forme d'un rapport d'étape répondant aux items listés comme à améliorer. Cela a permis au Parc de continuer à mener son action.

### Une phase de turbulences qui a marqué l'équipe technique

La mise en œuvre de la nouvelle charte s'est accompagnée du déploiement d'un important Programme Intégré Transfrontalier mobilisant de nombreuses ressources du Parc, financières et humaines. En 2012, le décalage entre les dépenses et les recettes liées à ce programme a causé un déficit de l'ordre de 300 000 euros. Tous les agents en CDD et quelques agents en CDI ont dû brutalement quitter l'équipe en 2013 et la confiance entre les élus et la direction du Parc a été rompue.

Malgré le rétablissement immédiat de la situation financière et une gestion très rigoureuse des dépenses et recettes par la suite, la situation au Parc ne s'est pas apaisée. Les choix stratégiques retenus par les élus et le binôme de codirection alors en place, tels que l'absence de chargé de mission agriculture par exemple, n'ont pas été suivis par le nouveau Président arrivé en 2014 à l'issue des échéances électorales. Un nouveau remaniement est intervenu dès 2015 pour correspondre aux attentes et répondre aux demandes du CNPN qui déployait une mission d'accompagnement sur le territoire en décembre 2014. Une nouvelle direction a été mise en place et les objectifs du Parc ont été réaffirmés dans un plan avenir 2020.

### Une mise en œuvre mal engagée

Pour donner suite à l'examen des éléments fournis dans le premier bilan de mise en œuvre de la charte 2010-2014, qui pointait des manquements persistants, et aux remarques de la mission d'accompagnement, un avis du CNPN rendu en mai 2015 marquait la nécessité d'un quatrième pari de confiance à accorder au Parc, en dépit des réponses insatisfaisantes apportées aux trois premiers (deux avis intermédiaires et un avis final).

La conclusion de l'avis pointait même la nécessité de se questionner localement : la dynamique locale correspond-elle à l'ambition d'un parc naturel régional ou plutôt à celle d'une réserve de biosphère ? Les signataires de la charte ont-ils les moyens d'assurer un fonctionnement et un aménagement conformes au projet de territoire ? L'avis proposait une mise en révision de charte anticipée pour partir sur de nouvelles bases saines, tant dans la définition des moyens affectés, que dans la gouvernance locale.

Cette proposition n'a pas été suivie d'effet, la charte prenant même, avec la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, trois années de prorogation.

Le second bilan de mise en œuvre de la charte 2014-2017 n'a pas appelé de remarques particulières de la part du CNPN.

### **Une action qui s'est toutefois maintenue...**

Bien qu'elle ne disposât pas d'objectifs clairement définis et déclinés en mesures opérationnelles, la charte 2010-2025 mettait en avant des objectifs incontournables.

- La préservation de la vie : la nature et les hommes étant liés, il faut organiser la vie des hommes, améliorer leur bien-être et le développement économique tout en préservant les ressources naturelles et paysagères.
- La préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels : des politiques de gestion, de protection et de valorisation des patrimoines sont mises en place et garantissent la pérennité de ces derniers.
- Une action économique et sociale dans un environnement de qualité pour permettre de concilier le développement économique, le développement social et la qualité environnementale, dans le respect du territoire.
- L'innovation, l'expérimentation : le Parc est un espace et un moyen pour mettre en œuvre des expérimentations qui ont vocation à se diffuser auprès des partenaires.
- La sensibilisation et l'éducation du public : habitants, visiteurs, scolaires... afin de mieux connaître le Queyras et agir collectivement et individuellement pour y préserver la vie.
- Une mission d'aménagement de l'espace : dans l'objectif de contribuer à la définition des projets d'aménagement et d'assurer la cohérence des actions publiques sur le territoire.

Durant les années de mise en œuvre et en dépit des crises traversées et difficultés de fonctionnement évoquées, le Parc a continué à agir et quelques actions marquantes peuvent être citées :

- L'accompagnement à la création de la centrale villageoise Ener'Guil qui prévoit la production d'énergie renouvelable, en plaçant des panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers et collectivités volontaires ;
- La labellisation du territoire comme Réserve de biosphère Man and Biosphere reconnue par l'UNESCO, dans une dimension transfrontalière ;
- Le travail en cours pour un projet alimentaire territorial qui vise à retrouver le moteur de développement local qu'est l'économie alimentaire ;
- La création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso en 2007 ;
- La structuration d'un travail avec les scolaires et les socioprofessionnels pour l'éducation à l'environnement et au territoire ;
- La définition d'une stratégie biodiversité qui permet de mieux connaître les espèces et ainsi de mieux les protéger grâce à un plan d'actions.

Ces actions viennent s'ajouter aux actions emblématiques portées par le Parc en plus de quarante années d'existence, parmi lesquelles on peut citer :

- Le contrat de rivière du Guil dès les années 2000, innovation à l'échelle du bassin versant du Guil ;
- L'entretien des quelque 600 km de sentiers, qui ont servi de base au développement touristique estival ;
- Le soutien à l'activité pastorale et l'accompagnement des bergers confrontés à la prédation du loup, action particulièrement innovante reconnue nationalement.

### **... mais qui reste difficile à évaluer**

La charte 2010-2025 du Parc naturel régional du Queyras ne contenait pas d'objectifs clairement définis ou affichés comme stratégiques. Des orientations thématiques du type « biodiversité », « agriculture » ou encore « plan climat » contenaient une liste d'éléments pouvant avoir un caractère stratégique ou plus simplement opérationnel. Aucun référentiel d'évaluation n'avait été défini, aucun indicateur, aucune base valeur 0 permettant d'évaluer la charte.

Cet ensemble hétérogène de dispositions ne s'inscrivant pas nécessairement dans une logique d'ensemble, il est difficilement évaluable, dans les règles attendues.

Aucun engagement précis ne visait les signataires de la charte, et malgré une concertation bien menée au moment de l'écriture, aucun lien n'a été conservé avec ces signataires dans l'objectif d'évaluer ces engagements.

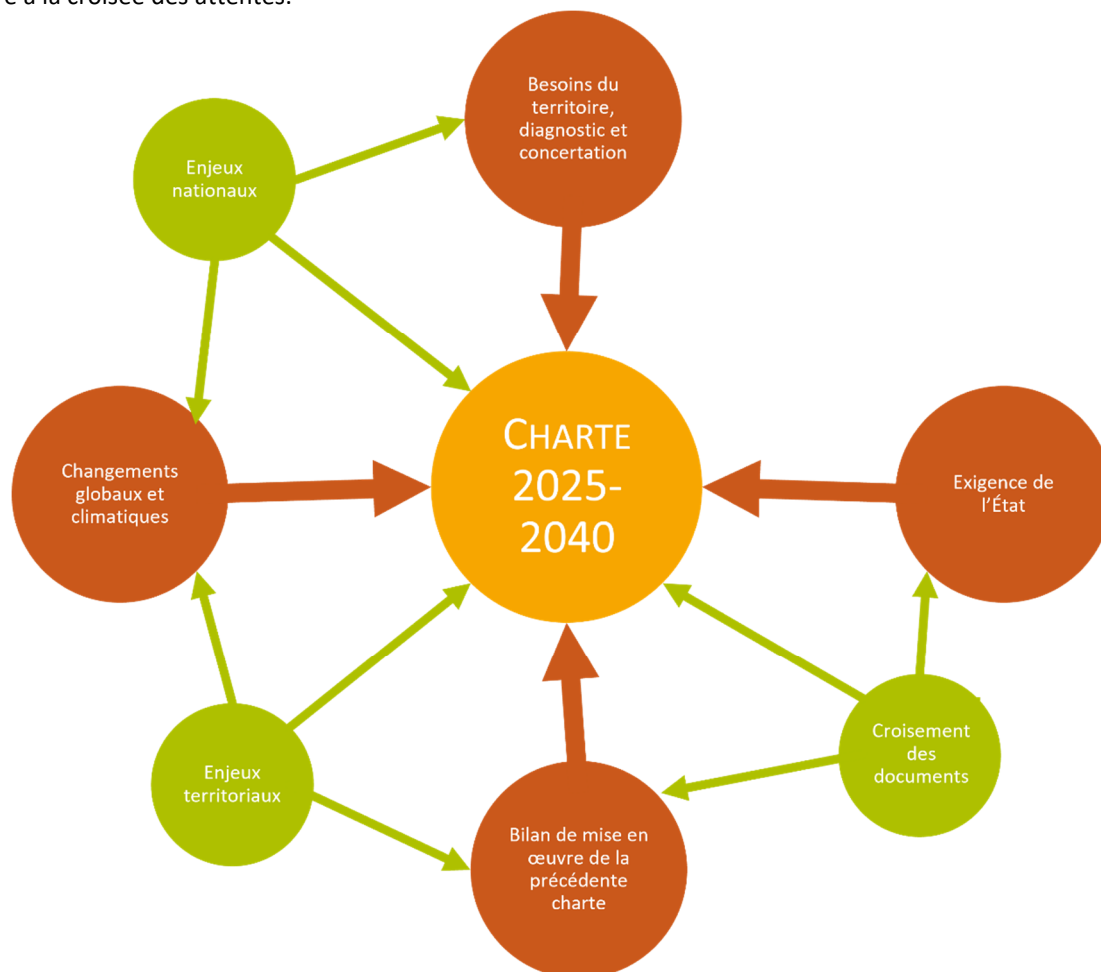
Le présent bilan évaluatif de mise en œuvre de la charte tente toutefois de rendre compte de l'impact de cette charte sur le territoire, selon les principes suivants :

- expliquer ce qui a été fait, en s'efforçant de le resituer, dans la mesure du possible, au regard des actions inscrites dans la charte ;
- dégager les dynamiques et freins qui permettent d'en comprendre à la fois la portée et les limites, au regard des attendus du Parc ;
- proposer des préconisations pour la nouvelle charte.

## Aujourd'hui : asseoir la position du Parc localement, retrouver la confiance des plus hautes instances :

L'enjeu est de taille, avec cette nouvelle charte 2025-2040...

Disposer d'un projet mature, répondant à la fois aux exigences nationales et aux besoins locaux. Dédier les moyens nécessaires et s'inscrire durablement dans une volonté de transition : telle est l'ambition de ce nouveau projet de territoire à la croisée des attentes.



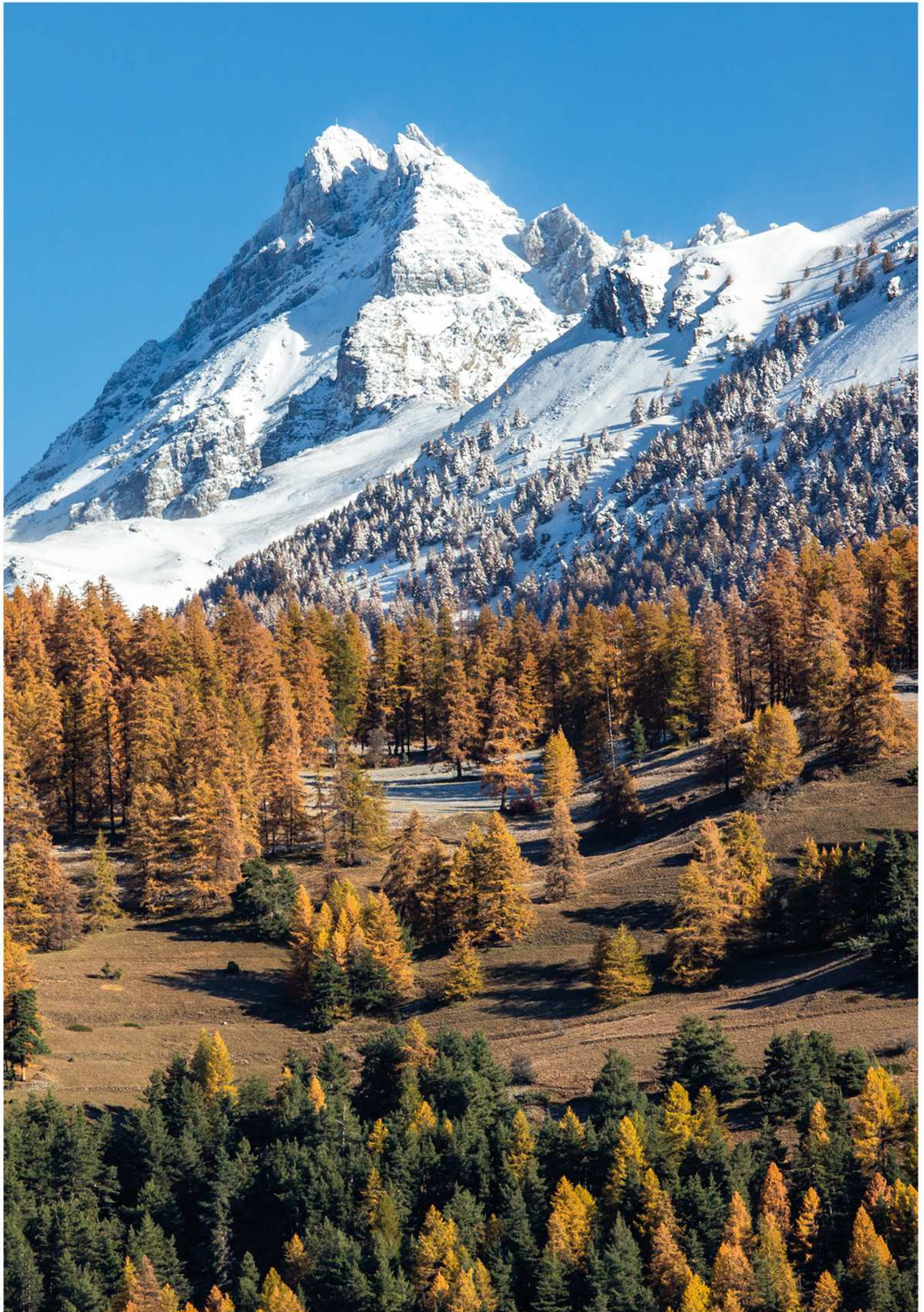
## Guide de lecture

Malgré un travail entrepris par l'équipe technique en 2014 et 2015 avec un professionnel pour tenter de mettre en exergue des objectifs stratégiques et opérationnels, il n'est pas possible aujourd'hui de présenter une évaluation dans les règles attendues.

Le bilan évaluatif de la décennie 2010-2020 se construit ainsi : la première partie du document est dédiée à l'analyse financière et à l'évolution administrative du Syndicat mixte du Parc. Puis sont présentés de la manière suivante les réalisations et les résultats de la charte :

- un contexte qui rappelle l'ambition visée par la thématique traitée ;
  - les actions inscrites dans la charte et celles qui ont été menées, ainsi que leur impact dans le territoire ;
  - les dynamiques à l'œuvre et les limites rencontrées au sein de chaque thématique, au regard des attendus du Parc ;
- Ces attendus, détaillés dans l'annexe 2, résultent du travail entrepris par l'équipe technique en 2014 et 2015 avec le prestataire, afin de mettre en avant, outre les objectifs prioritaires, le rôle du Syndicat mixte du Parc et les attendus de celui-ci ;
- ce que prévoyait la charte et ce qui n'a pas été fait ;
  - les préconisations pour la prochaine charte.

Le document se termine par une conclusion.





BILAN ÉVALUATIF DE MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE 2010-2025

**Partie 1** .....

# **Les évolutions financière et administrative**

1. L'évolution financière
2. L'évolution administrative

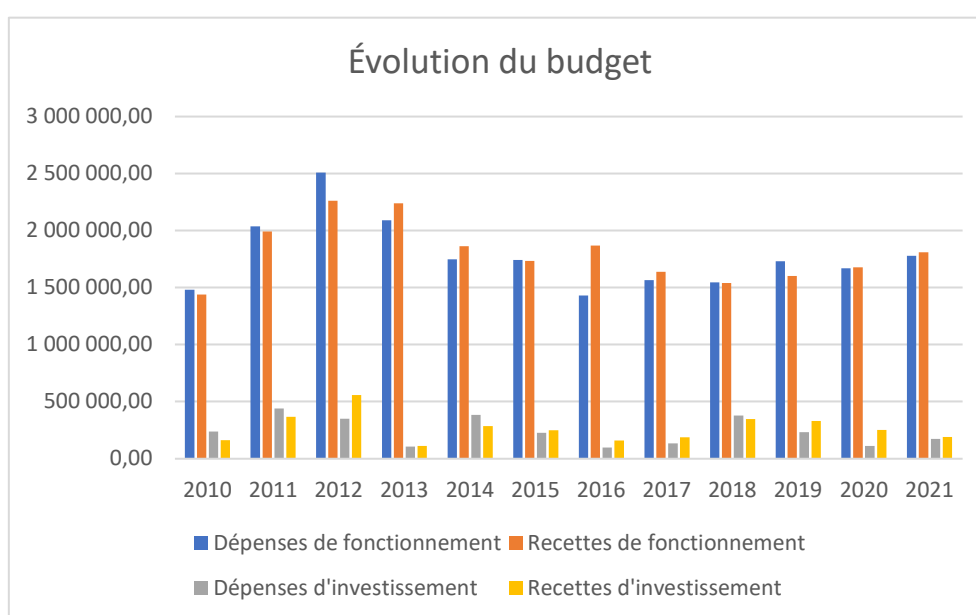
## 1. L'évolution financière

Sources : Comptes administratifs, rapport de l'Inspection générale, Audits et Evaluation de la Région n° 20123 de décembre 2020, analyse financière rétrospective et approche prospective du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras produites par le cabinet Michel Klopfer en décembre 2020.

Comme pour chaque collectivité locale, le budget du Parc naturel régional se compose d'un budget de fonctionnement et d'un autre d'investissement.

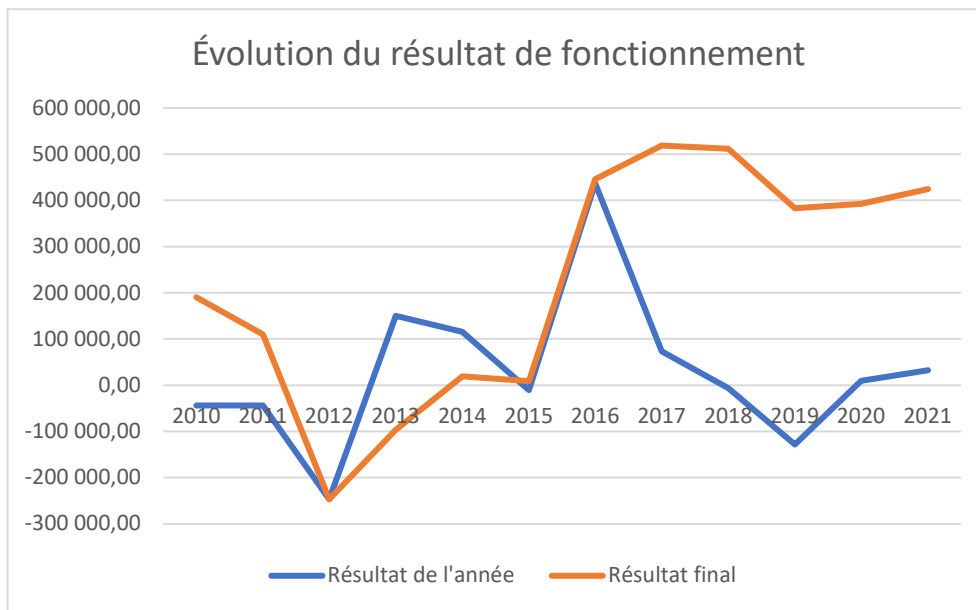
Le budget principal du Syndicat mixte du Parc du Queyras est celui de fonctionnement qui se compose des dépenses et des recettes courantes du Parc ainsi que de programmes ponctuels subventionnés. Quant au budget d'investissement, il représente un faible pourcentage du budget du Parc ; il est principalement issu de programmes ou de projets qui bénéficient d'un financement spécifique.

Le Syndicat mixte dispose de recettes « fixes ou structurelles » annuelles que sont les cotisations statutaires. Certaines de ces recettes possèdent un caractère récurrent mais nécessitent néanmoins une demande régulière de la part Parc auprès de ces financeurs, on les appelle alors des recettes « semi-variable, semi-fixe ou hybride » mais qui nécessitent une demande régulière du Parc auprès du financeur. Les recettes « variables ou ponctuelles » dépendent des projets financés menés.



Le graphique ci-dessus représente l'évolution du budget depuis 2010. On constate qu'il était plus important entre 2011 et 2013. À partir de 2014, le budget de fonctionnement s'est maintenu entre 1 500 000 euros et 2 000 000 euros de recettes et de dépenses. Quant au budget d'investissement, les recettes et les dépenses varient d'une année sur l'autre mais restent, à l'exception de la recette d'investissement de 2021, en dessous des 500 000 euros.

## A. Budget de fonctionnement

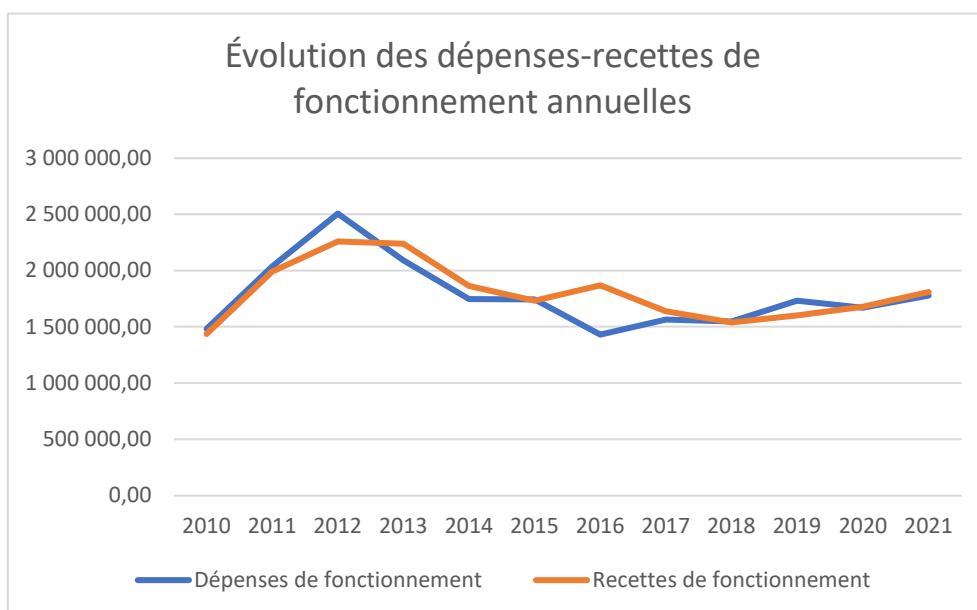


Depuis 2013 et la fin du grand Programme Intégré Transfrontalier Monviso, le budget de fonctionnement du Parc a diminué, passant sous la barre des 2 millions d'euros. En effet, en 2012, le montant des recettes s'élevait à 2 260 057,58 euros quand celui des dépenses atteignait 2 506 644,69 euros, pour un résultat négatif de - 246 587,11 euros.

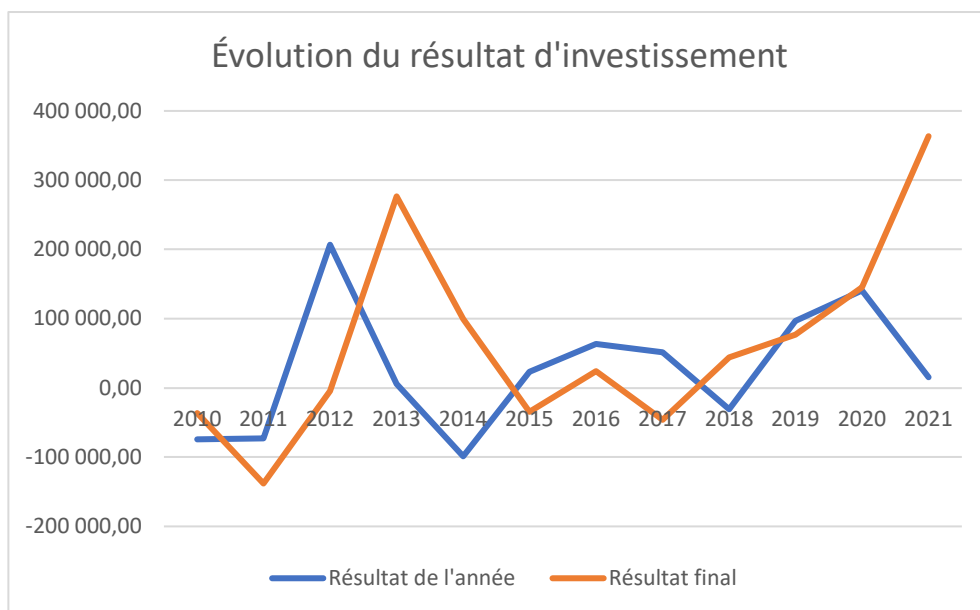
Depuis, le montant des recettes et des dépenses s'est maintenu entre 1 500 000 € et 2 000 000 € pour des résultats annuels évoluant entre positif et négatif : par exemple, -128 851,87 € en 2019 et 437 440,54 € en 2016.

Entre 2011 et 2013, la mise en œuvre du Programme Intégré Transfrontalier Monviso a entraîné, outre le gonflement du budget, une déstabilisation conjoncturelle avec le décalage entre les dépenses à opérer dans l'année et les recettes décalées dans le temps. À la suite de cette perturbation conjoncturelle, les reports de fonctionnement liés aux recettes décalées ont permis au Parc d'afficher un résultat très excédentaire.

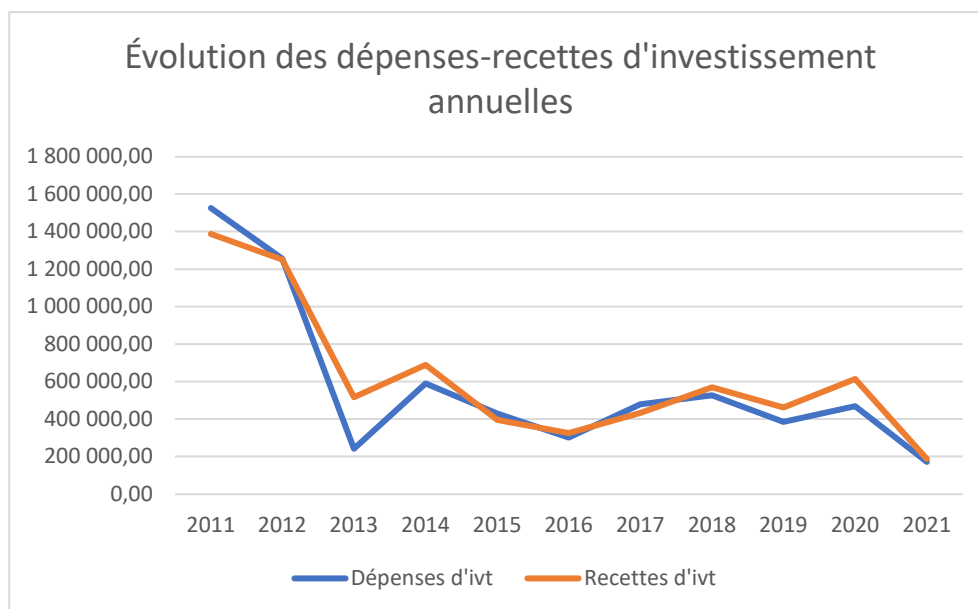
Au cours de cette décennie et comme on peut le constater dans le graphique ci-dessous, les dépenses et recettes de fonctionnement sont restées très proches, à l'exception de l'année 2016 où les recettes ont été, de 437 440,54 euros, supérieures aux dépenses. Ceci laisse une faible marge de manœuvre financière pour le fonctionnement du Parc.



## B. Budget d'investissement



Le budget d'investissement du Parc est beaucoup moins important que son budget de fonctionnement. Entre 2015 et 2019, les dépenses et les recettes s'élevaient en moyenne à 500 000 euros. Par nature, le budget d'investissement est plus fluctuant que celui de fonctionnement et se trouve directement lié aux projets menés. Au cours de cette période, 1 263 001,90 euros de recettes annuelles abondaient la section d'investissement. La différence positive a permis au Syndicat mixte du Parc de solder l'intégralité de ses dettes sur cette période. Aujourd'hui encore, le solde est positif mais dans une moindre mesure. Ceci a permis au Parc de reconstituer sensiblement son fonds de roulement, d'acquérir du matériel pour son fonctionnement et d'agir pour les principaux chantiers d'investissement dont il est maître d'œuvre : aménagement des maisons du Parc, travaux dans la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso, modernisation du réseau radio des bergers, entretien des sentiers, etc. Le graphique ci-dessous démontre, comme pour celui du budget de fonctionnement, que les montants des recettes et de dépenses en investissement sont, chaque année, quasiment équivalents.



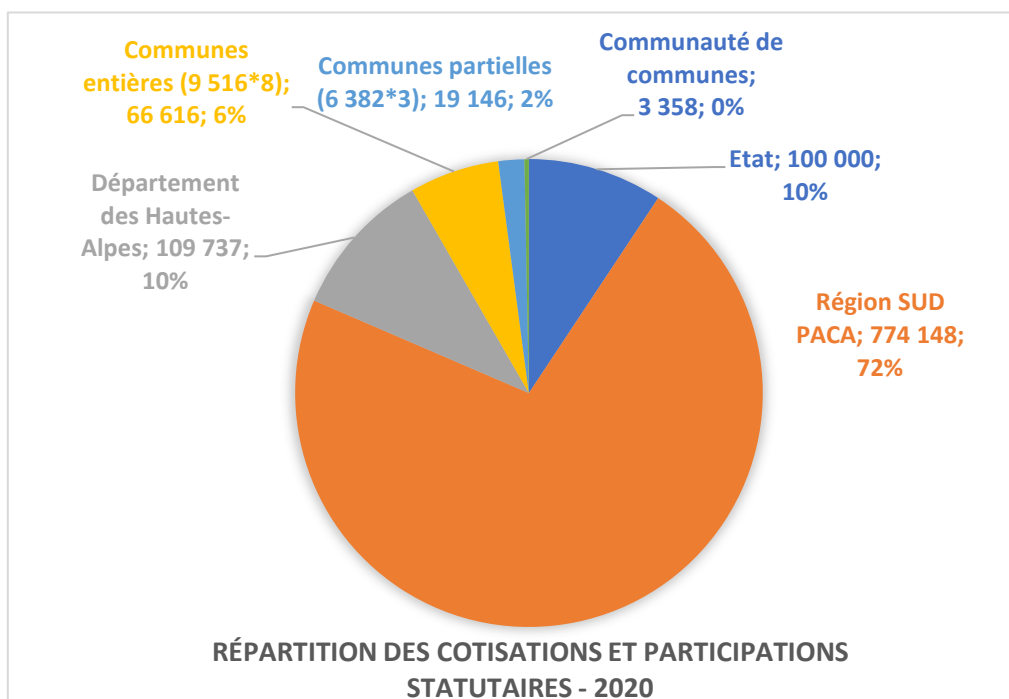
### C. Les recettes du Parc

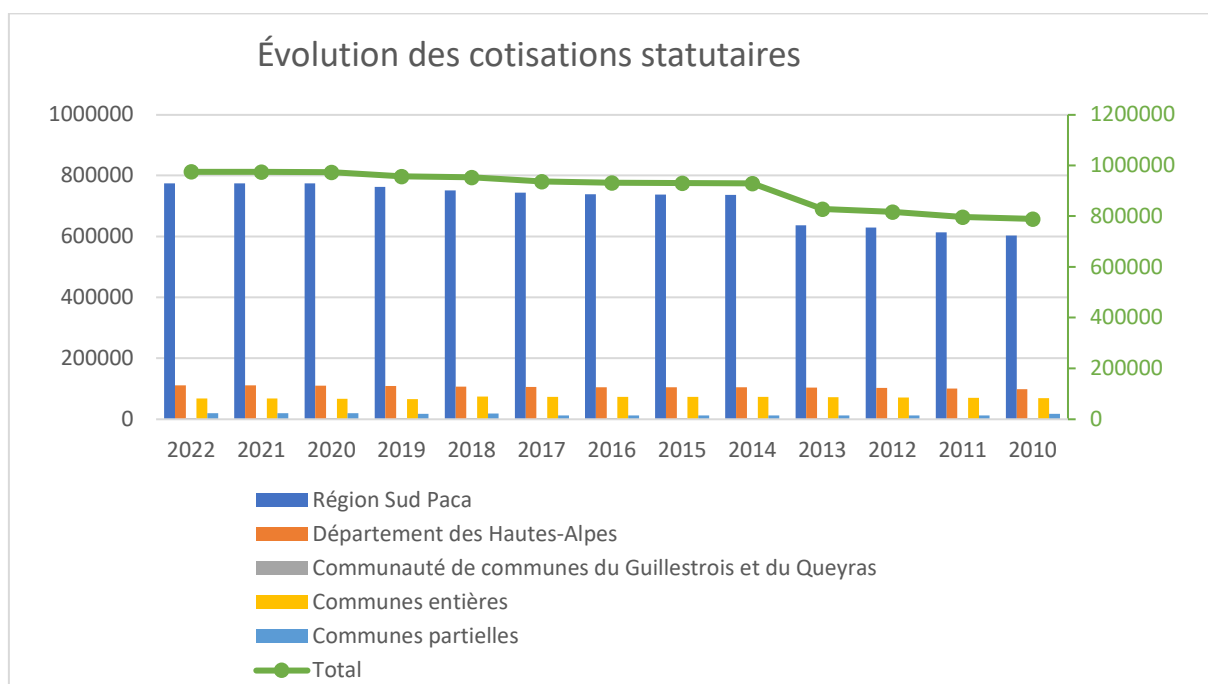
Au titre des recettes « fixes ou structurelles », le Parc naturel régional du Queyras peut se prévaloir des cotisations de ses membres, définies statutairement : la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes, les communes adhérentes entières et partielles, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, ainsi qu'une participation forfaitaire de l'État.

En dehors de la participation de l'État qui est fixe, et à l'exception de la cotisation statutaire régionale qui est devenue fixe en 2021 à la demande de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les autres cotisations sont indexées sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des cotisations statutaires depuis 2010. Nous constatons que les cotisations sont restées stables dans l'ensemble à l'exception de la cotisation de la Région Sud PACA dont l'enveloppe a augmenté entre 2013 et 2014. Passant de 602 970 à plus de 774 148 soit une augmentation de 171 178 euros entre 2010 et 2022.

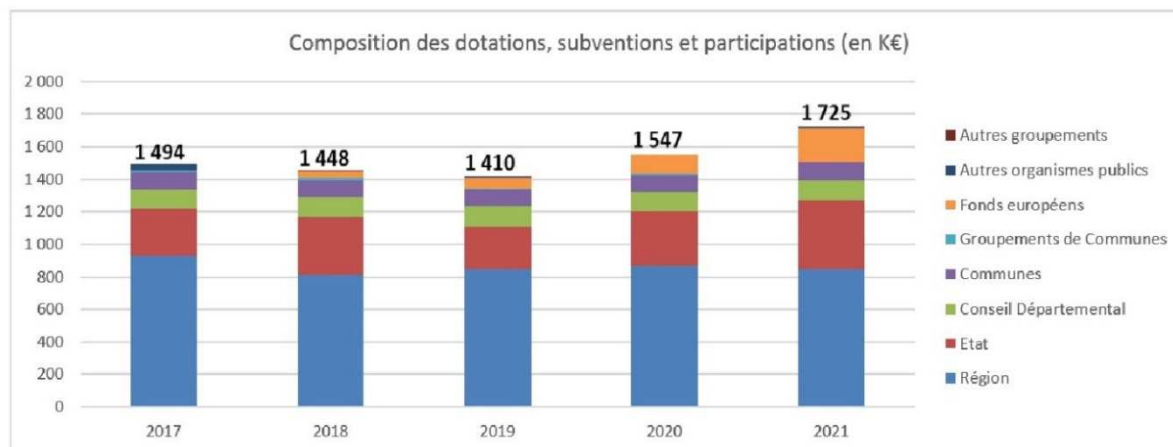
Membres statutaires	Montant des cotisations en 2020 (en euros)
État	100 000
Région Sud PACA	774 148
Département des Hautes-Alpes	109 737
Communes entières (9 516*8)	66 616
Communes partielles (6 382*3)	19 146
Communauté de communes	3 358
<b>Total des cotisations statutaires</b>	<b>1 073 005</b>





Concernant les recettes « semi variables, semi fixes, hybrides ou ponctuelles », le Parc naturel régional du Queyras bénéficie de subventions sur opérations des principaux financeurs publics, dont certains lui octroient déjà une cotisation ou participation statutaire (la Région Sud octroie 50 000 euros de subvention sur opération, en plus de sa cotisation statutaire depuis 2018 voire davantage en fonction des programmes ponctuels portés par le Parc). On peut y ajouter l'Europe qui est aujourd'hui un financeur incontournable, particulièrement dans le contexte de resserrement des financements publics.

Sur les cinq dernières années, la composition des dotations, subventions et participations est représentée ci-dessous :



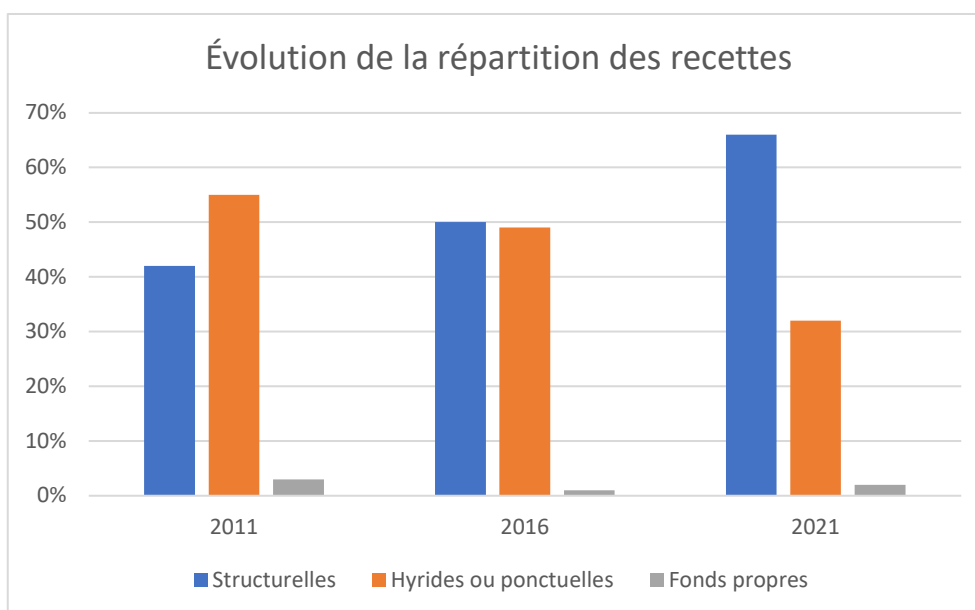
On observe la prépondérance des financements apportés par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la marge de manœuvre générée par la participation financière de l'Europe qui ouvre des possibilités d'actions intéressantes.

La part importante de la participation de l'État est liée aux dotations de fonctionnement de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso et des cinq sites Natura 2000, dont le Parc est animateur. Cette participation revêt le caractère « hybride » lié à des actions récurrentes puisqu'elle n'est pas issue des cotisations statutaires. Elle représente environ 30 % des recettes non statutaires.

	<b>2021</b>
Cotisations statutaires	1 074 198 €
Recettes hybrides : participation État RNN et N 2000	220 000 €
Autres recettes	515 687 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 809 885 €</b>

À noter que le Parc ne dispose, pour ce qui concerne ses fonds propres, que des recettes issues des entrées de ses espaces muséographiques et des ventes réalisées dans les deux boutiques dont il dispose. Cela représente un montant très faible.

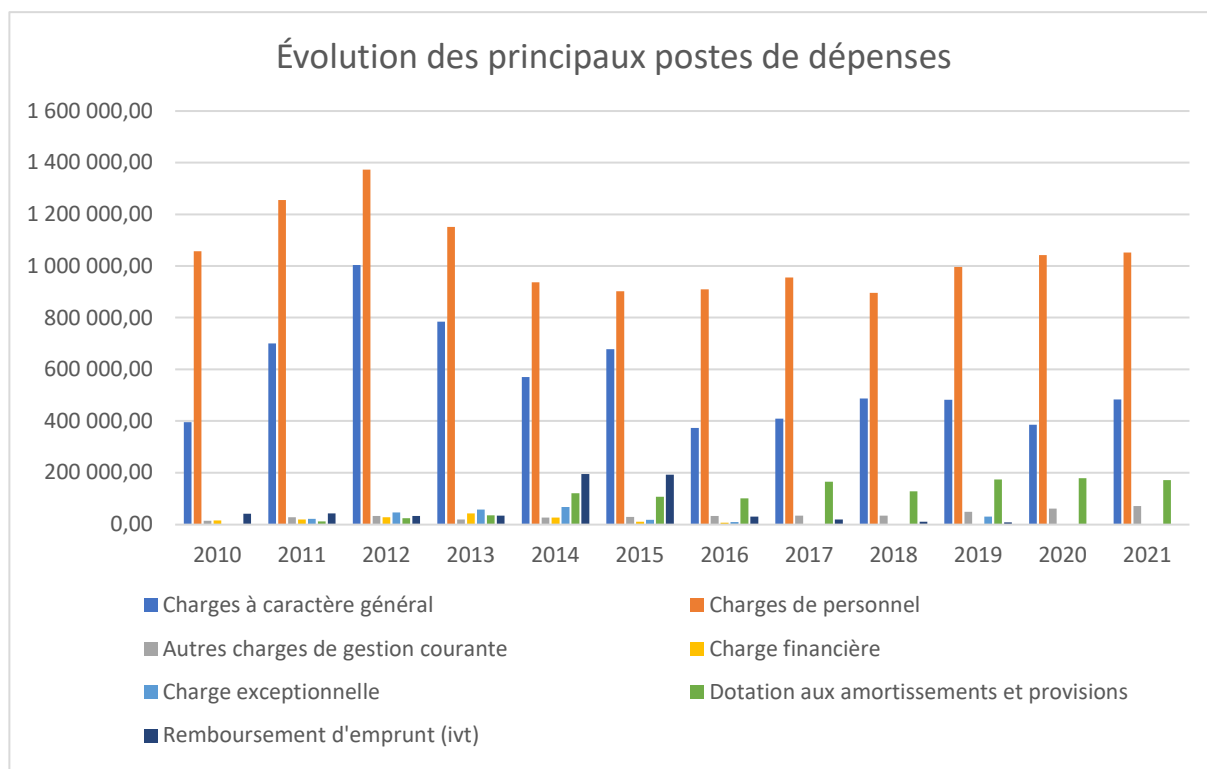
Le graphique ci-dessous illustre la répartition des recettes du Parc du Queyras en fonction de leur nature.



## D. Les dépenses du Parc

Le graphique ci-dessous nous permet de comprendre l'évolution des principaux postes de dépenses du Parc du Queyras. Nous pouvons noter que :

- les charges de personnel ont augmenté entre 2011 et 2013, pour finalement se maintenir autour de 900 000 - 1 000 000 euros entre 2014 et 2021 ;
- les charges à caractère général ont suivi le même mouvement que les charges de personnel ;
- les charges exceptionnelles sont présentes toutes les années, hormis en 2017 et 2018, et sont assez stables et ont vu leur montant augmenter entre 2012 et 2014 ;
- le remboursement d'emprunt fut important en 2014 et 2015 pour s'achever en 2019 ;
- les charges financières ont été le plus élevées entre 2012 et 2014 et ne sont pas présentes en 2020 et 2021 ;
- le montant des dotations aux amortissements et provisions, assez faible au début de la décennie, a augmenté pour se maintenir depuis l'année 2014.

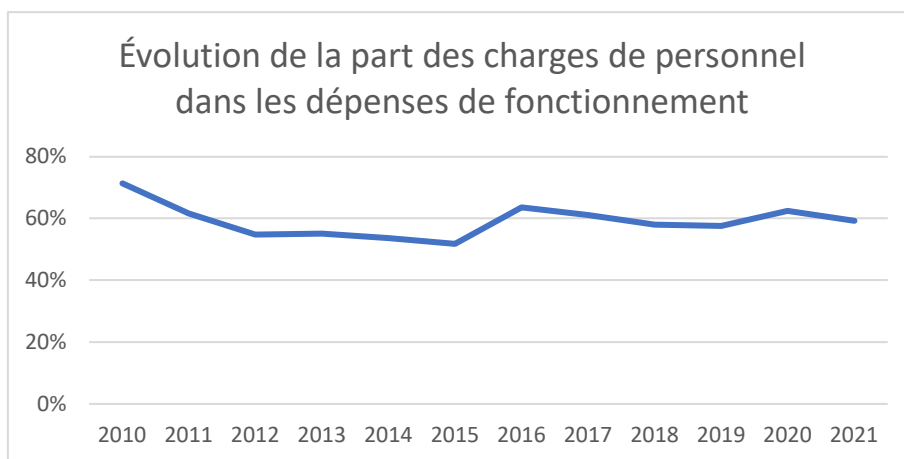


## E. Les charges de personnel

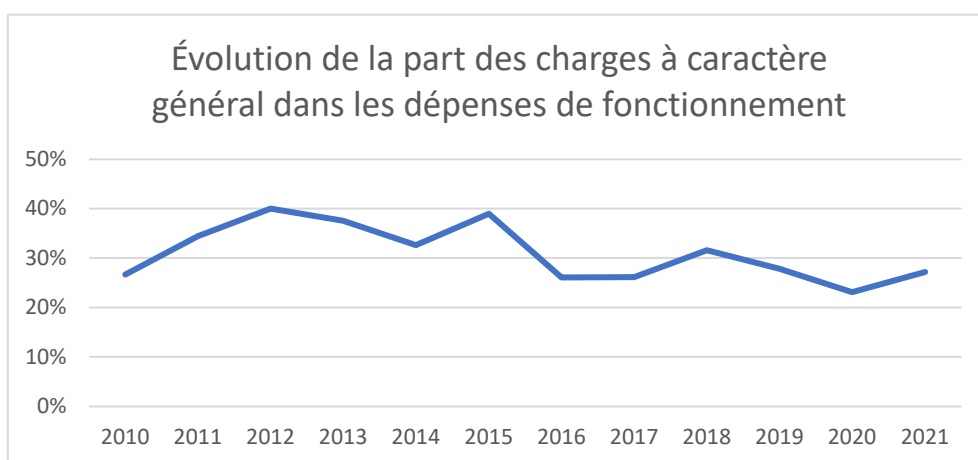
Il s'agit du poste le plus important du budget de fonctionnement du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras. Cette situation est toutefois normale puisqu'un parc naturel régional est une structure d'ingénierie. L'évolution de ces charges fait l'objet d'une attention toute particulière, elle a été globalement maîtrisée sur la décennie (cf. infra « Un organisme d'ingénierie »).

L'augmentation du point d'indice en 2022, ainsi que la prise en compte du Glissement vieillesse technicité<sup>1</sup> dans les prévisions des charges de personnel entraînent des augmentations incompressibles.

Le graphique ci-dessous analyse l'évolution de la part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement. En 2010 et 2015, elles représentaient respectivement 71 % et 52 % des dépenses de fonctionnement. Depuis 2016, elles se sont maintenues autour de 60 %.



## F. Les charges à caractère général



Pendant cette décennie, la proportion des charges à caractère général fut bien maîtrisée, correspondant à entre 20 % et 40 % des dépenses de fonctionnement. C'est en 2012 que ces charges représentent la plus importante part des dépenses de fonctionnement (40 %) et, en 2020, la plus faible (23 %).

Néanmoins, ces charges à caractère général font l'objet d'une attention particulière face au contexte récent de hausse des coûts de l'énergie. En effet, l'électricité, le carburant et les fournitures nécessaires au travail voient leurs coûts augmenter ce qui demande au Parc de renforcer sa vigilance dans le suivi de ces dépenses.

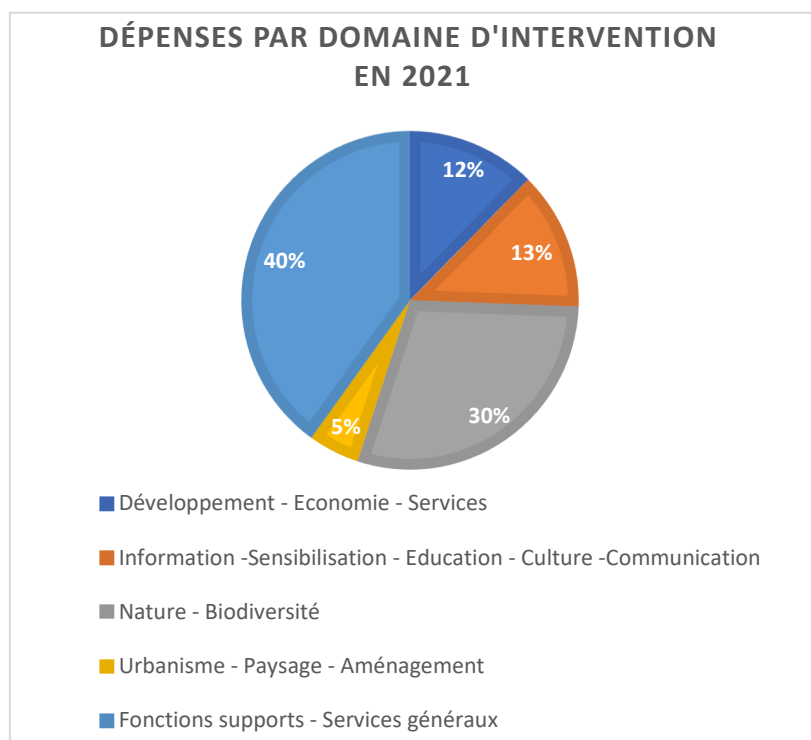
<sup>1</sup> Augmentations à date, selon une grille de promotion, des salaires des fonctionnaires.

## G. Les missions les plus financées

Le graphique ci-dessous permet de comprendre la répartition des dépenses, en 2021, par domaine d'activité. La majorité des dépenses concerne deux domaines d'intervention qui représentent à eux 70 % des dépenses :

- Fonctions supports – services généraux pour un montant de 772 266,01 euros
- Nature – Biodiversité pour un montant de 567 670,36 euros

La forte proportion de dépenses dans le domaine « Nature-Biodiversité » s'explique par la gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso ainsi que par l'animation des cinq sites Natura 2000.



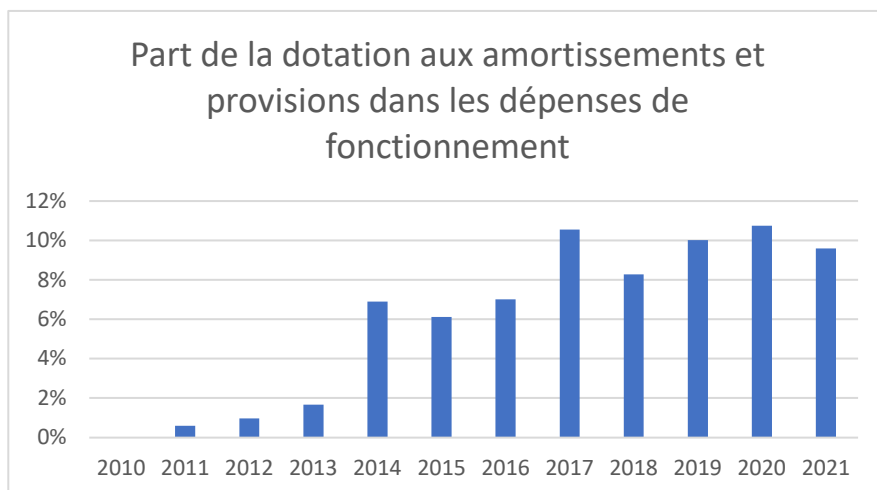
## H. Les charges financières

Depuis 2019, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras n'a plus de dette, ce qui lui confère une bonne solvabilité. Le ratio de solvabilité immédiate<sup>2</sup> est en moyenne de 1,4 sur les cinq dernières années d'exercice, il est de 1,1 en 2021. Les liquidités du Syndicat mixte permettraient donc de rembourser un peu plus d'une fois les dettes à court terme.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras dispose d'un fonds de roulement largement positif, 403 000 euros en 2021, qui génère une trésorerie nette importante, lui permettant de faire face aux aléas de trésorerie liés aux décalages de paiement des subventions.

<sup>2</sup> Mesure de l'aptitude à rembourser rapidement ses dettes si l'activité devait cesser.

## J. La dotation aux amortissements et aux provisions



Ce poste a largement augmenté durant la période, jusqu'à impacter de l'ordre de 10 % le budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional, à la fin de cette décennie. Il est composé de dotations aux amortissements sur immobilisations et de provisions pour risques et charges par rapport aux contentieux.

Cette augmentation résulte de l'obligation réglementaire faite au Parc de reconstituer les amortissements non effectués sur les anciennes études non suivies de travaux (pour 232 293,33 euros) et sur des biens également anciens (pour 292 510,71 euros). Ainsi, jusqu'à apurement de ces 524 804,04 euros, la reconstitution des amortissements par la reprise des excédents capitalisés devra apparaître dans les budgets de fonctionnement.

## K. Analyse financière et prospective

Au regard des spécificités du budget, l'analyse financière est réellement liée à la détermination des flux « structurels » et « hybrides » pouvant être considérés comme tels, en regard des dépenses fixes ou incompressibles. La section de fonctionnement est susceptible de présenter des fragilités à court et moyen termes, en lien avec les charges de personnel qui constituent la majeure partie du budget, ainsi que les charges à caractère général qu'il s'agit de garder sous contrôle. Ces problématiques s'inscrivent dans le contexte d'obligation réglementaire de reconstituer les amortissements non effectués auparavant, grevant conséquemment les résultats nets.

Toutefois, compte tenu des bons indicateurs financiers observés, l'évaluation moyenne de la santé financière de la structure, est de 15 sur 20 pendant la période 2017 – 2021 avec une tendance favorable après la note de 16 obtenue en 2021.

Les ratios de la structure s'améliorent en 2020 et 2021, après s'être dégradés en 2018 et 2019. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur déclare la structure budgétaire saine et solide, et précise que le Syndicat mixte dispose de marges de manœuvre mesurées.

Elle propose des points de vigilance et des préconisations, comme de réfléchir à la mise en place d'un modèle économique qui permette au Parc d'assurer ses missions sur le moyen et long termes, en s'assurant de la bonne adéquation des ressources (tensions potentielles sur les recettes) et des dépenses (fonctionnement du Syndicat mixte), dans l'objectif de conserver le fonds de roulement qui constitue une réserve précieuse.

Pour sa part, le cabinet Klopfer propose plusieurs postes dans l'optique d'un pilotage stratégique plus éclairé :

- optimiser l'organisation de la chaîne comptable, la préparation et le suivi budgétaire, en impliquant davantage les chefs de projets
- renforcer le dispositif de comptabilité analytique en améliorant les outils
- consolider l'organisation du Syndicat mixte vis-à-vis des différents cadres imposés par les financeurs, en particulier l'Europe, qui sont très contraignants dans l'instruction des dossiers et la justification des dépenses.

## 2. Évolution administrative

### A. Un organisme d'ingénierie

#### L'évolution de l'organigramme

La mise en œuvre en 2010 de la nouvelle charte du Parc naturel régional du Queyras a abouti, en 2013, à l'établissement d'un organigramme constitué de vingt-neuf postes, dont quatre non pourvus qui concernaient des domaines essentiels : l'eau et les risques naturels, l'agriculture et la forêt, l'économie et la communication. On constate que les postes dédiés aux deux premiers domaines – considérés comme primordiaux par le CNPN dans son avis intermédiaire – sont occupés à compter de 2015 et cela sans discontinuer malgré la crise financière et technique de 2012.

Le projet Avenir Horizon 2020, mis en place en 2014, a conduit à passer d'une moyenne de trente-deux postes en 2015 (dont quatre non pourvus : secrétaire de direction, communication, géomatique et contrat de rivière) à vingt-deux postes en 2016, soit un tiers des effectifs en moins. Ce plan avait pour objectif de trouver un nouvel équilibre de fonctionnement, en suivant une nouvelle orientation stratégique, positionnée davantage au service du développement du territoire et de la mise en valeur de ses richesses. La structure devait assainir ses moyens financiers afin qu'ils soient en rapport avec ses priorités et se doter de moyens humains afin de répondre aux attentes du CNPN qui accordait à nouveau un pari de confiance. Les missions d'archivage, des marchés publics, de l'entretien des locaux, de géomatique, etc. ont ainsi été abandonnées, soit pour un temps, soit dans la durée. Ainsi, en 2017, l'organisation technique compte 17,5 équivalents temps plein (ETP) permanents appuyés par 3,2 ETP saisonniers, qui mettent en œuvre les missions essentielles, selon l'organigramme en vigueur.

Depuis 2020, les effectifs sont globalement à la hausse (27 postes inscrits dont un seul non pourvu), avec notamment l'embauche d'une dizaine de saisonniers en moyenne (accueil dans les espaces muséographiques, médiation pastorale, éco-gardes estivaux en zones sensibles<sup>3</sup>) et la mise en place d'un poste pérenne d'éducateur au développement durable dans la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso depuis 2021 grâce à de nouvelles dotations spécifiques de l'État.

Un accroissement des ETP dédiés à Natura 2000 – de 0,8 entre 2013 et 2015 à 2,3 en 2022 – est également à souligner, cela s'expliquant en partie par la reprise de l'animation du site du Steppique Durancien et Queyrassin en 2020.

Depuis la prise de compétence de la gestion des sentiers intercommunaux par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, l'équipe « sentiers » du Parc a changé d'employeur. Mais le Parc du Queyras continue à gérer les sentiers communaux pour le compte de la plupart des villages. Une convention de mise à disposition de personnels entre la Communauté de communes et le Syndicat mixte est renouvelée depuis plusieurs années pour que le Parc puisse bénéficier de l'expertise de ses anciens agents, couplée au travail mené par de nouveaux embauchés.

Il est à noter que les postes mutualisés constituent une tendance qui émerge de plus en plus ces dernières années, parfois pour des raisons pratiques comme explicité ci-dessus, parfois à la demande des financeurs comme la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les parcs du secteur s'investissent ainsi de manière conjointe pour des postes dédiés aux interparcs tourisme et agriculture, ainsi que pour le système d'information territorial. De 2016 à 2019, le Parc et le PETR ont mutualisé un poste sur l'énergie, poste auparavant entièrement géré par le Parc. Le poste n'est plus assuré de part ou d'autre depuis 2020.

De manière générale, le développement des effectifs est étroitement lié à l'évolution des compétences des collectivités et fluctue largement en fonction des épisodes législatifs et réglementaires impactant directement les attributions de ces dernières. Par ses caractéristiques, le Parc du Queyras exerce des missions attribuées en fonction des financements octroyés. Ses missions sont particulièrement évolutives avec un impact certain sur l'organigramme et les effectifs.

---

<sup>3</sup> Natura 2000, arrêté de protection de biotope du vallon de Bouchouse, etc.

## Les principales caractéristiques du personnel

Les tableaux et les analyses présentées sont principalement tirées des « Lignes directrices de gestion 2021-2026 » établies par le Centre de gestion des Hautes-Alpes en novembre 2020. Elles établissent une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et un volet concernant la promotion et la valorisation des parcours.

- Part contractuels/fonctionnaires sur emploi permanent (bilan social 2019)

Contractuels	Fonctionnaires
9 (45 %)	11 (55 %)

Le Parc naturel régional du Queyras a une part de contractuels sur emploi permanent largement supérieure à la moyenne nationale (20,2 %). Des contractuels sur emploi permanent auxquels il faut ajouter un nombre de contractuels sur emploi non permanent assez important. Ce constat s'explique par les spécificités des emplois recherchés (scientifiques) et par le fait que les emplois du Parc, même statutairement permanents, sont liés à des financements pluriannuels avec une date limite.

Néanmoins, il est à considérer qu'à la suite de la loi Sauvadet de 2016, au moins quatre agents en contrat à durée indéterminée ont pu être titularisés. Deux autres ont préféré rester contractuels.

Pour la période 2018-2022, on compte deux agents de plus qui ont obtenu un contrat à durée indéterminée après six ans de contrats à durée déterminée.

- Catégories

Trois filières sont représentées au Parc : administrative (10 agents), culturelle (4 agents) et technique (12 agents). De manière générale, le Parc du Queyras rencontre des difficultés concernant les recrutements sur des profils administratifs, comme en témoigne la procédure de recrutement récemment menée sur un emploi de responsable administratif ou pour le secrétariat. Le syndicat a plus de facilité pour recruter sur des profils techniques, scientifiques.

Catégorie	Proportion au Parc du Queyras	Proportion à l'échelle nationale
A	64 % (16)	10 %
B	16 % (4)	14 %
C	20 % (5)	76 %

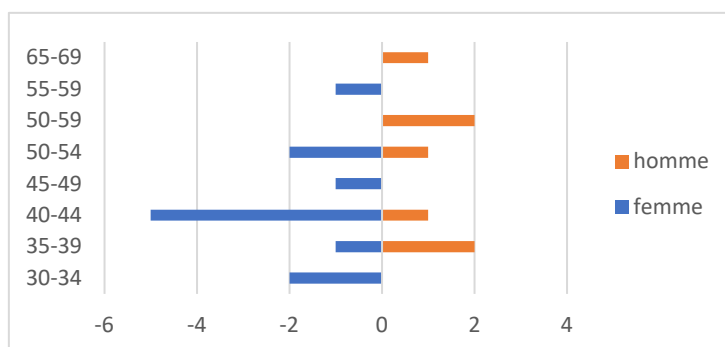
- Les effectifs (emplois créés novembre 2020)

« La répartition des effectifs au sein du Parc du Queyras présente des spécificités. Celles-ci sont néanmoins légitimes en considération des caractéristiques de l'établissement et de la haute technicité nécessaire pour assurer l'exercice effectif de ses missions », dit le Centre de gestion.

DIRECTIONS/SERVICES	Nombre d'agents
Accueil, éducation et information	4 permanents (2 pourvus) 7 non permanents
Protection et gestion du patrimoine naturel et culturel	6 permanents (5 pourvus) 2 non permanents
Aménagement du territoire	3 permanents (3 pourvus) 4 non permanents
Développement économique et social	4 permanents (4 pourvus) 1 non permanents
Administration	9 permanents (6 pourvus)
TOTAL	26 emplois permanents (20 pourvus) 16 emplois non permanents

À noter que, d'après les données issues du bilan social, la structure présente un taux d'absentéisme global conforme à la moyenne nationale en 2019 (4,6%). Le climat social au sein d'une collectivité est toujours perfectible. En l'état, les différents indicateurs (taux de rotation, taux d'absentéisme) ne laissent pas présager d'un éventuel mal-être au travail.

- Pyramide des âges et répartition femmes/hommes



Âge moyen des agents permanents	
Ensemble des permanents	45,36
Âge moyen fonction publique territoriale	45
Age moyen fonction publique territoriale Hautes-Alpes (bilan social 2019)	48,65

### **Les aspects organisationnels et sociaux**

Le télétravail a été instauré en 2017. En décembre 2021, une nouvelle charte a permis aux agents de poser deux jours par semaine plutôt que deux par mois. Un compte épargne-temps est proposé depuis 2020.

Le CDG 05 a reconnu en 2020 que le Parc du Queyras remplissait ses obligations en matière d'action sociale en proposant une participation employeur pour une protection sociale complémentaire et une prévoyance santé, ainsi qu'en adhérant au Comité national d'action sociale.

La prise en charge partielle ou entière par la structure de Tickets restaurants et de chèques-cadeaux à Noël est également à considérer.

## B. Un organisme politique

### Le fonctionnement de l'exécutif

Créé en 1977, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras est reconnu comme une personne morale de droit public. Il est constitué de différentes institutions : Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil départemental des Hautes-Alpes, Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras<sup>4</sup>, communes entières (Abriès-Ristolas<sup>5</sup>, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines-en-Queyras et Saint-Véran) et communes partielles (Eyglies, Guillestre et Vars<sup>6</sup>).

Les chambres consulaires d'agriculture, des métiers et de l'artisanat et de commerce et d'industrie ont fait partie du Syndicat mixte jusqu'en 1987 mais, pour des raisons fiscales, elles n'ont plus eu droit à voix délibératives. Elles sont désormais invitées à titre d'organe consultatif, tout comme le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, le Conseil scientifique du Parc et l'association des Amis du Parc<sup>7</sup>. En 2021, l'Office de tourisme du Guillestrois et du Queyras a demandé à être également considéré comme tel, en raison des liens forts qui unissent les deux structures, avec notamment des objectifs communs de promotion du territoire et de développement économique.

Les membres décisionnaires du syndicat mixte ouvert désignent des délégués au sein de leurs assemblées pour siéger au Comité syndical, principale instance décisionnaire du Parc. Le renouvellement de cette assemblée, y compris partiel, conduit à l'élection d'un nouveau Bureau (sauf si les élus étaient déjà en place et ont été reconduits dans leurs fonctions comme lors des élections départementales et régionales de 2021). Le Bureau est constitué d'un président et de cinq vice-présidents<sup>8</sup>, chacun en charge d'une délégation précise dévolue par arrêté du Président. Des élus référents sont également désignés par l'assemblée.

Au cours des quinze dernières années, le Comité syndical a été renouvelé à l'occasion des élections municipales (2014/2020), des départementales (2011/2015) et des régionales (2010/2015). Cela a entraîné un changement d'approche territoriale qui a parfois conduit le Parc du Queyras à revoir ce qui avait été engagé par les mandatures précédentes. Sur la période 2010-2022, quatre présidents se sont ainsi succédé, assistés de quatre directeurs successifs. D'après les statuts, au moins trois séances de Comité syndical doivent être organisées chaque année. On en compte en moyenne six à sept par an pour la période 2010-2022. Le Bureau se réunit lui de cinq à onze fois par an sur la même période. Les deux instances réunies votent en moyenne annuelle 72 délibérations (de 44 en 2014 à 84 en 2011, 2016 et 2020).

---

<sup>4</sup> En 2017, les communautés de communes du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras ont fusionné pour donner naissance à cette nouvelle entité.

<sup>5</sup> Les deux communes se sont rapprochées en 2019.

<sup>6</sup> Vars n'a pas souhaité adhérer de nouveau au Parc du Queyras lors du dernier renouvellement de charte. Mais à la suite de la parution de la loi Biodiversité de 2016, elle a demandé à en faire partie de nouveau. Ce qui a été rendu effectif par arrêté ministériel en 2019.

<sup>7</sup> Les communes associées, le Conseil économique, social et environnemental de la Région Sud et le Conseil de développement du Parc font également partie des organes consultatifs mais ils sont pour l'instant inexistantes ou les délégations ne sont pas pourvues.

<sup>8</sup> Chaque collège faisant partie du syndicat mixte doit être représenté au sein du Bureau, à raison de trois membres pour les communes, un membre pour la Communauté de communes, un membre pour le Département et un membre pour la Région. Chaque membre dispose d'une voix délibérative.

## L'évolution des statuts

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras est régi par des statuts qui définissent les instances (Bureau et Comité syndical), ainsi que le fonctionnement interne (délégations, attribution du directeur, budget, symbole et label, Conseil scientifique, dissolution, etc.). Ces statuts ont évolué à plusieurs reprises depuis l'origine, afin de s'adapter aux besoins de la structure et du territoire. Pour pouvoir être modifiés, les statuts doivent être validés par la majorité requise<sup>9</sup> des collectivités qui siègent et validés par la préfecture sous forme d'arrêté préfectoral qui marque la date d'entrée en vigueur de la dernière version.

En 2010, il s'agissait de permettre l'admission des communautés de communes du territoire (Escarton du Queyras et Guillestrois), d'adapter certaines modalités régissant le Syndicat mixte aux exigences de la charte, d'ajuster les cotisations statutaires et de modifier les représentations du Département et de la Région dans la constitution du Comité syndical. Le document est ainsi passé de six à treize pages.

En 2011, la principale motivation au changement des statuts concernait la prise de compétence temporaire de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif. Cela permettait au Parc du Queyras, alors impliqué dans le projet Risorsa du PIT *Monviso l'Uomo e le territoire*, d'assurer la mise en œuvre du projet dans cinq refuges d'altitude (Agnel à Moline, La Blanche à Saint-Véran, Furfande à Arvieux, Viso à Ristolas et Basse Rua à Vars).

La fusion des deux communautés de communes inscrites dans le périmètre du Parc (Escarton du Queyras et Guillestrois) en 2017 a amené à modifier une nouvelle fois les statuts, la composition du Comité syndical étant à revoir. La codification des références légales a également été mise à jour à cette occasion, tandis que l'expression « conseil général » a été remplacée par « conseil départemental ».

La modification de mars 2021 a porté sur plusieurs points d'ordre pratique, comme la possibilité de délocaliser les réunions de Comité syndical sans décision du Président, l'envoi des convocations par voie dématérialisée mais aussi sur des aspects plus stratégiques, comme pour la fixation de la cotisation statutaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est désormais forfaitaire. Les cotisations des autres membres sont restées, elles, indexées sur l'indice de l'Insee. Par ailleurs, il a été établi que les deux représentants régionaux ont chacun six voix au Comité syndical au lieu de trois auparavant et que les deux délégués du Département ont trois voix chacun plutôt que deux. Ces deux instances représentent ainsi 48 % des voix.

Les statuts font état d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement général du Syndicat mixte. Ce règlement est approuvé par le Comité syndical qui se prononce également sur toutes modifications qui y seraient apportées. Il aborde notamment les questions liées à la votation, au rôle des délégués, au recrutement et à la gestion du personnel, au fonctionnement des commissions thématiques ou organiques (commission d'appel d'offres, commission des marchés, commission des avis et commission des ressources humaines), au fonctionnement du Conseil scientifique.

Le Conseil scientifique est par ailleurs doté d'un règlement intérieur propre. Pour répondre aux attentes formulées par le CNPN lors de la dernière révision de charte, il est commun à la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso et au Parc naturel régional du Queyras depuis 2011. Créé en 2007, en même temps que la Réserve, il était alors constitué de 9 membres. En 2020, il est composé de 22 spécialistes de questions aussi diverses que l'entomologie et la sociologie, en passant par l'archéologie, le pastoralisme ou la climatologie.

---

<sup>9</sup> Deux tiers des communes représentant plus de 50 % de la population ou 50 % des communes représentant les 2/3 de la population.







BILAN ÉVALUATIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2010-2025

Partie 2.....

# Analyse de mise en œuvre de la charte 2010-2025

1. Un nouveau Parc pour une nouvelle vie
2. Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages
3. L'eau en haute montagne, protéger la vie
4. Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle, pour produire les aliments de la vie
5. La forêt, le bois, source d'énergie et de vie
6. Faire du Queyras un territoire d'écotourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs
7. Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages
8. Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme
9. Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres
10. Respirer la vie ! Engager le Plan climat le plus haut de France et d'Europe

# 1. Un nouveau Parc pour une nouvelle vie

## **Article 5 : Favoriser la participation des habitants et œuvrer pour augmenter la capacité à travailler ensemble.**

Les grands objectifs de cette orientation sont :

- être au plus proche des communes et des habitants, leur apporter soutien et information
- rendre plus lisible l'action publique sur le territoire et installer le Syndicat mixte du Parc dans une cohérence d'actions avec les autres instances présentes

La volonté est d'afficher une place légitime pour le Parc qui a fêté ses 40 années d'existence en 2017.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

#### 1. Pour impliquer les citoyens dans la vie du Parc

##### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Les communes, les EPCI et le Parc adaptent leurs communications afin qu'elles soient homogènes, en partie communes, et que tous les ménages soient touchés et se sentent concernés
- Un schéma général de la communication des collectivités est élaboré en concertation
- Mieux communiquer
- Mettre en place un forum annuel ouvert à tous à l'occasion du bilan annuel du Parc
- Mettre en place un conseil scientifique
- Mettre en place un conseil environnemental, social, économique et culturel remplissant le rôle d'organe consultatif
- Créer un conseil des jeunes intercommunal à la dimension des communes
- Mettre en place des commissions de travail transversales au sein du Syndicat mixte pouvant accueillir des citoyens et personnes qualifiées
- Redynamiser l'association des Amis du Parc dans un souci d'indépendance constructive vis-à-vis du Syndicat mixte, engager une campagne d'adhésion, relancer le bulletin, regrouper les habitants queyrassins qui souhaitent exprimer leur adhésion au projet du Parc
- Participer à tout niveau à une démocratie participative
- Saisir les instances de consultation des questions à traiter par le Syndicat mixte pour qu'elles expriment un avis ou des recommandations en préalable des choix stratégiques du Comité syndical

##### **Ce qui a été réalisé**

Le Parc a fait évoluer ses outils de communication : refonte du site internet en 2017, page Facebook, newsletter diffusée par mailing aux élus, partenaires, socioprofessionnels et habitants du territoire, magazine annuel lancé en 2021 avec une diffusion toutes boîtes aux lettres.

Il participe à des événements du territoire : fêtes des villages (fête des Fleurs à Abriès-Ristolas, fête des Alpes au Catinat à Arvieux, foire agricole de la Saint-Mathieu de Château-Ville-Vieille, foire agricole de Ceillac, foire de la Saint-Luc à Guillestre, etc. ; toutes les communes sont concernées), conférences thématiques, campagne d'affichage à chaque événement soutenu ou organisé par le Parc.

À travers les outils déployés cités plus haut, le Parc contribue au dialogue avec les habitants et les touristes. Ces outils contribuent à une meilleure connaissance du Parc auprès du public.

Jusqu'en 2020, des réunions sont programmées à chaque renouvellement de mandature entre l'association des Amis du Parc et le Parc. L'association est invitée et participe à chaque Comité syndical. Le Parc et l'association ont travaillé en commun sur plusieurs magazines. En 2017 et 2018, Le Parc a acheté un stock de magazines afin de le distribuer en interne.

Un conseil scientifique commun au Parc et à la Réserve naturelle nationale a été mis en place. Il se réunit deux fois par an, sur une journée complète. Il a remis des avis sur le trail du Viso, la création d'un téléporté à Saint-Véran et en émet à la demande. Ces avis ont été pris en compte par les instances ; le Comité syndical a émis un avis négatif sur l'aménagement d'un téléporté à Saint-Véran, le trail du Viso de 2021 a reçu un avis réservé du Comité consultatif de la RNN. Sur un projet comme celui du téléporté, très polémique, l'avis du Conseil scientifique, sur les enjeux naturalistes mais aussi économiques, a été suivi par les élus du Comité syndical et la nouvelle municipalité a renoncé au projet.

Le Parc participe à des initiatives lancées par d'autres acteurs sur son territoire, comme « Ma station dans 20 ans », journée de réflexion organisée par Mountain Wilderness ou les Assises du tourisme durable.

## 2. Pour renforcer la gouvernance

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Réunions entre le Parc et les communes au moins une fois par an ; chaque conseil municipal invite le Bureau du Parc à faire un point d'information, de bilan et de prospective
- Réunions entre le Parc et les EPCI au moins une fois par an ; le Bureau du Parc est invité à faire un point d'information, de bilan et de prospective
- Réunion annuelle des institutions locales (État, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations...) pour s'informer mutuellement des projets, mieux orienter et coordonner les efforts sur le territoire, évaluer les actions réalisées et éviter le développement d'actions contradictoires
- Clarifier la répartition des rôles par des conventions de répartition et de compétences
- Mettre en place des conventions et mutualiser les moyens
- Coordination des interventions extraterritoriales : les communautés de communes et le Parc s'engagent à se concerter préalablement sur tous les partenariats à mettre en place auprès des territoires dont ils font partie et territoires voisins (Pays du Grand Briançonnais, Italie, etc.)
- Évaluation en continu en développant le logiciel EVA ou tout autre dispositif équivalent

### Ce qui a été réalisé

Des conventions ont été signées avec la Communauté de communes sur l'entretien des sentiers (moyens humains et matériels mis en commun pour l'entretien des sentiers communaux et intercommunaux), avec l'Office de tourisme (sur le rôle de chacun en matière d'écotourisme), avec la Chambre d'agriculture (sur la place de chacun en matière d'agriculture et en particulier sur les questions d'agroécologie), avec l'ONF (sur le partage des enjeux en matière de biodiversité, la communication sur les actions de chacun, le marquage des arbres). Ces conventions sont périodiquement actualisées avec chaque partenaire pour intégrer des évolutions. Une convention a été proposée sur l'eau et les risques avec la Communauté de communes qui détient la compétence GEMAPI, mais cette proposition n'a pour l'instant pas abouti. Ces conventions permettent de cadrer et de clarifier le rôle de chacun des partenaires dans la mise en œuvre des actions.

Le Parc coordonne son action et développe la concertation avec les partenaires concernés sur les projets qui concernent son territoire : TEPCV (avec le PETR), Espace valléen, CRET, PITER (avec le Parco del Monviso), PITEM (avec la Région et les parcs du Mercantour et des Écrins), POIA Col de l'Izoard (avec le Département), Réserve de ciel étoilé (avec le Parco del Monviso et la Communauté de communes), PAPI (avec la Communauté de communes).

La Communauté de communes et le Parc s'engagent à se concerter préalablement sur tous les partenariats à mettre en place auprès des territoires dont ils font partie et des territoires voisins (Pays du Grand Briançonnais, Italie, etc.). Cette concertation est facilitée par la présence d'un élu de la Communauté de communes au sein du Bureau du Parc.

Un dispositif de suivi et d'évaluation a été mis en place à partir de 2015, dans une logique de formation-action qui a permis aux chargés de projet de s'en approprier les principes. Un référentiel et des indicateurs ont été définis. Un comité de pilotage, autour du Bureau du Parc, s'est réuni à deux reprises, au début puis à la fin de ce travail, pour en valider les objectifs, les attendus puis les résultats ; cela a permis aux élus concernés de s'approprier eux aussi les tenants et les aboutissants de la démarche. Un outil partagé entre les agents du Parc a été mis en place. Cet outil a été préféré à l'utilisation d'EVA, d'une part parce que ce « logiciel » n'apparaît en réalité guère approprié, dans sa configuration actuelle, à la mise en place d'un véritable dispositif d'évaluation, et d'autre part parce qu'il impose des contraintes qui ne sont pas compensées par la plus-value qu'il apporterait. Un bilan intermédiaire portant sur les années 2014 à 2017 a été réalisé.

Un calendrier partagé a été mis en place entre les principales structures administratives du territoire (PETR, Communauté de communes, Office de tourisme et Parc) afin de se coordonner pour la tenue des réunions et éviter qu'elles se superposent, ce qui peut générer un certain absentéisme.

### 3. Pour faire du Parc un espace d'expertise et de mobilisation

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Apporter une expertise et une assistance technique aux maîtres d'ouvrage en amont des projets pour en faciliter la définition, la prise de décision et la réalisation
- Le Parc donne un avis en application des articles R333-14 et R333-15 du Code de l'environnement
- Créer un centre de ressources commun à toutes les institutions pour faciliter les échanges et les prises de décision
- Créer un réseau de bénévoles à partir d'un appel à volontariat pour participer aux missions d'éducation, de citoyenneté, de protection et de valorisation des patrimoines, de diffusion de l'information

#### Ce qui a été réalisé

Dans les domaines sur lesquels il intervient, le Parc apporte une expertise et une assistance technique aux maîtres d'ouvrage en amont de leurs projets, dans l'optique notamment d'intégrer les objectifs de la charte. Il le fait ainsi dans les domaines de l'urbanisme et de la signalétique (cf. p. 81), de la prévention et de la gestion des risques (cf. p. 41), des activités agricoles (cf. p. 52), de la gestion de l'eau (cf. p. 43), de l'aménagement des sentiers (cf. p. 70).

Le Parc donne des avis en tant que Personne publique associée dans l'élaboration des documents d'urbanisme ; en tant que gestionnaire de cinq sites Natura 2000, il prépare, pour le compte de l'État les études d'incidences ; il est consulté par l'Autorité environnementale pour avis dans le cadre des études au cas par cas et des études d'impact.

Le Parc donne des avis, en application des articles R333-14 et R333-15 du Code de l'environnement, sur des projets qui concernent son territoire : Pas de l'Ours, stade de biathlon de Ceillac, étude d'impact.

#### **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

- d'agir pour que le territoire s'approprie le Parc et son projet en :
  - améliorant l'implication des citoyens
  - travaillant à une meilleure communication
- de travailler collectivement avec les partenaires afin de :
  - conforter la place du Parc dans le paysage administratif
  - installer une gouvernance avec les partenaires

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit un animateur de réseaux pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets et d'en assurer les convergences et les synergies.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc a remanié et redéployé ses outils de communication.</li><li>• Il organise ou participe à des évènements qui contribuent à améliorer la connaissance du Parc et des valeurs qu'il porte auprès des habitants mais aussi des touristes.</li><li>• Il produit des avis sur les projets d'équipements, d'urbanismes et d'aménagements pour intégrer les objectifs de la charte dans ces projets. Il a mis en place un conseil scientifique qui permet d'élaborer des avis approfondis. Il apporte dans ses domaines d'intervention une expertise et une assistance technique aux maîtres d'ouvrage qui le sollicitent.</li><li>• Il coordonne son action et développe la concertation avec les collectivités territoriales, sur son territoire ou sur un périmètre plus large, dans le cadre notamment de projets auxquels il participe ou contribue. Il a signé des conventions avec un certain nombre de partenaires pour préciser le rôle dans la mise en œuvre des actions de la charte.</li><li>• Il a mis en place un dispositif de suivi d'évaluation de façon à pouvoir rendre compte de ces actions et de leur impact sur le territoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La charte affichait l'objectif d'une communication « homogène, en partie commune », entre le Parc, les communes et la Communauté de communes. S'il paraît judicieux de rechercher une cohérence dans leurs communications respectives, il faut en revanche se poser la question de l'efficience que pourrait avoir un « schéma général » tel qu'il était inscrit dans la charte, en termes opérationnels d'une part, et au regard des prérogatives de chaque partenaire d'autre part.</li><li>• La charte prévoyait de « saisir les instances de consultation des questions à traiter par le Syndicat mixte pour qu'elles expriment un avis ou des recommandations en préalable des choix stratégiques du Comité syndical ». Cela a été fait avec le Conseil scientifique sur différents projets. En revanche, le Conseil de développement n'a pas été mis en place et celui du PETR n'a pas été mobilisé sur des projets ou sur les orientations stratégiques du Parc. Il pourrait être important de mettre en place un conseil de développement à l'échelle du Parc, mais aucun moyen n'a jusqu'à présent été dédié à l'animation de ce type d'instance.</li><li>• Le Parc rend des avis sur des projets d'équipements, d'urbanisme ou d'aménagement. Il permet ainsi de prendre en compte dans ces projets les valeurs qu'il porte et dont il est le garant. Il n'est toutefois pas consulté de façon systématique, et ses avis n'ont pas toujours été respectés.</li><li>• Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place à partir de 2015 a pour objectif de mieux rendre compte des actions du Parc et de leur impact pour son territoire. Il est cependant resté sous utilisé et les indicateurs définis n'ont pas été régulièrement renseignés.</li></ul> <p>La pandémie de COVID-19 a lourdement handicapé et freiné les animations. Le retour à la normale ne se fait que très progressivement. Tout se passe comme si les conditions liées à la crise sanitaire avaient entraîné une forme de « repli sur soi ».</p>

### **Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été réalisé :**

- Les communes, les EPCI et le Parc adaptent leurs communications afin qu'elles soient homogènes, en partie communes, et que tous les ménages soient touchés et se sentent concernés. Un schéma général de la communication des collectivités est élaboré en concertation
- Mettre en place un forum annuel ouvert à tous à l'occasion du bilan annuel du Parc
- Mettre en place un conseil environnemental, social, économique et culturel remplissant le rôle d'organe consultatif
- Créer un conseil des jeunes intercommunal à la dimension des communes
- Réunions Parc/communes au moins une fois par an ; chaque conseil municipal invite le Bureau du Parc à faire un point d'information, de bilan et de prospective
- Réunions Parc/EPCI au moins une fois par an ; le Bureau du Parc est invité à faire un point d'information, de bilan et de prospective
- Réunion annuelle des institutions locales (État, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations, etc.) pour s'informer mutuellement des projets, mieux orienter et coordonner les efforts sur le territoire, évaluer les actions réalisées et éviter le développement d'actions contradictoires
- Créer un centre de ressources commun à toutes les institutions pour faciliter les échanges et les prises de décision
- Créer un réseau de bénévoles à partir d'un appel à volontariat pour participer aux missions d'éducation, de citoyenneté, de protection et de valorisation des patrimoines, de diffusion de l'information

L'instabilité technique qui a régné durant la majeure partie de la mise en œuvre de cette charte n'a pas été propice à la mise en œuvre de toutes ces actions.

### **Préconisations pour la prochaine charte**

#### **Concernant l'articulation des différents acteurs publics et partenaires intervenants sur le territoire**

- Engager un travail de clarification et répartition des rôles, identifier et développer les mutualisations et synergies possibles (conventions)
- Développer, afficher et inscrire dans les missions des agents le rôle d'expertise, d'avis et d'assistance technique du Parc aux porteurs de projets et maître d'ouvrage ; établir des référentiels d'appréciation des projets, une commission des avis, composée d'élus
- Formaliser les modalités d'implication du Parc dans l'élaboration des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme, dans l'optique de l'associer de façon systématique et le plus tôt possible dans ces projets

#### **Concernant l'implication et la participation des habitants et acteurs du territoire**

- Mettre en place une instance participative (conseil de développement ?) permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes aux réflexions sur les orientations et décisions du Parc
- Renforcer le rôle du Conseil scientifique, notamment dans la production d'avis sur les projets pouvant avoir un impact sur le territoire

- Soutenir l'activité de l'association Les Amis du Parc ;
- Envisager de créer un réseau de bénévoles qui participent aux objectifs du Parc et l'animer.

#### **Concernant l'information et la communication**

- Renforcer la communication et l'information du Parc vers les habitants :
  - en organisant des animations, des actions d'information et de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, au territoire et à la transition ;
  - en développant des outils dans l'objectif de faire connaître l'action du Parc et de rendre compte des actions menées en permettant l'expression des parties prenantes ;
  - en intensifiant la communication numérique, nouveau mode de communication permettant de toucher un public plus jeune.

#### **Concernant le suivi et l'évaluation de la charte**

- Assurer le recueil régulier et la valorisation des données et informations nécessaires à l'évaluation de la charte tout au long de sa mise en œuvre.

## 2. Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages

**Article 6 : Protéger la biodiversité et l'environnement. En faire des facteurs de développement et de richesses de notre territoire.**

La biodiversité est déclarée comme valeur propre du territoire. Les préoccupations environnementales de protection de la biodiversité sont affichées comme des objectifs forts de la charte du Parc et se retrouvent dans l'ensemble des projets et dans la stratégie de développement territorial.

L'orientation « Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages » met l'accent sur :

- le suivi des milieux et espèces ;
- la mise en œuvre des relations homme/nature valorisant les patrimoines sur le long terme ;
- la gestion exemplaire des sites emblématiques du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions de veille, de suivi, de protection et de gestion du patrimoine naturel sont mises en œuvre. Ces actions peuvent être déclinées à l'échelle du Parc naturel régional ou bien d'autres sites présentant un statut de protection (Réserve naturelle nationale, sites Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, etc.).

### Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire

#### 1. Définir une stratégie

##### Ce qui était inscrit dans la charte

La charte ne faisait aucune référence à une stratégie.

##### Ce qui a été réalisé

Le CNPN, dans son avis rendu en 2015, a souhaité que cette orientation soit précisée en élaborant un document cadre des objectifs du Parc en matière de patrimoine naturel.

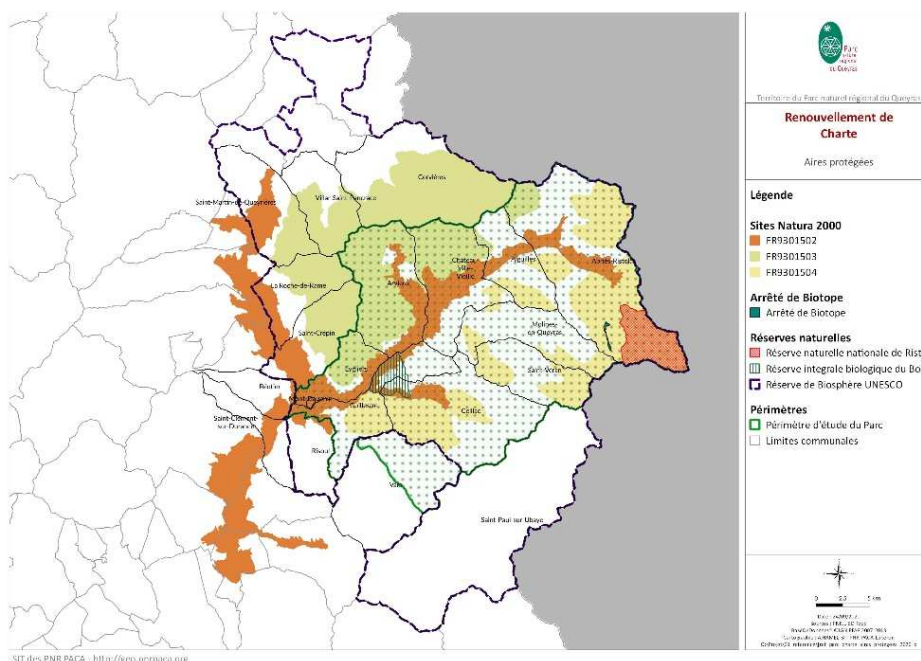
Un poste de chargé de mission dédiée à la biodiversité a été créé au sein de l'équipe du Parc en septembre 2015.

La « Stratégie Biodiversité » a été élaborée puis validée par le comité syndical en juin 2018. Ce document dresse un bilan des connaissances en matière de biodiversité sur le territoire, identifie et priorise les actions à mettre en œuvre.

#### 2. En matière de gestion de sites naturels

L'un des grands objectifs de la charte était d'assurer une gestion exemplaire des sites faisant l'objet de classement ou justifiant une « qualité emblématique ».

Ces sites font ainsi l'objet de mesures de protection ou de gestion ; ils couvrent au total 75 876 ha, en partie en dehors des limites du Parc



- Site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin (ZSC) avec 19 658 ha (dont 13 000 ha dans le périmètre du Parc)
- Site Natura 2000 de Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (ZSC) avec 26 801 ha (dont 10 361 ha dans le périmètre du Parc)
- Site Natura 2000 du Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre (ZSC) avec 18 833 ha (dont 18 772 ha dans le périmètre du Parc)
- Site Natura 2000 de la Vallée du Haut Guil (ZPS) avec 6 370 ha
- Site Natura 2000 du Bois des Ayes (ZPS) qui est hors périmètre du Parc
- Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso avec 2 300 ha
- Réserve biologique intégrale du bois d'Assan avec 1 032 ha
- Arrêté de protection de biotope de la vallée des lacs avec 38 ha

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Organiser [...] la gestion des espaces naturels [...] en associant un organisme de pilotage
- Faire fonctionner la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso
- Coordonner, animer et surveiller la zone objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope de la vallée des lacs
- Coordonner et animer les sites Natura 2000 du territoire
- Déposer [...] le dossier de candidature au programme MAB Réserve de Biosphère (UNESCO)
- Étudier les formes de protection adéquate du val d'Escreins [...]
- Mettre en place des réserves biologiques forestières [...]
- Renforcer les liens et les échanges d'expériences entre sociétés de chasse, communes, Parc, sur les réserves de chasse et la faune sauvage
- Réhabiliter les sites occupés par les domaines skiables abandonnés [...]
- Engager une dynamique forte d'innovation [...] en matière de reconversion des sites et d'activités alternatives.
- Communiquer sur la valeur écologique et paysagère des clapiers

### Ce qui a été réalisé

Le Parc anime cinq sites Natura 2000 : Haut-Guil Mont Viso Valpréveyre, Rochebrune Izoard Vallée de la Cerveyrette, Steppique Durancien et Queyrassin, Vallée du Haut-Guil, Bois des Ayes (rédaction des documents d'objectifs, mise en œuvre des actions prévues, contractualisation de mesures agroenvironnementales et contrats Natura 2000 forestiers, actions de sensibilisation, contribution aux évaluations des incidences...).

La gestion de ces sites s'inscrit dans la stratégie du Parc en matière de biodiversité : gestion des bois sénescents (contrat Natura 2000 à Praroussin), suivi et protection d'espèces et d'habitats relevant des directives européennes (bouquetin des Alpes, combes à neige, bas-marais arctico-alpins).

Le Parc assure la gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso (recrutement du personnel en 2010, rédaction et réalisation et évaluation du premier Plan de gestion, rédaction et réalisation du deuxième Plan de gestion 2019-2028 en cours, 96 actions ont été mises en œuvre au titre des objectifs de protection, de gestion et de sensibilisation de la réserve). Cette protection confère au Parc une autorité dans l'application des mesures de protection. Elle permet en outre des expérimentations transposables à d'autres territoires du Parc, comme la mise en œuvre de diagnostics éco-pastoraux ou encore la recherche d'indicateurs sur l'état de conservation des habitats, réalisés dans le cadre de l'adaptation des modes d'exploitation pastorale aux objectifs de conservation en réserve naturelle.

Le site d'Assan a fait en 2014 l'objet d'un classement en réserve biologique intégrale à l'initiative et soutenue par le Parc, l'ONF et la Commune de Guillestre. Ce classement soustrait le site à l'exploitation forestière, limite drastiquement la fréquentation humaine et permet de suivre l'évolution naturelle des habitats forestiers et de leurs fonctionnalités écologiques.

Le Parc assure les actions de protection et de sensibilisation sur le secteur qui fait l'objet de l'arrêté de protection de biotope du vallon de Bouchouse : maraudage (sensibilisation et surveillance non réglementaire), supports d'interprétation sur site, entretien des zones en défens, suivi du Caricion et des espèces visées par l'APPB.

La modification en juillet 2011 de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2005<sup>10</sup> a rendu la réglementation du site plus efficace et applicable. Elle est globalement bien respectée, amenant à une meilleure protection des espèces visées. Les dispositifs de sensibilisation – comme les panneaux de sensibilisation et d'interprétation autour des lacs et au départ du sentier d'accès principal – sont efficaces (les pratiques sont en général modifiées après l'intervention des maraudeurs) et appréciés car ils apportent l'information nécessaire au respect de la réglementation sans nécessairement y faire référence.

Le dispositif est aujourd'hui largement étendu à d'autres problématiques que la biodiversité, comme l'agropastoralisme ou la cohabitation entre chiens de protection et randonneurs, et à d'autres sites que le vallon de Bouchouse.

Le Parc porte, avec son voisin italien Parco del Monviso, la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso. Ce territoire de 108 communes (dont 20 communes françaises) a été classé « Réserve de biosphère » le 28 mai 2013. Le Parc contribue dans ce cadre à porter des projets favorisant l'engagement des acteurs économiques de ce territoire dans une transition à la fois économique, sociale et environnementale.

### 3. En matière de connaissance

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Maintenir et développer le suivi des populations [...]
- Poursuivre l'inventaire des arbres d'intérêt pour la science et la biodiversité, l'identification des îlots forestiers dédiés à la sénescence
- Accompagner et dynamiser les programmes de recherche archéologique et paléo-écologiques
- Appuyer des communes pour faire un suivi environnemental précis des coûts d'exploitation forestière
- Engager une veille environnementale sur l'ensemble des milieux aquatiques
- Développer des actions permettant la mise en œuvre de corridors écologiques, de projet de trame verte et bleue reliant le Queyras et les territoires voisins
- Développer un suivi quantitatif et qualitatif des flux touristiques et de leur impact sur la faune et la flore dans les zones à forte sensibilité écologique
- Choisir des modes d'entretien des bords de route et de déneigement respectant les milieux [...]
- Le Parc a pour mission, au regard de la charte, d'« assurer un suivi de l'évolution des espèces rares et endémiques, des milieux, des écosystèmes ainsi que d'assurer une veille environnementale ».

#### Ce qui a été réalisé

Le Parc assure de façon régulière le suivi d'espèces : faunistiques (lièvre variable, lièvre d'Europe, bouquetin des Alpes, loup) et floristiques (primevère de Haller, tofieldie boréale, botryche nain), ainsi que d'habitats (bas-marais arctico-alpins, combes à neige).

Il anime un réseau d'éco-acteurs, et attribue annuellement le Trophée de la Réserve qui finance un projet économique, associatif ou citoyen durable ; parmi les lauréats de ce trophée on compte par exemple le Camp de base de la Monta et son projet « Se retrouver en passant par les autres » (camping entretenant son terrain grâce à l'éco-pâturage, proposant essentiellement des produits locaux, limitant les déchets, valorisant les déchets organiques, promouvant la culture locale) et le Spazio Vitale pour son initiative *Custodi del Suolo*, qui vise à améliorer les sols en portant à connaissance les bonnes pratiques auprès d'un large public.

Dans son avis de 2015, le CNPN a souhaité que soient étudiés de « *nouveaux espaces de gestion de la biodiversité complémentaires à l'existant* » (cf. avis CNPN 2015 p.7). Une réflexion réunissant élus et techniciens a été engagée concernant les différentes options de gestion du site du lac de Roue (réserve naturelle régionale, mise en défens partielle dans le cadre Natura 2000, plan de gestion global pour une labellisation Espaces Naturels Sensibles aujourd'hui valide), mais les discussions n'ont à ce jour pas abouti à un portage politique.

Une réflexion a également été menée en 2019 pour la classification en Réserve régionale du val d'Escreins (Vars) mais les élus municipaux ont fait le choix de ne pas s'engager dans cette démarche.

---

<sup>10</sup> Arrêté préfectoral n°2005-187-2 du 6 juillet 2005 portant création d'une zone de protection de biotope.

Le Parc assure des suivis de la fréquentation touristique sur différents sites sensibles, par exemple dans le cadre du projet de réaménagement et de requalification paysagère du col Agnel. Ce suivi permet de concevoir des aménagements visant à réduire l'impact de cette fréquentation.

En 2021, le Parc a réalisé une cartographie des continuités écologiques permettant notamment d'identifier et prendre en compte ces continuités dans les PLU.

Le Parc anime un « réseau d'observateurs privilégiés », composé d'une dizaine d'habitants portés sur les observations de terrain par leur goût personnel, leur culture naturaliste et leurs activités d'extérieur. Cette action, qui ne figurait pas dans la charte, a été inscrite dans les orientations triennales 2014-2017 et mise en œuvre à partir de 2018, dans la double optique de recueillir des données faunistiques et floristiques et de développer des liens avec les acteurs, partenaires ou personnes impliqués. Au terme de sa première année d'existence, ce réseau a fourni 75 observations faunistiques et 10 observations floristiques référencées dans le temps et l'espace, qui constituent autant de compléments utiles à la connaissance du territoire. Ce réseau reste toutefois assez confidentiel et mobilise peu d'observateurs.

Le Parc appuie des programmes de recherche archéologique ou paléo-écologique en contribuant aux opérations de terrain par des moyens humains. Plusieurs agents du Parc ont par exemple creusé trois fosses exploratoires pour la recherche et l'analyse de charbons anciens dans la Réserve biologique intégrale d'Assan, dans le cadre d'une investigation portée par Brigitte Talon, de l'Institut méditerranéen de biologie et d'écologie. Ces opérations ont abouti à la découverte de charbons de pins sylvestres datés respectivement à 3700 ans av. J.-C., 400 ans av. J.-C. et à l'an 1000.

Le Parc contribue au dispositif de suivi de la qualité des cours d'eau développé par le Département ; il participe au groupe de travail sur la mortalité piscicole et aux réunions annuelles de l'observatoire départemental.

Les orientations triennales 2014-2017 prévoyaient la réalisation d'un guide de diagnostic des enjeux environnementaux des alpages. En pratique, ce projet est devenu caduc car le Parc a défini des indicateurs de terrain contribuant à améliorer la connaissance de l'état des alpages, en termes environnementaux principalement, et a développé au sein du SIT une base de données dédiée pour les relever cartographiquement.

Le Parc a participé, dans le cadre de sa convention avec l'ONF, à des sorties de terrain en amont de martelages, pour prendre en compte des arbres à valeur biologique dans la gestion sylvicole. Cela permet également d'enrichir les connaissances sur les arbres d'intérêt pour la science et la biodiversité.

4. En matière de prise en compte et de conciliation des enjeux environnementaux des activités touristiques et économiques, des projets d'équipement et d'aménagement

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Maîtriser les circulations motorisées dans les espaces naturels [...]
- Dresser un inventaire des voies autorisées et des voies non autorisées
- Élaborer [...] un schéma plus détaillé des circulations moteur autorisées [...]
- Prendre des arrêtés uniformes [...]
- Faire appliquer ces arrêtés municipaux
- Créer une brigade verte de garde champêtre/agent assermenté pour faire respecter les réglementations relatives aux stationnements, circulations non autorisées, camping sauvage...
- Faire du Queyras un territoire d'expérimentation et d'étude en matière de prélèvement des matériaux rocheux charriés

#### Ce qui a été réalisé

La maîtrise des circulations motorisées dans les espaces naturels fait partie des objectifs particulièrement mis en avant dans la charte. Un schéma des circulations à moteur, commun à l'ensemble des communes du territoire, a été élaboré en 2017. Il définit les conditions d'accès aux pistes et chemins par les engins motorisés...

À ce jour, neuf des dix communes ont pris les arrêtés municipaux correspondant à ce schéma.

La police de l'environnement effectue des missions ponctuelles de surveillance, par exemple à l'occasion de manifestations attirant de nombreux visiteurs dans le territoire.

Le Parc a joué un rôle moteur, en partenariat avec le Département, dans le projet de réaménagement du col

Agnel et de gestion de la fréquentation sur le site Agnel/Bouchouse/Asti. Il a dans un premier temps établi un diagnostic de la dégradation du site depuis plusieurs années et a, avec l'ONCFS, attiré l'attention sur ce sujet. Il a ensuite élaboré un avant-projet d'aménagement du site d'accueil des visiteurs.

Le Département s'est alors emparé de la problématique dans le cadre de l'opération « Grands cols » et de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience du Parc. Cette gestion a permis de diminuer l'impact de fréquentation touristique sur le milieu naturel, avec notamment pour effet la reprise de la végétation dans les zones de mise en défens autour des sentiers. Cette action constitue une expérience considérée comme exemplaire sur laquelle pourront s'appuyer d'autres projets, comme celui en cours de réflexion sur le lac de Roue.

Le Parc a suivi la reprise en 2019 de l'exploitation de la carrière de Guillestre, le renouvellement d'une concession nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000 (la carrière est située en zone spéciale de conservation (ZSC) Steppique Queyrassin et Durancien. Il a participé au comité d'exploitation du site, qui a réuni en juillet 2021 l'exploitant, la DREAL et l'animateur Natura 2000, et a effectué une visite d'évaluation des incidences à l'automne 2021, avec la gendarmerie nationale, à la suite de l'observation de nombreux allers-retours de camions chargés de déblais et remblais inertes. Il n'y pas eu de projet de nouvelle carrière depuis lors.

### **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc :**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu

De préserver le patrimoine naturel remarquable du Queyras

- Disposer d'une stratégie de préservation de la biodiversité
- Améliorer la connaissance des espèces, des milieux, des écosystèmes
- Assurer une veille environnementale
- Assurer un suivi de l'évolution des espèces, milieux et écosystèmes patrimoniaux

D'intégrer la biodiversité dans la vie du territoire

- Assurer une préservation exemplaire de la biodiversité sur les sites sensibles ou protégés
- Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets du territoire et la pratique des activités humaines
- Maîtriser la circulation des véhicules motorisés
- Soutenir et s'intégrer dans des projets de recherche

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit acteur et moteur d'une stratégie de préservation de la biodiversité mobilisant et coordonnant les partenaires concernés

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc s'est doté d'une stratégie de préservation de la biodiversité sur son territoire, ainsi que de moyens pour la mettre en œuvre, à travers notamment la création d'un poste de chargé de mission dédié.</li><li>• Il assure la gestion et la protection d'espaces naturels remarquables ou emblématiques (sites Natura 2000, Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso, APPB vallon de Bouchouse, etc.). Il a soutenu le classement du site d'Assan en réserve biologique intégrale.</li><li>• Il expérimente sur ces espaces des actions à travers lesquelles il acquiert une expérience et un savoir-faire qu'il peut ensuite déployer sur l'ensemble de son territoire, que ce soit par exemple en matière de connaissance de la biodiversité, de gestion des habitats (suivi pastoral, réhabilitation prairies dégradées) ou d'éducation à l'environnement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La stratégie arrêtée est ambitieuse : sa mise en œuvre nécessite des moyens importants. Or, les financements dédiés à l'animation des sites Natura 2000, par exemple, ont été réduits. Ils sont passés de 1,5 ETP à 1,3 ETP à la suite de l'aménagement du temps de travail d'un agent du Parc. La demande formulée par le Parc de rétablir ces moyens à 1,6 ETP a été refusée par les services de l'État.</li><li>• Envisager de « nouveaux espaces de gestion de la biodiversité complémentaires à l'existant », comme l'a souhaité le CNPN dans son avis de 2015, suppose d'engager des moyens complémentaires (moyens humains et financiers, police de l'environnement) – ce qui soulève un double questionnement :<ul style="list-style-type: none"><li>○ dans quelle mesure faut-il effectivement étendre ces espaces, ou concentrer les moyens existants sur ceux qui existent ?</li><li>○ l'action du Parc doit-elle se focaliser sur les milieux les plus sensibles et remarquables, ou bien rechercher la meilleure prise en compte possible des enjeux de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire ?</li></ul></li></ul>

On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère de son territoire.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc a développé des actions pour limiter l'impact de la circulation des véhicules motorisés sur les milieux naturels et celui des activités touristiques sur les sites les plus fréquentés.</li><li>Il est sollicité, plus fréquemment aujourd'hui que par le passé, pour émettre ou contribuer à des avis sur des projets d'équipement ou d'aménagement.</li><li>Il a établi une cartographie qui permet d'identifier et prendre en compte les continuités écologiques dans les PLU.</li><li>Il participe, de façon ponctuelle, à différents travaux ou réflexions (par exemple : suivi de la reprise de l'exploitation de la carrière de Guillestre, sorties de terrain avec l'ONF pour prendre en compte des arbres à valeur biologique dans la gestion sylvicole).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les avis du Parc sur des projets d'équipement ou d'aménagement restent consultatifs. Le Comité syndical se base sur l'expertise de l'équipe technique pour rendre ces avis. Il ne reprend cependant pas nécessairement l'ensemble des éléments préparés par les agents</li><li>La limitation des circulations motorisées est un sujet sensible. La réalisation d'un schéma sur l'ensemble du territoire du Parc a été un long processus, et seules les communes d'Abriès-Ristolles, Arvieux, Ceillac, Eyglies Saint-Véran et Vars ont, à ce jour, pris les arrêtés municipaux correspondant à ce schéma. Le respect de ces arrêtés suppose ensuite des contrôles qui relèvent de l'autorité de police des maires, qu'il est difficile de mobiliser sur cette question, et le projet de créer à l'échelon intercommunal une brigade verte de gardes champêtres n'a pas été repris.</li><li>Le Parc produit des connaissances visant à mieux intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme même si cela n'est pas nécessairement le cas (cf. orientation sur l'urbanisme).</li><li>Les outils mis en place pour faire évoluer les pratiques pastorales dans les secteurs faisant l'objet de mesures de protection ont une efficacité limitée. En effet, ces outils sont de simples leviers financiers qui, bien qu'acceptés par les acteurs pastoraux, ne permettent pas leur appropriation des enjeux de biodiversité, nécessaire à l'évolution des pratiques sur le long terme.</li></ul>

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc a développé le suivi d'un certain nombre d'espèces et d'habitats. Ce suivi permet d'améliorer les connaissances disponibles et de mettre en œuvre des mesures adaptées de protection.</li><li>Il anime un « réseau d'observateurs privilégiés » locaux, et apporte son appui à des programmes de recherche archéologique ou paléo-écologique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La mobilisation des acteurs et l'animation des dispositifs supposent une disponibilité que le Parc n'a pas nécessairement. Par exemple, l'identification des « arbres bio » (c'est à dire favorables à la biodiversité forestière car pouvant notamment accueillir une faune et une flore particulière(s) dans le cadre de l'inventaire des arbres d'intérêt et l'identification d'îlots forestiers dédiés à la sénescence) se fait en fonction des opportunités lors des sorties sur le terrain que différents agents réalisent pour d'autres missions. La dynamique du « réseau d'observateurs privilégiés » a tendance à s'essouffler, la maintenir supposerait des moyens d'animation qui font défaut. L'impossibilité pour ces observateurs de saisir leurs données en ligne représente également un frein.</li><li>Le poste de chargé de mission forêt a été supprimé en 2013, à la suite d'une fin de CDD non renouvelé. Entre 2018 et 2020, un autre chargé de mission a en partie porté ce sujet, mais l'agent concerné a à son tour cessé de travailler au Parc à la fin de son contrat au début de l'année 2021. Cette intermittence limite les capacités d'intervention du Parc sur les enjeux forestiers.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il soit développeur de la connaissance du territoire, de l'observation de ses évolutions en particulier pour ce qui concerne les milieux et ressources naturelles, et du lien avec le monde de la recherche.

### **Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été réalisé :**

La charte prévoyait d'étudier « les formes de protection adéquate du val d'Escreins » :

- Ce territoire fait à nouveau partie du territoire du Parc après la réintégration de la Commune de Vars en 2018. En septembre 2019, une réunion avec la Région avait été organisée, dans le val d'Escreins, pour la mise en place éventuelle d'une réserve régionale

La charte prévoyait des actions liées « au déclin du ski alpin », sans que les objectifs soient précisés :

- Quelques actions ponctuelles de démontage de cordelines ou de remontées mécaniques comme à Aiguilles, par exemple, ont été menées par des communes et la régie des remontées mécaniques. Ces actions relèvent moins de mesures spécifiquement liées à la préservation de la biodiversité que d'une reconversion des sites et, plus largement, des activités touristiques hivernales, sur laquelle une « dynamique forte d'innovation », inscrite dans la charte, n'a pas été engagée
- Actuellement, l'Office de tourisme travaille à la diversification des activités touristiques, avec entre autres la volonté de développer le volet bien-être, au travers de la sylvothérapie notamment

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Prévoir l'actualisation de la stratégie du Parc en matière de biodiversité au regard de l'amélioration des connaissances d'une part et de l'évolution des enjeux d'autre part. Assurer l'adéquation des moyens disponibles au regard des objectifs fixés
- Poursuivre les missions d'observation et de suivi des populations et des milieux
- Renforcer le rôle du Parc dans l'expérimentation et le déploiement de méthodes de préservation des milieux naturels, en lien notamment avec les activités pastorales et les activités touristiques

Renforcer les liens et les échanges d'expérience entre sociétés de chasse, communes et Parc sur les réserves de chasse et la faune sauvage (Syndicat mixte) :

- Il y a une seule réserve de chasse et de faune sauvage, à Ristolas. Il y a des échanges informels entre les agents du Parc et ceux des sociétés de chasse, en dehors de tout cadre formalisé

Choisir des modes d'entretien des bords de route et de déneigement respectant les milieux :

- Concerne le Conseil départemental

Communiquer sur la valeur écologique et paysagère des clapiers :

- Action non engagée, manque de moyens humains, de temps et de priorisation.

Appuyer les communes pour faire un suivi environnemental précis des coupes d'exploitation forestière :

- Action non engagée, manque de moyens humains, de temps et de priorisation

Actions qui devaient contribuer à « faire du Queyras un territoire d'expérimentation et d'études en matière de prélèvement des matériaux rocheux charriés » :

- Action non engagée, manque de moyens humains, de temps et de priorisation

- Assurer la cohérence des projets d'aménagement et documents d'urbanisme avec les objectifs poursuivis en matière de préservation de la biodiversité
- Veiller à l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- Assurer la mise en œuvre au niveau de chaque commune des objectifs définis au niveau du Parc (comme en matière de circulations motorisées)
- À moyen constant, concentrer les efforts de protection sur les sites de protection et de gestion déjà existants

### 3. L'eau en haute montagne, protéger la vie

#### **Article 7 : L'eau, les rivières et les matériaux**

Plusieurs engagements étaient affichés dans le contrat de rivière du Guil :

- lancer un programme de protection de la population en rénovant les ouvrages hydrauliques ;
- assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- respecter le processus naturel d'enneigement ;
- devenir un territoire d'expérimentation et d'étude en matière de prélèvement des matériaux rocheux issus des crues.

#### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Pour réduire l'exposition aux risques et particulièrement aux risques d'inondation

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Dresser un état des lieux des ouvrages et mesures de protection. Mettre en place un programme de rénovation et de gestion des ouvrages [...] et inciter à leur regroupement pour aboutir à une capacité technique, humaine et financière suffisante, en prenant appui sur l'expérimentation développée par le Parc avec l'aide de la Région et de la Société du canal de Provence relative à « la prise en compte des risques naturels majeurs par les territoires de projets ».
- Actualiser et appliquer le programme de restauration et d'entretien des ripisylves pour la gestion préventive de l'écoulement des crues et la préservation du fonctionnement hydro-écologique des rivières.
- Entretenir la mémoire des risques naturels, collecter les informations au sein du centre de ressources créé par le Parc. Mettre en place un dispositif de sensibilisation aux risques.
- Les communes et les communautés de communes s'engagent à prendre en compte le risque inondation dans les PLU ou SCOT et à préserver la fonctionnalité du lit majeur du Guil et de ses affluents.

#### **Ce qui a été réalisé**

En 2014, le Parc a réalisé, dans le cadre du contrat de rivière, le plan de gestion du transport solide et un inventaire des ouvrages hydrauliques. Cet inventaire a été complété en 2021 sur les autres risques naturels par le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) de l'ONF dans le cadre d'une étude calquée sur l'appel à projets « Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne » (STePRiM) lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Ce sont au total 2000 ouvrages hydrauliques qui ont été répertoriés et cartographiés. Le Parc a ensuite apporté son appui technique pour réaliser le cahier des charges sur les diagnostics des digues, porté par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ). Ces études ont permis d'analyser les enjeux pour définir une stratégie et un programme d'actions : le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). À quelques années d'intervalle, le Parc a monté deux dossiers de candidature pour une labellisation du territoire avec un PAPI d'intention pour la période 2014-2016 et un PAPI complet de 2019 à 2025 (pour un montant prévisionnel de travaux à hauteur de 14,6 M€). Une base de données a parallèlement été constituée sur le SIT (Système d'Information Territoriale) pour diffuser les connaissances à toutes les communes et à la Communauté de communes, qui exerce les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

L'ensemble de ces démarches ont permis d'engager une gestion collective des ouvrages à l'échelon intercommunal, indispensable pour prioriser et planifier

les travaux de restauration et d'entretien des ouvrages de protection : le risque d'inondation est le risque qui engendre le plus de dégâts sur le territoire et les ouvrages construits à la suite de la crue de 1957 n'étaient pas entretenus, par manque d'une maîtrise d'ouvrage. Celle-ci est désormais assurée par la CCGQ, qui a pu déployer sa compétence GEMAPI sur la base des études réalisées au préalable par le Parc. C'est ainsi que deux digues ont été restaurées et font l'objet d'un arrêté de classement. Des travaux sont inscrits au PAPI sur trois dispositifs de protection : les ouvrages de protection contre les crues du Chagnon à Vars, ceux contre les crues du Guil à Château-Ville-Vieille ceux contre les crues du Palps à Risoul. Des travaux d'aménagement des confluences pour réduire le risque d'inondation sont également prévus sur le torrent du Peynin à Aiguilles et sur le torrent du Rivet à Arvieux. La gestion des risques ne se limite pas à la gestion des ouvrages. C'est ainsi par exemple qu'une étude sur le tracé des pistes de ski de fond a été portée par la Communauté de communes, dans le cadre du contrat de rivière ; certains tronçons ont été abandonnés dans le lit du Guil, d'autres ont fait l'objet de travaux de sécurisation.

Le Parc continue d'animer ces outils contractuels et monte les dossiers de candidature. Il porte en outre des actions de sensibilisation d'une part et propose des outils de gestion de crise d'autre part, pour aider les communes à répondre à leurs obligations réglementaires en matière de gestion de crise et d'information préventive (toutes les communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels ont des obligations réglementaires, comme le fait de disposer d'un plan communal de sauvegarde à jour et d'un document d'information communale sur les risques majeurs, d'organiser des exercices de gestion de crise). Il a lancé des études historiques, sur les inondations du bassin versant du Guil et les glissements de terrain dans le Haut-Guil, pour collecter des informations sur les événements passés et entretenir ainsi la mémoire des risques naturels. Il a également mené des actions de sensibilisation, dans le cadre du PAPI et de la GIRN (Gestion Intégrée des Risques Naturels) : panneaux de commémoration de la crue de 1957, pièce de théâtre sur la crue de 1957, plaquette sur le glissement de terrain du Pas de l'Ours, mallette pédagogique à destination des scolaires sur les risques naturels (de la maternelle à la 6<sup>e</sup>), projet de sentier d'interprétation sur les risques, repères de crue et panneaux explicatifs sur 10 communes du bassin versant du Guil, expositions à l'occasion des 60 ans de la crue de 1957, stand du Parc, conférences sur le risque torrentiel (à Ceillac en 2017) et sur le glissement de terrain du Pas de l'Ours (à Aiguilles en 2019) à destination des populations locales...

Le Parc a rédigé un guide de réduction de la vulnérabilité de l'habitat en montagne au risque torrentiel. Ce document a été décliné en deux formats destinés l'un au grand public, l'autre aux acteurs socioprofessionnels du bâtiment, ainsi qu'aux services de l'État pour l'instruction des permis de construire. Une enquête est en cours pour évaluer son utilisation. Des formations sur ce sujet sont en outre prévues dans le cadre du PAPI 2019-2025, l'axe 5 du PAPI concernant la réduction de la vulnérabilité des bâtiments.

Une application « Eau et gestion des risques » a été mise en place sur le SIT pour partager les connaissances à l'échelle du bassin versant du Guil. La base de données en ligne est facilement accessible, sa gestion est assurée par le Parc naturel régional du Luberon.

Le Parc a élargi son champ d'action aux autres risques naturels. Il s'appuie sur son expérience d'animateur d'outils contractuels pour monter des programmes d'actions multirisques. Après avoir assuré la concertation d'une étude expérimentale réalisée par l'État sur les risques naturels du bassin versant du Guil, il porte une étude stratégique sur la prévention des risques naturels visant à identifier les secteurs d'enjeux, un programme d'actions et une analyse économique de ce dernier. La démarche est innovante : travailler sur l'ensemble des risques naturels d'intensité fréquente et rare, tester des nouveaux outils de croisement entre les aléas et les enjeux, analyser les dommages matériels et humains liés aux risques naturels à l'échelle d'un territoire (et non d'un projet). Les réunions de présentation des résultats de l'étude aux élus permettent de partager les connaissances sur les risques naturels et de les sensibiliser sur les outils et dispositifs existants.

### Trois exemples de projets inscrits au PAPI sur le territoire du Parc

<p><u>La protection contre les crues du Guil à Château-Queyras</u></p> <p>Les études préalables à la maîtrise d'œuvre du projet global d'aménagement et de protection des crues de la plaine du Guil à Château-Queyras ont été engagées dans le cadre du PAPI sous maîtrise d'ouvrage conjointe de la CCGQ et du CD05, avec un comité de pilotage intégrant le Parc, animateur du PAPI. La concertation a été engagée à l'automne 2020 avec les élus départementaux et communaux. L'avant-projet a été présenté en février 2021, les dossiers d'autorisation environnementale déposés et la maîtrise d'œuvre lancée dans le courant de la même année.</p> <p>Le projet correspond pleinement à la stratégie du PAPI et aux objectifs de la charte du Parc, en répondant à la fois aux objectifs de protection contre les risques d'inondation et de restauration des milieux aquatiques.</p>	<p><u>Étude d'avant-projet pour la protection contre les inondations du village de Ceillac</u></p> <p>L'étude engagée en 2019 sous maîtrise d'ouvrage de la CCGQ faisait l'objet de discussions entre la municipalité et la DDT sur la faisabilité des scénarios envisagés. Les travaux de protection apparaissaient trop coûteux (confortement du système d'endiguement et amélioration des écoulements avec le déplacement de réseaux et la suppression d'un pont et d'une passerelle pour limiter le risque d'embâcles).</p> <p>Une étude sur les ouvrages existants a été inscrite dans le PAPI. La dynamique relancée dans ce cadre par le Parc a permis d'engager plusieurs projets sur la commune : un système d'alerte, l'enlèvement de bâtiments dans le lit du Cristillan et l'étude de classement du dispositif d'endiguement.</p>	<p><u>Étude d'avant-projet pour les aménagements et travaux d'entretien du torrent de Peynin (Aiguilles)</u></p> <p>Le projet répond aux besoins de matériaux pour la construction de la route du Pas de l'Ours. Le Département a pu valoriser les matériaux issus des curages réalisés. La Communauté de communes doit achever l'aménagement du cône de déjection et de la confluence avec le Guil.</p>
--	---	--

## 2. Pour préserver ou restaurer les cours d'eau et milieux aquatiques :

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Poursuivre la mise en œuvre du contrat de rivière [...] et entretenir la politique contractuelle y afférente [...].
- Réaliser un diagnostic sur les canaux d'irrigation, mutualiser la planification des travaux de restauration et d'entretien pour maintenir leurs fonctions écologique et culturelle.
- Rétablir les itinéraires de pleine nature (ski de fond, raquettes, VTT, cheval, balade...) aux abords du Guil, sans perturber le fonctionnement de la rivière. Engager des travaux pilotes.
- Améliorer et valoriser la production piscicole notamment en restaurant les habitats aquatiques en lits mineurs et les régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels.
- Développer la concertation dans l'aménagement du territoire. Émettre systématiquement un avis sur les dossiers d'autorisation ou de déclaration « loi sur l'eau » soumis par les communes après avoir conseillé les maîtres d'ouvrage sur les améliorations possibles à apporter à leurs projets.
- Terminer le programme d'assainissement [...]. Mise en service des stations d'épuration de Molines-Saint-Véran et Ceillac [...], de Ristolas-Abriès [...], avec l'unité de méthanisation des boues, lancement des études de définition de la station d'épuration d'Aiguilles-Arvieux-Château-Ville-Vieille [...].
- Renforcer la protection des réseaux d'assainissement mis à mal par les crues.
- Rechercher les meilleures techniques environnementales d'assainissement adaptées aux hameaux et structures d'accueil du public en montagne. Soutenir l'organisation de chantiers pilotes.
- Définir un plan de restauration de la qualité des tronçons pollués du Guil et le mettre en œuvre, pour l'atteinte des objectifs de bon état écologique en 2015 fixés par le SDAGE.
- Coordonner l'élaboration d'un schéma de pérennisation et de qualité de la ressource en eau à l'échelle du Queyras [...]. Réaliser un diagnostic des réseaux et proposer un service d'assistance technique afin d'optimiser le rendement des réseaux. Limiter le nombre de points de captage à protéger. Sécuriser l'approvisionnement. Assurer la qualité des eaux de baignade.
- Protéger les captages d'eau potable : achèvement de la mise en place des périmètres de protection de captages, végétalisation des périmètres de protection, politiques agro-environnementales à déployer, politique de prévention-sensibilisation.
- Sensibiliser la population autour de la gestion de l'eau, les économies d'eau, la gestion des canaux, le rôle de l'Agence de l'eau, la lutte contre la pollution, les substances dangereuses et les pesticides, les eaux usées, la richesse culturelle de l'eau.

### Ce qui a été réalisé

Un avenant a été signé pour prolonger le contrat de rivière (qui arrivait à son terme en 2010) sur la période de 2011 à 2014, afin de finaliser les actions engagées et d'en inscrire de nouvelles en lien avec le SDAGE en cours (comme des travaux de restauration de la continuité écologique, l'inventaire des zones humides, le plan de gestion des cours d'eau, une étude sur la ressource en eau). L'animation s'est poursuivie jusqu'en 2014. Une réunion du comité de rivière a été organisée chaque année, avec un taux de participation moyen de 60 %.

Près des trois quarts des actions du contrat de rivière ont été engagées, et le taux d'engagement financier global est d'environ 98 %. Ce sont 70 % des actions prioritaires au titre du SDAGE qui ont aussi été engagées et réalisées.

Le contrat de rivière, suivi par le Parc, a permis de mener à terme le programme d'assainissement de l'ensemble des communes<sup>11</sup> (en dehors des cas de quelques hameaux qui restent à traiter : le raccordement du hameau de Meyriès est en cours, des travaux sont programmés sur Souliers, Montbardon et les Prats pour 2022-2024). Des travaux importants ont été réalisés, pour un montant total de 24 millions d'euros, avec des résultats significatifs au niveau de la qualité hydrobiologique et physicochimique des cours d'eau – même si l'on peut observer une prolifération d'algues et une DBO<sup>12</sup> variable d'une année à l'autre (mais qui n'est pas forcément liée aux rejets des stations d'épuration) et quelques dysfonctionnements en période touristique ou après de gros orages.

Des systèmes d'assainissement autonomes ont été mis en place par le Parc sur trois refuges : refuge de la Blanche<sup>13</sup>, refuge de Furfande et refuge de Basse-Rua.

Un plan de gestion des transports solides a été élaboré en 2014. Toutes les autorisations d'intervention dans les lits des rivières du bassin versant du Guil s'appuient sur ce plan de gestion, la définition des espaces de mobilité et des profils en long.

Des travaux de recul de berges ou de restauration de la continuité écologique réalisés dans le cadre du contrat de rivière du Guil puis du PAPI ont contribué à reconquérir et préserver des milieux naturels fragiles liés à l'eau.

La charte affichait l'objectif d'« assurer la qualité des eaux de baignades ». Un traitement UV a été installé sur la station d'épuration de Château-Ville-Vieille et de Guillestre, avec un impact positif puisque la qualité bactériologique est meilleure en aval de la station d'épuration. C'est un résultat intéressant compte tenu des activités en eaux vives sur le Guil en été.

Des travaux ont été réalisés par la Fédération de pêche sur les adoux (bras secondaires des rivières directement alimentés par la nappe), dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier (PIT) Monviso (financé par le fonds européen Interreg ALCOTRA) porté par le Parc. Les adoux constituent des lieux assez bien préservés de reproduction de la truite fario<sup>14</sup> et de protection contre les crues. Au total, sur 15 adoux recensés, six ont été restaurés en 2012, ce qui apporte un gain de 230 % de linéaires fonctionnels, qui passent de 950 m en 2010 à 2175 m en 2012.

<sup>11</sup> Ainsi que l'assainissement du camping du Gouret, à Aiguilles, qui faisait l'objet d'une action spécifique de la charte ; la station d'épuration de ce camping a été achevée en 2016.

<sup>12</sup> Demande biologique en oxygène.

<sup>13</sup> Des analyses réalisées avant travaux par l'université de Savoie sur la qualité des milieux avaient révélé une pollution bactériologique dans le milieu principalement liée aux rejets directs du refuge de la Blanche.

<sup>14</sup> La gestion patrimoniale des populations de truite fario, c'est-à-dire sans alevinage, exige des habitats permettant une reproduction naturelle de l'espèce.

## L'enneigement artificiel

**Quelques chiffres** (source : Cereg Ingénierie, Géotechnique SAS, Brigitte Lambey, 2016)

- Surface de pistes enneigées : 70 ha (Queyras) / 210 ha (bassin versant Guil)
- Nombre de canons à neige : 170 (Queyras) / 450 (bassin versant Guil)
- Mode d'alimentation : 4 retenues d'altitude et 1 prélèvement en cours d'eau pour le domaine skiable du Queyras/ 6 retenues et 3 prélèvements sur le bassin versant du Guil
- Volume prélevé brut annuel : 175 900 m<sup>3</sup> (Queyras)/492 200 m<sup>3</sup> (bassin versant Guil)
- Répartition par sous bassin : 64% des prélèvements se réalisent sur le torrent du Chagne (Vars), 15 % sur le torrent de l'Aigue Agnelle, 8 % sur le torrent du Cristillan, 6 % sur le torrent du Bouchet, 5 % sur le torrent de la Rivière et 2 % sur le Guil à l'amont de la confluence avec l'Aigue Agnelle
- Bilan des usages de l'eau (% brut / % net qui est la différence entre le volume brut et le volume restitué) :
  - AEP : 1,2 % / 26,8 %
  - Hydroélectricité : 94,1 % / 0 %
  - Neige de culture : 0,3 % / 0,01 %
  - Irrigation : 4,4 % / 73,2 %
- Impacts potentiels des prélèvements (tout confondus) sur les cours d'eau par sous bassin en hiver au mois de février. Cet indicateur est obtenu en comparant le débit minimum sur 30 jours consécutifs de période de retour 5 ans des cours d'eau avec les prélèvements nets de février. Ne figurent que les cours d'eau impactés par un prélèvement destiné à la neige de culture.

Nom du secteur	Impact maximum (%) en hiver
Aigue Agnelle	5,1 %
Cristillan	5,7 %
Bouchet	1,7 %
Rivière	7,4 %
Guil amont	2,3 %

- Linéaires de cours d'eau court-circuités par les prélèvements liés à l'enneigement artificiel :
  - torrent du Bouchet : 18 %
  - torrent de la Rivière : 30 %
  - torrent du Chagne (Vars) : 38 %

**Conclusion** : Le volume prélevé pour l'enneigement artificiel reste faible sur le bassin versant du Guil en comparaison des autres usages. Ce constat se vérifie d'autant plus sur les stations du Queyras qui, toutes réunies, représentent un tiers des prélèvements du bassin versant du Guil pour l'enneigement artificiel. Par rapport aux débits d'étiage hivernaux des cours d'eau, la part des prélèvements (usages tout confondus) ne dépassent pas 8 %. Il est cependant important de noter que les prélèvements pour l'enneigement artificiel peuvent court-circuiter les cours d'eau et avoir des impacts très localisés. Les linéaires court-circuités sont compris ici entre 18 % et 40 %. Sur ces secteurs, une vigilance particulière est apportée. Les impacts sont analysés finement dans les dossiers réglementaires d'autorisation de prélèvement, en étroite collaboration avec le Parc.

### 3. Pour développer et partager les connaissances sur l'eau, les milieux aquatiques, les risques

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Mettre à jour l'inventaire des sites, sols et milieux pollués
- Centraliser les données d'études, d'inventaires et de suivi sur l'eau (au sein du centre de ressource du Parc) pour parfaire l'état des connaissances, les politiques de gestion mises en œuvre, la sensibilisation des acteurs locaux sur la gestion de l'eau et la préservation de cette ressource fragile
- Compléter l'inventaire du CBNA pour améliorer la connaissance des zones humides [...]
- Élaborer [...] un plan d'actions permettant leur restauration, préservation, entretien et mise en valeur
- Améliorer la connaissance des lacs d'altitude, indicateurs spécifiques des milieux de montagne pour apprécier les évolutions climatiques et la pression anthropique
- Coordonner les travaux d'études, collecter, valoriser et diffuser les résultats.

#### Ce qui a été réalisé

Le Parc a porté dans le cadre du PAPI d'intention (2014-2016) une étude sur la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme. Cette étude a analysé la prise en compte de ce risque à travers :

- les plans de prévention des risques naturels (PPRN), dont sont désormais dotées les 11 communes du bassin versant du Guil ;
- la révision, pour intégrer les préconisations de l'étude, des PLU de 6 de ces 11 communes.

Pour transmettre aux communes les résultats de cette étude, le Parc a produit pour chacune d'elles des fiches synthétiques de deux pages sur les enjeux liés au risque inondation, aux lits majeurs des rivières et aux zones humides qui leur sera utile lorsqu'elles s'engageront dans la révision de leur PLU.

Le Parc a réalisé en 2012 un inventaire des zones humides et un guide des habitats humides. Ce sont ainsi 238 zones humides qui ont été identifiées, pour une superficie totale de 1809 ha. Cet inventaire est utilisé dans le cadre de la définition du plan de gestion de la Réserve naturelle, pour alimenter les avis du Parc sur des projets ou dans le cadre d'un porter à connaissance sur le zonage NZh pour les communes qui révisent leur PLU.

Le lac Lestio a été intégré en 2021 au réseau « Lacs sentinelles », animé par Asters, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie ; ce réseau a pour vocation de coordonner les efforts de recherche et d'observation sur les lacs d'altitude.

Différentes actions de préservation de zones humides ont été ponctuellement engagées, comme l'acquisition de connaissances sur des habitats spécifiques dans la Réserve naturelle (habitat de la salamandre de Lanza) ou sur l'alimentation en eau des zones humides du lac de Roue, la mise en défens dans l'arrêté préfectoral de protection de biotope de Bouchouse ou encore au col Agnel (avec le Département).

Un diagnostic des ressources en eau<sup>15</sup> a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Ce diagnostic a permis de

réunir l'ensemble des usagers de l'eau et d'établir une synthèse des connaissances. La proposition a été faite d'inscrire certaines des actions préconisées dans le contrat de bassin Haute-Durance ; celui-ci n'intègre cependant pas le Guil.

Le Parc a expérimenté la technique LiDAR<sup>16</sup>, qui permet d'acquérir pour un coût réduit des données topographiques à grande échelle. L'acquisition de ces données lui a servi à réaliser le plan de gestion des cours d'eau et cartographier à une échelle très fine les habitats et digues. Ainsi, 230 km de cours d'eau ont été survolés, 420 ha de zones humides (marais du Bourget à Cervières, vallon de Bouchouse et Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso) et 13 km de digues. Tous les projets en rivière se sont basés sur les données LiDAR, excepté ceux qui nécessitaient une topographie plus précise. Le Parc a organisé une formation sur deux jours (en septembre 2013) avec le prestataire à destination des gestionnaires de cours d'eau et des géomaticiens des Parcs naturels régionaux de PACA. Au total une douzaine de participants ont suivi cette formation. Le Parc partage régulièrement les données LiDAR par le biais de conventions de mise à disposition des données. Une vingtaine de conventions ont été passées pour transmettre les relevés LiDAR à de nombreux partenaires : État (ONF, DDT), Département, CCGQ, bureaux d'études, universités, pour des projets de recherche, d'aménagement du territoire et de microcentrales. Le LiDAR s'est développé dans la gestion des cours d'eau en France.

Le Parc émet de nombreux avis sur les dossiers d'autorisation et de déclaration « loi sur l'eau ». Il est associé à tous les travaux GEMAPI qui sont inscrits dans le PAPI du Guil. Il est également associé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Steppique Durancien et Queyrassin ».

<sup>15</sup> Diagnostic et prospective sur les ressources et les besoins en eau sur le bassin versant du Guil

<sup>16</sup> Le LiDAR (acronyme de « light detection and ranging ») est une technique de télédétection par balayage laser. Non intrusive et très

précise, la lasergrammétrie est particulièrement adaptée aux levés topographiques de zones végétalisées, accidentées ou difficiles d'accès.

## **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu.

D'assurer une gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant du Guil

- Proposer un nouvel outil de gestion intégrée des cours d'eau planifiant des actions de restauration de la continuité écologique, entretien et restauration de la ripisylve, entretien et restauration d'ouvrages de protection, gestion des usages, suivi de la ressource, gestion des zones humides, assainissement des hameaux...
- Mettre en place une structure intercommunale de gestion des cours d'eau et des ouvrages de protection, en accompagnant la prise de compétence GEMAPI par une structure intercommunale, en identifiant un gestionnaire unique des ouvrages de protection.
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques d'une part, et d'autre part, en sécurisant les usages de l'eau dans un contexte de changement climatique.

De réduire la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques naturels, et notamment au risque d'inondation et torrentiel

- Labelliser le territoire PAPI complet avec un programme d'actions traitant les sept axes de la réduction de la vulnérabilité du territoire : connaissance / sensibilisation, surveillance, gestion de la crise, prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme, mesures de réduction de la vulnérabilité et de protection active des enjeux.
- Réaliser plusieurs actions du PAPI complet en tant que maître d'ouvrage ou assistant technique dans le cadre de sa mission d'animation du PAPI d'intention.

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale du territoire, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, à travers en particulier la gestion des ressources en eau, ainsi que de la protection des habitants et des infrastructures vis-à-vis des risques naturels

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Parc a conduit, dans le cadre du contrat de rivière, un plan de gestion des cours d'eau et un diagnostic des ouvrages hydrauliques qui ont permis d'élaborer une stratégie et un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), avec des travaux qui s'échelonneront jusqu'en 2028, pour un montant prévisionnel de 21,8 millions d'euros.</li> <li>La prolongation jusqu'en 2014 du contrat de rivière a permis d'achever les actions engagées dans la période précédente et d'en inscrire de nouvelles en lien avec le SDAGE. C'est dans ce cadre que le programme d'assainissement de l'ensemble des communes du Parc (ainsi que celui des refuges) a notamment pu être conduit à son terme, avec des résultats significatifs au niveau de l'amélioration de la qualité des cours d'eau.</li> <li>Les travaux engagés dans le cadre du contrat de rivière du Guil puis du PAPI ont permis de restaurer les continuités écologiques et de reconquérir des milieux fragiles.</li> </ul> <p>L'action du Parc a ainsi été déterminante pour la prise en compte de ces enjeux, avec des moyens pourtant limités (un équivalent temps plein). Le travail conduit en concertation avec toutes les communes a favorisé une large prise de conscience sur les risques d'inondation et a permis d'établir un diagnostic partagé sur la base duquel le PAPI a pu être élaboré. Le Parc anime aujourd'hui ce PAPI, ce qui a permis de prolonger et d'entretenir la dynamique lancée avec le contrat de rivière en impliquant les élus ainsi que les partenaires techniques et financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'ouvrages de protection qui nécessitent d'être suivis, restaurés et entretenus est considérable.</li> <li>Les méthodes d'analyse économique des travaux sont mal adaptées au contexte torrentiel, les délais d'instruction des dossiers de financement sont très longs et seul le risque d'inondation est pris en compte, alors qu'il serait important de considérer l'ensemble des risques ainsi que la restauration des milieux naturels et les continuités écologiques.</li> <li>Le Parc s'est rapproché du SMADESEP<sup>17</sup> pour mutualiser des actions de gestion et de restauration des milieux aquatiques, mais le contrat de bassin Haute-Durance n'intègre pas le Guil.</li> <li>Les actions de préservation des zones humides restent insuffisantes, alors que de nombreux projets sont susceptibles de les impacter, en rivière (une dizaine de projets de microcentrales, travaux de protection contre les inondations) et en tête de bassin versant (aménagement des domaines skiables et pratiques pastorales). Le Parc n'a pas obtenu de financement de l'agence de l'eau pour lancer un plan de gestion stratégique sur les zones humides qui aurait affiné les connaissances et priorisé des actions<sup>18</sup>.</li> <li>L'objectif de restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels est partiellement atteint mais il reste nécessaire de conforter les réservoirs biologiques et de poursuivre le rétablissement des continuités écologiques (une trame bleue est en cours de définition).</li> <li>La Fédération de pêche a mené des travaux efficaces de restauration des adoux mais la mobilité des lits de rivière et les crues demandent un travail d'entretien régulier et il n'y a pas de programme d'actions financées pour pérenniser ces travaux, qui sont assurés par des associations locales de pêche ou la Fédération en fonction des moyens dont elles peuvent disposer.</li> </ul>

On attendait du Parc qu'il soit garant de la cohérence des politiques publiques, en particulier en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire (compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte notamment).

<sup>17</sup> Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon.

<sup>18</sup> L'Agence de l'eau bloque les financements, dans l'attente d'une structure qui porte le contrat de bassin de la Haute Durance qui devra aussi intégrer le Guil.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc a conduit une étude sur la prise en compte du risque d'inondation dans les PLU et les plans de prévention aux risques naturels dont sont désormais dotés les 11 communes du bassin versant du Guil.</li><li>Le Parc émet des avis sur les dossiers d'autorisation et de déclaration « loi sur l'eau », il est associé à tous les travaux inscrits dans le PAPI.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Dans le cadre des révisions des PLU :<ul style="list-style-type: none"><li>le Parc émet un avis et conseille aux communes un zonage spécifique pour les zones humides (NZh), mais ces avis et conseils devraient être mieux pris en compte ;</li><li>le Parc communique aux communes des fiches synthétiques sur les enjeux liés aux risques d'inondation, aux espaces de mobilité et aux zones humides, mais la transmission de ces informations nécessiterait d'accompagner une sensibilisation et une animation auprès des élus.</li></ul></li><li>En dehors des dossiers d'autorisation et de déclaration « loi sur l'eau » et des travaux inscrits dans le PAPI, le Parc n'est pas systématiquement associé aux projets et, lorsqu'il l'est, c'est généralement de façon trop tardive pour pouvoir intervenir à bon escient. En tout état de cause, son implication auprès des porteurs de projets nécessiterait des moyens humains plus importants que ceux dont il dispose aujourd'hui.</li><li>Il serait judicieux que les techniciens disposent de critères validés par les élus, afin d'assurer la nécessaire cohérence des avis rendus sur les projets.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il soit proche des acteurs du territoire, à travers des actions visibles et lisibles permettant aux Queyrassins de s'approprier « l'institution Parc » – et de bien identifier son rôle – en menant des actions pédagogiques (auprès des plus jeunes bien sûr, dans les écoles en particulier, mais plus largement de tous les locaux) pour qu'ils s'approprient davantage leur territoire.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Parallèlement aux travaux engagés dans le cadre du PAPI pour réduire les risques d'inondation, le Parc mène des actions pour conserver la mémoire des événements passés et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la prévention de ces risques et la gestion des crises.</li><li>Un guide de réduction de la vulnérabilité de l'habitat face au risque torrentiel a été édité et des formations sont prévues sur ce sujet pour les prochaines années.</li><li>Le Parc a produit pour chacune des communes des fiches synthétiques sur les enjeux liés au risque d'inondation, aux espaces de mobilité et aux zones humides.</li><li>Le Parc parvient à mener des actions pertinentes malgré des moyens humains, financiers et techniques limités : ces actions sont réalisées en interne ou par des partenaires qui travaillent régulièrement avec le Parc. Le Parc a cependant pu bénéficier d'aides dans le cadre de son réseau sur les risques naturels (financements PAPI/GIRN, financements DREAL sur un projet de pièce de théâtre sur les risques naturels, etc.).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc reste un acteur majeur de la « pédagogie des risques », à la croisée de ses missions en matière d'éducation d'une part et de gestion des risques naturels d'autre part. L'efficacité des actions qu'il peut mener sur la culture du risque reste cependant difficilement appréciable. Ces actions demandent du temps et touchent parfois peu de personnes. Les élus peuvent en outre avoir des appréhensions pour communiquer sur ces sujets. Il est important de développer des approches et des outils qui ne soient pas anxiogènes (comme les bandes dessinées sur les risques dans les campings).</li><li>Les préconisations techniques que peut faire le Parc en matière de prévention et de gestion des risques ne sont pas nécessairement suivies par les professionnels et les élus.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il développe :

- La connaissance du territoire, de l'observation de ses évolutions (en particulier pour ce qui concerne les milieux et ressources naturelles) ;
- Le partage de cette connaissance ;
- Le lien entre le monde de la recherche et les professionnels, ainsi que des expérimentations et innovations qui peuvent en résulter.

### L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une application « eau et gestion des risques » a été mise en place sur le SIT à l'échelle du bassin versant du Guil.</li> <li>• Un plan de gestion des transports solides a été élaboré</li> <li>• Le Parc a réalisé un inventaire des zones humides et un guide des habitats humides, utilisés dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle, pour étayer les avis du Parc sur des projets ou dans le cadre du porter à connaissance pour les communes qui révisent leur PLU.</li> <li>• Le Parc a réalisé un diagnostic prospectif sur les ressources et besoins en eau sur le bassin versant du Guil.</li> <li>• Le Parc a expérimenté et diffusé la technique LiDAR permettant d'acquérir à un coût réduit des données topographiques à grande échelle pour la gestion des cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La question de l'actualisation de l'application « eau et gestion des risques » reste posée, en l'absence de moyens humains dédiés.</li> <li>• En dehors du lac Lestio, intégré en 2021 au réseau « Lacs sentinelles », les nombreux lacs du territoire du Parc ne font l'objet d'aucun suivi particulier.</li> <li>• Un diagnostic des ressources en eau a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Ce diagnostic a permis de réunir l'ensemble des usagers de l'eau et d'établir une synthèse des connaissances. Les résultats restent cependant approximatifs en raison de l'absence de suivi des cours d'eau en tête de bassin versant et de suivi des prélèvements pour certains usages comme ceux de l'agriculture. En outre, cette étude a permis de relativiser certains prélèvements comme ceux de l'enneigement artificiel, mais les impacts de ces prélèvements sur la ressource n'ont été approchés que de manière approximative à cause du manque de connaissances. Par ailleurs, la proposition a été faite d'inscrire certaines des actions préconisées dans le contrat de bassin Haute-Durance mais celui-ci n'intègre pas le Guil et ces actions n'ont pas été mises en œuvre.</li> <li>• Dans un contexte de changement climatique entraînant une diminution des ressources en eau, il devient nécessaire d'approfondir les connaissances, de disposer de mesures de suivi des cours d'eau et d'entamer une réflexion globale sur le partage de la ressource.</li> </ul>

### **Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été réalisé :**

Achever le contrat de rivière prorogé d'un avenant et le faire évoluer vers la constitution d'un schéma d'aménagement de la gestion de l'eau (SAGE) avant l'échéance du contrat de rivière

- Le contrat de rivière a bien été terminé et prorogé jusqu'en 2014 grâce à un avenant mais cela n'a pas pu évoluer comme envisagé. Tous les partenaires s'accordent sur le fait qu'il n'apparaît pas pertinent de mettre en place un SAGE à l'échelle du bassin versant du Guil, mais d'intégrer en revanche ce dernier dans le projet de SAGE porté par le SMAVD sur l'ensemble du bassin versant de la Durance.

Mettre à jour l'inventaire des sites, sols, et milieux pollués

- Manque de moyens humains pour la mise à jour

Coordonner l'élaboration d'un schéma de pérennisation et de qualité de la ressource en eau à l'échelle du Queyras (comprenant un schéma d'alimentation en eau commun à toutes les communes). Réaliser un diagnostic des réseaux et proposer un service d'assistance technique afin d'optimiser le rendement des réseaux. Limiter le nombre de points de captage à protéger. Sécuriser l'approvisionnement.

- L'alimentation en eau potable (AEP) est une compétence qui n'a pas été transférée au niveau intercommunal et reste donc aujourd'hui du ressort des communes. Une base de données sur les réseaux a été mise en place sur son SIG par la CCGQ, qui a réalisé un diagnostic global des réseaux AEP de toutes les communes. Deux communes n'ont pas encore de schéma directeur d'eau potable.

Sensibiliser la population autour de la gestion de l'eau, les économies d'eau, la gestion des canaux, le rôle de l'Agence de l'eau, la lutte contre la pollution, les substances dangereuses et les pesticides, les eaux usées, la richesse culturelle de l'eau.

- L'étude ressource a été l'occasion de rassembler les usagers sur les questions de partage de l'eau, mais en l'absence de contrat de rivière ou d'un animateur, aucun moyen n'est dédié à ces questions.

Supprimer les points noirs environnementaux sur les zones humides et les rivières.

La charte n'apportait aucune précision sur ces « points noirs ». Les rivières font l'objet d'un programme de travail important, à travers le PAPI, et des actions ponctuelles ont été menées sur des zones humides. Les communes ont par ailleurs fait un important travail d'interdiction de leurs décharges non autorisées au bord des cours d'eau. Étudier les besoins des habitants en matériaux de construction et les impacts environnementaux de leur acheminement de l'extérieur du Queyras.

Expérimenter des modalités de prélèvement des matériaux issus des crues pour les besoins propres aux habitants et collectivités des communes du territoire dans l'objectif d'autosuffisance locale

Étudier la faisabilité et expérimenter un dispositif de collecte des matériaux issus des chutes de pierres sur les prairies et alpages en préservant les clapiers.

- Actions non prioritaires, manque d'ETP. Néanmoins, pour l'aménagement de la route du Pas de l'ours, à Aiguilles, des matériaux locaux ont été utilisés (issus des travaux de la route et du cône de déjection du torrent du Peynin). Par la suite, les matériaux de la route non utilisés ont servi pour consolider les berges du Guil au niveau du camping du Gouret à Aiguilles.

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Clarifier l'articulation entre les différents échelons d'intervention et outils de gestion correspondant (Queyras, bassin versant du Guil, Haute-Durance) ; préciser le partage des rôles entre le Parc et la Communauté de communes en matière d'action sur l'eau, définir et dimensionner les moyens correspondant (moyens humains, système d'information géographique, gestion des données...)
- Poursuivre les programmes d'études et de travaux en matière de prévention et de protection des inondations, et les élargir à l'ensemble des risques naturels (STEPRIM)
- Étendre cette réflexion à l'élargissement des actions en matière de prévention de l'ensemble des risques naturels
- Renforcer la restauration et la préservation des milieux aquatiques et associés (ripisylves, zones humides) et leur prise en compte dans l'ensemble des activités (dont les activités touristiques et de loisirs de pleine nature) ; assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration, particulièrement en période d'étiage ;
- Développer l'information et la communication sur les enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques, à la disponibilité des ressources en eau, au risque d'inondation – en fonction des différents publics et des différents objectifs (sensibilisation, vulgarisation, animations, informations tout public...), prise en compte dans les politiques publiques (documents de porter à connaissance, fiches).

## 4. Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle, pour produire les aliments de la vie

### **Article 8 : Espaces agricoles**

Le renouvellement du label Parc naturel régional en 2010 a été l'occasion de proposer un projet de territoire face au problème de déprise agricole, la charte du Parc retenant l'agriculture comme orientation fondamentale. Les problématiques à traiter sont nombreuses et nécessitent un investissement sur le temps long. À travers des engagements et un programme d'actions, la charte propose une stratégie qui vise à favoriser le développement de l'agriculture et de ses filières en privilégiant le développement de petites et moyennes exploitations. L'objectif est d'anticiper les évolutions agricoles qui vont impacter particulièrement les zones de montagne en optant pour un modèle agricole nouveau et dynamique, naturel et intégré à l'environnement.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Pour développer et relayer les connaissances et informations pour la gestion des espaces agricoles

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Collecter et organiser l'information sur le foncier dans le cadre du centre de ressources.
- Établir un conventionnement des communes avec la SAFER.
- Conduire des programmes expérimentaux d'étude d'impact de l'agriculture sur l'environnement [...].

#### **Ce qui a été réalisé**

Un diagnostic agricole et foncier a été réalisé en 2014 pour l'ensemble des communes du Parc, afin de favoriser la prise en compte des enjeux liés aux terres agricoles dans les PLU. Ces enjeux sont importants : ils ont bien sûr trait aux activités agricoles et pastorales, mais aussi à l'urbanisation, au tourisme, aux risques naturels. Ce diagnostic a été restitué aux élus locaux sous forme d'échanges intercommunaux sur les enjeux, les objectifs à poursuivre, les outils disponibles. Il participe de la mission du Parc en matière d'urbanisme afin notamment de mettre les PLU en conformité avec sa charte.

Une convention d'intervention foncière a été signée entre la SAFER et huit communes. L'objectif est de bénéficier d'un observatoire pour assurer une veille foncière et permettre l'exercice du droit de préemption.

2. Pour impliquer les professionnels dans les orientations à prendre

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

Renforcer l'activité du « Groupe Agriculture Durable » [...]

#### **Ce qui a été réalisé**

Le Parc co-anime avec la Chambre d'agriculture un Groupe Agriculture Durable, le GAD, qui se réunit une à deux fois par an. Malgré une participation variable selon les années (de cinq à une vingtaine d'agriculteurs), ce groupe constitue une instance importante pour la mise en œuvre des actions du Parc en matière agricole. Il a fait émerger des projets significatifs : rénovation de la maison de l'artisanat (à Ville-Vieille, sous forme de coopérative qui permet la vente directe aux habitants et touristes de

productions artisanales et agricoles locales), groupement d'employeurs (créé à l'initiative du Parc dans le cadre du PIT Monviso, il réunit une dizaine d'agriculteurs et leur permet de mutualiser l'emploi d'un ouvrier agricole polyvalent), projet de création d'un alpage laitier collectif à Molines (finalement abandonné par la Commune), reprise de l'exploitation laitière avec transformation fromagère de Pra Chiriou dans le cadre d'un projet financé par l'Europe et la Région (FEADER).

### 3. Pour soutenir les activités agricoles et valoriser les productions locales

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Mettre en place [...] une politique coordonnée entre les communes pour obtenir la maîtrise foncière de terrains et bâtiments agricoles.
- Créer dans les 10 ans au moins une ZAP par commune.
- Généraliser les AFP à toutes les communes.
- Faire prendre en compte les enjeux agricoles par les communes lors de l'élaboration ou modification de leur PLU [...], établir [...] des cartes communales des espaces agricoles à protéger.
- Définir [...] un programme [...] de modernisation des bâtiments agricoles.
- Appuyer les groupements agricoles existants ou en cours de création.
- Redéfinir la stratégie de labellisation des productions agricoles par la marque Parc [...].
- Mettre à disposition des agriculteurs et PME de l'agroalimentaire [...] une ingénierie spécialisée pour développer la production biologique ou raisonnée, les circuits courts de transformation et de commercialisation [...].
- Aider au montage technique et financier des dossiers de financement au titre des politiques de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département.
- Adapter l'application des politiques agricoles pour tenir compte de la spécificité « très haute montagne » [...].

#### Ce qui a été réalisé

Le Parc pilote le projet « *investir le foncier agricole pour dynamiser l'agriculture d'un territoire de haute montagne* ». Ce projet, qui réunit cinq communes du Parc et le CERPAM, a permis :

- La reprise en 2020 de l'exploitation Pra Chiriou par un couple de jeunes. Le partenariat développé autour de cette reprise (Terres de Liens, Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural – ADEAR), Commune de Ceillac, Parc, Chambre d'agriculture, SAFER) a permis de transmettre l'exploitation, après trois années durant lesquelles aucune solution n'avait pu être trouvée.
- La réouverture de parcours d'alpage sur cinq communes (Abriès-Ristolas, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, Arvieux, Ceillac) ; entre 2018 et 2022, 200 000 euros de travaux de lutte contre l'enfrichement ont permis de reconquérir 200 ha pour maintenir la biodiversité et la production de fourrages de qualité.

Le Parc a, au début des années 2010, accompagné l'installation à Arvieux d'une paysanne boulangère – qui, malheureusement, a cessé son activité trois ans plus tard. Le Parc s'est impliqué pour faire progresser les approvisionnements locaux et de qualité en restauration collective, à travers le projet « *De la terre à mon assiette* » (2019-2021).

Cinq court-métrages ont été réalisés par cinq classes sur l'ensemble du PETR, dont une sur le territoire du Parc. Ces classes ont pour cela été accompagnées chacune à hauteur de 45 heures sur une année scolaire par différents partenaires : le CPIE, le CODES (Comité Départemental d'Éducation à la Santé), l'association Réalisation Évènements Création...

Les 116 élèves concernés ont ainsi pu notamment visiter des exploitations agricoles, l'abattoir coopératif de Guillestre, des fromageries... Cette action a été financée dans le cadre du programme LEADER.

Le Parc a mis en relation l'abattoir de Guillestre avec la fondation Edith Seltzer (centre médical de rééducation de Briançon), qui prépare 600 repas par jour. La fondation s'approvisionne ainsi depuis 2019 auprès de cet abattoir. Il l'a également mis plus récemment en relation avec l'association Midi chaud ; depuis 2021, cette association d'aide alimentaire de Briançon s'approvisionne ainsi elle aussi auprès de l'abattoir.

Le Parc accompagne, avec les partenaires du projet, une réflexion de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras sur les cantines. Ces ateliers ont été constitués avec respectivement les personnels de cantine, les élus, les producteurs locaux, le théâtre forum, un atelier de synthèse ; un voyage d'études a également été organisé à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).

Un état des lieux de la restauration collective à l'échelle de la Communauté de communes est actuellement réalisé conjointement par le Parc et le CPIE.

Le Parc a lancé, avec le concours de la fondation Carasso, un projet de coopérative foncière et agricole. L'objectif est de renforcer et développer l'agriculture en préservant les terres agricoles, en offrant une alternative à l'agrandissement des exploitations, en permettant à la filière maraîchère de se développer, en soutenant la filière laitière. Le projet vise pour cela à garantir la vocation agricole des terres et des bâtiments, à faciliter et sécuriser l'accès au foncier aux porteurs de projet. Une association de préfiguration a été constituée en 2020 pour porter ces objectifs. Elle est aujourd'hui portée par l'ADEAR.

#### 4. Pour concilier développement agricole et biodiversité

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Développer des cultures de variétés patrimoniales locales [...].
- Coordonner les communes pour prendre un arrêté commun interdisant toute culture OGM [...].
- Coordonner l'expertise écologique et le suivi des dispositifs agro-environnementaux [...].

##### Ce qui a été réalisé

Le Parc a contribué à maintenir ou développer des cultures de variétés locales, à travers notamment la prise en compte des races montagnardes dans le cahier des charges de l'AOP Bleu du Queyras et son partenariat avec la maison et le réseau des semences paysannes (acquisition d'une exposition sur les semences paysannes, présentée lors des foires agricoles du territoire, partenariat dans le cadre du festival Alimenterre<sup>19</sup>, partenariat dans la création des coopératives foncière et d'activité, accompagnement de la Maison des semences paysannes des Hautes-Alpes (basée à Guillestre) pour l'acquisition d'une colonne de tri des semences dans le cadre du Contrat de Parc avec le Département, la Région et l'État).

Le Parc organise chaque année un concours des prairies fleuries pour valoriser les savoirs et savoir-faire paysans conciliant pratiques agricoles, entretien des paysages et maintien de la biodiversité. Le lauréat de ce concours participe ensuite au concours national ; sur les quatre dernières années, trois éleveurs du territoire du Parc ont été primés au niveau national.

À travers les MAEC, le Parc a permis de mobiliser un million d'euros supplémentaires sur cinq ans pour maintenir ou développer des pratiques favorables à l'environnement : fauche tardive et absence de fertilisation minérale pour les prés de fauche, entretiens des canaux, maintien de l'ouverture des milieux et particulièrement des parcours, gestion durable des pâturages et alpages. Ces aides sont destinées aux agriculteurs du Parc ainsi qu'aux transhumants. La totalité des surfaces agricoles du Parc sont concernées : prairies, parcours, alpages.

Le Parc travaille en partenariat étroit avec le CERPAM et la Chambre d'agriculture pour le montage du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et la réponse à l'appel à projet régional, afin de mobiliser les financements européens, de l'État et de la Région. Cela se traduit par des réunions régulières qui se tiennent une à deux fois par an à l'échelle départementale entre acteurs agricoles (Chambre d'agriculture et CERPAM) et « acteurs de la biodiversité » (Parc du Queyras, Parc des Écrins et animateurs Natura 2000).

#### 5. Pour soutenir le pastoralisme

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Réaliser [...] un état des lieux des prés de fauche [...].
- Élaborer [...] une convention d'exploitation pour chaque alpage [...].
- Former les bergers et les employeurs [...].
- Aménager les alpages (cabanes, enclos, chemin) pour optimiser l'exploitation du pâturage en privilégiant la qualité environnementale [...].
- Expérimenter des alternatives de gestion pour limiter l'emprise d'espèces végétales envahissantes [...].
- Favoriser la cohabitation entre pastoralisme et grands prédateurs [...].
- Développer une politique de soutien aux activités pastorales [...].
- Encourager la reconquête des espaces agricoles par des opérations de débroussaillage [...].
- Créer une entreprise ou un chantier mobile de fauche pour notamment entretenir les prairies abandonnées.

##### Ce qui a été réalisé

Le Parc a accompagné les communes d'Abriès-Ristolas, Vars et Ceillac dans la rénovation et la construction de cabanes pastorales. Il a également fait l'acquisition de deux cabanes nomades d'urgence. L'objectif est d'améliorer les conditions d'équipements et d'accueil afin de fidéliser les bergers et favoriser ainsi une meilleure gestion des alpages.

Le Parc a en outre mené une expérimentation avec l'école primaire de Ceillac, qui a pu bénéficier, durant toute l'année scolaire 2019 d'une intervention du Parc, du CERPAM, d'un berger et d'une architecte autour des enjeux agricoles, écologiques et d'aménagement du territoire des alpages ; les enfants ont conçu une cabane qu'ils ont présentée au berger.

---

<sup>19</sup> Le festival *Alimenterre* est coorganisé chaque année avec plusieurs partenaires locaux : AMAP, Association culturelle sociale et sportive du Queyras, "Juste un zest" (groupement de commande réunissant près de 500 adhérents donc autant de foyers pour bénéficier de produits

agricoles biologique en circuits courts), la maison des semences paysannes. 2 à 3 projections sont organisées chaque année dans le cadre du festival *Alimenterre*, avec une moyenne de 50 participants.

Le Parc a expérimenté des techniques et développé des projets pour limiter l'emprise d'espèces végétales envahissantes (queyrel, genévrier sabine) dont le développement contribue à fermer les milieux, avec des conséquences importantes pour les activités agricoles, la biodiversité et les paysages.

Le Conseil scientifique a été saisi de ces questions et a formulé des préconisations qui ont pu être testées sur plusieurs communes : brûlage et broyage des genévriers, forte pression du pâturage sur le queyrel à l'automne.

Un projet FEADER intercommunal a été monté avec le CERPAM et cinq communes – Abriès-Ristol, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, Arvieux et Ceillac – pour rouvrir des parcours. Ce sont 200 000 euros de travaux qui ont été financés pour lutter contre l'aubépine, le cynorhodon, le genévrier, dans le cadre du site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin alors animé par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Une méthode simple et rustique de suivi de l'impact environnemental et pastoral de ces travaux a été développée.

Le Parc facilite la cohabitation entre loup et pastoralisme. Depuis le retour du loup en 1997, une politique de soutien au pastoralisme a été développée par le Parc, qui intervient à travers différentes actions.

Le Parc établit les constats de dommages sur les troupeaux domestiques (49 constats ont ainsi été établis sur la saison d'estive 2021, pour un total de 133 bêtes déclarées – soit une moyenne de 2,71 animaux par constat, chiffre quasi identique à celui de l'année 2020).

Il met en place, entretient et anime le réseau de radio « *Bergers du Queyras et secours en montagne* ». Ce réseau comprend une soixantaine de postes portatifs, une base à la maison du Parc et trois relais permettant les communications entre les alpages et le Parc. Il a été mis en place au début des années 2000, alors que la téléphonie mobile n'était pas encore développée (et ne couvre d'ailleurs actuellement pas la totalité du territoire du Parc). Il conserve cependant un rôle important : au-delà de la fonction d'alerte en cas de prédation, pour lequel il a été initialement mis en place, il est devenu un moyen de communication du quotidien qui favorise les échanges entre les bergers et avec le Parc (qui diffuse en outre tous les jours un suivi météo).

Il organise chaque année, en fin d'estive, un « *Atelier technique pastoral* » qui réunit le monde pastoral (bergers, éleveurs, élus). Cet atelier permet de faire le bilan de la saison écoulée, d'aborder un sujet particulier qui intéresse l'ensemble des participants, et d'envisager les améliorations à apporter pour faciliter le travail des bergers ; il représente un temps convivial de rencontre qui mobilise fortement les bergers.

Il anime six à huit fois par an, durant la période estivale, des journées « *Être berger aujourd'hui* », destinées aux

visiteurs et hébergeurs. Ces journées ont notamment pour but de faciliter les rencontres entre randonneurs et chiens de protection mais elles visent, plus largement, à faire mieux connaître les activités pastorales aux touristes.

Il a élaboré à destination des bergers des *Carnets d'alpages* qui seront édités en 2023. Chacun de ces cahiers constitue une sorte de carnet de bord réunissant des informations utiles aux bergers, que ces derniers peuvent ainsi utiliser et enrichir au fil du temps. Ces cahiers ont aujourd'hui été réalisés sur trois alpages, et mériteraient d'être étendus à l'ensemble des alpages du Queyras.

Il a développé une application « cabane » pour collecter les informations sur chacune des cabanes d'alpage, afin de mettre à disposition des propriétaires que sont les mairies un outil de connaissance de gestion et d'aide à la décision pour améliorer l'accueil des bergers.

Il participe à l'encadrement des missions d'éco-gardes. Ceux-ci avaient initialement pour mission d'informer les visiteurs sur les mesures de préservation des milieux (à l'origine sur le périmètre de l'arrêté préfectoral de biotope de Bouchouse), ils apportent désormais une information beaucoup plus large, en particulier sur le monde pastoral, sur l'ensemble du territoire du Parc.

Il apporte, avec le concours de la DDT, une aide spécifique sur les alpages qui rencontrent beaucoup de difficultés, comme celui de Cugulet en 2021).

Il réalise un suivi hivernal des loups, pour mieux connaître les meutes et leurs zones d'influence (l'hiver est une saison particulièrement favorable à ce suivi, parce que les animaux laissent leurs empreintes dans la neige, et que la cohésion des meutes est la plus forte à cette époque de l'année).

Le Parc apporte également un appui aux bergers, aux éleveurs et aux communes pour répondre à des besoins ponctuels ; c'est ainsi par exemple qu'il organise l'intervention d'une association, les Volontaires pour la nature, pour reprendre l'alimentation en eau de la cabane d'alpage du Peyroun (alpage du col Vieux).

L'action du Parc en matière de cohabitation entre loup et pastoralisme est reconnue au niveau national et il a entre autres été sollicité pour participer aux travaux menés par le groupe parlementaire sur les chiens de protection. Le Queyras constitue un foyer de prédation important, mais le Parc a permis d'établir une relation de confiance avec le monde de l'élevage, et contribue à apaiser les tensions que peut susciter la présence du loup. Cette action s'est progressivement développée depuis maintenant une vingtaine d'années. Elle a permis d'en tirer des enseignements pour bien d'autres territoires. Elle est emblématique de la vocation d'un Parc à mener des actions expérimentales en matière de gestion de la biodiversité et des activités humaines.

## 6. Le Plan alimentaire territorial

### Ce qui était inscrit dans la charte

L'engagement d'un Plan alimentaire territorial (PAT) n'était pas inscrit dans la charte, il l'a été dans le Contrat de Parc, signé en 2015 avec l'État, le Département et la Région.

### Ce qui a été réalisé

Le Parc anime le PAT engagé depuis 2016 à l'échelle du PETR.

Dans un premier temps, un recensement des initiatives d'alimentation responsable et durable a été réalisé en partenariat avec la Fédération des parcs naturels régionaux et l'association Résolis.

La restitution de ce travail a fait en 2018 l'objet d'un séminaire qui a réuni la quasi-totalité des quatorze porteurs d'initiatives : associations et coopératives principalement mais également des représentants des acteurs publics territoriaux (Parc, PETR, Département, Région), partenaires techniques et financiers du Parc (Chambre d'agriculture, CPIE...). Elle a conduit à la constitution du « collectif de la transition agricole et alimentaire » et à l'établissement d'une feuille de route qui a constitué le point de départ des actions déployées depuis dans le cadre du PAT. Le collectif se veut informel : il réunit des agriculteurs, la Chambre d'agriculture, l'ADEAR, la SAFER, le CERPAM, l'abattoir de Guillestre, des fromageries, le Département, la Région, le PETR, les associations Midi chaud et Juste un Zeste.

Le Parc et le Groupe de recherche action sur l'agroécologie paysanne (collectif constitué sur le Département des Hautes-Alpes) se sont tournés vers l'association Juste un Zeste (500 adhérents pour 7 000 habitants dans le Guillestrois-Queyras) pour une action innovante de sensibilisation aux questions alimentaires et agricoles locales. Les trois partenaires ont monté une troupe de théâtre forum citoyen sur ce sujet grâce aux volontaires de l'association. Il s'agit d'un spectacle ancré dans les situations du quotidien. Les comédiens amateurs interprètent la partie théâtrale, puis les spectateurs sont invités à donner leurs points de vue et à prendre la place d'un ou plusieurs comédiens sur la scène, pour tenter de changer les choses. L'objectif est d'entraîner la participation de la population avec une animation interactive sur la question de l'accès au foncier agricole et de l'impact de l'alimentation sur le développement du territoire.

Le Parc s'est porté territoire pilote pour mettre en œuvre l'outil en ligne PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente

Citoyenne et Locale). Cet outil a été développé par la SCIC BASIC (Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne). Il s'agit d'un outil d'analyse des relations entre alimentation et territoire, qui permet d'appréhender les effets d'une alimentation plus durable sur l'activité agricole, l'économie locale, l'emploi et l'environnement. Ce partenariat s'est poursuivi en 2020-2021 à travers la participation à un programme de recherche-action sur la compréhension et l'accompagnement d'une filière à l'échelon territorial : la filière laitière dans le Queyras.

Le Parc a confié en 2019 aux auditeurs du Mastère spécialisé ACTERRA de l'école AgroParisTech la réalisation d'un diagnostic prospectif participatif sur les habitudes alimentaires des habitants du territoire.

Cette mission a permis de caractériser les pratiques d'approvisionnement et d'identifier les habitudes et attentes des acteurs concernés. Elle a fait ressortir une dynamique locale forte ; malgré l'importance des chutes de neige durant cette période (janvier 2019), plus de 50 personnes ont participé à ce travail.

Le Parc a animé en 2019, à l'échelle du PETR, un atelier participatif sur l'alimentation : « *Bien manger ici, aujourd'hui et demain* ».

Cet événement a été organisé avec de nombreux acteurs locaux dans le cadre du projet collectif Média des Acteurs, du CTES et du PAT. Plus de vingt partenaires y ont participé : acteurs institutionnels, socioprofessionnels et consommateurs<sup>20</sup>. Il a permis à l'ensemble des parties prenantes d'exprimer et partager leurs besoins et leurs attentes au regard des problématiques alimentaires et agricoles.

Depuis 2015, le Parc s'est inscrit, avec ses partenaires locaux (Graine des Montagnes, ACSSQ, Juste un Zeste et l'AMAP du Guillestrois), dans la dynamique du festival *Alimenterre*. C'est dans ce cadre qu'il organise chaque année des projections suivies d'interventions d'acteurs de différents horizons et de débats avec l'ensemble des participants.

<sup>20</sup> <https://adscb05.org/2-ateliers-participatifs/atelier-alimentation/>

## Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Soutenir l'agriculture locale, en favorisant l'installation d'agriculteurs

- Acquérir le maximum de maîtrise communale ou intercommunale de la terre et des bâtiments agricoles
- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations grâce à des dispositifs incitatifs ou réglementaires innovants
- Compenser toute perte de superficies en prairies de fauche pour l'urbanisation par une reconquête de terres agricoles, équivalente en termes de surface et d'usage
- Soutenir les activités d'élevage qui sont la clé de voûte de l'agriculture queyrassine.

Valoriser la dynamique agricole

- Systématiser l'intervention du groupe agriculture durable à toutes les problématiques agricoles
- Créer et soutenir des produits biologiques et des filières de transformation/commercialisation spécifiques pour optimiser la valeur ajoutée locale
- Promouvoir le caractère de haute montagne des produits au travers de la marque Valeurs Parc intensifiée et étendue au maximum de produits locaux

Privilégier l'agri-environnement :

- Assurer une meilleure gestion des alpages et des zones pastorales
- Mettre en œuvre une politique dynamique de soutien et de préservation des prairies de fauche
- Développer la conservation naturelle et la diffusion des plants et semences

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale des territoires, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, en particulier à travers les activités agricoles, pastorales notamment (gestion des prairies de fauche, des pâturages), de la maîtrise du foncier et de la cohérence des politiques publiques dans ces domaines, en particulier en matière d'urbanisme.

### L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Parc a réalisé des diagnostics permettant de prendre en compte les enjeux agricoles et fonciers dans les PLU communaux ainsi que dans les baux d'alpage.</li> <li>• Huit des dix communes ont signé avec la SAFER une convention permettant d'assurer une veille foncière et de faciliter l'exercice du droit de préemption.</li> <li>• Il a contribué au maintien de variétés locales à travers notamment le cahier des charges de l'AOP Bleu du Queyras et un partenariat avec la maison et le réseau des semences paysannes.</li> <li>• En partenariat avec le CERPAM et la Chambre d'agriculture, il a soutenu, à travers les MAEC, les pratiques favorables à l'environnement et permis de mobiliser pour cela des financements importants.</li> <li>• Il mène auprès des bergers une action permanente favorisant la cohabitation entre loup et pastoralisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les diagnostics agricoles et fonciers ont peu été pris en compte dans les PLU (le Parc est peu associé à leur élaboration et, lorsqu'il est, c'est très souvent en fin de procédure, lorsqu'il l'est difficile de revenir sur un projet déjà très avancé). De même, les préconisations des diagnostics pastoraux sont peu intégrées dans les baux d'alpage.</li> <li>• La convention avec la SAFER devait permettre au Parc de disposer de l'information sur le foncier dans le cadre du centre de ressources : cela ne s'est pas fait. Le choix politique a été celui d'un conventionnement individuel des communes avec la SAFER.</li> <li>• Les communes n'associent pas nécessairement le Parc aux projets de transmission ou d'installation, aux projets de création ou d'extension d'association foncière pastorale. Et malgré la convention qui les lie, les opérateurs agricoles, Chambre d'agriculture et SAFER, n'informent pas toujours le Parc quand ils interviennent sur son territoire.</li> </ul>

## L'essentiel en bref

On attendait du Parc qu'il soit proche des acteurs du territoire en apportant un appui aux agriculteurs, en s'engageant dans la coconstruction de projets avec eux, en valorisant leur rôle dans l'entretien des paysages et la qualité des productions locales, en menant des actions pédagogiques.

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc coanime avec la Chambre d'agriculture un groupe d'agriculteurs, le GAD, qui constitue une instance de proposition qui a permis de faire émerger des projets importants pour les activités agricoles du territoire.</li><li>• Il anime des dynamiques d'acteurs qui ont permis d'accompagner des projets d'installation, de reprise ou de pérennisation d'activités (Pra Chiriou, Cugulet).</li><li>• Il mène des projets pédagogiques (avec des écoles), culturels (théâtre forum) et participatifs (« <i>Bien manger ici, aujourd'hui et demain</i> ») autour des enjeux agricoles et alimentaires, et des actions de valorisation des activités pastorales (concours des prairies fleuries, encadrement des éco-gardes).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc a pu susciter des projets auxquels les communes n'ont pas nécessairement donné suite, comme par exemple pour la création d'un alpage laitier sur la commune de Molines.</li><li>• Le Parc a depuis 2016 tenté à plusieurs reprises, mais sans succès, de réunir les parties prenantes pour évaluer l'incidence des populations de marmottes sur les prairies naturelles. Le Conseil scientifique s'est saisi de cette question difficile en 2021. Les éleveurs sont démunis, les retours d'expérience n'apportent guère de réponse.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il anime des réseaux pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets, les convergences et synergies entre ces initiatives et projets.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc s'est positionné comme chef de file sur différents projets (FEADER, LEADER, PAT, etc.), sur son territoire mais également à l'échelle plus large du PETR.</li><li>• Il a engagé ou conduit des actions à caractère expérimental ou pilote dont les retours d'expérience bénéficient à d'autres territoires (lutte contre les espèces végétales envahissantes, PARCEL), et dont la plus-value a pu être reconnue à l'échelon national (cohabitation entre loup et pastoralisme).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La première question qui se pose est de savoir jusqu'où le Parc doit, et peut (au regard de ses moyens) porter de façon pérenne des initiatives qu'il entame ou suscite – ou au contraire faire en sorte que d'autres acteurs en deviennent à leur tour les porteurs. La seconde porte sur le déploiement ou la pérennité de projets que le Parc a pu faire émerger, notamment en mobilisant des financements pour cela.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il soit acteur et moteur d'un développement économique ancré sur les ressources du territoire et favorisant en particulier le maintien des activités agricoles, en s'appuyant et mettant en valeur leurs atouts.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc a contribué à valoriser des productions locales, à travers la labellisation AOP Bleu du Queyras et la marque Valeurs Parc.</li><li>• Il s'implique dans les approvisionnements locaux pour la restauration collective, à travers notamment le projet « <i>De la terre à mon assiette</i> ».</li><li>• À sa propre initiative ou en accompagnement des communes, le Parc mène des actions de rénovation et de construction de cabanes pastorales qui sont importantes pour fidéliser les bergers dans l'optique d'une gestion durable de ces alpages.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les référentiels « production et transformation végétale » et « production fromagère » de la marque Valeurs Parc ne concernent qu'un petit nombre de producteurs. Il est difficile de maintenir une dynamique avec un aussi petit noyau de personnes concernées, d'autant que les moyens alloués à l'animation et à la promotion de la marque sont peu importants. L'intérêt de cette marque apparaît en définitive faible pour ces productions, dans la mesure où la question est moins celle de leur valorisation que des petites quantités produites.</li><li>• Le Parc est au cœur d'une dynamique partenariale forte autour des MAEC. Mais le suivi, l'animation et l'évaluation de la démarche PAEC ne sont pas financés, et restent pour cette raison insuffisants. Par ailleurs, le règlement des MAEC ne présente pas la souplesse nécessaire : il fige des conditions d'attribution des aides, qui peuvent être contre-productives en fonction de conditions météo qui peuvent être très différentes d'une année sur l'autre. Au lieu d'être transformés en opportunités, les enjeux environnementaux apparaissent à travers les MAEC comme une contrainte qui fait l'objet d'une contrepartie financière.</li><li>• Le Parc n'est pas structuré pour apporter un appui administratif et comptable au « montage technique et financier des dossiers de financement au titre des politiques de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département », comme cela figurait dans la charte.</li><li>• Les enjeux autour des alpages sont nombreux, vis-à-vis notamment de la biodiversité et des impacts des changements climatiques. Quel modèle économique favoriser pour faire converger planification pluriannuelle des investissements, aides publiques, montant des baux ? L'actuelle mandature du Parc a porté le début d'une démarche collective pour une démarche cohérente, concertée, coordonnée sur la connaissance des alpages, leur gestion, l'entretien du patrimoine pastoral. Mais jusqu'à présent, les communes n'associent pas le Parc dans la gestion des conventions avec les groupements pastoraux.</li><li>• La complémentarité des rôles du Parc et de la Chambre d'agriculture gagnerait à être précisée, par exemple pour ce qui concerne les projets mobilisant des financements extérieurs, régionaux ou européens en particulier, ou bien la gestion de labels comme l'AOP Bleu du Queyras, que la Chambre d'agriculture a repris.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il développe la connaissance du territoire, le partage de cette connaissance, le lien entre le monde de la recherche et les professionnels, ainsi que les expérimentations et innovations qui peuvent résulter.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc a mené des expérimentations pour lutter contre les espèces végétales envahissantes dans les alpages, et mobilisé des fonds européens importants pour rouvrir des parcours.</li><li>Le Parc a conduit avec des partenaires départementaux, régionaux ou nationaux, des opérations pilotes pour développer les connaissances sur les productions agricoles et les pratiques alimentaires qui, au-delà de leur intérêt propre pour son territoire, ont permis de mettre au point des méthodes reprises sur d'autres territoires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le montant des travaux pour limiter l'emprise d'espèces végétales envahissantes pose question en regard de leur efficacité ; les débroussaillages n'ont pas pu être réalisés sur l'ensemble des surfaces concernées, très importantes.</li></ul>

### Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été réalisé :

La charte prévoyait la création d'une ZAP sur chaque commune et la généralisation des associations foncières pastorales (AFP) sur l'ensemble du territoire.

- Seule la commune d'Abriès a mis en place une ZAP et une AFP. La mise en place d'outils de maîtrise foncière soulève sur le terrain de fortes réticences qui n'incitent pas les communes à s'y engager, l'ambition de la charte, sur ce sujet, n'était pas en phase avec les réalités de terrain.

Définir et appliquer un programme commun de modernisation des bâtiments agricoles pour réduire la pénibilité du travail et favoriser leur intégration paysagère.

- Le Groupe Agriculture Durable (GAD) n'a pas exprimé d'attente ni de besoin en ce sens.

Conduire des programmes expérimentaux d'étude d'impact de l'agriculture sur l'environnement

- Manque de précisions, motivations, objectifs.

Coordonner les communes pour prendre un arrêté commun interdisant toute culture OGM dans le territoire du Parc après consultation et accord de tous les agriculteurs et de la population.

- La culture des OGM à des fins commerciales est interdite en France depuis 2008. Depuis 2015, la France a demandé à être exclue de la portée géographique des autorisations et des demandes d'autorisation pour la mise en culture. Ces demandes d'exclusion géographique ont été acceptées par les entreprises responsables des OGM concernés. Seul le maïs MON810 est autorisé pour la culture au niveau européen et il ne l'est que dans les États membres ou régions n'ayant pas fait de demande d'exclusion géographique. Par ailleurs, aucune expérimentation de plante génétiquement modifiée au champ n'est actuellement autorisée en France. Le dernier essai au champ d'OGM en France remonte à 2013. Aucune demande d'autorisation n'a été déposée depuis (*source : ministère de l'Agriculture*).

Créer une entreprise ou un chantier mobile de fauche pour notamment entretenir les prairies abandonnées. (Cela limite l'émission de CO<sub>2</sub> des approvisionnements, libère les agriculteurs de la charge du foin, permet de faire des stockages pour les années de moindres récoltes).

- Action ne répondant à aucune demande locale. Il existe en outre des entreprises de travaux qui sont susceptibles de proposer ce type de service.

### Préconisations pour la prochaine charte :

- Affirmer et afficher le rôle du Parc dans :
  - l'animation auprès des acteurs agricoles (GAD) et d'accompagnement – technique, administratif - des projets partenariaux ;
  - le portage d'expérimentations et de projets ayant vocation à s'étendre ou à essaimer sur d'autres territoires, en raison de ses spécificités (agriculture de haute montagne) et de son expérience (pastoralisme, prédation...) ;
  - l'approche transversale des questions agricoles : PAT, enjeux fonciers, articulation avec les activités touristiques, etc.
- Encourager et accompagner le développement des variétés patrimoniales, les mesures d'adaptation aux changements climatiques, la valorisation des productions, la commercialisation en circuits courts.
- Animer une démarche de PAT pour travailler les enjeux alimentaires sur le territoire.
- Poursuivre et renforcer les actions sur les alpages et le pastoralisme en lien étroit avec les communes.

## 5. La forêt, le bois, source d'énergie et de vie

### **Article 9 : Les espaces forestiers**

La charte du Parc intègre localement les valeurs de la charte forestière du Pays qui s'engage sur une ressource forestière durable, génératrice de biodiversité, de pluriactivité et de culture rurale.

Il s'agit de maintenir l'équilibre des forêts en respectant sa multifonctionnalité et sa capacité de renouvellement. La volonté est de valoriser les bois et l'espace forestier, développer les filières, accorder une place particulière aux mélézins et aux cembraies d'altitude.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Pour établir un plan de gestion forestier, maintenir l'équilibre des forêts

### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Améliorer la connaissance de la biodiversité des forêts
- Compléter l'inventaire forestier et créer une base de données numérique de l'ensemble des éléments patrimoniaux
- Mettre en place une stratégie de préservation, de mise en valeur, d'inventaire et de suivi des richesses naturelles (en incluant les aspects paysagers)
- Établir un plan de gestion des boisements à l'échelle du Queyras :
  - Charte de gestion paysagère des boisements
  - Gestion forestière concertée avec le souci des exigences écologiques, paysagères, économiques et d'accueil
  - Schéma des pistes forestières
  - Développement des essences
  - Restructuration du parcellaire forestier pour permettre une exploitation plus douce
- Poursuivre les expérimentations sylvopastorales visant le renouvellement des mélézins
- Mettre en place un suivi des dégâts à la végétation et à la régénération des forêts et des plantations dues aux ongulés
- Terminer l'étude sur les vieux arbres, valoriser les connaissances acquises et créer des zones de vieillissement afin d'accroître la biodiversité
- Faire du patrimoine forestier une richesse touristique spécifique
- Protéger et valoriser les forêts exemplaires (forêts primaires, alluviales, boisements spécifiques, forêts d'habitat particulier)
- Mettre en place une réserve biologique forestière sur le bois d'Assan
- Étudier les possibilités de réduire les départs d'avalanches par plantation d'arbres ou buissons
- Former les acteurs de l'exploitation forestière y compris les habitants bénéficiaires du lot d'affouage, à la gestion des coupes et à leur remise en état
- Mettre en valeur l'espace forestier par des actions de sensibilisation à l'écologie forestière

### **Ce qui a été réalisé**

- En matière de connaissance

L'ONF contribue, dans le cadre de la gestion courante des forêts relevant du régime forestier, à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité forestière, notamment par la remontée de données d'observations comme par exemple, avec le Parc, sur les arbres bio et les chouettes de montagne.

Les données sur les arbres à forte valeur biologique alimentent une base de données du Parc. De son côté, l'ONF capitalise les données des inventaires réalisés à chaque révision d'aménagement forestier.

L'ensemble de ces données est utilisé pour définir des plans d'aménagements forestiers et des plans de martelage. Ces données permettent notamment la conservation d'arbres bio et de cavités favorables à de nombreuses espèces.

Dans la RBI d'Assan, l'ONF mène des travaux de recherche qui permettent de mieux en connaître la biodiversité :

inventaires de l'avifaune, des coléoptères saproxyliques, des lichens, etc.

Une convention a été signée en 2020 entre le Parc et l'ONF. Elle facilite les échanges d'informations et la prise en compte d'enjeux particuliers identifiés par le Parc. C'est par exemple dans le cadre de cette convention que des visites conjointes ont été organisées en 2020, pour marquer les arbres à haute valeur biologique à préserver. L'ONF évalue l'impact des ongulés sur la régénération dans le cadre des inventaires préalables à chaque révision d'aménagement. Il envisage de déployer cette évaluation lors des campagnes de désignation (martelage) à partir de 2022. Le Parc lui-même intervient peu sur ce sujet, par ailleurs suivi par la DRAAF dans le cadre de l'Observatoire de la grande faune et de ses habitats. Six placettes de suivi sont installées dans le territoire ; elles ont permis de constater que les grands cervidés sont en augmentation et pourraient poser un problème, ce qui n'est pas le cas des chevreuils.

- En matière de gestion des essences et espèces forestières

L'ONF poursuit, en accord avec les propriétaires de forêts relevant du régime forestier, son action de renouvellement du mélèze, avec des coupes sous forme de trouées suivies de travaux de décapage : 10 ha ont ainsi été décapés (9 à Arvieux, 1 à Château-Ville-Vieille). Des concertations avec les éleveurs sont engagées localement pour définir les modalités de mise en défens de la régénération. Pratiques encore usitées par les agriculteurs locaux et certains transhumants sans appui/suivi du Parc.

- En matière d'information, de communication, d'accueil du public

Le Parc a organisé des sorties sur la commune d'Abriès-Ristolas dans le cadre du contrat Natura 2000 sur la forêt de Praroussin, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt.

- Mise en place de mesures spécifiques de préservation

Le Parc a instruit, avec l'appui technique de l'ONF, le contrat Natura 2000 de Praroussin. Ce contrat prévoit de maintenir 154 arbres remarquables pour la préservation de la biodiversité hors de toute gestion sylvicole pendant trente ans.

Le bois d'Assan a été classé en réserve biologique intégrale en 2014.

Le Parc a engagé en 2020 une réflexion pour définir une trame verte et bleue. L'ONF contribue à ces travaux. Il a testé une méthode susceptible d'être déployée en 2022 dans le Guillestrois-Queyras pour identifier les sous-trames forestières à haute valeur écologique. Ces travaux constituent un préalable à la définition d'une trame des îlots de sénescence, comme le CNPN l'avait demandé.

## 2. Pour développer et valoriser la filière bois

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Appliquer à l'ensemble des forêts queyrassines le label PEFC.
- Encourager les chantiers de débardage par câble et ou par traction animale en s'appuyant sur les expériences organisées. En faire une activité de découverte touristique – appui technique et financier aux initiatives.
- Aider à la transmission et à l'installation d'entreprises artisanales locales d'exploitation et de transformation des bois.
- Appuyer l'ONF dans un développement pondéré de la coupe en régie, modérateur du marché, garant du bon fonctionnement des petites exploitations et des filières locales.
- Aider les propriétaires forestiers à mieux valoriser leurs parcelles (valorisation en plaquette) et en faire des acteurs dynamiques de l'évolution des paysages.
- Encourager le développement de l'habitat d'excellente qualité environnementale, en recourant à l'ossature et aux toitures bois. Utiliser la ressource locale de bois dans les constructions tout en conservant les caractères architecturaux propres à chaque village.
- Favoriser le bois énergie issu de plaquettes forestières en encourageant des réalisations publiques. À ce titre, l'étude et la mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement en plaquettes et d'un circuit local de distribution sont encouragées.
- Engager ou s'impliquer dans les démarches de qualité utiles à la promotion des bois locaux.

### Ce qui a été réalisé

Sur son site Internet, le Parc promeut les matériaux bio-sourcés et le label Bois des Alpes dans la construction.

Au niveau départemental, le CAUE organise avec le Département un concours pour promouvoir et valoriser l'urbanisme, l'aménagement et la construction durable dans les Hautes-Alpes. Il a élaboré un référentiel qui met en avant l'utilisation du bois dans la construction. En région PACA, le territoire de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras compte le plus grand nombre de constructions publiques certifiées « *Bois des Alpes* » (6 sur 15).

Ces réalisations se développent dans les projets publics, notamment parce que les collectivités font appel à des aides financières qui favorisent la construction durable. Il

reste en revanche beaucoup d'efforts à faire auprès des porteurs de projets privés (qui, dans la plupart des cas, ignorent les aides existantes).

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras poursuit le développement des réseaux de chaleur bois collectifs dans différentes communes du territoire : Molines-en-Queyras, Ville-Vieille, Arvieux et Ristolas. La maison du Parc à Arvieux et l'Arche des cimes à Ristolas y sont raccordés. À Guillestre, la Mairie gère son propre réseau de chaleur.

Ces réseaux permettent de valoriser des bois qui ne peuvent pas satisfaire d'autres usages et d'éviter les émissions atmosphériques d'équipements individuels.

### Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Préserver le patrimoine naturel forestier

- Multiplier les îlots de sénescence
- Assurer un suivi de l'écologie forestière du territoire
- Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les plans forestiers communaux

Soutenir et s'intégrer dans des projets de recherche et des partenariats

Valoriser la ressource forestière du territoire en :

- appuyant la structuration de la filière bois locale ;
- veillant à la valorisation des bois locaux.

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale du territoire, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, à travers en particulier la gestion des espaces forestiers.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion des forêts par l'ONF prend désormais en compte la nécessité de préserver les arbres « à haute valeur biologique » ou sénescents.</li><li>• Des actions favorisant le renouvellement des peuplements de mélèzes ont été conduites.</li><li>• Des milieux forestiers ont fait l'objet de mesures spécifiques de protection (contrat Natura 2000 de Praroussin, Réserve biologique intégrale du bois d'Assan).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque de moyens humains pour travailler sur ce sujet au sein du Parc.</li></ul>

## L'essentiel en bref

On attendait du Parc qu'il soit acteur et moteur :

- D'une stratégie de préservation de la biodiversité mobilisant et coordonnant les partenaires concernés ;
- D'un développement économique ancré sur les ressources du territoire et favorisant le maintien des activités agricoles et artisanales ;
- De la transition énergétique dans le Queyras (atteindre à terme l'autosuffisance énergétique).

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des rapprochements et coopérations entre le Parc et l'ONF ont permis des avancées sur différents sujets : la préservation des arbres remarquables et existants, la création de la Réserve biologique intégrale du bois d'Assan, le contrat Natura 2000 de Praroussin, le partage des connaissances, etc. La convention signée en 2020 devrait renforcer ce partenariat.</li><li>• Différentes actions ont été menées pour promouvoir le bois construction (label « Bois des Alpes ») et le bois énergie, avec le développement de chaufferies bois collectives.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'approvisionnement en bois énergie peine à être local. La plateforme de déchetage publique n'a pas encore pu voir le jour, faute d'un accord entre les différentes parties sur l'emplacement à retenir. Cependant une entreprise locale a développé cette activité.</li><li>• Il n'y a pas de stratégie globale sur la forêt et la filière bois sur le territoire du Parc, hormis la charte forestière proposée par le PETR en 2019 mais aucun animateur ne s'en charge depuis.</li><li>• L'utilisation du bois dans la construction ou la rénovation des bâtiments reste davantage le fait des collectivités locales que des acteurs privés.</li></ul>

### **Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été fait :**

Établir un plan de gestion des boisements à l'échelle du Queyras :

- Charte de gestion paysagère des boisements
- Gestion forestière concertée avec le souci des exigences écologiques, paysagères, économiques et d'accueil
- Schéma des pistes forestières (en cours de réalisation par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras depuis 2022)
- Développement des essences
- Restructuration du parcellaire forestier pour permettre une exploitation plus douce

Former les acteurs de l'exploitation forestière y compris les habitants bénéficiaires du lot d'affouage, à la gestion des coupes et à leur remise en état.

Encourager les chantiers de débardage par câble ou par traction animale en s'appuyant sur les expériences organisées. En faire une activité de découverte touristique – appui technique et financier aux initiatives.

- Une expérience d'exploitation par câble avait été menée en 2006 à Ristolas. Ce mode de débardage présente des difficultés techniques (tirage de câble, installation d'une zone d'arrivée) et s'avère en définitive chronophage pour les exploitants.

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Continuer le travail de connaissance de la biodiversité des milieux forestiers.
- Poursuivre le partenariat avec l'ONF en matière d'observation et de suivi de la biodiversité forestière, d'adaptation et de gestion des peuplements, de mise en place de mesures de préservation.

Aider à la transmission et à l'installation d'entreprises artisanales locales d'exploitation et de transformation des bois.

- Aucune structure locale n'a pris en charge cette thématique qui relève des compétences de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Appuyer l'ONF dans un développement pondéré de la coupe en régie, modérateur du marché, garant du bon fonctionnement des petites exploitations et des filières locales.

- Manque d'ETP pour travailler cette problématique non prioritaire

Aider les propriétaires forestiers à mieux valoriser leurs parcelles (valorisation en plaquette) et en faire des acteurs dynamiques de l'évolution des paysages.

- Manque d'ETP pour travailler cette problématique

Engager ou s'impliquer dans les démarches de qualité utiles à la promotion des bois locaux.

- Une action menée par l'Union régionale des communes forestières et le PETR a permis de caractériser les pins à crochets et les pins sylvestres comme bois de structure, ce qui devrait en favoriser la valorisation

- Soutenir la filière bois locale dans le développement des usages du bois : bois d'œuvre dans la construction et l'aménagement d'une part et bois énergie d'autre part.

## 6. Faire du Queyras un territoire d'écotourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs

### **Article 10 : Proposer avec l'aide de l'État un territoire de tourisme durable exemplaire en France sur les quatre saisons**

La charte du Parc 2010-2021 rappelle les travers d'une « monoculture » touristique dans son introduction ; le tourisme est pourtant l'activité économique principale du territoire, une nécessité vitale pour les habitants qui vivent là toute l'année.

Aussi, le projet Écotourisme met en avant la qualité d'accueil et l'authenticité du territoire et de ses habitants comme principal attrait à partager et à préserver. Elle vise la nécessaire diversification des activités touristiques en visant le patrimoine naturel et culturel d'exception, ainsi que l'adaptation des outils touristiques à l'évolution climatique : investissements en matière de ski alpin et requalification des hébergements.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Le schéma de développement touristique, le développement du « slow tourisme », l'accueil des jeunes

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Être territoire candidat à la Charte européenne du tourisme durable (CETD) en répondant dans les 5 ans aux 3 volets : tourisme durable pour espace protégé, tourisme durable pour les entreprises locales et tourisme durable pour les agences de voyage extérieures au territoire
- Soutenir l'innovation touristique
- Créer des produits de découverte sur la nature, la biosphère, le développement durable, les relations humaines, la solidarité... notamment en direction des publics jeunes
- Créer des produits touristiques incitant à changer de rythme, favorisant la rencontre et permettant aux visiteurs de repartir différents
- Aider au montage, à l'organisation, à la promotion et la commercialisation de nouvelles offres : hiver en montagne en famille, soleil, ambiance village, randonnée pédestre et raquette autour des villages, culture et patrimoine
- Associer les restaurants et les commerçants aux produits touristiques innovants
- Sensibiliser et former les acteurs afin qu'ils puissent mieux faire connaître et partager avec les touristes les ressources du patrimoine, l'histoire et la vie du pays
- Faire des usagers et visiteurs des défenseurs de l'environnement : apporter une information appropriée et multiplier les actions de sensibilisation des visiteurs et habitants pour favoriser un comportement responsable
- Relancer l'accueil de jeunes en innovant : organiser des chantiers de jeunes, nouveaux modes de colonies et stages, viser les jeunes adultes sensibles au développement durable...

#### **Ce qui a été réalisé**

Le Parc a adhéré à la CETD durant dix années.

Volet 1 : Stratégie du Parc et plan d'actions 2010-2015 puis 2016-2021.

Trois axes stratégiques pour la stratégie qui vient de se terminer :

- Capitaliser sur l'intelligence collective pour fédérer autour de la destination écotouristique et de pleine nature
- Accompagner la structuration d'une offre différenciante autour de l'écotourisme, permettant de se démarquer dans l'accueil des clientèles
- Reconnaître en chacun des acteurs, un vecteur de la promotion de la destination écotouristique

Volet 2 développé par le biais de la marque Valeurs Parc, détaillé plus loin.

Volet 3 développé par le biais de la marque Valeurs Parc sur les séjours (Parc du Queyras, premier Parc de France à procéder au marquage de séjours) et par l'expérimentation Destination Parcs (cf. suite de ce tableau).

Concernant le partenariat pour le développement touristique du territoire :

Une convention cadre de partenariat a été signée entre le Parc et l'Office intercommunal de tourisme. Elle aborde les différentes composantes de la mise en tourisme du territoire, allant de la connaissance du territoire touristique et la sensibilisation du public à la stratégie de développement et la commercialisation de produits écotouristiques.

Le Parc a été associé à la stratégie de l'Espace valléen, programme financier (État, Région, Département) qui permet aux espaces de montagne qui ne sont pas des stations de ski de bénéficier d'aides pour favoriser l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable.

Trois enjeux structurent la stratégie :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique
- Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles
- Favoriser la cohérence territoriale en développant les solidarités et les coopérations entre territoires

Le Parc a bénéficié de financements pour mener une opération de mise en réseau des espaces culturels (voir plus loin).

Aux côtés de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme, le Parc a participé à l'organisation locale des États généraux de la transition du tourisme en septembre 2021, co-portés par l'Association Transitions des Territoires de Montagne (2TM), Mountain Wilderness, les régions de montagne et les commissariats de massif. L'objectif est de montrer que le tourisme permet aux destinations de montagne de retrouver une dynamique sociale, environnementale et économique. Il s'agit aussi de trouver ensemble les réponses permettant le déploiement du tourisme, en altérant le moins possible les ressources tout en produisant de la valeur ajoutée pour les habitants. Quatre questions ont été travaillées par la centaine de participants sur les deux jours :

- Comment installer et maintenir une population à l'année ?
- Comment repenser le modèle touristique ?
- Comment réduire l'impact carbone de nos modes de vie ?
- Comment concilier montagne à vivre (activités économiques) et montagne préservée ?

Le Parc du Queyras travaille avec les 8 autres parcs de la Région Sud pour le développement de la filière d'écotourisme régionale dans un interparcs tourisme qui regroupe tous les chargés de mission de ce secteur d'activités. Les parcs ainsi regroupés sont chefs de file de cette filière et mettent en place des animations : forum, partenariats avec Waze, contenus actualisés sur le site du Comité régional du tourisme (CRT), etc. dans l'objectif de faire de l'écotourisme le vecteur d'une image touristique renouvelée pour la région.

Plusieurs innovations touristiques ont été soutenues par le Parc durant cette charte :

Entre 2010 et 2016 le programme Découverte du Parc affichait un positionnement innovant du fait des partenariats qu'il a développés avec des accompagnateurs du territoire (mais pas uniquement) qui ont créé des sorties moins traditionnelles, voire réellement novatrices, pour répondre au cahier des charges de ce programme qui s'inscrivait dans la volonté de mettre en place des animations éducatives basées sur le concept de l'interprétation. En 2016, au terme de sa sixième année d'édition, le programme Découverte est arrivé à un tournant de son histoire. La diminution de l'enveloppe financière dédiée pour les partenaires et le franc succès rencontré par les activités proposées par les agents du Parc ont donné de nouvelles perspectives pour ce programme aujourd'hui quasi exclusivement composé d'actions du Parc.

À l'été 2011, grâce à des fonds européens obtenus dans le cadre d'un Programme Intégré Transfrontalier, le Parc a pu louer une flotte de vingt vélos à assistance électrique, qu'il a déposés dans des campings ou autres points du territoire, afin de faire connaître ce mode déplacement qui balbutiait alors, et d'expérimenter les « engins » dans

le cadre montagnard. Au terme de l'expérimentation, la municipalité de Guillestre a continué, sur le même modèle, l'expérimentation sur sa commune. À l'issue de cette nouvelle expérimentation, une entreprise a été créée, s'est bien développée aujourd'hui et propose la location de vélos à assistance électrique.

En 2019 le projet Destination Parcs a été mis en place, avec la création d'une agence de voyage de la Fédération des parcs. Le Parc du Queyras est l'un des quatre parcs test pour le développement du concept de tourisme transformationnel, nouvelle tendance du tourisme qui fait vivre aux visiteurs une expérience leur permettant d'effectuer des changements significatifs et durables dans leur vie. Le Parc du Queyras est l'un des quinze parcs pionniers pour le développement des offres. L'objectif est de commercialiser un produit touristique en complément de la marque Valeurs Parc, privilégiant les ailes de saison, articulé sur la notion d'utopie rurale. Le positionnement des parcs naturels régionaux de proposer des offres différenciantes repose sur quatre axes : la transmission, le partage, la rencontre avec le territoire et ses habitants, le mieux-être. En 2021, un concours a été lancé pour choisir une entreprise partenaire de la Fédération des parcs. Deux lauréats ont été choisis parmi les 76 propositions reçues. Les entreprises Odysway et Green trip sont donc en charge de développer ces produits. Pour le Parc du Queyras, c'est la filière bois qui est à l'honneur, associant balade en forêt et artisanat du bois dans un séjour.

Depuis 2012, les ateliers Consomm'acteurs de l'Office intercommunal du tourisme, à destination des vacanciers, permettent de mettre en avant le savoir-faire local et de le faire découvrir par la pratique : traire une vache ou une chèvre et repartir avec son litre de lait, participer à l'élaboration d'un fromage, confectionner un savon, apprendre à sculpter le bois, etc. Ces ateliers – qui ont reçu le prix régional de l'innovation touristique en 2016 - rencontrent un franc succès (avec un taux de remplissage de 75 % à 100 %). Ils s'inscrivent résolument dans l'évolution nécessaire du tourisme, allant vers la nécessité de redonner du sens aux activités, en privilégiant les ressources du territoire.

La démarche de relance du tourisme scolaire et famille coordonnée par l'Office de tourisme du Guillestrois et du Queyras (programme Alcotra PLUF) : partage avec les élus et socioprofessionnels des attentes de ces publics enfants, stratégie de développement et formation des intervenants (cf. infra).

Pour le public jeune : cf. mission éducation à l'environnement et au territoire.

Organisation de journées découverte montagne annuelles en partenariat avec le service jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, avec pour objectif d'entraîner une palette élargie de jeunes de 12 à 16 ans à la découverte de la montagne, en mettant en place des activités d'initiation. Par exemple, en 2019, via ferrata en matinée, et escalade au cours de l'après-midi à Arvieux. En 2020, découverte de l'univers glaciaire, crampons et piolets jusqu'au col de la Girose au-dessus de la Grave.

Organisation de séjours pour adolescents, toujours en partenariat avec le service jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, avec le même objectif de découverte du milieu montagnard.

En 2020 a eu lieu L'AJITour, proposé par la Commission internationale pour la protection des Alpes (Cipra), ONG en charge de la mise en œuvre de la Convention alpine – France, et coconstruit et animé avec Educ'alpes. Il s'inscrit dans le cadre du projet AJITeR, qui vise à diffuser auprès des acteurs de territoires ruraux les bonnes pratiques en faveur d'un accueil et d'une installation durable des jeunes adultes dans ces territoires.

Une quinzaine de jeunes Alpains issus de différents massifs français et même étrangers ont ainsi parcouru le Parc du Queyras et rencontré de nombreux professionnels.

En 2018 et dans le cadre de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, le Parc, animateur de cette réserve aux côtés de nombreux partenaires (ACSSQ, MJC Briançonnais, Commune de Saluzzo, Fondation Santagata pour l'Économie de la Culture, Consorzio Monviso Solidale et ApprossimAZIONI), a mis en place le premier forum des jeunes MAB UNESCO MONVISO YOUTH CAMP qui s'est tenu au refuge Bagnour au pied du Mont Viso, durant cinq jours. Vingt-deux Français et Italiens entre 15 et 18 ans ont pu échanger sur l'avenir de leur territoire.

## 2. Transports collectifs, aménagements, infrastructures

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Développer, dans les cinq ans, des transports collectifs (navettes, transport à la demande, moyens hippomobiles...) en bouts de vallée (Haut-Guil, Clausis, Ceillac, Escreins, Souliers, Mélézet, le Roux...)
- Trouver des solutions sur les espaces des cols de l'Izoard et Agnel, réorganiser les stationnements, favoriser les cheminements piétons, contenir le stationnement des camping-cars et les parkings (villages, sites emblématiques) pour réduire l'impact des voitures individuelles et améliorer les retombées dans les villages.
- Réhabiliter et valoriser les deux grands cols. Opération grand site et reconquête environnementale, gestion des flux en vue d'optimiser les retombées dans les villages
- Mettre en place dans les 10 ans des transports collectifs intervillages (à moteur propre)
- Créer des pistes cyclables (et des parcours cyclistes en réhabilitant des pistes) et prévoir l'accueil de cyclotouristes dans les hébergements
- Élaborer dans chaque village, un plan d'embellissement à deux ans et un plan à dix ans pour valoriser le petit patrimoine, soigner les aspects paysagers en toute saison. Explorer les mesures d'incitation susceptibles d'entraîner l'adhésion des privés à la volonté générale d'embellissement

### Ce qui a été réalisé

Navette privée de Clausis Saint-Véran, opérationnelle depuis 2000. Navette privée Château-Queyras-col Agnel opérationnelle en 2020-2021, dans le cadre du renouveau du col et des aménagements (cf. orientation urbanisme). Travaux d'aménagement (stationnements, cheminements piétons) et de requalification paysagère du col Agnel réalisés en partenariat avec le Conseil départemental. Un projet similaire pour le col de l'Izoard est en cours.

Plusieurs communes du Queyras ont développé une offre en transport en commun à travers une régie autonome de transport : les navettes de l'Escarton du Queyras. Deux types de lignes sont proposés :

- Quatre lignes de navettes permettant de se déplacer entre les différentes vallées Izoard, Haut Guil, Aigues et Cristillan, en correspondance à Ville-Vieille.

- Quatre lignes de navettes permettant de se déplacer entre les villages et hameaux d'une même vallée (par exemple entre le village d'Abriès et le hameau du Roux).
- Trois navettes gratuites (cofinancées par les communes et les domaines skiables) au départ de Guillestre permettent de rejoindre Ceillac et les stations de Risoul et de Vars en hiver.

Ces navettes ne sont pas à moteur propre.

Une toute petite piste cyclable (2 km) a été créée sur une portion de route touristique reliant des campings à la piscine municipale, sur la commune de Guillestre qui a en projet d'autres pistes en liaison verte vers la commune d'Eyglis et la gare SNCF de Mont-Dauphin – Guillestre. D'envergure communautaire, ce projet a du mal à progresser, multipliant les complications : subventions, acquisitions foncières, etc.

Un carnet sur l'architecture est en cours d'élaboration, reprenant la publication *Construire en Queyras* réalisée par le Parc quelques décennies plus tôt et prônant une architecture durable et de qualité, l'utilisation d'éco-matériaux et matériaux biosourcés. C'est un carnet architectural dont la vocation est de faire connaître l'architecture locale et d'apporter des réflexions et prescriptions dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de construction en faveur d'une architecture et des paysages de qualité.

Des associations locales s'occupent de rénover le petit patrimoine

Certaines communes bénéficient du label Villes et villages fleuris (Vars trois fleurs, Guillestre deux fleurs)

### 3. Offre culturelle

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Réhabiliter, mettre en réseau les équipements culturels du territoire et les valoriser (en cohérence avec le schéma d'interprétation)
- Coordonner les équipements culturels du territoire gérés par le Parc et les communes en créant des partenariats et des produits communs, une démarche marketing et une mutualisation pour la gestion quotidienne
- Valoriser le patrimoine culinaire
- Engager une étude approfondie sur les sites protohistoriques et sur leur valorisation culturelle et touristique

#### Ce qui a été réalisé

Expérimentation franco-italienne de valorisation commune d'espaces muséographiques de part et d'autre de la frontière, dans un même document. Sans suite.

Carte « Visites culturelles » du Guillestrois-Queyras créée et éditée par le Parc en 2018-2019 et 2019-2020. Très appréciée par les acteurs du tourisme et les visiteurs (répondant à une demande). Pas de continuité sur les années suivantes, faute de moyens, malgré la forte demande. Le travail pour l'élaboration de cette carte a constitué un début à la mise en réseau des espaces muséographiques les plus connus, et constitue une manière de les valoriser collectivement, toutefois sans cohérence avec un schéma d'interprétation qui n'existe pas pour l'instant. Un projet est toutefois en cours au travers d'un programme Pays d'art et d'histoire auquel a adhéré la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras en 2022.

La Clef : initiative du Parc de 2012 à 2019 qui visait à ne donner qu'un seul ticket aux personnes qui participaient au programme Découverte du Parc (cf. ci-dessous) en leur donnant accès à toutes les sorties proposées et des entrées aux quatre espaces muséographiques. L'initiative s'est arrêtée en même temps que le programme Découverte.

- En matière de patrimoine culinaire :

La marque Valeurs Parc (une démarche de reconnaissance des bonnes pratiques de ces institutions, travaillant dans les métiers de bouche, qui souhaitent afficher leur volonté de s'inscrire dans la préservation et la dynamique de leur territoire) est attribuée à quatre espaces de visite et de découverte dont certains sont des entreprises qui souhaitent proposer des visites de leur atelier

Démarche de l'Office de tourisme sur la scénarisation des lieux culturels et naturels avec une formation des socioprofessionnels et un voyage d'étude sur des formes de médiations innovantes et ludiques et la structuration des opérateurs du territoire autour de la théâtralisation du patrimoine.

La marque Valeurs Parc possède, dans son référentiel d'évaluation des restaurants, deux critères qui demandent au candidat, d'une part, de valoriser les produits locaux en les faisant apparaître clairement sur la carte, et par affichage sur les filières (fromages, viande...), et, d'autre part, de mettre en œuvre une recette locale traditionnelle ou remise au goût du jour.

En 2020, le Parc du Queyras a collaboré à l'ouvrage *Itinéraires gourmands dans les Parcs naturels régionaux* publié aux éditions Marabout à l'automne 2021. Il s'agit d'un ouvrage valorisant les parcs, leurs produits, leurs savoir-faire et la marque Valeurs Parc au travers de l'image positive d'un chef de cuisine et de recettes à base de produits locaux. Le Parc du Queyras a bénéficié de deux doubles pages permettant de présenter son territoire, ses produits, producteurs et artisans. Alexis et Olivier Bacquart gestionnaires du refuge de la Monta ont été mis à l'honneur en présentant leur sauté de porc à l'argousier sauvage et leurs galettes végétariennes à base de Chénopode bon-Henri de leur jardin. La diffusion de cet ouvrage est réalisée par Hachette dans toute la France.

- Pour la valorisation des sites archéologiques :

Création d'une exposition en 2012, intitulée « Matières premières, premières occupations humaines autour du Mont Viso » qui met en évidence les objets trouvés sur le site du Pigier (Guillestre). Malheureusement, cette exposition a subi quelques dommages et n'a pas été réparée, elle n'est plus utilisée.

Valorisation de la mine de cuivre de Saint-Véran qui existe depuis le Néolithique, grâce à la réhabilitation d'un sentier accédant à la tranchée des anciens qui porte les marques de l'exploitation préhistorique, puis permet de rejoindre et de comprendre les vestiges de l'exploitation moderne. Ainsi que grâce à la création d'un documentaire (DVD épuisé mais film visible sur Internet – <https://vimeo.com/80287471>) *Un trésor caché dans la montagne* contenant des témoignages d'anciens mineurs, de géologues, archéologues et archéométallurgistes.

#### 4. Ski – Sentiers – Activités de pleine nature / Impacts de la fréquentation sur le milieu

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Diversifier le produit hiver
- Développer les activités nordiques (ski de fond, ski de randonnée nordique, raquette) en améliorant le traçage des pistes de ski de fond et en coordonnant les activités raquettes et piéton avec le ski de fond
- Structurer les produits de pleine nature et notamment le ski de randonnée et les activités nordiques en veillant à la minimisation de leurs impacts sur les milieux.
- Réhabiliter les domaines skiables sur lesquels le ski alpin s'arrête. Poursuivre le démontage des installations obsolètes (Régie des remontées mécaniques). En faire des espaces de neige propices à la découverte d'autres activités (ski de randonnée, luges, patinoires...) ou réhabiliter en espaces naturels
- Limiter les investissements sur le ski alpin au programme 2003-2012 arrêté par la Régie des remontées mécaniques du Queyras, pour la période 2009-2012
- Être un site expérimental au niveau départemental pour élaborer et appliquer le futur plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)
- Réaliser dans les 2 ans un schéma de sentiers commun à toutes les communes pour mieux gérer les problèmes de fréquentation, favoriser les retombées économiques...
- Entretien l'ensemble des sentiers
- Revaloriser le GR 58 Tour du Queyras, le faire partir dès la Gare d'Eygliers/Mont-Dauphin, valoriser la Place Forte de Mont-Dauphin et Fort Queyras dans l'itinéraire GR, le faire passer par toutes les communes, l'enrichir d'un volet Biosphère/Nature/Développement durable
- Développer des itinéraires pédestres et équestres transfrontaliers et valoriser le patrimoine culturel et historique
- Mettre en œuvre un système d'observation et d'intervention sur les principaux lieux de fréquentation du territoire (sentiers, pistes forestières, points de concentration) pour évaluer les impacts environnementaux des activités et publication des résultats
- Prévoir un plan de prévention écoresponsable pour chaque manifestation sportive ou culturelle afin de prendre en compte au mieux les menaces sur les zones sensibles du territoire et préciser les conditions de réalisation
- Prendre des dispositions pour interdire le camping sauvage ou le stationnement des caravanes et camping-cars hors emplacements autorisés qui feraient courir des risques sanitaires ou d'incendie ou de sécurité publique

##### Ce qui a été réalisé

- Diversification du produit hiver

Structuration de l'espace nordique du Guillestrois-Queyras (troisième site de ski nordique de France) par la Communauté de communes : Cela représente quatre sites sur le territoire et 150 km de pistes qui ont bénéficié d'une étude de positionnement en 2018. Cette étude permet de promouvoir les sites à l'échelle des Alpes du Sud

Existence de pistes mixtes ouvertes aux piétons et raquettes à neige, dans chaque site.

Offre d'activités nordiques qui se diversifie et s'intensifie : cascade de glace à Aiguilles, ski-joëring à Ceillac, chiens de traîneau à Arvieux, Molines et Abriès-Ristolas, patinoire à Aiguilles.

Organisation de grands événements sur des week-ends : rencontre de la première glace, Festi'nordic, Nocturnes

du Nordic, Appel du Grand Nord, Traversée du Queyras à ski de fond...

Stade de biathlon 4 saisons à Ceillac : piste ski roue de 2,5 km, pas de tir de 15 cibles à 50 m, relié l'hiver à l'ensemble du domaine. En cours d'aménagement.

Animation Parc/Office pour structurer une offre de ski de randonnée balisée et sécurisée, intégrant la sensibilisation aux risques naturels et au dérangement de la faune sauvage depuis 2021 et positionnement du Parc en tant que territoire d'expérimentation d'une méthode de cotation d'exposition aux terrains avalancheux. Parallèlement, le Parc s'est positionné pour être territoire pilote de la démarche régionale de mise en œuvre d'une garde avalanche qui vient conforter la dynamique pédagogique émergente autour du ski de randonnée dans le Queyras, avec la présence de médiateurs sur le terrain,

dans l'objectif de sensibiliser les pratiquants aux risques et à la fragilité des milieux en hiver.

- Ski alpin

Trois domaines skiables ont disparu : Aiguilles, Château-Queyras et Ristolas. Quasiment 26 km de pistes ont donc retrouvé leur naturalité et toutes les installations obsolètes ont été démontées.

Dans les communes d'Aiguilles et Ristolas, les fronts de neige ont été préservés et aménagés en espace ludique avec patinoire, piste de luge et pistes débutants avec téléskis maintenus.

Tous les investissements prévus par le programme 2003-2012 de restructuration des stations, n'ont pas été réalisés. Ce projet de restructuration qui démontrait que l'extension des domaines n'était plus justifiée, prônait de concentrer les efforts sur l'amélioration et la restructuration des domaines existants vis-à-vis de l'attractivité, du confort et de la rentabilité, ce qui a été privilégié par la Régie des remontées mécaniques.

Aussi, sur l'ensemble du domaine skiable :

- trois porteurs ont été remplacés (à Abriès, Ceillac et Saint-Véran) ;
- 37 km de pistes de ski alpin (représentant 22,8 % de l'espace skiable) ont été supprimés. Aujourd'hui, les 250 ha de pistes de ski alpin représentent 0,4 % du territoire du Parc ;
- l'enneigement artificiel a été modernisé sur quatre sites du domaine skiable du Queyras.

- Les activités d'été

Un schéma des activités de pleine nature (2018) dont la réflexion a été étendue à l'ensemble de l'espace valléen sur l'intégralité de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et en partenariat avec elle. Son objectif est d'identifier les mesures à mettre en place pour gérer les sites de pratique et développer une pratique durable, de croiser les connaissances sur les flux et la fréquentation, avec les enjeux environnementaux.

Trois des quatre axes qu'il prévoit sont développés :

- Conforter et recentrer les sentiers existants afin d'améliorer la gestion de l'offre et de renforcer l'attractivité du territoire.
- Mise en place d'un observatoire économique et environnemental pour prévenir les impacts et adapter l'accueil.
- Renforcer la promotion du territoire pour améliorer la gestion des flux de fréquentation et attirer de nouvelles clientèles. Favoriser les séjours longs et immersifs tout en canalisant les flux.

Le diagnostic collectif du schéma des APN et la mise en œuvre concrète de ce dernier apportent une crédibilité au discours porté par le Parc vis-à-vis de ses partenaires et auprès des pratiquants.

Création ou réédition de supports de sensibilisation sur la rivière (panneau « sport d'eau vive et pêche »), sur le dérangement hivernal et le risque avalanche (brochure

Montagn'astuces) et sur le partage des alpages (livret « Au fil de l'herbe » de la collection « Esprit des lieux ») Développement des topoguides du Guillestrois et du Queyras intégrant une meilleure connaissance des milieux naturels impactés :

- *Le Queyras et le Guillestrois à pied* de la Fédération française de randonnée pédestre FFRP (41 balades proposées).
- L'appli web cheminsdesparcs.fr pour les pratiques de randonnées pédestres, vtt et équestres. Depuis 2019, ce site intègre les itinéraires de [www.randoguillestrois.com](http://www.randoguillestrois.com), portant à 75 les randonnées à consulter. En relation avec la base de données touristiques APIDAE, ce site met également en évidence les hébergements et prestations accompagnées en lien avec les randonnées, prioritairement les prestations bénéficiant de la marque Valeurs Parc.
- Un topoguide numérique EscalaGuil présentant les écoles d'escalade faciles.

Une convention cadre triennale relative à l'entretien des sentiers de responsabilité communale existe depuis 2011, entre le Parc et les communes. Le Parc recrutait trois agents de mai à octobre pour effectuer les travaux jusqu'à 2017. À la fusion des communautés de communes du Guillestrois et du Queyras en 2017, 2/3 des itinéraires passent en compétence intercommunale. Une convention de prestation de services à bénéfices réciproques est signée entre le Parc et la Communauté de communes, pour la gestion et l'entretien de l'ensemble des sentiers. C'est la Communauté de communes qui embauche les agents saisonniers.

Avec la progression de la pratique du VTT et notamment du VTAE, le Parc et la Communauté de communes organisent un stage d'entretien des sentiers VTT pour leurs agents et les professionnels du VTT. Avec l'Office de tourisme intercommunal, ils créent et animent un groupe de travail pour prendre en compte cette pratique montante dans la stratégie touristique, la gestion des flux de fréquentation et la médiation des conflits.

Raccordement du GR 58 à la gare de Mont-Dauphin – Guillestre par le GR 451 depuis 2017.

Création et balisage du tour du Queyras à cheval (2021, partenariat entre le Comité départemental de tourisme équestre, le Parc et la communauté de communes) et à VTT (tour du Queyras étendu au Guillestrois en 2018).

Mise en place d'un itinéraire cyclable Vélovisio : la zone transfrontalière qui s'étend de Saluzzo à Chorges compte une vingtaine de cols à forte valeur cyclotouristique. En 2017, ce territoire s'est uni autour d'un projet européen : développement d'une stratégie cyclotouristique en associant les socioprofessionnels et en intégrant des pauses culturelles. Concrètement est déployé un balisage de grands itinéraires routiers, de petits itinéraires VTAE et la mise en place d'une borne de recharge des batteries pour ces derniers.

Itinéraire culturel européen « Sentier des Huguenots et des Vaudois » : L'association Retour en Queyras a sollicité

le Parc pour valoriser l'histoire de l'exil et le patrimoine vaudois au travers d'un itinéraire. Une réflexion transfrontalière avec le Centre culturel vaudois de Bobbio Pellice a été menée pour rattacher cette itinérance au projet international appelé « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois », un itinéraire culturel européen de 1 800 km certifié par le Conseil de l'Europe et dont la partie queyrassine a été inaugurée en 2018.

Mise en place d'un observatoire des APN (écocompteurs sur les itinéraires de randonnée pédestre et de vtt et caméra de comptage pour les sports d'eau vive), en tout 12 écocompteurs sont disposés dans les endroits les plus exposés. L'observation des passages permet d'appuyer les prises de décision dans la gestion de ces lieux ou de prendre conscience de l'augmentation de fréquentation, afin de déterminer les actions les plus adaptées à leur préservation.

- Communication sur les enjeux environnementaux

Opération Traces douces (2010-2012), avec un document disponible, dans l'objectif de sensibiliser les pratiquants à la fragilité des milieux et des espèces en hiver.

Mise à jour et réédition de la plaquette de sensibilisation « Montagn'astuces » pour sensibiliser les pratiquants à la sécurité et au respect de la tranquillité de la faune sauvage

Diagnostic des enjeux de préservation de la biodiversité sur les sites de pratiques hivernales : plusieurs structures « expertes » sur la faune en hiver (associations de

5. Accueil de qualité, organisation de l'information, promotion, commercialisation, labellisation de produits

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Requalifier les points d'information sur les sites naturels du Parc en points de découverte naturaliste de qualité
- Créer un lieu d'accueil, vitrine de l'écotourisme dans le Queyras, à Château-Ville-Vieille, où sera implanté le siège de l'Office de tourisme du Queyras
- Unifier la taxe de séjour dans les 3 ans entre les 8 communes du massif et optimiser son produit (audit et identification des potentiels de gain)
- Engager sur 5 ans un programme ambitieux de formation, de coordination et de rapprochement entre les professionnels pour diffuser la culture de l'écotourisme
- Instaurer une politique de promotion spécifique sur les actions liées au tourisme durable.
- Éditer une carte touristique ou un topoguide « Queyras : 1<sup>er</sup> territoire de France de l'Écotourisme »
- Achever le programme signalétique Parc et l'élargir aux communes associées
- Former et organiser les acteurs du tourisme pour mettre en place un fonctionnement touristique à l'année (développement des produits, tour de garde, coopération et mutualisation...)
- Appliquer la marque Parc, avec une forte exigence, à une masse critique de produits touristiques
- Choisir les « clients » en engageant des partenariats avec des voyageurs engagés dans l'écotourisme

protection de la nature, ONCFS, Fédération de chasse, etc.) ont confronté des zones sensibles de refuge de la faune en hiver aux zones de pratiques des activités hivernales décrites par les professionnels du territoire. Sur les zones sensibles, une veille et un échange avec les professionnels du territoire sont-organisés.

Dispositif dit de « maraudage », avec 2 à 4 postes saisonniers mis en place en juillet-août par le Parc depuis 2010, sur les zones les plus fréquentées ou fragiles afin de sensibiliser les randonneurs et autres usagers de la montagne aux fragilités du territoire, ainsi qu'aux usages dans les alpages.

Le Parc, en tant qu'animateur de sites Natura 2000 et gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso accompagne les organisateurs d'événements sur son territoire au travers d'avis et d'appui à la rédaction des notices d'incidences.

Toutes les communes ont un arrêté municipal pour encadrer la pratique du bivouac. Le Parc relaye les informations sur son site internet, en indiquant les bonnes pratiques : ne pas faire de feu, s'éloigner du bord des rivières, ramener ses déchets, fournir un effort particulier sur le respect de la faune sauvage.

Depuis 2022, la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso expérimente la réglementation du bivouac en son sein. Les modalités initialement retenues n'ont pas été concluantes et une réflexion est en cours pour les faire évoluer.

## Ce qui a été réalisé

La découverte naturaliste était la vocation des points d'information du Parc situés à l'entrée des gorges à Guillestre, au val d'Escreins, au col Agnel et à la Roche Écroulée. Suite à une étude menée en 2011, les points d'information du Parc ont été abandonnés pour des raisons financières, mais également parce que leur vocation était peu reconnue, ils servaient plutôt de points d'informations touristiques ; celui de la Roche Écroulée a été détruit par une avalanche. Aujourd'hui, c'est une équipe de saisonniers qui est recrutée l'été pour apporter des informations naturalistes et sensibiliser les randonneurs.

Les Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent en interparcs (cf. supra). De nombreuses actions pour développer la culture de l'écotourisme dans le cadre de la structuration de la filière écotouristique régionale sont mises en place : invitation à des webinaires, organisations de forums, mise en place d'animations (visite d'un gîte exemplaire), etc. La Région souhaite développer une véritable filière de l'écotourisme dont les parcs naturels régionaux seraient les fers de lance.

## Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Devenir un territoire d'écotourisme exemplaire

- Disposer d'un schéma d'écotourisme – volet 1 de la CETD
- Améliorer la qualité de l'offre touristique – volet 2 de la CETD

La marque Valeurs Parc est attribuée à 50 bénéficiaires dans le territoire :

- 28 hébergements touristiques qui représentent environ 1/3 de l'offre d'hébergements du territoire du Parc
- 1 restaurant
- 7 prestataires d'activités de loisirs et de découverte déployant 19 prestations
- 4 sites de visite et de découverte
- 3 artisans du bois
- 3 agences de voyages déployant 12 séjours
- 4 artisans cueilleurs présentant 75 produits de bouche, cosmétiques et de bien-être

La « masse critique » visée est atteinte, le volet agricole reste cependant à développer.

Appuyer le développement touristique sur les ressources locales

- Développer le tourisme culturel et patrimonial
- Élaborer un schéma des activités de pleine nature d'été et d'hiver
- Limiter l'impact de la fréquentation sur les milieux et préserver les paysages et l'architecture dans les projets touristiques

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale du territoire, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, en particulier à travers les activités touristiques (impact des aménagements et de la fréquentation touristique) – avec une gestion appropriée de ces activités (en particulier du réseau de sentiers).

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancée	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte dynamique touristique au sein du Parc avec plusieurs chargés de mission en même temps entre 2010 et 2013 grâce à des programmes financiers européens, ce qui a permis d'explorer plusieurs pistes d'innovations d'une part et de réellement donner une dimension écotouristique au territoire d'autre part.</li> <li>• L'adhésion des acteurs à la marque Valeurs Parc qui souligne leur attachement au territoire, leur volonté de protéger l'environnement et de s'afficher aux côtés du Parc est particulièrement une réussite, puisqu'un quart de l'offre d'hébergement du territoire est bénéficiaire de cette marque.</li> <li>• On peut considérer aujourd'hui que les acteurs du territoire et l'Office de tourisme sont inscrits dans cette dimension écotouristique dont les parcs de la Région Sud sont les fers de lance, pour lancer une filière d'écotourisme et affirmer cette dimension touristique au sein de la Région.</li> <li>• En matière de gestion des flux et de maîtrise des fréquentations face aux enjeux écologiques, le Parc a su mettre en avant une vraie plus-value – qu'il s'agira d'accentuer dans la prochaine charte – en développant des outils et en focalisant son action sur le terrain, ainsi qu'en accentuant sa communication.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant cette charte, le Parc a perdu sa « maîtrise » traditionnelle sur les sentiers de randonnée, par suite de la prise de compétence par la Communauté de communes sur les sentiers intercommunaux. Il a toutefois continué à intervenir sur les sentiers communaux (cf. supra), entraînant parfois des confusions sur l'appréhension du rôle de chaque institution dans le territoire. Dans ce contexte, il peine à garder son expertise face aux services de la Communauté de communes qui les gèrent aujourd'hui. Le Parc est ainsi cantonné à une position d'expertise obligatoire pour toute question d'aménagement, en tant que gestionnaire des sites Natura 2000 ou de Personne publique associée, ce qui peut nuire à la qualité des échanges.</li> <li>• La question de la légitimité du Parc à intervenir dans le domaine touristique reste d'actualité. Comment s'inscrit-il dans la gouvernance locale aux côtés de la Communauté de communes et de l'Office intercommunal du tourisme ? Quelle est sa place parmi les acteurs en place ? Une question à explorer dans la nouvelle charte.</li> <li>• De nombreuses pistes de développement du tourisme restent à explorer dans le territoire, il faut bien veiller à ce que cette mission reste vivace au sein du Parc et que l'ETP nécessaire continue d'exister, afin de permettre l'exploration des pistes innovantes qui peuvent apparaître.</li> </ul>

### Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été réalisé :

Formaliser en 2009 le présent programme d'actions touristiques et déterminer des propositions dans le cadre de l'étude IDES de positionnement de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras

- Aucune formalisation n'est intervenue avec la Communauté de communes. Toutefois, plusieurs actions sont partagées avec elle et d'autres acteurs du territoire (cf. supra).

Réaliser un schéma d'interprétation du territoire opérationnel et directement utilisable par tous les acteurs pour créer une offre environnementale, sociale et culturelle ambitieuse en matière d'éco-tourisme

- Non réalisé malgré l'embauche d'un agent spécifiquement sur cette mission de 2010 à 2012. À réaliser prioritairement dans la prochaine charte, pour une structuration de cette offre culturelle importante pour le territoire et abonder dans la dynamique mise en place par l'Office intercommunal du tourisme auprès des publics scolaires, qui passe notamment par une scénarisation des sites patrimoniaux et culturels.

Créer un Atelier du patrimoine valorisant l'architecture, le mobilier, l'oralité, l'histoire et les traditions, les costumes, les pierres, la gestion des ressources locales

- Comme le précise l'orientation 9 « Solidarités internes et solidarités externe », « *l'Atelier du patrimoine est un concept, ce n'est pas un lieu* ». Ce concept n'a pu être exploré par les agents par manque de temps, de précisions sur les objectifs à atteindre.

Décliner l'offre culturelle dans des menus bio, des hébergements HQE, une production de souvenirs exclusivement locaux

- Actions mal définies. Des souvenirs exclusivement locaux sont disponibles à la Coopérative des artisans du Queyras - Pays du Viso qui rassemble une offre substantielle de produits fabriqués localement au sein du territoire ou à proximité (confitures, liqueur et autres produits de bouche issus de la cueillette ; traditionnels objets en bois sculptés).

Développer les nouveaux produits à partir du ski alpin classique : jeux, découverte, mieux articuler le ski alpin et le ski de randonnée... et proposer le ski autrement, promouvoir la découverte du ski pour personnes handicapées, ski et rencontre (repas collectif), ski et solidarité

- Actions peu explorées, en dehors du développement de l'handiski alpin avec l'acquisition de deux fauteuils par l'École du Ski Français de Molines, à la disposition des autres écoles de ski du territoire

Augmenter la quantité d'hébergements marchands en jouant sur la qualité et la réhabilitation des hébergements existants, (notamment les meublés diffus) et des lits vacants, la transformation de lits « non marchands » en lits « marchands »

- L'enjeu pour le territoire se situe prioritairement sur la rénovation des hébergements anciens.

Favoriser la création de lits hôteliers multi saisons en « zones H » réservées sur certains PLU pour l'installation d'hôtels

- L'enjeu des PLU des communes du territoire est plutôt de favoriser l'habitat permanent. Cependant il est important de maintenir les lits hôteliers

Étudier l'opportunité et la faisabilité d'une « chaîne locale d'auberges rurales intégrées » pour préserver les lits hôteliers et quasi-hôteliers

- Il n'y a pas eu de réflexion particulière développée pour le maintien des lits hôteliers et quasi-hôteliers

Proposer la réalisation de diagnostics architecturaux et énergétiques pour conseiller les porteurs de projet, en amont du travail de maîtrise d'œuvre

- Quelques appuis ponctuels dans le cadre du développement de la Charte européenne du tourisme durable, mais peu significatifs

Aider les hôteliers dans le montage de leurs dossiers de financement

- Aucune demande

#### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Fédérer les acteurs institutionnels et socioprofessionnels autour d'une stratégie touristique partagée et identifiant le rôle de chacun.
- Affirmer une identité touristique locale valorisant la naturalité au travers des activités hivernales et estivales, afin d'inclure la gestion des milieux dans l'organisation de ces activités, placer le Parc en position d'expert.
- Inciter la clientèle à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, faire en sorte que les flux touristiques ne soient plus concentrés sur des périodes réduites et dans des endroits particulièrement fragiles.
- Valoriser les atouts touristiques en lien avec le patrimoine culturel en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire, devenu aujourd'hui le service « patrimoine » de la Communauté de communes.
- Affirmer la nécessaire transition écologique et économique dans le secteur touristique, en particulier pour les activités hivernales de ski alpin. Si le poids économique de ces activités justifie leur maintien et modernisation durant les années qui viennent, maintenir l'idée qu'elles ne doivent plus se développer mais plutôt s'adapter aux évolutions.
- Favoriser l'innovation touristique en développant de nouvelles offres et en accompagnant le développement et la structuration de nouvelles activités touristiques (VTT, ski de randonnée...).
- Favoriser l'essor du tourisme scientifique, particulièrement adapté aux réalités du territoire.

## 7. Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages

**Article 11 : Le redéploiement des activités économiques autres que touristiques est une priorité, notamment en matière de services et d'artisanat.**

La transformation des produits agricoles est un axe prioritaire ; la transformation du bois et les activités de menuiserie également ; avec enfin le soutien aux entreprises du BTP.

Une politique de maintien des commerces et services dans chaque village est affirmée, un soutien aux créateurs d'entreprises est envisagé. Une créativité est à retrouver pour régénérer l'économie.

### Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire

#### 1. En matière de stratégie de développement

##### **Ce qui était inscrit dans la charte**

Développer une stratégie de développement économique sur le long terme, basée sur la concertation, la solidarité, la complémentarité des acteurs du territoire

##### **Ce qui a été réalisé**

Programme Leader sur le GAL Pays du Grand Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras « Territoire choisi, terre d'initiatives » dont l'objectif stratégique est d'ancrer durablement les actifs qui ont fait le choix de ce territoire de vie. Il vise à développer l'entrepreneuriat sur le territoire via le soutien au développement, à la création et la reprise d'entreprises. Cette stratégie, en cohérence avec les enjeux identifiés, doit pouvoir solidifier le monde de l'entreprise et contribuer au développement et au maintien de l'activité économique au sein du Pays du Grand Briançonnais, via la création d'emplois de meilleure qualité renforçant l'identité du territoire. Quatre axes d'intervention comprenant neuf fiches actions ont été déterminés :

- agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles ;
- soutenir l'initiative et l'esprit d'entreprise ;
- cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire ;
- coopérer avec d'autres territoires.

Le Parc participe aux comités techniques d'analyse des dossiers présentés, le Président du Parc siègeait au comité de programmation.

Il a accompagné les candidats de son territoire en cas de besoin et apporté une aide à l'écriture du dossier.

Sur le territoire du Parc, des projets diversifiés ont été financés :

- une prospective pour la Coopérative des artisans, intitulée « Queyras terre d'artisanat » ;
- une salle de découpe pour l'abattoir des Hautes-Vallées à Guillestre ;  
uUne machine à traite mobile pour le groupement pastoral du Val Izoard ;
- un programme culturel intitulé « Culture en contrebande » pour l'ACSSQ qui vise à proposer des animations aux habitants autour de leur histoire.

D'autres dossiers intéressants pour le territoire du Parc ont été financés pour le périmètre entier du PETR :

- une organisation logistique et commerciale pour les circuits courts agricoles avec l'association Échanges Paysans ;
- une action poussée de la Chambre d'agriculture en faveur des savoir-faire et productions agricoles.

Stratégie de développement de la marque Valeurs Parc qui vise à constituer un groupe de socioprofessionnels toutes filières confondues, dans l'objectif de constituer un pôle d'ambassadeurs des valeurs de cette marque aux côtés du Parc : respect de l'environnement, attachement au territoire et aspects humains. En 2022, 50 socioprofessionnels bénéficient de cette marque.

Dans le secteur touristique, on dénombre 28 hébergeurs (1/4 de l'offre d'hébergement touristique du territoire), 1 restaurant, 6 prestataires de loisirs et de découverte, 4 sites de visite et de découverte, 3 agences de voyage pour des séjours et 1 prestataire d'activités pédagogiques de découverte.

Dans le domaine artisanal, ce sont 3 artisans du bois, 3 artisans cueilleurs agroalimentaires et 1 artisan cueilleur produits cosmétiques.

Une réflexion a été menée par les Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'institut INSPIRE (pour Initiative pour la promotion d'une industrie réconciliée avec l'écologie et la société), qui est un centre de réflexion, de mutualisation des connaissances et d'actions au service de la réconciliation de l'économie et de la biosphère. L'idée était d'envisager les défis de ce siècle et de développer des outils adaptés aux enjeux des territoires réputés fragiles que sont les parcs naturels régionaux : économie circulaire, de fonctionnalité, biomimétisme. Mais aucune action n'a découlé de cette réflexion partagée

## 2. Pour le soutien aux filières agro-alimentaires

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Appuyer la création d'ateliers de transformation agroalimentaire valorisant les produits locaux
- Développer les filières liées aux produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture. Particulièrement les filières lait et viande
- Soutenir l'abattoir du Guillestrois, aux fromageries locales

### Ce qui a été réalisé

Soutien à la création et au développement du « GIE Alpage Queyras » entre 2010 et 2014, composé d'éleveurs qui proposent directement du producteur au consommateur, en vente directe, des produits de leur élevage (agneau, veau, bœuf, chevreau, porc) nourris à l'herbe et au foin

- Aujourd'hui, ce GIE est autonome et actif sur le territoire, offrant en circuit très court de la viande de qualité.

Création d'une association « Queyras terroir » entre 2010 et 2014 dont les objectifs sont de mutualiser les moyens et actions de communication, de promotion, de livraison et de commercialisation collectives des produits ; de fédérer les producteurs ; de permettre la concertation entre les agriculteurs ; de permettre le développement de nouvelles filières ; de contribuer au maintien de l'agriculture sur le territoire par toute action permettant une meilleure valorisation des produits et favorisant un complément de revenu par la diversification ; de soutenir les activités de ses membres en recherchant un appui technique ; de promouvoir les productions cultivées sur le territoire du Parc en s'appuyant sur des exigences de

qualité et d'agriculture durable, en cohérence avec l'image et la spécificité du territoire du Queyras. Un catalogue de produits disponibles a été édité (viande, tisanes) et diffusé localement. Des animations ont été mises en place pour faire connaître ces produits.

- Cette association qui a permis de mieux faire connaître les productions agricoles locales lorsqu'elle était portée intégralement par le Parc (avec un agent dédié à son fonctionnement) n'a plus fonctionné dès que le Parc a souhaité la voir prendre son autonomie.

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras a soutenu la structuration d'un point de vente des agriculteurs locaux en faisant une acquisition foncière à Saint-Clément-sur-Durance, leur permettant d'installer « La Pause paysanne » pour vendre leur production directement. Aujourd'hui, cet espace devient un espace d'accueil de l'office de tourisme.

Aide du Parc à la création de l'abattoir des Hautes Vallées à Guillestre et à la création de l'AOP du Bleu du Queyras

- Création d'un label pour la viande locale Pâtur'Alp.

## 3. En ce qui concerne la promotion des activités économiques et le maintien des services

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Attirer des entreprises désireuses de développer leur activité en lien avec les valeurs du territoire
- Conforter les entreprises du patrimoine vivant en lien avec l'Atelier du patrimoine
- Promouvoir, entretenir les savoir-faire locaux (artisanat, couverture en bois...) et promouvoir ces savoir-faire à l'extérieur du territoire en lien avec l'Atelier du patrimoine
- Amplifier, en lien avec les acteurs, la valorisation des savoir-faire par la marque Valeurs Parc notamment dans les domaines de l'alimentation, du bois et du BTP
- Favoriser les points multiservices pour soutenir les petits commerces dans les villages

### Ce qui a été réalisé

*Cf. supra programme Leader « Territoire choisi, terre d'initiatives »*

La promotion des savoir-faire artisanaux est assurée par la Coopérative des artisans du Queyras, Pays du Viso qui propose régulièrement des animations autour de ces savoirs par les artisans qui les mettent en œuvre. Durant les vacances, tous les mardis soir ont lieu des « Artishow » durant lesquelles les artisans proposent des démonstrations, échangent avec les visiteurs et mettent à disposition des produits pour dégustation.

Tout récemment la Coopérative s'est lancée dans une étude « Queyras, terre d'artisanat » de laquelle il ressort des actions plus poussées : adapter la stratégie de commercialisation, accompagner la transmission du savoir-faire des entreprises, affirmer la place de la Coopérative dans le territoire afin de valoriser encore mieux ces savoir-faire artisanaux.

En 2012, la création d'une École du bois a été tentée par le Parc. Le concept de cette école était d'offrir un lieu de transmission des savoirs du bois, mais également d'être une pépinière pour l'installation de nouveaux artisans. Les artisans étaient tour à tour formateurs et bénéficiaires, accompagnateurs de la démarche. Cette expérimentation, engagée par le Parc naturel régional du Queyras, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 05) et l'Institut Régional pour la Création d'Entreprises (IRCE), a été rendue possible grâce à un artisan qui, partant à la retraite, avait accepté de mettre à disposition son atelier et son parc de machines. Le Parc a porté la phase de préfiguration de ce projet avec un fort soutien financier de la Région PACA dans le cadre du Projet Intégré Transfrontalier Monviso. Ce projet n'a malheureusement pas pu être pérennisé, l'École du bois s'est arrêtée à l'issue d'une année de fonctionnement portée par le Parc.

#### 4. Concernant les zones artisanales

##### Ce qui était inscrit dans la charte

Mise en place d'un programme d'embellissement et de gestion environnementale des zones d'activité communes au Queyras et au Guillestrois.

##### Ce qui a été réalisé

En 2016, la Commune de Guillestre a diligenté une étude pour l'embellissement de la ZA du Villard sur son territoire (hors territoire du Parc actuel mais inscrite dans le périmètre d'étude pour la révision de la charte). Aujourd'hui, la gestion des zones appartient à la

#### 5. En ce qui concerne la créativité

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Organiser des lieux collectifs de rencontres équipés d'outils d'interactivité et NTIC, visioconférence...
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé des citoyens créateurs de projets (suivi, parrainage...)
- Mettre l'ingénierie du Parc au service des créateurs d'entreprises pour les aider à définir les nouveaux produits qui diversifieront l'économie locale

##### Ce qui a été réalisé

Deux maisons France Services sur le territoire de la Communauté de communes ont été labellisées en 2020, une à Aiguilles et une à Guillestre, elles ont pris le relais des Maisons de services au public (MSAP). La Communauté de communes est très active sur le sujet de la saisonnalité avec l'organisation de forums en station pour informer les travailleurs saisonniers sur leurs droits, leur santé, etc. Un travail est en cours sur le logement saisonnier qui est un vrai problème en hiver avec le besoin de main d'œuvre des stations de ski.

L'Association culturelle sociale et sportive du Queyras (ACSSQ), qui a le statut de centre social, a mis en place un cybercafé à Aiguilles dans ses locaux afin de mettre à disposition du matériel informatique et de l'aide aux usagers. Elle propose également un espace de coworking, tout comme la Commune d'Arvieux.

- En matière de maintien des services :

Pour ne pas perdre la présence de la Poste dans certains villages où ce service fermait, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras a mutualisé les bureaux et les services postaux de base avec les points d'information des offices du tourisme dans plusieurs communes : Abriès-Ristolles, Arvieux, Ceillac, Saint-Véran, Molines et Aiguilles. Ainsi les hôtes et hôtesse assurent les deux services.

La Commune de Guillestre a agi pour le soutien de ses commerces, dans le cadre de la dynamique centre-bourg lancée par l'État en 2014. Aujourd'hui la dynamique se poursuit avec le programme « petite ville de demain » en cours, traduction territoriale du plan national de relance. Il touche plusieurs thèmes : habitat, mise en valeur de l'espace public, économie, circulation, accessibilité et dynamisation commerciale. Cela a permis à la Commune de diligenter un diagnostic précis sur les commerces de son centre-ville en 2018, dans l'idée d'aider les commerces de proximité à se maintenir dans le centre-bourg.

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras par transfert de compétence en application de la loi NOTRe. Il lui appartient de mettre en œuvre les actions découlant de cette étude.

Une action de soutien aux créateurs d'activité économique est mise en place par le groupe des habitants chercheurs réunis dans une instance appelée « Queyr'avenir » portée par l'ACSSQ. Depuis 2019, ils organisent chaque année un tremplin innovation doté de prix financiers et d'un accompagnement par des entrepreneurs. Il a pour objectif de redynamiser l'entreprenariat, de faire émerger des projets innovants et porteurs d'avenir, de trouver de nouvelles activités pour consolider l'activité économique.

La première année, quatre entrepreneurs se sont partagé les 8 000 euros de dotation. L'entreprise « Cueillette en Queyras », qui fabrique des produits de bouche issus de la cueillette, et l'entreprise « Fée des bulles », cueillette et transformation en produits cosmétiques, faisaient partie des lauréats.

En 2020, huit entreprises ont bénéficié de ce coup de pouce et se sont partagé les 10 000 euros de dotation. Parmi les lauréats on trouvait l'entreprise artisanale de cueillette et transformation le Plantivore (confitures, liqueurs, etc.) qui souhaitait s'agrandir et le « Bois d'Ylva » pour sa volonté de tourner son activité d'artisanat du bois vers l'artisanat d'art.

En 2021, huit entrepreneurs ont été promus pour l'action qu'ils proposaient au jury, obtenant une dotation allant de 500 à 2 000 euros, dans l'enveloppe des 12 000 euros. Yoann Robain qui installait son activité de maraîchage et les ateliers « La pianoterie » et « La rose des vents », deux

artisans réparateurs d'instruments de musique, étaient parmi les lauréats.

En 2022, la remise des prix a eu lieu le 28 mars et une enveloppe de 15 000 euros de dotation a été prévue, montrant le succès croissant de ce tremplin innovation, localement.

Les Trophées MAB, instaurés dans le cadre de la Réserve de biosphère, apportent également un soutien annuel à un porteur de projet français et à un italien.

### **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Favoriser une nouvelle dynamique sur le territoire pour diversifier les activités et rééquilibrer l'économie en prenant appui sur les valeurs du Parc et les ressources locales.

- Promouvoir un développement économique respectueux des ressources naturelles et valorisant les ressources et opportunités haut-alpines.
- Aider au maintien des activités commerciales, agricoles et artisanales et favoriser leur intégration dans l'offre touristique.

### **L'essentiel en bref**

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il anime des réseaux pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets, les convergences et synergies entre ces initiatives et projets, qu'il harmonise les dispositifs existants sur le terrain et favorise les expérimentations.

<b>Dynamiques et avancées</b>	<b>Freins et limites</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreuses actions menées par le Parc, pour aider la filière agro-alimentaire au début des années 2010, ainsi que le projet d'École du bois en 2012. Il y avait alors un personnel dédié à ces questions et des financements possibles sur des programmes européens ouverts.</li> <li>• Ces actions ont été utiles pour montrer que des actions sont possibles pour pallier la faiblesse du maillon de transformation dans la chaîne de production/commercialisation agroalimentaire ou dans le domaine de l'artisanat.</li> <li>• Finalement, le Parc est plus présent dans l'animation d'un réseau de bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional, il valorise l'action de socioprofessionnels qui souhaitent afficher une vraie plus-value de fonctionnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rôle du Parc est de susciter des expérimentations et d'accompagner le démarrage des projets. Malheureusement, à l'exception du GIE Alpagnes Queyras qui existe toujours, les autres initiatives n'ont pas été poursuivies, dès lors que le Parc ne les a plus soutenues financièrement ou techniquement.</li> <li>• Cela soulève la question de la façon dont il serait possible de les accompagner davantage dans la durée, pour favoriser leur pérennité.</li> <li>• Les difficultés de fonctionnement du Parc durant la mise en œuvre de cette charte, et les nombreux mouvements de personnel, n'ont pas permis au Parc d'assurer cette mission d'accompagnement des projets économiques émergents, que l'on attendait de lui.</li> </ul>

### **Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été fait :**

Unifier la taxe professionnelle et répartir intelligemment les activités économiques en fonction des disponibilités foncières adéquates entre les communes.

- La taxe professionnelle n'existe plus, l'EPCI n'a aujourd'hui pas mis en place de stratégie pour traiter cette taxe.
- Une stratégie devra être réfléchiée par la Communauté de commune pour la mise en œuvre du SCoT à l'échelle de son territoire.

Utiliser le diagnostic des risques de transmission/cession d'entreprises locales réalisé avec les partenaires consulaires et mettre en place une stratégie pour faciliter la reprise des entreprises. Mobiliser les outils comme le FISAC dans cet objectif.

- Pas d'utilisation de ce diagnostic par d'autres acteurs que la CCI.

Conforter les entreprises locales du bois (audit, programmes de modernisation, amélioration des circuits de vente...) par la mise en œuvre de la Charte forestière du territoire.

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Continuer le soutien aux activités économiques hors tourisme pour assurer un équilibre des activités sur le territoire : tremplin innovation de Queyr'avenir, expérimentations Parc, programme Leader...
- Contribuer à une meilleure valorisation des productions locales.

- Compétence abandonnée par le PETR en 2020 et non reprise depuis.

Faire découvrir aux jeunes les métiers de l'artisanat.

- Pas d'actions en ce sens dans le territoire, hormis la volonté de l'ACSSQ de mettre en place un programme permettant de faire découvrir les métiers de la montagne au sens large afin que les jeunes locaux puissent choisir leurs études en fonction.

Former les entrepreneurs pour encourager l'implantation durable des technologies de l'information et de la communication.

- C'est le constat inverse qui se pose aujourd'hui : le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication rendu possible grâce à un réseau internet de plus en plus fiable avec l'installation de la fibre optique. Ce qui permettrait à de nouveaux entrepreneurs du secteur tertiaire de s'installer sur le territoire

## 8. Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme

**Article 12 : L'urbanisme, moyen de prospective et d'organisation spatiale, sociale, environnementale a été trop longtemps sous-estimé. Nous lui donnons désormais une attention redoublée.**

C'est une volonté de gérer l'espace pour que le territoire reste une terre d'exception, qui est affichée. Tous les PLU des communes doivent être conformes à la charte du Parc, tous les acteurs doivent se coordonner pour les projets d'aménagement. L'idée est de développer une culture de l'urbanisme et du paysage.

### Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire

1. En matière de gestion de l'espace et de la maîtrise de l'urbanisme

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Collecter et organiser l'information sur le foncier dans le cadre du centre de ressources (SIG) du Queyras
- Les communes s'engagent à mettre leurs PLU en compatibilité avec la présente charte du Parc, dans un délai de 3 ans
- Les communes s'engagent à renforcer leurs PLU au moment de leur mise en place et dans le cadre de leur révision et modification en veillant à des objectifs majeurs et communs :
  - Préserver le plus possible les prés de fauche et les espaces agricoles
  - Maintenir le maximum de surfaces agricoles tout autour des villages (aspect paysager)
  - Réduire le mitage urbain
  - Proscrire l'étalement urbain, particulièrement le long des routes
  - Maintenir l'identité villageoise et l'organisation des hameaux
  - Régénérer les villages par la densification des centres-bourgs
  - Proscrire l'habitat permanent et les logements de fonction dans les bâtiments ou exploitations agricoles hors villages et dans les bâtiments artisanaux en zone d'activité
  - Proscrire la création ou la rénovation de gîtes d'étape (à l'exception des refuges d'altitude) hors villages et hameaux associés
  - Veiller à la mise en place de zones spécifiques : 1 ZAP par commune, zones destinées à de l'habitat intermédiaire locatif pour l'installation des jeunes, pour le tourisme « zone H » pour la réservation de ces zones à l'installation d'hôtels, zones de nouvelles activités à mailler avec le bâti existant sans consommer de nouveaux espaces
- Veiller à la prise en compte du risque inondation dans les PLU et SCoT et préserver la fonctionnalité du lit majeur du Guil et de ses affluents
- Créer une réserve de biosphère en associant les territoires voisins et associés
- Appliquer le règlement de publicité adopté par le Parc pour le territoire pour protéger les paysages, valoriser les patrimoines bâtis et les axes de circulation

#### Ce qui a été réalisé

En 2022, les dix communes du Parc ont un PLU compatible avec la charte et le Plan de Parc. Les communes de Ceillac et d'Abriès avaient même intégré les principes de la charte avant que celle-ci ne soit validée (ex : 1 ZAP créée à Abriès et des zones NP pour la protection des captages de source à Ceillac)

Les dix communes ont renforcé leur PLU de manière à atteindre des objectifs majeurs et communs.

Préserver le plus possible les prés de fauche et les espaces agricoles.

→ Oui, toutes les communes sur le principe mais des projets d'intérêt public peuvent impacter des prés de fauche et espaces agricoles (ex : zone de dépôt du Malrif à la suite du glissement de terrain du Pas de l'Ours). Et plusieurs zones de développement actuellement inscrites aux PLU impactent des terres agricoles, principalement :

- Aiguilles (1AUa au nord du village), partie est, environ 6 000 m<sup>2</sup>
- Arvieux (2 zones AU), 2 x 6 000 m<sup>2</sup>
- Eyglies (AUC), 13 000 m<sup>2</sup>

Maintenir le maximum de surfaces agricoles tout autour des villages (aspect paysager) avec la création de zonage agricole à forte valeur paysagère.

Réduire le mitage urbain.

- Toutes les communes ont un PLU qui entre en compatibilité avec la loi Grenelle, sauf Ceillac, qui prend cependant en compte les prescriptions de la Charte avant son approbation et a ses zones AU en continuité avec les zones déjà urbanisées conformément à la Loi Montagne. Abriès-Ristolas est en révision de son PLU depuis 2017, le ZAN s'impose désormais sur le territoire communal.

Proscrire l'étalement urbain, particulièrement le long des routes.

- Toutes les communes ont un PLU qui entre en compatibilité avec la loi Grenelle, sauf Ceillac qui a ses zones AU en continuité avec les zones déjà urbanisées conformément à la Loi Montagne. Abriès-Ristolas est en révision de son PLU depuis 2017, le ZAN s'impose désormais sur le territoire communal.

Maintenir l'identité villageoise et l'organisation des hameaux.

- Toutes les communes ont des prescriptions architecturales dans leur règlement de PLU

Régénérer les villages par la densification des centres-bourgs.

- Toutes les communes ont pour ambition de densifier les dents creuses, elles ont au moins une zone AU dans des dents creuses (voir avec OAP), sauf Abriès mais zones en continuité avec les zones urbanisées conformément à la Loi Montagne. Une opération de revitalisation du centre-bourg de Guillestre a été mise en œuvre (hors Parc).

Veiller à la mise en place de zones spécifiques : 1 ZAP par commune, zones destinées à de l'habitat intermédiaire locatif pour l'installation des jeunes, pour le tourisme « zone H » pour la réservation de ces zones à l'installation d'hôtels, zones de nouvelles activités à mailler avec le bâti existant sans consommer de nouveaux espaces

- Seule une ZAP a été mise en œuvre sur tout le territoire. Il était également préconisé de mettre en place des NZh pour la préservation des zones humides, non mis en œuvre. Très peu de communes font des efforts dans leur PLU sur l'habitat locatif et des zones mixtes artisanat/habitat.

Une fiche réalisée par le Parc pour chaque commune leur est transmise. Il faut veiller à la prise en compte de ces fiches lors des révisions ou modifications de PLU. Aujourd'hui, il n'y a pas de SCoT sur le territoire.

Il n'y a pas eu de règlement de publicité du Parc mais une charte signalétique du Parc (définissant notamment une gamme de mobilier) et des règlements locaux de publicité par commune (RLP).

Huit communes (toutes sauf Eygliers, Guillestre et Vars) ont adopté un RLP mais seules trois communes (Arvieux, Château-Ville-Vieille et Molines) sont allées au bout de la démarche et ont mis en œuvre la signalétique proposée dans la charte signalétique de Parc.

Ces trois communes n'ont pas totalement réussi à faire appliquer leur RLP, car quelques années après la mise en œuvre de la signalétique, les panneaux illégaux ont réapparu et les communes n'ont pas réagi.

Les cinq autres communes n'ayant jamais mis en œuvre la signalétique du Parc n'ont jamais pu faire appliquer leur RLP tel qu'il était écrit.

Ces RLP non mis à jour sont désormais caducs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Au regard de l'évolution de la réglementation nationale en matière de signalétique et publicité, la charte signalétique du Parc adoptée en 2005 est désormais obsolète.

Sur les communes partielles, il n'y a pas eu de RLP mais la mise en œuvre de la SIL départementale sur Eygliers et Guillestre via la Communauté de communes (signalétique conforme à la nouvelle réglementation) et d'une signalétique spécifique sur Vars.

Un travail d'harmonisation de la signalétique sur tout le territoire au regard des nouvelles réglementations est en cours grâce à la volonté de toutes les communes de s'investir dans cette démarche de signalétique.

2. Pour coordonner tous les acteurs, communes, Communauté de communes et Parc, et développer une culture de l'urbanisme et du paysage

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Doter dès 2009 l'équipe technique du Parc de nouvelles ressources humaines et techniques dans l'assistance des communes à l'élaboration de leurs projets d'urbanisme
- Associer le Parc dès le démarrage ou la révision du PLU de chaque commune
- Mettre à jour la publication *Construire en Queyras*, document local de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères, et y transcrire la charte pour la « qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéenne » et la charte du Parc
- Concevoir un plan de restauration du patrimoine bâti et agricole au titre de l'accompagnement et du renouvellement de cadre de vie rural
- Concevoir et mettre en place [grâce à l'Atelier du patrimoine], un dispositif de formation adapté aux savoir-faire spécifiques du territoire
- Utiliser l'outil cartographique annexé au plan de Parc comme outil d'observation et d'évaluation, dans chaque commune, de l'occupation de l'espace par le bâti

### Ce qui a été réalisé

Poste occupé par intermittence : trois chargés de missions différents se sont succédé d'octobre 2011 à octobre 2014, d'octobre 2015 à avril 2017 et depuis juin 2018.

Le Parc est associé en tant que Personne publique associée (PPA) lors de chaque révision de PLU.

- Abriès (2012) : une analyse des objectifs du projet de modification de PLU rédigée.
- Arvieux, Aiguilles et Ristolas (2013) : Une note technique commune rédigée.
- Château-Ville-Vieille (2013) : une note technique rédigée.
- Eygliers (2018) : pas de chargé de mission au moment des réunions PPA mais transmission d'un avis du Parc accompagné d'une rencontre avec le maire.
- Guillestre (2019) : nombreuses réunions PPA suivies par le Parc et avis formulé sur PLU et AVAP.
- Molines (2019) : Une réunion PPA suivie par le Parc et avis formulé.
- Saint-Véran (2020) : plusieurs réunions suivies par le Parc avec *in fine* un avis défavorable sur un aménagement (abandonné) et un PLU retravaillé par la nouvelle municipalité depuis la phase PADD.
- Cervières (2021) : présence de l'animateur Natura 2000 aux réunions de PPA et avis du Parc rédigé.
- Ceillac, Abriès et Arvieux : en cours de révision avec l'organisation de réunions PPA.

Un carnet sur l'architecture est en cours d'élaboration, reprenant la publication *Construire en Queyras* et prônant

une architecture durable et de qualité, favorisant les écomatériaux et matériaux biosourcés. C'est un carnet architectural dont la vocation est de faire connaître l'architecture locale et d'apporter des réflexions et prescriptions dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de construction en faveur d'une architecture et des paysages de qualité. Il est réalisé en concertation avec les professionnels du territoire, les services de l'UDAP et les élus locaux. À destination du grand public, il sert aussi aux communes et porteurs de projets.

Mise en place en 2022 d'une expérimentation de formation chantier par l'association de formation et d'insertion professionnelle « le Gabion », sur le thème des enduits intérieurs terre et plâtre

Observatoire photographique du paysage créé à l'échelle du Parc en 2019 avec 64 points de vue identifiés et 34 réalisés en 2019. Formation par un photographe professionnel et acquisition de nouveau matériel photo dédié en 2021.

Depuis 2014, un partenariat entre l'École nationale supérieure du paysage de Versailles (antenne de Marseille) et le Conseil départemental a été mis en place. Tous les 2 ans les étudiants viennent dans un « Atelier montagne », dont l'objectif est la compréhension des spécificités des milieux de montagne et l'approche d'un territoire sur le temps long. Il leur permet d'appréhender les enjeux actuels de l'aménagement en montagne et les conditions d'intervention du paysagiste, par le biais de rencontres avec des acteurs locaux et les partenaires publics.

### 3. En matière d'aménagements et d'infrastructures

#### Ce qui était inscrit dans la charte

Réhabiliter et valoriser les deux grands cols, Agnel et de l'Izoard : reconquête environnementale, maintien de la fonction de transit, gestion innovante des flux.

#### Ce qui a été réalisé

Travaux d'aménagement et de requalification paysagère du col Agnel réalisés avec le Conseil départemental et suivi des expérimentations de renaturation toujours en cours.

Travaux d'aménagement et de requalification paysagère du col de l'Izoard avec le Conseil départemental, travaux en cours.

#### Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

##### Maîtriser l'urbanisme

- Veiller à la compatibilité des PLU des communes avec la charte du Parc.

##### Préserver les paysages

- Réduire les points noirs paysagers.
- Étendre l'opération expérimentale des plans communaux de paysage

##### Développer une culture de l'urbanisme et des paysages

- Assister les communes et la communauté de communes
- Mettre en œuvre des actions pour diffuser cette culture (plans communaux de paysage par exemple)

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale du territoire, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, à travers en particulier la gestion des ressources en eau, ainsi que de la protection des habitants et des infrastructures vis-à-vis des risques naturels.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les 10 communes du Parc ont un PLU conforme à la charte du Parc, le résultat attendu est atteint.</li><li>• Grâce à l'intervention systématique du Parc dans les réunions PPA, chaque commune est désormais consciente de l'importance des documents d'urbanisme et de leur conformité avec la charte du Parc.</li><li>• La réalisation de fiches communales sur la prise en compte du risque inondation dans les PLU est un résultat concret qui permet de prendre les éléments en considération pour toute révision et modification de PLU. Toutes les communes ont mis à jour leur plan de prévention des risques naturels (PPRN) et les PLU les intègrent.</li><li>• La préconisation de la charte liée au mitage et à l'étalement urbain a été bien respectée, grâce aux lois Montagne et Grenelle.</li><li>• La préconisation de la charte de maintenir l'identité villageoise et l'organisation des hameaux n'a pas été facile à cadrer, car les règles d'urbanisme (souvent chiffrées et prescrites par les bureaux d'étude) ne suffisent pas à garantir une qualité architecturale et l'identité villageoise. Toutefois, les communes commencent à être sensibles, les communes de Saint-Véran et de Guillestre se sont dotées d'AVAP-SPR.</li><li>• La préconisation de la charte de régénérer les villages par la densification des centres-bourgs, c'est à dire la construction des dents creuses ne garantit pas la régénération « optimale » du village, il est nécessaire de promouvoir des opérations de rénovation de façades et toiture. Là encore les communes commencent à y être sensibles : la Commune de Guillestre s'est lancée dans une OPAH et met en œuvre une politique volontariste de rénovation d'îlots insalubres de son centre-ville.</li><li>• La préconisation de la charte des zones destinées à de l'habitat intermédiaire locatif pour l'installation des jeunes commence à intéresser des communes : les PLU de Ceillac et de Molines disposent d'emplacements réservés à l'acquisition foncière de résidents permanents.</li><li>• Zones activités : trois zones existantes dont une peu occupée (Ristolas) mais de faible taille (1 ha).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le changement récurrent des chargés de mission urbanisme qui se sont succédé au sein du Parc n'a pas facilité les contacts avec les communes.</li><li>• Ces successions n'ont pas été propices à l'élaboration d'une méthode d'analyse des PLU propre au Parc.</li><li>• Le Parc pourrait être associé en amont des modifications de PLU, avant les réunions des PPA, mais les élus sont encore timides à associer le Parc aux documents stratégiques.</li><li>• La préconisation de la charte liée au mitage et à l'étalement urbain a été bien respectée, grâce aux lois Montagne et Grenelle. Il faut toutefois noter en 2020 : la surface à bâtir disponible dans les zones U et AU du PLU est de l'ordre de 40 ha pour 15 ans (soit plus de 25 ha ramenés à 10 ans) alors que la consommation des 10 dernières années 2009-2018, (cf. observatoire national) est de 16 ha. Quantitativement, le principe de modération de la consommation d'espace n'est pas appliqué précisément.</li><li>• La préconisation de la charte de proscrire l'habitat permanent et les logements de fonction dans les bâtiments ou exploitations agricoles hors villages et dans les bâtiments artisanaux en zone d'activité, n'est pas présente dans les PADD, pourtant ne pas pouvoir proposer de logement aux nouveaux artisans ou exploitants est un problème.</li><li>• La préconisation de la charte de proscrire la création ou la rénovation de gîtes d'étape (à l'exception des refuges d'altitude) hors villages et hameaux associés, n'est pas présente dans les PADD non plus.</li><li>• La préconisation de la charte de veiller à la mise en place de zones spécifiques en agriculture, objectif d'une ZAP par commune, n'a pas abouti. Il y a toujours une seule ZAP en place à Abriès, depuis 2012. Le positionnement des élus est encore timide sur le sujet du foncier agricole.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il anime des réseaux pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets, les convergences et synergies entre ces initiatives et projets ; qu'il harmonise les dispositifs existants sur le terrain et favorise les expérimentations.

### L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<p>La question de la signalétique a « trainé » durant les dix années de mise en œuvre de la charte, mais on peut aujourd'hui remarquer des avancées concrètes. Plusieurs commissions d'élus se sont rassemblées et un travail d'harmonisation de la signalétique sur tout le territoire, au regard des nouvelles réglementations, est actuellement en cours, avec l'édition d'une plaquette qui sera annexée à la prochaine charte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas eu de règlement de publicité du Parc mais une charte signalétique (définissant notamment une gamme de mobilier) et des règlements locaux de publicité (RLP) par commune.</li> <li>• Les huit communes du Queyras (soit toutes sauf Eygliers, Guillestre et Vars) ont adopté un RLP mais seules trois communes (Arvieux, Château-Ville-Vieille et Molines) sont allées au bout de la démarche et ont mis en œuvre la signalétique proposée dans la charte signalétique de Parc.</li> <li>• Ces trois communes n'ont pas totalement réussi à faire appliquer leur RLP, car quelques années après la mise en œuvre de la signalétique, les panneaux illégaux ont réapparu et les communes n'ont pas réagi.</li> <li>• Les cinq communes n'ayant jamais mis en œuvre la signalétique du Parc n'ont jamais pu faire appliquer leur RLP, tel qu'il était écrit.</li> <li>• Ces RLP non mis à jour sont désormais caducs depuis le 01 janvier 2020. Au regard de l'évolution de la réglementation nationale en matière de signalétique et publicité, la charte signalétique du Parc adoptée en 2005 est désormais obsolète.</li> <li>• Sur les communes partielles, il n'y a pas eu de RLP mais la mise en œuvre de la SIL départementale sur Eygliers et Guillestre via la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras qui a la compétence (signalétique conforme à la nouvelle réglementation) et celle d'une signalétique spécifique sur Vars.</li> </ul>

### Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été fait :

Susciter la création d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle minimale des deux communautés de communes (Queyras et Guillestrois) voire à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais (PETR aujourd'hui).

- Pas de SCoT sur la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (comprenant le périmètre du Parc dans son entièreté). À l'échelle du PETR, les deux autres communautés de communes, du Briançonnais et du Pays des Écrins, ont élaboré un SCoT (2018 et 2019), le deuxième n'étant toujours pas approuvé.

Coordonner les équipes chargées de l'urbanisme au sein du Parc et des communautés de communes

- Actuellement peu de lien entre le Parc et la Communauté de communes concernant l'urbanisme, l'aménagement du territoire et les paysages.

Faire appliquer la charte « pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéenne » et la présente charte du Parc dans les documents et opérations d'urbanisme engagés ou autorisés par les communes.

- Cette charte est-elle la plus pertinente en région de montagne ? Prévoir une recommandation permettant de tenir compte de l'évolution de la réglementation, des techniques d'ingénierie et d'aménagement dans la brochure *Construire en Queyras*.

Créer des pistes cyclables en fond de vallée (Arvieux, Ceillac, Maison-du-Roy/Ristolas, Château-Ville-Vieille/Saint-Véran), prévoir des aménagements doux sur les itinéraires cyclotouristiques emblématiques (Izoard, Agnel).

- Cela ne fait pas partie de l'actualité du Conseil départemental.

Étendre l'opération expérimentale des plans communaux de paysage : chaque village élaborera avec l'appui du Parc un plan d'embellissement à 2 ans et un autre à 10 ans pour valoriser le petit patrimoine et soigner les aspects paysagers dans l'objectif d'embellir les villages, développer des zones piétonnes, créer des parkings paysagers.

- Des diagnostics paysagers suivis de plans paysagers communaux ont été réalisés sur les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Château-Ville-Vieille et Molines, mais ils n'ont pas été suivis de travaux, par manque d'animation de la réflexion.

Poursuivre le programme d'enfouissement ou d'intégration paysagère des lignes électriques et téléphoniques, des transformateurs et des antennes relais en harmonie visuelle avec les espaces paysagers.

- Cela ne fait pas partie de l'actualité des gestionnaires de réseau. Le Parc pourrait prévoir une note de cadrage à leur attention.

Réduire les points noirs environnementaux, notamment les entrées de village, gravières, décharges de gravats : inventaire (Parc), étudier les réhabilitations et les travaux consécutifs.

- Les épaves continuent à être enlevées par la Communauté de communes, les décharges

#### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Être un territoire rural durable et exemplaire en matière d'urbanisme et d'aménagements garants des équilibres humains, environnementaux et paysagers : La charte devra contenir toutes les règles obligatoires (loi montagne, climat et résilience, 3DS, SRADDET, etc.), ainsi que les dispositions nécessaires pour faire de ce territoire un lieu où les équilibres homme-nature sont respectés, en particulier les continuités écologiques dans les trames vertes et bleues.
- Accompagner les constructions et réhabilitations en respectant l'identité architecturale de chaque vallée, et répondant aux enjeux d'aménagements durables : guide de construction, formations des artisans locaux, etc.

communales ont été enfouies, mais il n'y a pas de suivi régulier de la résorption des points noirs.

Dans l'Atelier du patrimoine, l'un des thèmes principaux est l'architecture (et la construction). L'Atelier du patrimoine doit être missionné pour mettre en évidence la typologie architecturale de chaque village et doit devenir un outil de préconisations insérées dans les PLU.

- L'Atelier du patrimoine n'est pas formalisé comme prévu initialement. Il n'est pas nommé, il n'y a pas de lieu dédié, il n'y a pas de programme d'action, il n'y a pas d'évènement. Cependant certaines des actions mises en place (le carnet d'architecture, les formations, l'inventaire du petit patrimoine existant, brochures patrimoine XX<sup>e</sup> réalisées pour la Commune de Ristolas, l'appui aux communes, etc.) pourraient s'y raccrocher.

Concevoir un plan de restauration du patrimoine bâti et agricole au titre de l'accompagnement et du renouvellement de cadre de vie rural

- Même si du patrimoine a été restauré pendant cette charte, le plus souvent à l'initiative des communes ou d'associations locales (Queyras Passion, etc.) en partenariat avec la Fondation du patrimoine ou le Département, le Parc n'a pas coordonné de plan d'actions à l'échelle du territoire par manque d'ETP dédié. Il a toutefois été associé pour quelques projets, mais au titre de conseil.

- Mettre le paysage au cœur d'une vision stratégique du territoire, pour l'avenir, concernant l'aménagement et la gestion : travailler les objectifs de qualité paysagère pour chaque entité définie, définir des plans de paysage pour chaque vallée, créer une commission paysage du Parc.
- Préserver et mettre en valeur la qualité des sites et des paysages, en particulier du quotidien : le Queyras est connu pour ses paysages somptueux et ses sites particuliers (zones à forts enjeux, grands cols, etc.), si ces derniers doivent bénéficier d'une grande attention, il en va de même pour les paysages moins emblématiques du quotidien : points noirs, entrées de villages, signalétique.

## 9. Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres

### **Article 13 : La culture et la solidarité, l'ouverture aux autres et au monde font nécessairement partie du territoire de biosphère du Queyras**

Les objectifs de la charte en matière de dynamisme sociale sur le territoire sont :

- L'engagement d'une coordination étroite des politiques et événements culturels
- La mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire prenant appui sur un schéma d'interprétation
- Le maintien des services publics et privés qui est affiché comme une priorité, dans un esprit solidaire
- La volonté de coopération extérieure, en particulier avec l'Italie, est affichée, la création d'une réserve de biosphère et l'adhésion au programme MAB envisagées comme un objectif

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. L'éducation, levier de l'écocitoyenneté : Porter une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement, prenant appui sur le schéma d'interprétation du territoire

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Mettre en œuvre un partenariat fort avec l'Éducation nationale, grâce à un projet pédagogique pluriannuel (publics scolaires du territoire et classes transplantées) ; pérenniser le dispositif de soutien pédagogique et financier spécifique aux écoles du territoire, en lien avec les enjeux territoriaux du Parc (formation continue des enseignants et accompagnement pour l'organisation des projets)
- Animer le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et au territoire en pérennisant un programme annuel de formation portant à la fois sur la connaissance des espaces et des espèces du territoire et sur les fondamentaux de la pédagogie ; organiser chaque année des temps de rencontre, d'échange et de débat entre tous les acteurs de la politique d'éducation
- Sensibiliser le grand public aux enjeux du territoire en mettant en place un programme annuel de découverte et d'éducation à l'environnement

#### **Ce qui a été réalisé**

La charte 2010-2025 a permis de structurer, consolider et pérenniser l'éducation à l'environnement et au territoire avec les écoles du territoire :

Réflexion avec l'Éducation nationale autour d'un cadre de travail commun, en considérant notamment la question des spécificités que peut apporter un parc naturel régional dans ce type d'action.

Rédaction d'un vade-mecum du « Dispositif de soutien pédagogique et financier aux projets personnalisés d'éducation au territoire dans les établissements scolaires du Parc du Queyras ». Ce document de synthèse présente à la fois l'esprit dans lequel le dispositif se déploie (valeurs, objectifs, etc.) ainsi que ses modalités pratiques (calendrier, dispositif de validation des projets). Ce document sert aujourd'hui encore de référence, la convention avec l'Éducation nationale datant de 2002 n'ayant jamais été actualisée, malgré plusieurs tentatives (un objectif pour la prochaine charte).

Soutien pédagogique et financier aux projets personnalisés que les enseignants imaginent et mettent en œuvre chaque année.

Le partenariat avec les écoles du territoire constitue le cœur historique de la mission qui a été relancée en 2005 avec la création d'un poste et un historique de coopération très riche grâce au travail de l'ancien attaché scientifique du Parc. Les enseignants du territoire se sont complètement appropriés ce dispositif auxquels ils sont

désormais foncièrement attachés, leur investissement annuel pérenne l'attestant.

Et au-delà :

Développement des interventions au collège de Guillestre dans plusieurs cadres : avec la section sportive dont les élèves se destinent à des carrières sportives et ou de pleine nature afin de leur faire prendre conscience que la montagne est bien plus qu'un support d'activités ; avec les internes (nouveau projet depuis 2019) pour valoriser le temps d'une soirée mensuelle la découverte sensible de la nuit ; avec les professeurs ayant des projets particuliers (atelier de cartographie avec les élèves de 6<sup>e</sup> par exemple) ; nouvel axe d'intervention en projet avec une séance mensuelle de cinéma nature montagne, entre 12h et 14h, pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, sur la base du volontariat.

Développement des interventions avec les lycéens, dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 100 du plan climat régional depuis 2019, une première expérience cette année-là a permis de travailler sur l'alimentation avec trois classes de 2<sup>de</sup> de Gap.

Intervention avec les étudiants du master 1 Gestion Durable des Territoires de Montagne (GDTM) d'Aix-Marseille Université basé à Gap depuis 2018, pour développer une réflexion sur les questions patrimoniales et leurs places dans les sociétés montagnardes.

Pour les scolaires accueillis sur le territoire en classes transplantées, une expérimentation avait été mise en place sur deux années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, les « classes Parc », afin de d'appréhender des objectifs d'éducation au territoire avec des enfants accueillis dans les centres de vacances. Sur ces deux années, l'expérimentation dans cet état d'esprit ne s'est pas montrée concluante.

Toutefois, les dernières années de la charte ont vu de nombreuses initiatives de relance et de soutien au départ en classes de découverte, avec l'implication de plusieurs acteurs : Région PACA (dispositif « Classes montagne »), Département des Hautes-Alpes, Inspection académique de l'Éducation nationale dans les Hautes-Alpes (dispositif « Classes montagne 05 »). Le Parc s'est alors lui aussi mobilisé pour nourrir et soutenir cette dynamique naissante qui va sans aucun doute s'installer dans le temps (implication dans le travail mené par l'office du tourisme, dispositif « Coup de pouce aux classes montagne 05 » en 2021). Concrètement, un coup de pouce financier (de 500 € maximum par classe) a été attribué à dix classes des Hautes-Alpes dont le projet éducatif et pédagogique a été validé par l'Éducation nationale. Ces classes sont parties en classe de découvertes dans un centre situé dans l'une des dix communes du territoire.

À la croisée des enjeux éducatifs et économiques des territoires de montagne, inscrite dans une dynamique multi-partenaire (centres de vacances, Office de tourisme, Éducation nationale), la réflexion autour de la relance des classes montagne dans l'ensemble des territoires alpins et notamment dans le Queyras pourrait être le pilier de la réouverture des centres de vacances, structures importantes dans le paysage économique, aujourd'hui fermés pour la plupart. Les coûts de fonctionnement élevés ne facilitent pas l'ouverture de ces espaces.

Dès 2010, mise en place d'un programme de formation pour les partenaires et notamment les professionnels de l'éducation à l'environnement et la montagne :

Des journées annuelles thématiques de rencontre, échange et formation avec des professionnels.

Des stages de territoire : De 2010 à 2017, onze stages de territoire ont ainsi été organisés. D'une durée de cinq jours, leur thématique portait soit sur des aspects liés à la connaissance du territoire (forêt, torrent, pastoralisme, etc.) soit sur des approches pédagogiques permettant de partager cette connaissance (interprétation, itinérance, conte, travail avec les personnes handicapées, etc.). À partir de 2018, cette mission identifiée comme stratégique s'est orientée vers des formations construites avec des partenaires des politiques jeunesse (Jeunesse et Sports notamment), mais aussi le réseau Educ'Alpes.

Ces actions qui demandaient un important investissement collectif se sont progressivement essouffées, avec le taux de participation chutant inexorablement, ce qui reste un questionnement.

En 2020, une nouvelle stratégie a été déployée dans la dynamique Interparcs au niveau régional, quatre parcs se

sont associés pour proposer une formation « sensibilisation au changement climatique dans les Alpes » encadré par le réseau Educ'Alpes. Une vingtaine d'acteurs éducatifs des parcs organisateurs se sont retrouvés deux jours dans le Parc des Préalpes d'Azur pour échanger sur ces enjeux de changement climatique et les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre. Aucune structure du Parc du Queyras n'y a participé.

De 2010 à 2017, le Parc disposait d'un programme annuel intitulé « Découverte », composé de sorties ayant une dimension expérimentale et proposées par des accompagnateurs. Le Parc prenait en charge financièrement ces sorties qui étaient donc gratuites pour le public. À partir de 2018, le programme Découverte du Parc ne contenait plus de telles sorties, seules des sorties proposées par les agents du Parc étaient disponibles, devenant ainsi le programme d'animations, avec toujours la base de l'éducation à l'environnement. Il propose toujours des projections et conférences avec pour ambition une ouverture culturelle, en invitant les habitants du Parc à mieux connaître le patrimoine naturel et culturel qui les entoure.

En 2018, ont été projetés par exemple *Le voyage de l'eau* de Franck Neveu, *Dessine-moi un chamois* de Véronique et Éric Lapied et *Des gypaètes et des hommes* de Mathieu Le Lay.

L'expérimentation du programme Découverte était intéressante à mener mais, au terme de sa 6<sup>e</sup> édition, ce programme est arrivé à un tournant de son histoire. La diminution de l'enveloppe financière dédiée, la réflexion avec les participants partenaires, le franc succès des activités proposées par les agents du Parc, ont dessiné de nouvelles perspectives autour de ces dernières uniquement. Le programme d'animations est en constante évolution, il est pertinent sur le territoire pour présenter une offre d'animation rattachée aux enjeux environnementaux et sociétaux, aux missions du Parc. Cela lui permet d'être vu et reconnu par les habitants et les visiteurs.

Depuis 2010, une équipe de deux saisonniers d'été est recrutée pour une action particulière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au territoire, dans des secteurs à forts enjeux environnementaux (col Agnel, vallon de Bouchouse...). Leur vocation est d'aller à la rencontre directe des publics afin d'apporter à la fois des explications sur les enjeux environnementaux des secteurs concernés, et leur fragilité.

La présence de ces saisonniers d'été dits « maraudeurs » est particulièrement pertinente pour sensibiliser le public. C'est une action très efficace au plus proche des usagers. L'année 2022 a permis d'accueillir cinq personnes, trois maraudeurs et deux gardes régionaux forestiers.

La pertinence de la présence d'agents du Parc en montagne pour discuter, informer, sensibiliser et même éduquer les usagers, n'est plus à démontrer. Cette action se révèle particulièrement utile au moment où de nouvelles populations apparaissent en montagne, avec le développement d'activités (bivouac en été, ski de randonnée l'hiver) pouvant être particulièrement

impactantes pour le territoire et génératrices de conflits d'usage avec les activités pastorales.

De nombreuses actions et expérimentations ont été menées pour le public jeune extra-scolaire en lien avec Jeunesse et sport, l'ACSSQ et le service jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : « Vivre l'aventure en refuge » été et hiver, à l'attention des 8-11 ans ; des camps à thème pour ce public comme « La tête dans les étoiles » 5 jours et 4 nuits en autonomie, avec des ânes ; des formules sur une journée découverte montagne, comme celle au glacier de la Girose en 2020, ou une nuit, telle « Une nuit à la belle » en 2020 ; des séjours en montagne à thème pour les jeunes adolescents « Water glace » et « Water grimpe » en 2015, « Italia on the rocks » en 2018 avec une dimension transfrontalière ; un atelier pour un groupe de jeunes de 18 à 22 ans issus des différents massifs alpins a été monté en 2020 avec la CIPRA France, dans l'objectif de leur faire rencontrer des porteurs de projets pour les aider eux-mêmes à définir leur projet d'installation en territoire rural alpin.

En considérant que pour être pertinente, complète, efficace, la politique d'éducation au territoire du Parc doit s'adresser aux enfants et aux jeunes dans les différentes sphères de leur vie quotidienne, l'action de la mission s'est orientée dès 2009 à construire, dans le cadre de nouveaux partenariats avec des acteurs des politiques jeunesse des actions visant les jeunes du territoire dans le cadre des loisirs.

Si d'un point de vue strictement quantitatif ces actions restent modestes comparées à celles d'autres acteurs des politiques jeunesse, il convient de retenir qu'elles sont spécifiquement placées sur des enjeux très actuels de l'éducation à l'environnement en montagne :

- Accès des jeunes à la montagne
- Accès des jeunes aux refuges de montagne

- Réflexion approfondie sur la gestion et la prise de risques

Ces actions qui bénéficient aux jeunes du territoire s'inscrivent donc aussi dans des réflexions éducatives stratégiques plus globales, notamment au niveau des Alpes françaises et même à l'échelle nationale (accès au « dehors »).

Elles sont donc particulièrement encouragées – et observées – par des partenaires comme « Jeunesse et Sports » et le réseau d'éducation à la montagne alpine « Educ'Alpes ».

L'administration « Jeunesse et Sports » a identifié la réflexion et les actions menées par le Parc dans ce domaine comme étant « pilotes » en matière d'accès des jeunes à la montagne notamment. Le Parc est d'ailleurs désormais régulièrement sollicité par cette administration pour intervenir dans le cadre de formations départementales, régionales, ou même nationales. L'expérience et l'expertise du Parc dans ce domaine sont donc connues et reconnues.

Des actions d'éducation à l'environnement et au territoire ont aussi été explorées pour le public des familles, avec par exemple une expérimentation menée depuis 2016 avec l'ACSSQ, de déplacements en famille proposés dans un autre parc naturel régional de la Région, sur un week-end.

Au-delà des aspects sociaux, cette action vise aussi à développer une « culture régionale ». Bien que modeste, elle est complémentaire aux deux précédentes, avec une dimension sociale affirmée – le partenariat avec l'ACSSQ permettant de mobiliser des financements de la Caisse d'allocations familiales – et permet de proposer un week-end à un tarif très réduit, ce qui en facilite l'accès aux familles monoparentales. Elle mérite d'être pérennisée.

## 2. Faire de la culture un facteur d'attractivité, de qualité de vie et de cohérence territoriale

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Animer la Maison du Parc, le réseau de bibliothèques, les sites muséographiques. Dynamiser l'offre culturelle au travers d'une rénovation des différents équipements muséographiques et d'information
- Aider les porteurs de projets culturels dans les différentes disciplines : le conte et le patrimoine oral, les arts de la scène, les danses et musiques traditionnelles, la vie musicale, la vie cinématographique actuelle et historique

### Ce qui a été réalisé

Le réseau des bibliothèques a été animé par le Parc jusqu'en 2011. Puis, pour donner suite à l'avis du CNPN qui précisait qu'il n'est pas dans le rôle du Parc d'assurer cette fonction d'animation, c'est un réseau de bénévoles et salariés des mairies qui a pris le relais.

Le Parc possède et anime quatre espaces de découverte :

- le Soum à Saint-Véran, maison traditionnelle datant de 1641, qui rassemble un patrimoine lié à la vie des hommes et des bêtes dans ce village ;
- l'Arche des Cimes à Abriès-Ristolas, qui s'attache à présenter la biodiversité exceptionnelle autour du Mont Viso ;

Ces deux espaces sont ouverts de juin à septembre et de décembre à mars, ainsi que durant les vacances d'automne et de printemps afin de participer à la dynamique du territoire durant ces périodes moins fréquentées et proposant moins d'activités.

- l'Espace géologique à Château-Ville-Vieille qui retrace l'histoire géologique des Alpes ;
- le Moulin à Arvieux qui présente la vie agricole de la vallée ;

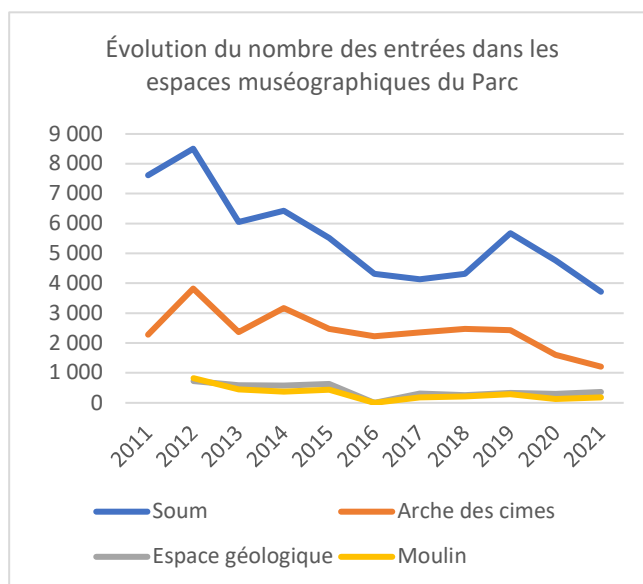
Ces deux espaces ne sont ouverts qu'en juillet et en août. Ces quatre espaces représentent une lourde charge financière pour le Parc qui peine à assurer les dépenses d'entretien des bâtiments et de mise à niveau des muséographies.

De plus, le nombre d'entrées diminue.

Plusieurs tentatives ont vu le jour pour dynamiser le nombre d'entrées dans les espaces muséographiques :

- La Clef mise en place de 2010 à 2017 pour proposer un accès unique aux quatre sites, ainsi qu'aux animations et sorties du programme Découverte. Ce dispositif a disparu par suite de l'interruption du programme en 2017.
- Un partenariat avec l'Office de tourisme qui disposait de billets d'entrées qu'il pouvait vendre dans les bureaux d'accueil. Cette action, administrativement compliquée à gérer (billets numérotés, régie financière...) n'a pas été poursuivie vu son faible d'impact sur le nombre d'entrées.

Malgré ces idées, la baisse constante de la fréquentation, le fait que ces espaces soient réellement vieillissants aujourd'hui et nécessitent des investissements sans recettes adéquates, le contexte d'augmentation des coûts de fonctionnement, doivent aboutir dans la prochaine charte à une réflexion stratégique sur leur avenir.



À l'occasion de la mise en place d'une nouvelle direction du Parc en 2013, la notion de culture a été ajoutée à la mission éducation à l'environnement et au territoire.

Un lourd travail de diagnostic a été mené par l'agent en charge de cette mission, afin de rencontrer chaque acteur de la culture et du patrimoine à différentes échelles territoriales. Au-delà de la compréhension de la place occupée et du rôle tenu par chaque structure rencontrée dans le paysage culturel et patrimonial, ces rencontres ont permis une formidable moisson d'idées qui pourraient constituer les bases de réflexion et de construction d'une politique culturelle du Parc. Un document cadre a été réalisé « Vers une politique culturelle pour le Parc naturel régional du Queyras », qui constitue un outil de travail et de réflexion pour l'avenir. Ce travail n'a jamais abouti et aucune politique culturelle du Parc n'a été mise en place.

Le secteur culturel de l'ACSSQ est très actif pour soutenir les artistes, qu'ils soient locaux ou non, et les promouvoir lors d'événements ou en les accueillant en résidence. L'association met en place des projets valorisant le patrimoine local à l'attention des adultes et des jeunes publics.

3. Maintenir les services sociaux et services publics, maintenir la solidarité entre les individus

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Conserver un service d'accueil hospitalier ; conforter la maison médicale et la maison des services au public ; organiser l'accueil des personnes âgées.
- Amplifier les actions de sensibilisation et d'éducation à la solidarité intergénérationnelle et interpersonnelle (problématique des personnes isolées, handicapées, défavorisées – parrainage de jeunes en insertion.)
- Œuvrer pour le désenclavement hertzien du Queyras

#### Ce qui a été réalisé

Le service d'accueil hospitalier existe toujours à Aiguilles, il possède un appareil de radiologie.

L'installation de trois médecins sur le territoire de manière pérenne, avec des aides financières de l'ARS, a permis de sortir du statut de désert médical.

Un projet de maison médicale est en cours à Guillestre, mené par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

La maison des services au public est devenue « maison France services », gérée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ; elle dispose de deux points d'accueil du public : un à Aiguilles et un à Guillestre.

L'hôpital d'Aiguilles possède un service d'accueil de personnes âgées, ainsi qu'un service d'aide à domicile pour les personnes âgées qui sont à leur domicile.

Grâce à l'action de la collectivité, le territoire est aujourd'hui bien pourvu en services médicaux, aucune perte de service n'est à déplorer.

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras dispose d'un service d'action sociale pour les personnes âgées : aide à domicile, portage de repas, téléalarme. L'ACSSQ dispose d'un service « aînés » avec prévention santé, dépistage. Elle met des transports à disposition pour permettre aux personnes concernées d'aller à leurs rendez-vous médicaux hors du territoire. Elle leur propose également des activités, animations, voyages.

L'association a également mis en place une commission handicap en 2012. Composée de bénévoles, sa vocation est de penser autrement le territoire et d'imaginer des actions pour les personnes handicapées. Le Parc est partenaire de certaines actions (journées annuelles en

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras s'est dotée en 2021 d'un service du patrimoine mutualisé avec la Communauté de communes de Serre-Ponçon, en intégrant les personnels appartenant auparavant à l'association Pays d'art et d'histoire. L'objectif est d'obtenir ce label pour le territoire.

montagne en joëlette, trail handisport, etc.). En 2019, deux journées « Dans la nature, en montagne » ont pu être organisées avec les résidents de l'hôpital d'Aiguilles, afin de leur permettre de découvrir la nature toute proche ou tout simplement passer un paisible moment en extérieur en compagnie de deux ânes. L'objectif est de rendre réguliers ces contacts entre les résidents de l'hôpital et la nature autour d'eux. Des axes de réflexions et de partenariats sont à l'étude.

Un diagnostic « familles précaires » a été réalisé en 2021 par l'ACSSQ. Un plan d'actions se met petit à petit en place, le Parc pourrait alors s'y inscrire, en continuant par exemple ses actions de « petit week-end en famille », qui permet aux familles de partir pour une somme modique (cf. supra). Un volet sur les difficultés d'accès au logement y est également développé.

Concernant l'action avec les seniors et les personnes en situation de handicap, l'action de l'ACSSQ est une vraie plus-value pour le territoire.

Aujourd'hui le désenclavement nécessaire est numérique. Même s'il reste peu de zones blanches, la qualité du réseau n'est pas optimale et il n'est pas rare que l'une ou l'autre vallée se trouve privée de réseau pendant un laps de temps pouvant durer plusieurs jours. Les opérateurs sont à l'action pour que le territoire bénéficie de la fibre optique. Les villages ont été raccordés mais il faut encore relier aux habitations.

La liaison par télécommunication et moyens modernes est une priorité pour ce territoire enclavé physiquement. Son développement pourrait être une source d'accueil de nouveaux habitants en télétravail, ainsi que l'ont montré les périodes de confinement en 2020 et 2021.

#### 4. S'ouvrir au monde, coopérer

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Intégrer fortement la dimension culturelle et sociale dans le projet de Réserve de biosphère, le conduire en partenariat avec l'ensemble des acteurs italiens et français
- Mettre en place un plan de formation à la langue italienne à destination des habitants, des personnels, des employés
- Adhérer aux réseaux inter parcs et participer à leur animation et leurs travaux. Diffuser sur le territoire les résultats du travail et des expérimentations de ces réseaux
- Identifier les territoires de coopération pour le Queyras et œuvrer dans le sens d'une solidarité internationale, partagée par les habitants à l'échelle des Alpes et à l'échelle des montagnes du Monde

##### Ce qui a été réalisé

Deux types d'actions ont été menés :

- En 2015, une action de mise en réseau des espaces muséographiques et de découverte du territoire transfrontalier de la Réserve de biosphère a été menée lors des Journées européennes du patrimoine. Mais elle n'a pas été poursuivie les années suivantes.
- En 2018, 2019 et 2022, trois « MAB youth Camp » ont été mis en place avec de nombreux partenaires (ACSSQ, Maison des jeunes et de la culture du Briançonnais, Consorzio Monviso solidaire et l'association ApprossimaAzioni) s'adressant aux jeunes de 15 à 18 ans habitant dans la Réserve de biosphère de part et d'autre de la frontière et souhaitant réfléchir à leur investissement et leurs attentes pour ce territoire.

Ces actions soumises à financements sont difficiles à pérenniser. Le manque de moyens humains des structures partenaires est également un problème, qui s'ajoute à la difficulté à mobiliser des jeunes sur cette tranche d'âge côté français.

L'Office de tourisme a organisé des formations pour les hôtes et hôtesse. Le Parc en a organisé pour ses agents. L'ACSSQ en a organisé pour les habitants.

Action un peu désuète dans un contexte technique qui propose des outils de traduction en ligne quasi simultanée. De plus, ces actions de formation ayant été limitées dans le temps, on peut se demander si elles permettent aux personnes bénéficiaires de manier la langue italienne.

Le Parc du Queyras est l'un des neuf parcs de la Région Sud qui a impulsé un travail en réseau entre tous ses parcs. Avec ses spécificités montagne, le Parc du Queyras n'est pas toujours « sur la même longueur d'ondes » que les autres parcs, ses préoccupations peuvent différer. Toutefois, les agents participent aux groupes de travail thématiques et partagent les expérimentations, échangent sur les pratiques, etc. Par exemple, grâce à des comités techniques réguliers animés par la Région Sud, les parcs plus avancés partagent leur expérience avec ceux dont la charte arrive à échéance de renouvellement.

La mutualisation de postes encouragée par la Région existe. Elle est très efficace dans le domaine du tourisme, avec deux postes mutualisés pour réaliser les audits et la communication sur la marque Valeurs Parc et pour le développement de la filière d'écotourisme. Elle fonctionne un peu moins bien pour la fonction support géomatique, avec un poste mutualisé entre trois parcs

(0,5 ETP Queyras, 0,25 Préalpes d'Azur et 0,25 Sainte-Baume), en poste au Parc du Luberon qui se veut la cellule géomatique des parcs de la région Sud... Même si de bonnes raisons justifient cet état de fait, il est difficile pour les agents du Parc du Queyras de ne pas avoir de contact rapide et quotidien avec le géomaticien.

Les parcs de la région Sud sont regroupés en une association « Réseau des parcs de la région Sud » qui dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de la Région. Cette association leur permet d'une part de mettre en place des actions mutualisées et d'autre part d'exister en tant que structure et d'être représentée auprès de l'exécutif régional.

Le Parc du Queyras est l'un des cinquante-huit parcs français regroupés au sein de la Fédération des parcs naturels régionaux. La direction, les agents et même le Conseil scientifique participent à ce grand réseau dont la vocation est l'échange, le partage d'expérience et l'entraide, à tous les niveaux.

Deux actions de coopération internationale ponctuelles ont été menées avec :

- La future Réserve de biosphère du Gran Chaco entre Paraguay, Brésil et Argentine.
- La délégation d'acteurs touristiques de la zone de montagne au sud-ouest du Sichuan en Chine.

Ces sollicitations sont arrivées de l'extérieur et ne sont pas à l'initiative du Parc où il n'y a pas de moyens humains pour assurer un suivi d'actions de coopération internationale. Les actions de coopération autres que transfrontalières avec l'Italie restent donc ponctuelles et ne sont pas développées, même si les échanges sont intéressants pour un partage d'expériences et pertinents pour diffuser le modèle « parc naturel régional ».

### Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Porter une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire

- Pour les habitants du territoire
- Pour les visiteurs
- Pour les socioprofessionnels

Faire de la culture un facteur d'attractivité, de qualité de vie et de cohérence territoriale

- Élaborer un schéma d'interprétation du territoire
- Coordonner les politiques et événements culturels du territoire

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit proche des acteurs du territoire à travers des actions visibles et « lisibles » permettant aux Queyrassins de s'approprier « l'institution Parc » et de bien identifier son rôle. Notamment en menant des actions pédagogiques auprès des plus jeunes, dans les écoles en particulier, mais plus largement auprès de tous les locaux, pour qu'ils s'approprient davantage le territoire. Était attendu également que le Parc anime des réseaux, en particulier pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets, les convergences et synergies entre ces initiatives et projets.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Éducation au territoire et à l'environnement</b> De vraies avancées dans la mission d'éducation à l'environnement et au territoire durant cette charte, avec la structuration du travail sur le public scolaire et un partenariat solide créé avec l'Éducation nationale. Les enseignants du territoire se sont appropriés ce dispositif qu'ils utilisent annuellement pour développer des actions. Des réseaux également solides construits avec les partenaires dans le domaine des loisirs (Jeunesse et sport, l'ACSSQ, etc.) qui permettent de pérenniser les actions. L'action du Parc est connue et reconnue dans ces domaines. Elle se diversifie et se développe en direction du collège, des lycées et d'autres publics jeunes pour les loisirs. Un travail partenarial est en cours localement pour relancer l'accueil de classes transplantées, qui permettrait de rouvrir les centres de vacances tombés en désuétude, alors qu'ils pourraient représenter un élément fort de l'économie en fonctionnant toute l'année, en générant du travail pour la main d'œuvre locale. La hausse des coûts ne facilite pas l'ouverture de ces espaces. Un programme d'animations pérennisé annuellement, à vocation d'éducation à l'environnement et au territoire en direction des habitants et qui sait évoluer et s'adapter constamment. Une action en direction du grand public qui se précise et affirme sa pertinence en montagne, au plus proche des visiteurs, sur les lieux les plus fragilisés ou les plus exposés aux risques de conflits d'usage, avec le recrutement en été d'une équipe de saisonniers.</li> <li>• <b>Services sociaux et publics :</b> Malgré la perte de services sociaux ou publics sur le territoire (trésorerie, impôts, bureau de poste), malgré les nombreuses difficultés rencontrés au cours des dix années de mise en œuvre de la charte, la collectivité a toujours cherché des solutions pour ne pas perdre de services. L'action de l'ACSSQ s'est maintenue en direction des enfants, des seniors et du public handicapé. Labellisée centre social, cette association rend un service public au territoire aux côtés de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Elle comporte un volet culturel dans ses activités et offre ainsi des activités et animations culturelles dans les endroits les plus reculés.</li> <li>• <b>Coopération :</b> Réserve de biosphère transfrontière existante depuis 2014, qui bénéficie d'une co-gestion et d'une co-animation avec le Parco del Monviso, animateur côté italien et d'autres acteurs qui les accompagnent pour les animations, notamment à destination des jeunes. Cette réserve de biosphère met en valeur les relations franco-italiennes pérennes de longue date. Le Parc du Queyras, malgré sa petite taille, sa faible densité de population et ses spécificités montagnardes, tient sa place dans les réseaux régionaux et nationaux. Il participe activement à ces réseaux dans lesquels les échanges, le partage d'expérience et même l'entraide sont importants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Éducation au territoire et à l'environnement</b> Essoufflement du travail d'éducation à l'environnement et au territoire en direction des socioprofessionnels du territoire ; la mission entre en mutation, cherchant de nouvelles formes de travail avec ce public, afin de ne pas perdre le lien. Des espaces muséographiques locaux non structurés entre eux pour former une filière culture/patrimoine. Une étude non suivie d'effet. Toujours pas de schéma d'interprétation sur le territoire. C'est essentiellement un manque de temps de travail dédié à cette mission qui a été le principal frein à cette structuration. Cela reste un objectif pour la prochaine charte, par un autre acteur que le Parc du Queyras. Le nombre d'entrées dans les espaces muséographiques du Parc en perte de dynamisme depuis dix ans et leur vieillissement qui nécessite des investissements, entraînent une augmentation de la charge financière pour le Parc. Le manque de politique d'accueil et de stratégie précise de développement se fait sentir.</li> <li>• <b>Services sociaux et publics</b> Le nombre d'enfants scolarisés ayant diminué depuis 2010, de nombreuses classes ont fermé. Un regroupement pédagogique a même eu lieu entre les écoles de Château-Ville-Vieille et d'Aiguilles. La première a fermé, les enfants rejoignant le site d'Aiguilles qui avait bénéficié de travaux. Les fermetures de classes menacent chaque année les petites écoles rurales. Certains acteurs envisagent le scénario d'un regroupement pédagogique entre toutes les écoles du Queyras sur un site unique. Le désenclavement numérique n'est pas atteint et les difficultés de télécommunication sont encore bien présentes, ce qui génère un handicap pour un territoire enclavé physiquement.</li> <li>• <b>Coopération :</b> Les coopérations permettent d'obtenir des financements européens, ce qui est très positif, mais ces financements ne sont jamais pérennes, ce qui est un problème pour le maintien des actions entreprises.</li> </ul>

### **Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été fait :**

Créer un Atelier du patrimoine valorisant l'architecture, le mobilier, l'oralité, l'histoire et les traditions, les costumes, les pierres, la gestion des ressources locales.

- Cet atelier (dont l'idée est présente à plusieurs endroits de la charte) n'a pas été réalisé, essentiellement par manque de précisions sur la forme et par manque de moyens humains à mobiliser sur ce sujet.

Développer la collaboration avec les associations de défense du patrimoine (Queyras Passion, Queyracines, Amis de Ceillac...) pour opérer des réhabilitations exemplaires du patrimoine.

- Le Parc a peu de contacts avec les associations, hors l'étude réalisée en interne par le chargé de mission éducation à l'environnement et au territoire en 2014 « Vers une politique culturelle pour le Parc naturel régional du Queyras ».

Participer au travail de collecte de la mémoire piloté par le Centre de l'oralité alpine du Conseil général des Hautes-Alpes.

- Action non prévue par manque de moyens humains et de travail structuré sur le patrimoine.

Approfondir les connaissances sur le patrimoine vernaculaire pour abonder la base de données

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- L'éducation à l'environnement et au territoire :
  - Conserver le niveau d'excellence atteint dans les relations avec l'Éducation nationale et les acteurs autour des projets avec le public scolaire et pérenniser les actions entreprises.
  - Conserver le niveau d'excellence atteint dans les relations avec « Jeunesse, Engagement et Sports » et les acteurs autour des projets avec le public extra-scolaire et consolider les actions, en particulier en direction des classes montagne à redéployer sur le territoire pour faire revivre les centres de vacances.
  - Pérenniser les actions pédagogiques en direction des habitants et vacanciers : continuer à adapter le programme d'animations, assurer la présence en montagne de personnels du Parc lors des deux mois d'été.

patrimoniales du territoire en partenariat avec le service « Patrimoine Tradition et Inventaire », compétent en matière d'inventaire du patrimoine culturel (architecture et mobilier) en région.

- Reste à réaliser, en particulier avec la mise en ligne de la base de données départementale [www.patrimoine.hautes-alpes.fr](http://www.patrimoine.hautes-alpes.fr)

Coordonner les dynamiques transfrontalières en partenariat avec l'ensemble des acteurs Italiens.

- Avec la signature d'une entente transfrontalière (Déclaration de Baratier) par la Conférence permanente des décideurs du Mont Viso pilotée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et la Commune de Saluzzo, un nouveau périmètre de coordination transfrontalière a été créé. Les partenaires de cette entente transfrontalière ont lancé un plan intégré territorial 2018-2023 et souhaitent aujourd'hui se structurer en association transfrontalière. Si le Parc continue à travailler avec le Parco del Monviso pour animer la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, il n'est plus aujourd'hui le principal acteur et animateur des dynamiques transfrontalières.

- La culture et le patrimoine :
  - Définir une politique d'accueil et une stratégie de gestion des espaces muséographiques du Parc.
  - Définir une politique culturelle et patrimoniale pour le territoire.
- Les services sociaux et publics :
  - Pérenniser les services sociaux et publics sur le territoire.
  - Conserver les services pour les séniors et personnes en situation de handicap.
  - Rendre plus performantes les télécommunications, qui pourraient être une source d'accueil de nouveaux habitants pratiquant le télétravail.
- La coopération :
  - Redéfinir la Réserve de biosphère, ses attributions et son périmètre, et lui octroyer des moyens humains et financiers plus importants.
  - Maintenir un haut niveau de coopération entre le Parc du Queyras et les autres parcs de la région Sud, ainsi qu'avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France

## 10. Respirer la vie! Engager le Plan climat le plus haut de France et d'Europe

### **Article 14 : La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le plan climat**

L'objectif de la charte en matière d'énergie et de climat est d'engager les acteurs du territoire dans une dynamique pour faire du Queyras un territoire exemplaire, vertueux et autosuffisant en énergie.

Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre en travaillant sur la mobilité, en engageant une stratégie d'écotourisme et en développant une filière d'agriculture biologique et des filières bois. Réduire les consommations d'énergie, développer la production d'énergie renouvelable, et *in fine* de mettre en place le Plan Climat le plus haut de France et d'Europe.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Organiser la démarche pour préfigurer un plan climat

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Élaborer, mettre en place, appliquer et animer un plan local énergie et environnement à l'échelle du Parc
- Engager dans chaque collectivité un plan d'action économie-responsable limitant les gaz à effet de serre
- Engager les particuliers dans les plans d'action écoresponsables familiaux
- Utiliser l'Atelier du patrimoine comme moyen de recherche et développement pour diffuser les énergies renouvelables dans le bâti traditionnel

#### **Ce qui a été réalisé**

La démarche de plan climat énergie a débuté en mai 2013. Dès 2014, un livre blanc a été élaboré, recueil de toutes les actions à mener proposées par les acteurs du territoire, élus, professionnels, habitants et communes qui se sont engagés sur la base d'une charte s'accordant sur les objectifs communs à atteindre. De nombreux ateliers et conférences ont été organisés, ainsi qu'un voyage d'étude dans le Parc des Bauges en Savoie. Sept grandes orientations étaient indiquées avec un plan d'actions :

- Développer la production d'énergie renouvelable locale en s'assurant que la richesse locale générée reste sur le territoire
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments pour sécuriser leur usage résidentiel et touristique dans le respect du patrimoine – Sobriété et efficacité énergétique
- Réduire la vulnérabilité vis-à-vis des transports pour les habitants comme pour les touristes
- Renforcer l'économie touristique du territoire autour du climat et la rendre économe en énergie et en ressources
- Anticiper les effets du changement climatique dans la gestion de l'eau, la gestion des risques, la préservation de la biodiversité
- Faire du Queyras un territoire d'excellence de l'agriculture de haute montagne.
- Actions transversales : animation, sensibilisation, gestion, suivi

En 2015, les autorités régionales et nationales ont décidé que le territoire pertinent pour travailler les questions climatiques et de transitions était le PETR. Ce dernier porte donc désormais les grands programmes liés à ces questions :

- Le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et son avenant 2015-2019, qui reprennent le plan climat du Parc.
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document approuvé fin 2020.
- Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES), 2019-2022.
- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), 2022-2026.

Plusieurs actions de ces programmes concernent le territoire du Parc, comme :

- L'étude de programmation architecturale et énergétique du bâtiment du col de l'Izoard
- La gestion des déchets et la sobriété énergétique du refuge du Viso
- La rénovation et l'isolation thermique de bâtiments communaux dans plusieurs communes : Aiguilles, Abriès-Ristolas, Arvieux, Ceillac, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras
- Des actions de mobilité douce dans trois communes (Guillestre, Eygliers, Molines)
- Le développement du réseau de chaleur bois d'Arvieux
- Des actions de soutien agricole dans cinq communes, Abriès, Arvieux, Ceillac, Eygliers, Château-Ville-Vieille : diagnostics agropastoraux et réflexions sur les parcours (petits alpages d'intersaison), zones particulièrement sensibles pouvant être des témoins et marqueurs pour analyser et mieux comprendre les changements climatiques et l'adaptation nécessaire des zones de pâturage

C'est un total de 525 400 euros de subventions qui ont été attribuées sur le périmètre intercommunal, dont 55 000 euros pour les communes du Parc.

Sur toute la durée de mise en œuvre du programme TEPCV sur le territoire du PETR, 915 000 euros de subventions ont permis de rénover 19 bâtiments publics et de mener deux études d'amélioration énergétique. Sur le territoire de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, il y a eu trois opérations :

- La rénovation énergétique de la Maison du Bourbonnais, bureaux de la Communauté de communes à Aiguilles.
- La rénovation énergétique de la gendarmerie de Guillestre.
- L'achat de véhicules électriques pour la Communauté de communes.

Dans les bâtiments, il y a eu des opérations de rénovation de logements communaux : Ceillac, Mont-Dauphin, Saint-Clément, Vars, Risoul, l'audit énergétique de deux bâtiments publics d'hébergement touristique (en délégation de service public) à Guillestre (le centre de vacances Cap Verb dit du CIAL et l'auberge de jeunesse). Dès 2017, le territoire a pu bénéficier du programme spécifique des Certificats d'économies d'énergie qui ont permis de financer des travaux d'économies d'énergie, d'isolation de bâtiments publics, de changement de mode de chauffage ou de raccordement à des réseaux de chaleur : dix bâtiments ont ainsi été rénovés dans huit communes de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

En 2021, le PETR a relancé le partenariat pour mobiliser les primes CEE et donner un coup de pouce financier aux projets d'économie d'énergie et d'économie d'eau. Sur le territoire du Parc, trois projets communaux ont obtenu ces primes.

Dans l'objectif de sobriété énergétique, le PETR mobilise également les communes pour une extinction partielle et raisonnée de l'éclairage public et accompagne les acteurs économiques vers l'extinction de leurs locaux en cours de nuit.

En 2017 et 2018, deux sessions de formation sur la maîtrise de l'énergie ont été organisées par le PETR à destination des élus et techniciens des collectivités. Cette formation en six modules d'une demi-journée s'attachait à travailler sur des cas concrets avec des analyses et données chiffrées, des visites de sites et des retours d'expériences. Des représentants de 14 collectivités du PETR y ont participé.

Dans le cadre du CTES, le PETR a mis en place un Club Climat et Transition dont l'objectif est d'encourager les particuliers à mettre en œuvre collectivement des projets s'inscrivant dans la transition énergétique : alimentation saine et durable, économie circulaire et gestion des déchets, sobriété énergétique, production et stockage d'énergies renouvelables, mobilités plus sobres en émissions de gaz à effet de serre. Des réunions ont eu lieu dans chaque communauté de communes, avec des citoyens « responsables » d'actions opérationnelles qui ont vocation à faire vivre la transition au quotidien. Plusieurs groupes de réflexion se sont montés :

- Pour créer une liste de courses zéro déchets dans le Briançonnais.
- Pour installer des cendriers « ludiques » visant à réduire la pollution des mégots jetés dans la nature ou les rues.
- Pour installer des nichoirs ou des hôtels à insectes pour contribuer au maintien ou au retour de la biodiversité dans les centres-bourgs.
- Pour organiser un grand évènement fédérateur autour de la transition écologique et solidaire, avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- Pour sensibiliser à la sobriété énergétique et notamment la consommation électrique des appareils en veille ou branchés.

L'Atelier du patrimoine n'a pas été mis en œuvre mais un guide de recommandations pour l'amélioration énergétique des bâtiments intitulé *Habitat du Queyras et Énergie* a été réalisé en 2012 à destination des professionnels du bâtiment. Une version papier a été diffusée et une version numérique est disponible en téléchargement sur le site du Parc (<https://www.pnr-queyras.fr/la-renovation-energetique-des-batiments/>) Sur ce même site, on trouve également en téléchargement le guide *Solaire et habitat, intégration des équipements dans les Hautes-Alpes* (<https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2017/10/2011-guide-solaire-05.pdf>)

Ces guides ont un aspect vraiment technique pour les porteurs de projets privés, mais ils se révèlent très pertinents pour les professionnels et porteurs de projets publics, qui peuvent s'appuyer dessus pour constituer leurs cahiers des charges.

## 2. Optimiser les déplacements et les transports

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Promouvoir un accès au Queyras en transport collectif, faire le lien avec les gares routière (Guillestre) et ferroviaire (Eyglis)
- Renforcer les navettes existantes, lancer de nouvelles navettes (intravillages)

### Ce qui a été réalisé

Les transferts en transport collectif depuis ou vers les gares routière et ferroviaire n'existent qu'en saison touristique. Hors saison, seule la navette scolaire le matin et le soir permet un déplacement vers ces zones. C'est un problème soulevé par les habitants et par les acteurs du tourisme qui auraient envie de développer les ailes de saison.

En hiver, tous les samedis (et dimanches durant les vacances d'hiver), la Région Sud met en place un dispositif particulier de navettes pour transporter les skieurs entre la station de ski alpin de leur choix (dont le Queyras), l'aéroport Marseille Provence et la gare TGV d'Aix-en-Provence.

Des navettes existent pour se déplacer principalement en saison touristique hivernale (un peu moins l'été). On dénombre :

- La navette des Escartons qui relie les villages en été et en hiver.
- Les navettes intravillages pour faciliter l'accès aux fronts de neige ou pour aller vers les stations lorsque celles-ci sont éloignées (Guillestre) l'hiver. Elles permettent également de circuler dans les communes et de rejoindre des points particuliers (mine de cuivre à Saint-Véran l'été).

En collaboration avec l'Association culturelle, sociale et sportive du Queyras (ACSSQ), des aires de stationnement avaient été identifiées en 2013 dans chaque commune. Le Parc a conçu et diffusé des flyers dans toutes les boîtes aux lettres du Queyras et de Guillestre pour informer la population de la situation précise des lieux de stationnement et du site internet départemental : [www.05covoiturage.fr](http://www.05covoiturage.fr) (site fermé en 2016, par suite d'une faible fréquentation).

Le développement de la mobilité électrique s'est également accentué dans le département des Hautes-Alpes, avec le déploiement de bornes de recharge pour des véhicules électriques dans toutes les communes du territoire.

### 3. Mettre en œuvre un plan local énergie du Queyras et développer les énergies renouvelables

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Mettre en œuvre les diagnostics et mesures d'économies prévues au plan local d'énergie
- Insuffler des programmes d'économie d'énergie dans l'habitat
- Encourager les réseaux collectifs de chaleur à bois
- Engager des constructions à haute qualité environnementale et bioclimatiques pour tout nouveau projet de construction tout en veillant à leur intégration architecturale et paysagère
- Soutenir le développement des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité et des paysages de montagne : méthanisation, bois énergie, pico centrales, solaire thermique et photovoltaïque...

#### Ce qui a été réalisé

Dès 2013, le Parc a réalisé une campagne d'audits énergétiques qui a bénéficié à 13 structures d'hébergement touristique dont certaines ont engagé des travaux.

Il accompagne aussi des prestataires touristiques dans leur démarche de développement durable avec le développement de la marque Valeurs Parc, qui est aujourd'hui appliquée à 28 hébergeurs sur le territoire. Cette marque est décernée à des prestataires qui appréhendent l'impact de leur activité sur l'environnement et qui sont sensibles aux questions d'énergie.

Les communes d'Abriès-Ristolas, Molines, Château-Ville-Vieille, Arvieux et Guillestre sont équipées de réseaux de chaleur, soit la moitié des communes du territoire du Parc. C'est une action phare, toujours en cours, de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Le Département des Hautes-Alpes et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 05) sont engagés dans la promotion et la valorisation de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction durable dans le département. Dans le cadre du plan climat énergie territorial du département, un grand prix a été lancé, ainsi qu'un référentiel qui recense des réalisations considérées comme ambitieuses et vertueuses. Neuf réalisations sont visées sur le territoire du Parc naturel régional du Queyras, dont la Maison du tourisme à Ville-Vieille et l'observatoire du pic de Châteaurenard à Saint-Véran. Pour valoriser la ressource solaire, la Centrale villageoise Ener'Guil a vu le jour en 2015, sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), et avec le soutien du Parc naturel régional du Queyras.



#### Zoom sur la centrale villageoise Ener'Guil

Après une phase d'animation importante en 2014 pour faire connaître le projet et associer les habitants, la démarche s'affine : construire localement des projets de production d'énergie renouvelable en s'alliant avec tous les acteurs du territoire qui le souhaitent aux phases amont de développement du projet puis à l'investissement financier dans le projet. Pour cela, le statut de société coopérative locale est choisi, statut dans lequel toutes les parties prenantes sont actionnaires. C'est cette société locale qui collectera l'épargne locale et investira dans les panneaux photovoltaïques sur des toits de bâtiments publics ou privés en location.

Dès 2015, La SCIC Ener'Guil a installé dix toitures photovoltaïques, elle avait 229 actionnaires et 126 207 kWh d'électricité étaient produits.

Depuis sa création, la SCIC poursuit son développement, avec 263 sociétaires en 2020, une augmentation du capital citoyen. De plus, dès 2015, elle a acté l'élargissement du périmètre d'action au Guillestrois (en rapport avec la fusion des deux communautés de communes de 2017). Ener'Guil a réalisé deux autres tranches de travaux pour la pose et le raccordement de dix toitures supplémentaires entre 2017 et 2020.

Aujourd'hui, ce sont donc 20 installations photovoltaïques sur les toitures du périmètre de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras qui ont été portées par la SCIC, elles permettent de produire 300 MWh par an, soit la consommation de 60 foyers (en incluant le chauffage), et presque la moitié de la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur le territoire du Parc.

## Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Mettre en œuvre la transition énergétique avec les collectivités, les citoyens et les entreprises locales

- Développer la production d'énergie locale en s'assurant que la richesse générée reste sur le territoire
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments pour sécuriser leur usage résidentiel et touristique dans le respect du patrimoine – sobriété et efficacité énergétique
- Réduire la vulnérabilité vis-à-vis des transports pour les habitants comme pour les touristes
- Renforcer l'économie touristique du territoire autour de la qualité du climat et la rendre compatible avec les enjeux d'énergie et de climat (cf. projet Écotourisme)
- Anticiper les effets du changement climatique dans la gestion de l'eau, la gestion des risques, la préservation de la biodiversité (cf. projet Eau)

### L'essentiel en bref

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit acteur et moteur de la transition énergétique sur son territoire (atteindre à terme l'autosuffisance énergétique).

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le travail que le Parc a mené montre qu'il a été précurseur sur ces questions, aujourd'hui incontournables, il a engagé un Plan climat dont les grands principes de base ont été repris par le PETR, il a été très présent et son action a par exemple été déterminante pour la création de la centrale villageoise Ener'Guil.</li><li>• Maintenant, le PETR s'inscrit toujours dans une démarche « à la pointe » des programmes financiers nationaux et européens, pour maintenir le territoire dans une démarche de transition affirmée. C'est donc lui l'acteur principal, garant de la dynamique dans le territoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avec le départ du chargé de mission du Parc en 2014, il n'y a plus eu de suivi des actions prévues dans le plan climat énergie du Parc, ni d'animation de son déroulement, encore moins son évaluation.</li><li>• En 2016, 2017 et 2018, un poste mutualisé entre le Parc et le PETR a été pourvu afin d'assurer l'animation et la coordination du TEPCV, puis cela a cessé.</li><li>• En 2022, le PETR accueille quatre postes qui interviennent sur tout le territoire :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Un chargé de mission sobriété et énergies renouvelables</li><li>○ Un chargé de mission économie circulaire et concertation</li><li>○ Un chargé de mission énergie et adaptation au changement climatique</li><li>○ Un chargé de mission contrat de relance et de transition écologique</li></ul></li><li>• Le Parc n'a plus de mission dédiée dans ses effectifs, comment alors envisager une animation locale plus poussée qu'actuellement ? Elle apparaît comme la clef de la prise de conscience et de l'action collective.</li></ul>

## Indicateurs de performance prévus dans le Plan Climat du Parc du Queyras

Le plan climat prévoyait trois domaines majeurs d'intervention :

- Une diminution forte des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif visé était une diminution – par rapport à 2010 – des émissions de 5 % en 2020, de 26 % en 2030 et de 65 % en 2050 ;
- Une diminution de la consommation d'énergie. L'ambition était de la faire diminuer – par rapport à 2010 – de 4 % en 2020, de 18 % en 2030, et de 44 % en 2050 ;
- Et une augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire, qui, cumulée à une diminution de la consommation d'énergie, devait permettre au Parc du Queyras d'atteindre l'autosuffisance énergétique en 2050. Les objectifs envisagés sont une augmentation – par rapport à 2010 – de 6 % de la capacité de production d'EnR sur le territoire en 2020, de 19 % en 2030, et de 41 % en 2050.
  - Émissions de gaz à effet de serre :

Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué dans le territoire du Parc depuis 2010, et ce de manière plus importante que ce qui était envisagé dans les objectifs du plan climat. En effet l'objectif de diminution de 5 % des émissions en 2020 par rapport à 2010 est dépassé, puisqu'en 2019 **cette diminution était de 17 %** ! Les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) hors biomasse, de méthane (CH<sub>4</sub>), et de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) sont ainsi passées de 52 809 825 kg équivalent CO<sub>2</sub> en 2010 à 43 851 846 kg éq. CO<sub>2</sub> en 2019 (Source : CIGALE, AtmoSud, 2022).

- Consommation d'énergie :

Tout comme les émissions de gaz à effet de serre, la tendance de la consommation énergétique sur le territoire est encourageante, la diminution est supérieure à ce qui était envisagé : **de l'ordre de 8 % en 2019, soit le double de ce qui était prévu**. Elle est en effet passée de **18 272 tonnes équivalent pétrole (tep) en 2010 à 16 796 tep en 2019** (Sources : CIGALE, AtmoSud, 2022).

- Production d'énergies renouvelables :

Il est à noter que toute l'énergie produite sur le territoire du Queyras est renouvelable. Toutefois, le territoire n'étant pas auto-suffisant en énergie, la part restante destinée à consommation est, elle, issue de production renouvelables et non-renouvelables (ressources fossiles, et notamment les ressources pétrolières concernant entre autres le secteur de la mobilité).

En 2019, 91 695 MWh d'énergie d'origine renouvelable étaient produits sur le territoire du Parc naturel régional du Queyras (101 538 MWh en 2010). La majeure partie de l'énergie produite provient de l'hydroélectricité (énergie électrique) et de la biomasse (énergie thermique). Les autres formes de production (énergie solaire photovoltaïque et thermique) ont toutefois connu un développement très important et encourageant (respectivement +1 600 % et +30 %), même si cette production reste – encore – très marginale dans le total de la production.

Les objectifs du plan climat prévoyaient une augmentation de +6 % de la capacité de production d'EnR sur le territoire, **cet objectif n'est pas atteint** et cela s'explique notamment par la grande variabilité de la production d'énergie d'origine hydroélectrique (qui représentait à elle seule en 2019 presque 80 % de la production totale) selon les années.

- Autosuffisance énergétique :

Le plan climat porte l'ambition de l'autonomie énergétique du territoire pour 2050. En 2010 l'énergie produite dans le Parc du Queyras correspondait à 47,8 % de l'énergie totale consommée. Malgré la diminution de la consommation énergétique et du fait de la baisse de production énergétique sur le territoire, ce taux tombe à 30,6 % en 2018 et remonte à **46,9 % en 2019**, un niveau proche de celui de 2010.

### **Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été fait :**

Mettre en place une stratégie tarifaire ou une reconnaissance pour les visiteurs venant en train

Établir une liste de préconisations environnementales communes à toutes les collectivités, délivrée à tout demandeur de permis de construire. La brochure *Construire en Queyras* est en cours de réédition.

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Conserver le niveau d'exigence pour faire diminuer les émissions des gaz à effet de serre et atteindre l'autosuffisance énergétique, c'est-à-dire continuer à agir pour :
  - La suppression des gaspillages et la sobriété énergétique ;
  - La réduction des consommations d'énergie pour atteindre une meilleure efficacité énergétique ;
  - Le développement des énergies renouvelables, dans le respect des enjeux environnementaux et en s'assurant que la richesse reste sur le territoire.
- Multiplier les dispositions dans toutes les thématiques, dans cette optique :
  - En défendant les activités touristiques économes en ressources et en énergie et en définissant une stratégie commune portant les valeurs de l'écotourisme et anticipant les effets du changement climatique ;
  - En soutenant l'évolution des pratiques agricoles et alimentaires, ce qui passe par une réflexion sur un changement de modèle et une évolution des pratiques ;
  - En accompagnant des privés et structures publiques pour améliorer la performance et la sobriété énergétique des bâtiments (en conservant les aspects identitaires) et des activités ;
  - En continuant à travailler sur les questions de mobilité, toujours dans l'optique de diminution des émissions de GES et d'économie d'énergie ;
  - En menant des campagnes d'éducation et de sensibilisation pour changer les pratiques.

A scenic view of a mountain village built on a hillside. The houses are made of stone and wood, with dark roofs. The trees are in autumn colors, ranging from green to yellow and orange. In the foreground, a person with long brown hair, wearing a brown hat and a red and black plaid shirt, stands in a field of tall, dry grass, looking towards the village. The word "Conclusion" is written in large white letters across the middle of the image.

# Conclusion



## Conclusion

À travers la mise en œuvre de cette charte, le Parc a œuvré pour rendre son action plus visible, notamment via les outils de communication qu'il a développés et les événements qu'il a organisés ou ceux auxquels il a participé. Il a également fortifié les liens avec et entre acteurs du territoire (comme avec le Groupe Agriculture Durable).

Grâce à ses actions, le Parc est vraisemblablement aujourd'hui mieux identifié. L'étude de notoriété menée sur deux années par des étudiants de master 2 Gestion durable des territoires de montagne à Gap en atteste. Il laisse apparaître que le Parc est bien connu des habitants permanents interrogés : plus des deux tiers expriment avoir connaissance des actions menées par le Parc. Malgré leur présence plus ponctuelle sur le territoire, les résidents secondaires interrogés sont aussi au fait des actions menées par le Parc, dans de moindres proportions cependant. La majorité des répondants portent une appréciation générale positive sur le Parc. Les résidents secondaires ont des niveaux de satisfaction légèrement plus élevés que ceux des résidents permanents. La capacité du Parc à assurer une meilleure protection de l'environnement est appréciée par une très large majorité des répondants. Dans des proportions proches, l'opportunité que le Parc représente en matière de développement économique du territoire est aussi plébiscitée. Les avis sur les contraintes que le Parc pourrait faire peser sur les projets de construction ou de rénovation de bâtiments sont, par contre, plus mitigés.

L'un des principaux rôles du Parc est de faire respecter par l'ensemble des parties prenantes les objectifs qu'il poursuit, notamment en ce qui concerne la conciliation des activités humaines avec la préservation des équilibres naturels et de la biodiversité. Il rend pour cela des avis – formulés selon les cas par son Conseil scientifique ou ses agents – sur les projets d'équipement et d'aménagement du territoire, les documents d'urbanisme, etc. Ces avis sont, semble-t-il, de plus en plus souvent suivis, mais ce n'est pas pour autant toujours le cas (un certain nombre de dispositions de la charte ont par exemple été repris dans l'ensemble des PLU, tandis que d'autres ne l'ont pas été). Il reste un travail (pédagogique) à poursuivre pour faire adhérer l'ensemble des acteurs du territoire aux objectifs du Parc. La question des circulations motorisées est à cet égard représentative : toutes les communes n'ont pas, à ce jour, pris les arrêtés municipaux en application du schéma défini en 2017 à l'échelle du Parc. Une question sous-jacente est celle des missions des agents du Parc dans la production et l'« accompagnement » de ces avis : en effet, le temps qu'ils consacrent ou pourraient consacrer aux porteurs de projets est difficile à valoriser puisqu'un projet évité ou amélioré ne se voit pas. En outre, il est important d'assurer une stabilité des chargés de mission afin notamment d'établir une relation de confiance dans la durée avec leurs interlocuteurs.

L'action du Parc s'étend au-delà de ses limites géographiques (Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, sites Natura 2000, etc.), notamment dans le cadre de partenariats sur des problématiques « émergentes » (comme par exemple le projet alimentaire territorial).

L'action du Parc s'articule avec celles de bien d'autres organismes, publics pour la plupart, intervenant sur son territoire (Communauté de communes, Office de tourisme, ONF, Chambre d'agriculture, etc.) avec lesquels il a d'ailleurs souvent passé des conventions pour clarifier les rôles de chacun.

Cette double dimension du périmètre géographique d'intervention (ou d'« influence ») du Parc et de la complémentarité du rôle des différents intervenants publics soulève la question de la vocation du Parc et de la façon dont il travaille avec l'ensemble de ses partenaires.

Les problématiques sur lesquelles il intervient sont de plus en plus interdépendantes et nécessitent des approches transversales. Le Parc a vraisemblablement un rôle croissant de « passerelle » à jouer entre tous les acteurs concernés. Quelle organisation pourrait-il pour cela développer ? La mise en place d'un conseil de développement était inscrite dans la charte ; une instance de ce type, intégrant l'ensemble des partenaires, pourrait être de nouveau envisagée.

Le Parc a développé une expertise qui lui permet d'apporter son appui aux acteurs concernés dans un certain nombre de domaines (urbanisme, prévention et gestion des risques, gestion de l'eau, itinéraires de randonnée, gestion des milieux naturels, conciliation des activités touristiques, etc.). Il est important qu'il stabilise les moyens humains qui lui permettent de conserver et renforcer cette expertise dans la durée (plusieurs postes de chargé de mission n'ont été occupés que par intermittence, pour l'urbanisme et les forêts par exemple).

Le Parc s'est doté d'une stratégie en matière de biodiversité. Il assure la gestion d'un certain nombre de sites naturels, dont la Réserve naturelle de Ristolas – Mont Viso, il participe à l'amélioration des connaissances à travers des travaux de cartographie et des études, et réalise le suivi régulier d'un certain nombre d'espèces animales et végétales. Il a développé une expertise en matière de gestion des milieux naturels, et de conciliation du tourisme et du pastoralisme avec la préservation de ces milieux. La reconnaissance de son savoir-faire dans ce domaine peut conduire à souhaiter, comme le CNPN l'a fait dans son avis de 2015, qu'il l'étende à de nouveaux périmètres de protection ; cela ne pourra toutefois s'envisager sans une augmentation des moyens humains et financiers correspondant, ce qui n'est pas le cas.

Le Parc a développé des études ou diagnostics dans de nombreux domaines. Indépendamment de leur contribution à l'amélioration des connaissances, ces travaux ont pour la plupart une visée opérationnelle. Ils restent pourtant souvent sous-valorisés, malgré les initiatives prises pour les porter à connaissance des acteurs potentiellement concernés ou intéressés. Il serait utile, à l'instar de ce qui a pu être fait sur les risques d'inondation, de renforcer les moyens de favoriser leur diffusion et leur appropriation (expositions, rencontres, supports d'animation...).

Le Parc a mené des actions pilotes, expérimenté, testé, développé des méthodes et savoir-faire qui ont eu un écho significatif sur d'autres territoires ou à l'échelle nationale (en matière par exemple de lutte contre les espèces végétales envahissantes ou de cohabitation entre loup et pastoralisme). Ce travail n'est pas pour autant particulièrement connu ou reconnu localement, il gagnerait à l'être.

Le Parc a porté des projets mobilisant des financements importants (en matière par exemple de prévention des risques d'inondation ou de mesures agroenvironnementales). Il n'est cependant pas structuré pour porter une ingénierie administrative et comptable lourde comme celle que peuvent par exemple nécessiter des financements européens.

Le Parc a engagé et porté des projets qui ont par la suite été repris par d'autres, ou qui ont vocation à l'être. C'est le cas par exemple de l'action qu'il a menée en matière de gestion des risques d'inondation (de la compétence désormais de la Communauté de communes (GEMAPI) ou de la démarche Énergie Climat, désormais portée à l'échelle du PETR). Le Parc joue ainsi un rôle de précurseur sur un certain nombre de sujets, sur lesquels il a vocation à passer ensuite le relais. Cela suscite deux réflexions.

La première concerne la façon dont les missions du Parc évoluent dans le temps et peuvent s'adapter à des problématiques ou enjeux émergents – dans un monde qui connaît des évolutions, mutations ou ruptures de plus en plus rapides, une charte écrite pour 15 ans ne peut pas tout anticiper...

La seconde concerne le fait qu'il peut conserver un rôle sur ces sujets (et les compétences humaines correspondantes), en matière d'animation par exemple, notamment pour favoriser la nécessaire transversalité dans la prise en compte de multiples enjeux sur son territoire, et que la complémentarité des rôles, avec les partenaires concernés, doit alors être explicitement clarifiée (un exemple typique est celui des itinéraires de randonnée, désormais de la compétence de la Communauté de communes, mais sur lesquels le Parc continue d'intervenir). Cela pose, de façon plus générale, la question de l'articulation et des complémentarités entre les rôles du Parc et les compétences de la Communauté de communes (compétences étendues par les évolutions législatives intervenues au cours de la dernière décennie), et dont le périmètre géographique englobe celui du Parc.

La question se pose par ailleurs de projets que le Parc a pu lancer à un moment donné (dans les domaines économiques et culturels notamment ou comme, récemment, la carte « visites culturelles » du Guillestrois-Queyras), en bénéficiant dans certains cas de financements ciblés, mais qu'il n'a pas nécessairement eu les moyens de poursuivre. Il serait utile de réaliser systématiquement une évaluation de ces projets lorsqu'ils arrivent à terme, pour décider de les pérenniser, de les abandonner ou de les reconduire sous d'autres formes. Cela est également le cas pour des réflexions qui ont pu être engagées sans qu'aucune décision n'ait été prise sur les suites à leur donner (en matière d'action culturelle par exemple).

L'ensemble de ces réflexions doit être mis en perspective avec l'ambition que le Parc peut ou doit se donner dans le cas du renouvellement de sa charte. Il paraît nécessaire d'éviter une dispersion autour d'objectifs trop nombreux, pour d'une part recentrer l'action du Parc sur quelques enjeux majeurs et d'autre part lui permettre de s'adapter, chemin faisant, à l'évolution de ces enjeux.

## **Table des sigles**

ACSSQ : Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras  
ADEAR : Association pour le développement de l'emploi agricole et rural  
AEP : Alimentation en eau potable  
ALCOTRA : Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière  
AFP : Association Foncière Pastorale  
APN : Activité de Pleine Nature  
APPB : Arrêté de Protection de biotope du vallon de Bouchouse  
AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine  
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin  
CDG : Centre de gestion  
CCGQ : Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras  
CERPAM : Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée  
CETD : Charte Européenne du Tourisme Durable  
CIPRA : Commission internationale pour la protection des Alpes  
CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CRET : Contrat Régional d'Équilibre territorial  
CTES : Contrat de Transition Ecologique et Solidaire  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
ENS : Espaces Naturels Sensibles  
EPCI : Établissement Intercommunal de Coopération Intercommunale  
GAD : Groupe d'Agriculture Durable  
GEMAPI : Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations  
GES : Gaz à effet de serre  
GIE : Groupement d'Intérêt Economique  
GIRN : Gestion Intégrée des Risques Naturels  
IMBE : Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie  
Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
MAB : Man and Biosphère  
MAEC : Mesure Agri-Environnementale Climatique  
OAP : Orientation d'aménagement et de programmation  
OGM : Organisme Génétiquement Modifié  
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
ONF : Office National des Forêts  
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat  
PAC : Politique Agricole Commune  
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur  
PADD : Projet d'aménagement et de développement durable  
PAEc : Projet Agro-Environnemental Climatique  
PAPI : Plan d'Action et de Prévention des Inondations  
PAT : Plan Alimentaire Territorial  
PC(A)ET : Plan Climat (Air) Énergie Territorial  
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras  
PIT : Plan Intégré Transfrontalier  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PPA : Personne publique associée  
RBI : Réserve biologique intégrale  
RLP : Règlement local de publicité  
RNN : Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso  
RTM : Restauration des Terrains de Montagne  
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIL : Signalisation d'information locale  
SIT : Système d'Information Territorial  
SMAVD : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance  
STEPRIM : Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne  
TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte  
UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine  
ZAN : Zéro artificialisation nette  
ZAP : Zone d'agriculture Protégée  
ZSC : Zone Spéciale de Conservation  
ZPS : Zone de Protection Spéciale



# Annexes



## Annexes

- 1- Liste des attendus du Parc
- 2- [Bilan d'activités 2018](#)
- 3- [Bilan d'activités 2019](#)
- 4- [Bilan d'activités 2020](#)
- 5- [Bilan d'activités 2021](#)



**Parc naturel régional du Queyras**

3 580 route de l'Izoard

05350 ARVIEUX

04 92 46 88 20 • [pnrq@pnr-queyras.fr](mailto:pnrq@pnr-queyras.fr) • [www.pnr-queyras.fr](http://www.pnr-queyras.fr)

Avec le soutien de



**Guillestrois-Queyras**  
Communauté de communes

#Queyras2040

INVENTONS  
NOTRE VIE  
DE DEMAIN

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS



Parc  
naturel  
régional  
du Queyras

# BILAN ÉVALUATIF

de mise en oeuvre de la charte 2010-2025




MONVISO  
BIOSPHERE



# Sommaire

	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
---	---------------------------	----------

	<b>PARTIE I - Les évolutions financière et administrative</b> .....	<b>9</b>
	1. L'évolution financière .....	10
	2. L'évolution administrative .....	20

	<b>PARTIE II – Analyse de mise en œuvre de la charte 2010-2025</b> .....	<b>27</b>
	1. Un nouveau Parc pour une nouvelle vie .....	28
	2. Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages .....	33
	3. L'eau en haute montagne, protéger la vie .....	41
	4. Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle, pour produire les aliments de la vie .....	52
	5. La forêt, le bois, source d'énergie et de vie .....	61
	6. Faire du Queyras un territoire d'écotourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs .....	66
	7. Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages .....	76
	8. Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme .....	81
	9. Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres .....	88
	10. Respirer la vie ! Engager le Plan climat le plus haut de France et d'Europe .....	97

	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>104</b>
---	-------------------------	------------

	<b>ANNEXES</b> .....	<b>109</b>
---	----------------------	------------



# Introduction



## Une décennie mouvementée

### Un dernier renouvellement de charte qui n'a pas été simple :

Lors du dernier renouvellement de charte débuté en 2005, le périmètre d'étude proposé était très élargi. Il visait à coller au projet de création d'une réserve de biosphère MAB dépassant largement le périmètre du Parc naturel régional du Queyras. En cours de renouvellement, à l'occasion de l'arrivée d'une nouvelle équipe d'élus en 2008, il a été revu – malgré l'avis d'opportunité favorable obtenu du préfet de Région – pour revenir au périmètre historique. Ce revirement de situation, lié à des convictions politiques, a engendré un premier retard dans le déroulement du processus en demandant un nouveau vote régional et un nouvel avis d'opportunité.

Le premier projet de charte présenté avait été écrit par l'équipe technique. Il a été jugé de « *qualité insuffisante* » par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) sur ses deux avis intermédiaires de juin 2008 et janvier 2009. Aussi, le Parc s'est fait accompagner par un prestataire pour présenter un second projet de charte. L'avis final du CNPN de décembre 2009 soulignait l'insuffisance du projet présenté dans la formulation des objectifs et actions, notamment sur des thématiques importantes telles que la richesse et la fragilité du patrimoine naturel et culturel ; mais il a été finalement validé par décret le 2 juin 2010 avec deux années de retard sur le calendrier prévu.

Cet avis favorable s'accompagnait d'un conditionnement lié à la production d'un bilan évaluatif à trois ans 2010-2013, sous la forme d'un rapport d'étape répondant aux items listés comme à améliorer. Cela a permis au Parc de continuer à mener son action.

### Une phase de turbulences qui a marqué l'équipe technique

La mise en œuvre de la nouvelle charte s'est accompagnée du déploiement d'un important Programme Intégré Transfrontalier mobilisant de nombreuses ressources du Parc, financières et humaines. En 2012, le décalage entre les dépenses et les recettes liées à ce programme a causé un déficit de l'ordre de 300 000 euros. Tous les agents en CDD et quelques agents en CDI ont dû brutalement quitter l'équipe en 2013 et la confiance entre les élus et la direction du Parc a été rompue.

Malgré le rétablissement immédiat de la situation financière et une gestion très rigoureuse des dépenses et recettes par la suite, la situation au Parc ne s'est pas apaisée. Les choix stratégiques retenus par les élus et le binôme de codirection alors en place, tels que l'absence de chargé de mission agriculture par exemple, n'ont pas été suivis par le nouveau Président arrivé en 2014 à l'issue des échéances électorales. Un nouveau remaniement est intervenu dès 2015 pour correspondre aux attentes et répondre aux demandes du CNPN qui déployait une mission d'accompagnement sur le territoire en décembre 2014. Une nouvelle direction a été mise en place et les objectifs du Parc ont été réaffirmés dans un plan avenir 2020.

### Une mise en œuvre mal engagée

Pour donner suite à l'examen des éléments fournis dans le premier bilan de mise en œuvre de la charte 2010-2014, qui pointait des manquements persistants, et aux remarques de la mission d'accompagnement, un avis du CNPN rendu en mai 2015 marquait la nécessité d'un quatrième pari de confiance à accorder au Parc, en dépit des réponses insatisfaisantes apportées aux trois premiers (deux avis intermédiaires et un avis final).

La conclusion de l'avis pointait même la nécessité de se questionner localement : la dynamique locale correspond-elle à l'ambition d'un parc naturel régional ou plutôt à celle d'une réserve de biosphère ? Les signataires de la charte ont-ils les moyens d'assurer un fonctionnement et un aménagement conformes au projet de territoire ? L'avis proposait une mise en révision de charte anticipée pour partir sur de nouvelles bases saines, tant dans la définition des moyens affectés, que dans la gouvernance locale.

Cette proposition n'a pas été suivie d'effet, la charte prenant même, avec la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, trois années de prorogation.

Le second bilan de mise en œuvre de la charte 2014-2017 n'a pas appelé de remarques particulières de la part du CNPN.

### **Une action qui s'est toutefois maintenue...**

Bien qu'elle ne disposât pas d'objectifs clairement définis et déclinés en mesures opérationnelles, la charte 2010-2025 mettait en avant des objectifs incontournables.

- La préservation de la vie : la nature et les hommes étant liés, il faut organiser la vie des hommes, améliorer leur bien-être et le développement économique tout en préservant les ressources naturelles et paysagères.
- La préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels : des politiques de gestion, de protection et de valorisation des patrimoines sont mises en place et garantissent la pérennité de ces derniers.
- Une action économique et sociale dans un environnement de qualité pour permettre de concilier le développement économique, le développement social et la qualité environnementale, dans le respect du territoire.
- L'innovation, l'expérimentation : le Parc est un espace et un moyen pour mettre en œuvre des expérimentations qui ont vocation à se diffuser auprès des partenaires.
- La sensibilisation et l'éducation du public : habitants, visiteurs, scolaires... afin de mieux connaître le Queyras et agir collectivement et individuellement pour y préserver la vie.
- Une mission d'aménagement de l'espace : dans l'objectif de contribuer à la définition des projets d'aménagement et d'assurer la cohérence des actions publiques sur le territoire.

Durant les années de mise en œuvre et en dépit des crises traversées et difficultés de fonctionnement évoquées, le Parc a continué à agir et quelques actions marquantes peuvent être citées :

- L'accompagnement à la création de la centrale villageoise Ener'Guil qui prévoit la production d'énergie renouvelable, en plaçant des panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers et collectivités volontaires ;
- La labellisation du territoire comme Réserve de biosphère Man and Biosphere reconnue par l'UNESCO, dans une dimension transfrontalière ;
- Le travail en cours pour un projet alimentaire territorial qui vise à retrouver le moteur de développement local qu'est l'économie alimentaire ;
- La création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso en 2007 ;
- La structuration d'un travail avec les scolaires et les socioprofessionnels pour l'éducation à l'environnement et au territoire ;
- La définition d'une stratégie biodiversité qui permet de mieux connaître les espèces et ainsi de mieux les protéger grâce à un plan d'actions.

Ces actions viennent s'ajouter aux actions emblématiques portées par le Parc en plus de quarante années d'existence, parmi lesquelles on peut citer :

- Le contrat de rivière du Guil dès les années 2000, innovation à l'échelle du bassin versant du Guil ;
- L'entretien des quelque 600 km de sentiers, qui ont servi de base au développement touristique estival ;
- Le soutien à l'activité pastorale et l'accompagnement des bergers confrontés à la prédation du loup, action particulièrement innovante reconnue nationalement.

### **... mais qui reste difficile à évaluer**

La charte 2010-2025 du Parc naturel régional du Queyras ne contenait pas d'objectifs clairement définis ou affichés comme stratégiques. Des orientations thématiques du type « biodiversité », « agriculture » ou encore « plan climat » contenaient une liste d'éléments pouvant avoir un caractère stratégique ou plus simplement opérationnel. Aucun référentiel d'évaluation n'avait été défini, aucun indicateur, aucune base valeur 0 permettant d'évaluer la charte.

Cet ensemble hétérogène de dispositions ne s'inscrivant pas nécessairement dans une logique d'ensemble, il est difficilement évaluable, dans les règles attendues.

Aucun engagement précis ne visait les signataires de la charte, et malgré une concertation bien menée au moment de l'écriture, aucun lien n'a été conservé avec ces signataires dans l'objectif d'évaluer ces engagements.

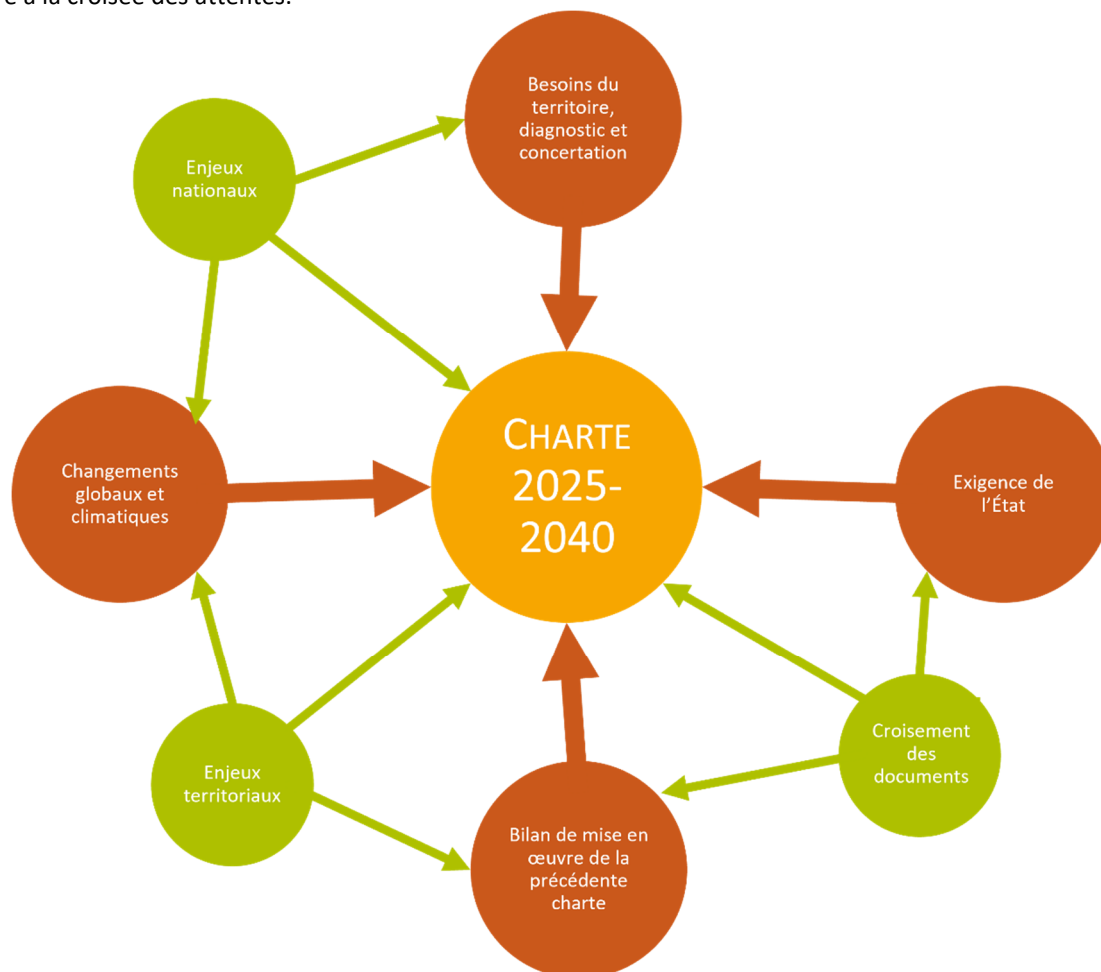
Le présent bilan évaluatif de mise en œuvre de la charte tente toutefois de rendre compte de l'impact de cette charte sur le territoire, selon les principes suivants :

- expliquer ce qui a été fait, en s'efforçant de le resituer, dans la mesure du possible, au regard des actions inscrites dans la charte ;
- dégager les dynamiques et freins qui permettent d'en comprendre à la fois la portée et les limites, au regard des attendus du Parc ;
- proposer des préconisations pour la nouvelle charte.

## Aujourd'hui : asseoir la position du Parc localement, retrouver la confiance des plus hautes instances :

L'enjeu est de taille, avec cette nouvelle charte 2025-2040...

Disposer d'un projet mature, répondant à la fois aux exigences nationales et aux besoins locaux. Dédier les moyens nécessaires et s'inscrire durablement dans une volonté de transition : telle est l'ambition de ce nouveau projet de territoire à la croisée des attentes.



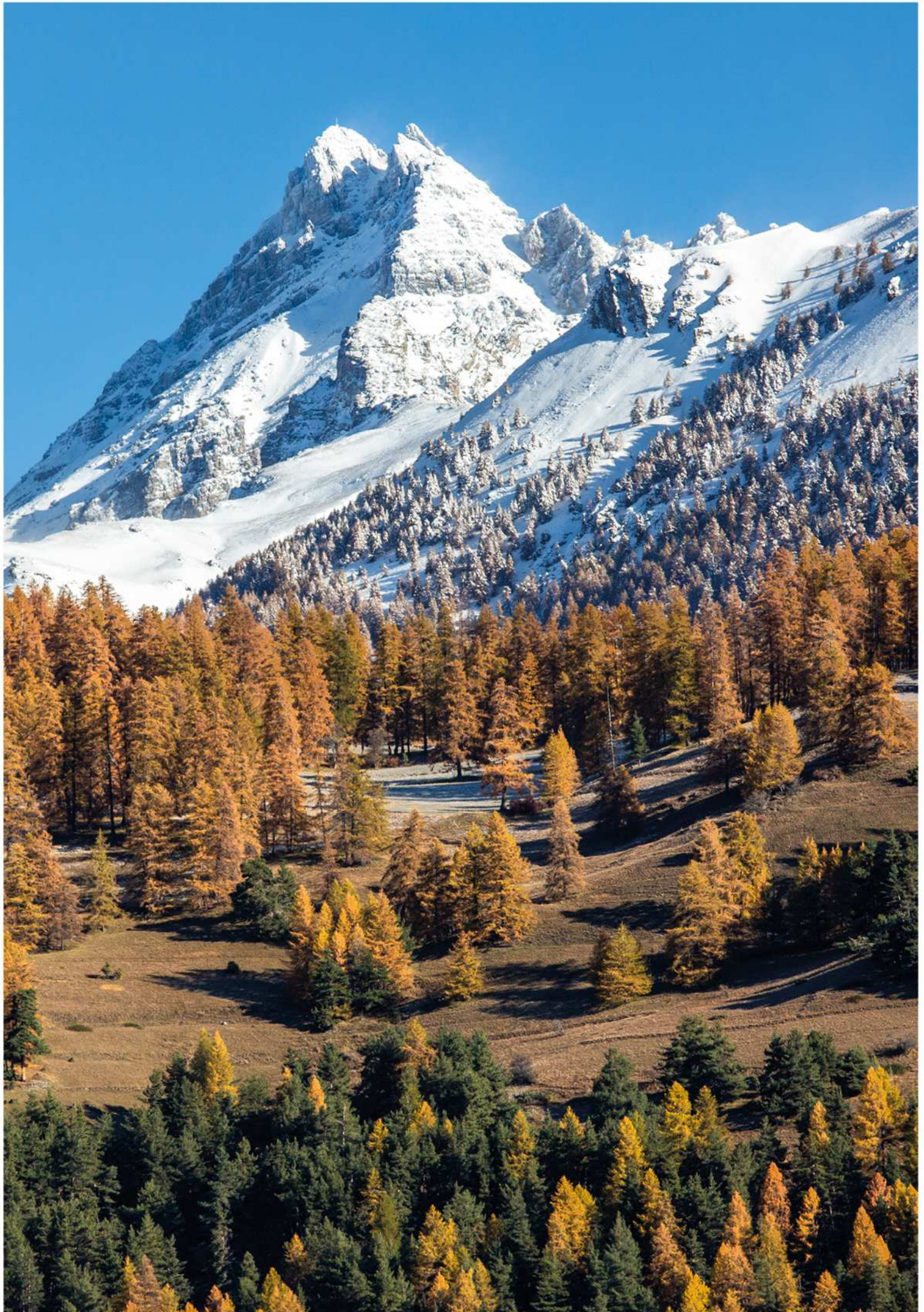
## Guide de lecture

Malgré un travail entrepris par l'équipe technique en 2014 et 2015 avec un professionnel pour tenter de mettre en exergue des objectifs stratégiques et opérationnels, il n'est pas possible aujourd'hui de présenter une évaluation dans les règles attendues.

Le bilan évaluatif de la décennie 2010-2020 se construit ainsi : la première partie du document est dédiée à l'analyse financière et à l'évolution administrative du Syndicat mixte du Parc. Puis sont présentés de la manière suivante les réalisations et les résultats de la charte :

- un contexte qui rappelle l'ambition visée par la thématique traitée ;
  - les actions inscrites dans la charte et celles qui ont été menées, ainsi que leur impact dans le territoire ;
  - les dynamiques à l'œuvre et les limites rencontrées au sein de chaque thématique, au regard des attendus du Parc ;
- Ces attendus, détaillés dans l'annexe 2, résultent du travail entrepris par l'équipe technique en 2014 et 2015 avec le prestataire, afin de mettre en avant, outre les objectifs prioritaires, le rôle du Syndicat mixte du Parc et les attendus de celui-ci ;
- ce que prévoyait la charte et ce qui n'a pas été fait ;
  - les préconisations pour la prochaine charte.

Le document se termine par une conclusion.





BILAN ÉVALUATIF DE MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE 2010-2025

**Partie 1** .....

# **Les évolutions financière et administrative**

1. L'évolution financière
2. L'évolution administrative

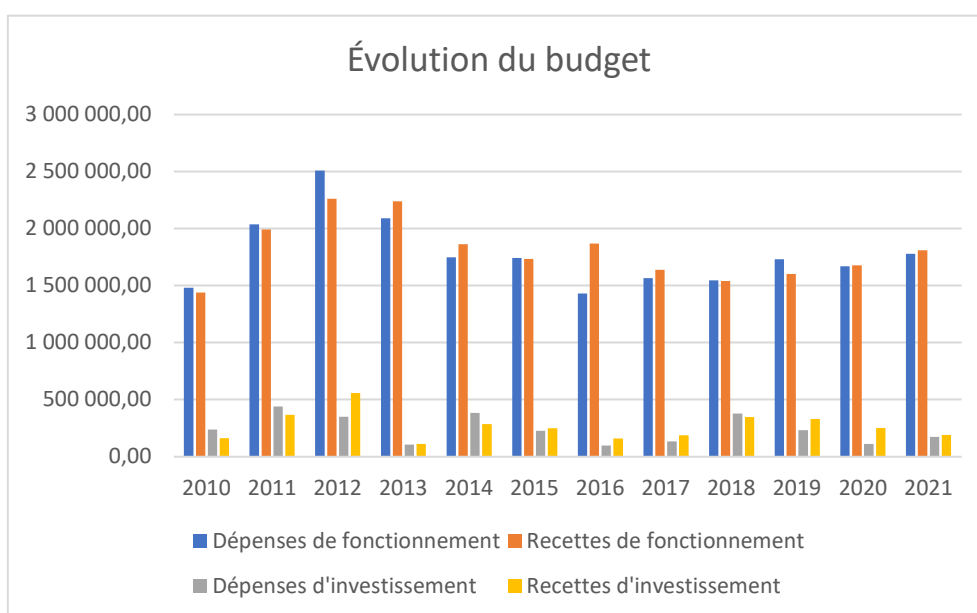
## 1. L'évolution financière

Sources : Comptes administratifs, rapport de l'Inspection générale, Audits et Evaluation de la Région n° 20123 de décembre 2020, analyse financière rétrospective et approche prospective du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras produites par le cabinet Michel Klopfer en décembre 2020.

Comme pour chaque collectivité locale, le budget du Parc naturel régional se compose d'un budget de fonctionnement et d'un autre d'investissement.

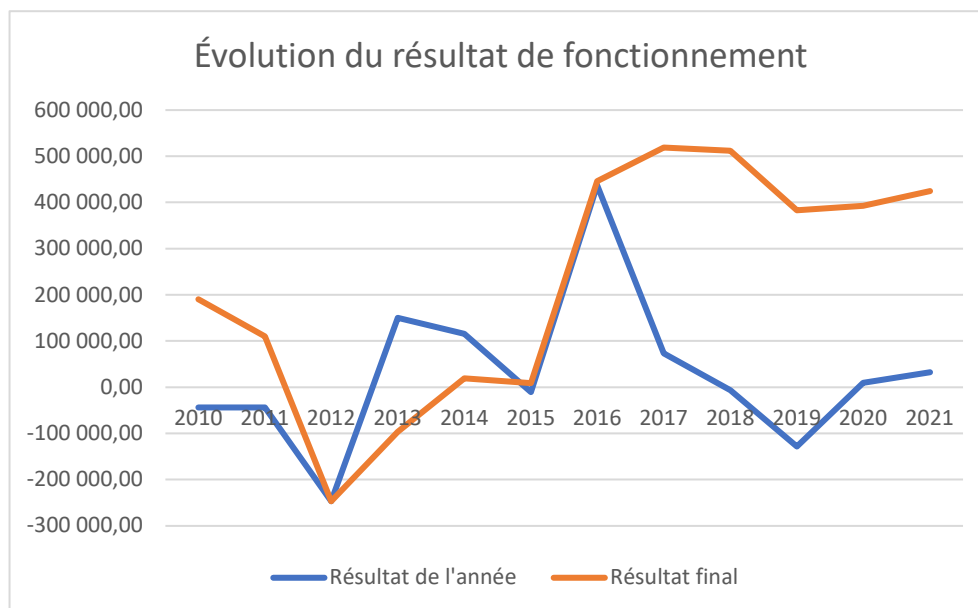
Le budget principal du Syndicat mixte du Parc du Queyras est celui de fonctionnement qui se compose des dépenses et des recettes courantes du Parc ainsi que de programmes ponctuels subventionnés. Quant au budget d'investissement, il représente un faible pourcentage du budget du Parc ; il est principalement issu de programmes ou de projets qui bénéficient d'un financement spécifique.

Le Syndicat mixte dispose de recettes « fixes ou structurelles » annuelles que sont les cotisations statutaires. Certaines de ces recettes possèdent un caractère récurrent mais nécessitent néanmoins une demande régulière de la part Parc auprès de ces financeurs, on les appelle alors des recettes « semi-variable, semi-fixe ou hybride » mais qui nécessitent une demande régulière du Parc auprès du financeur. Les recettes « variables ou ponctuelles » dépendent des projets financés menés.



Le graphique ci-dessus représente l'évolution du budget depuis 2010. On constate qu'il était plus important entre 2011 et 2013. À partir de 2014, le budget de fonctionnement s'est maintenu entre 1 500 000 euros et 2 000 000 euros de recettes et de dépenses. Quant au budget d'investissement, les recettes et les dépenses varient d'une année sur l'autre mais restent, à l'exception de la recette d'investissement de 2021, en dessous des 500 000 euros.

## A. Budget de fonctionnement

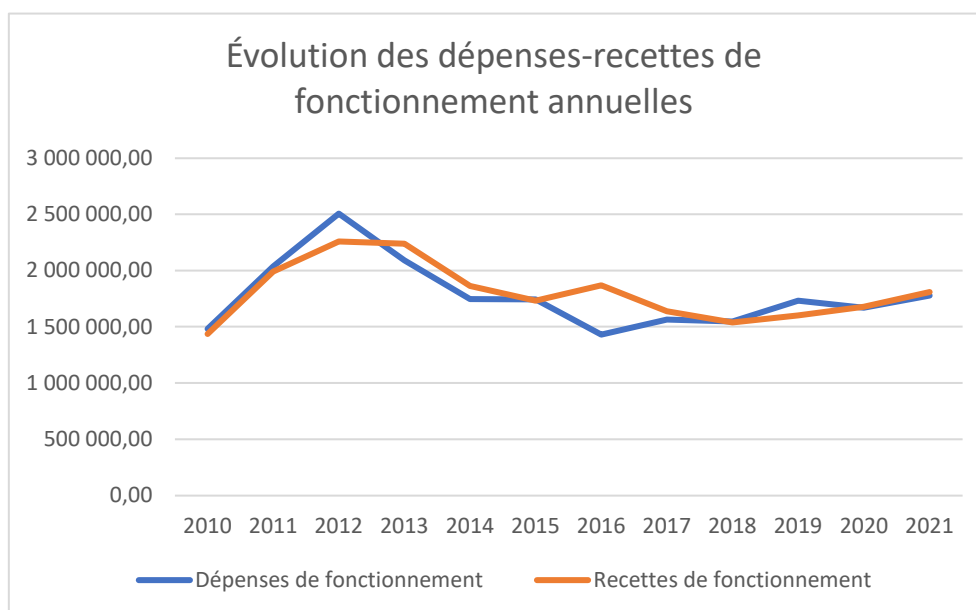


Depuis 2013 et la fin du grand Programme Intégré Transfrontalier Monviso, le budget de fonctionnement du Parc a diminué, passant sous la barre des 2 millions d'euros. En effet, en 2012, le montant des recettes s'élevait à 2 260 057,58 euros quand celui des dépenses atteignait 2 506 644,69 euros, pour un résultat négatif de - 246 587,11 euros.

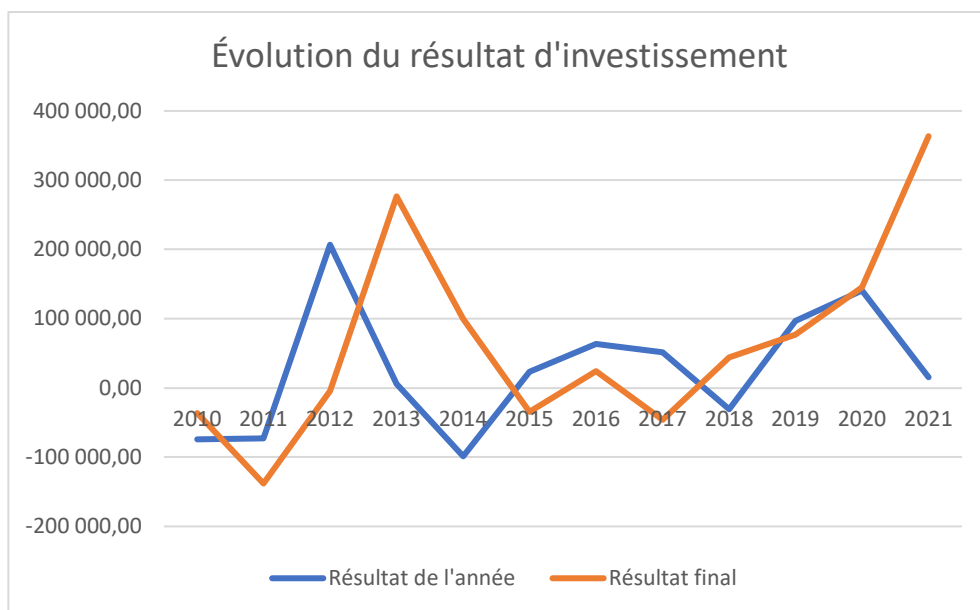
Depuis, le montant des recettes et des dépenses s'est maintenu entre 1 500 000 € et 2 000 000 € pour des résultats annuels évoluant entre positif et négatif : par exemple, -128 851,87 € en 2019 et 437 440,54 € en 2016.

Entre 2011 et 2013, la mise en œuvre du Programme Intégré Transfrontalier Monviso a entraîné, outre le gonflement du budget, une déstabilisation conjoncturelle avec le décalage entre les dépenses à opérer dans l'année et les recettes décalées dans le temps. À la suite de cette perturbation conjoncturelle, les reports de fonctionnement liés aux recettes décalées ont permis au Parc d'afficher un résultat très excédentaire.

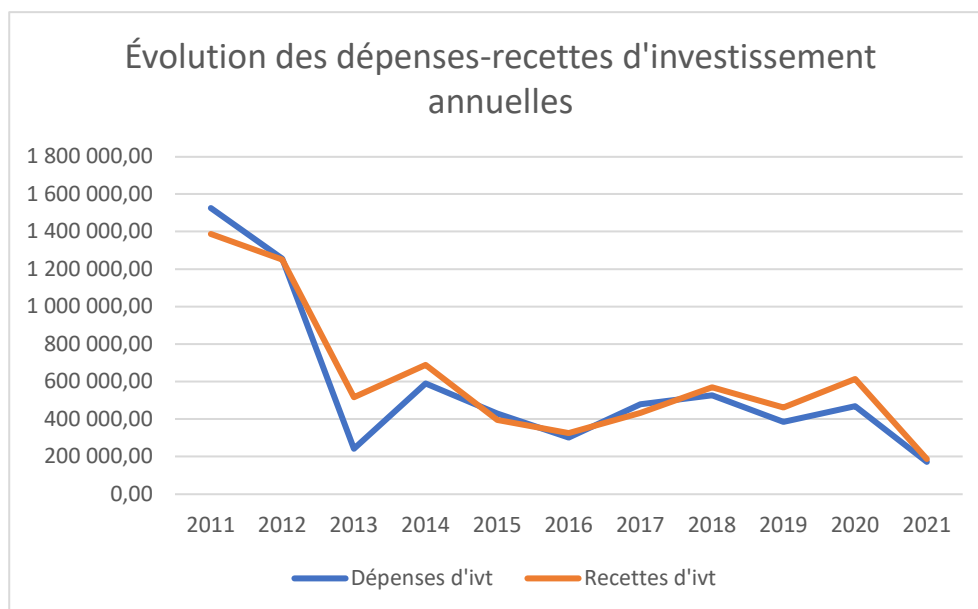
Au cours de cette décennie et comme on peut le constater dans le graphique ci-dessous, les dépenses et recettes de fonctionnement sont restées très proches, à l'exception de l'année 2016 où les recettes ont été, de 437 440,54 euros, supérieures aux dépenses. Ceci laisse une faible marge de manœuvre financière pour le fonctionnement du Parc.



## B. Budget d'investissement



Le budget d'investissement du Parc est beaucoup moins important que son budget de fonctionnement. Entre 2015 et 2019, les dépenses et les recettes s'élevaient en moyenne à 500 000 euros. Par nature, le budget d'investissement est plus fluctuant que celui de fonctionnement et se trouve directement lié aux projets menés. Au cours de cette période, 1 263 001,90 euros de recettes annuelles abondaient la section d'investissement. La différence positive a permis au Syndicat mixte du Parc de solder l'intégralité de ses dettes sur cette période. Aujourd'hui encore, le solde est positif mais dans une moindre mesure. Ceci a permis au Parc de reconstituer sensiblement son fonds de roulement, d'acquérir du matériel pour son fonctionnement et d'agir pour les principaux chantiers d'investissement dont il est maître d'œuvre : aménagement des maisons du Parc, travaux dans la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso, modernisation du réseau radio des bergers, entretien des sentiers, etc. Le graphique ci-dessous démontre, comme pour celui du budget de fonctionnement, que les montants des recettes et de dépenses en investissement sont, chaque année, quasiment équivalents.



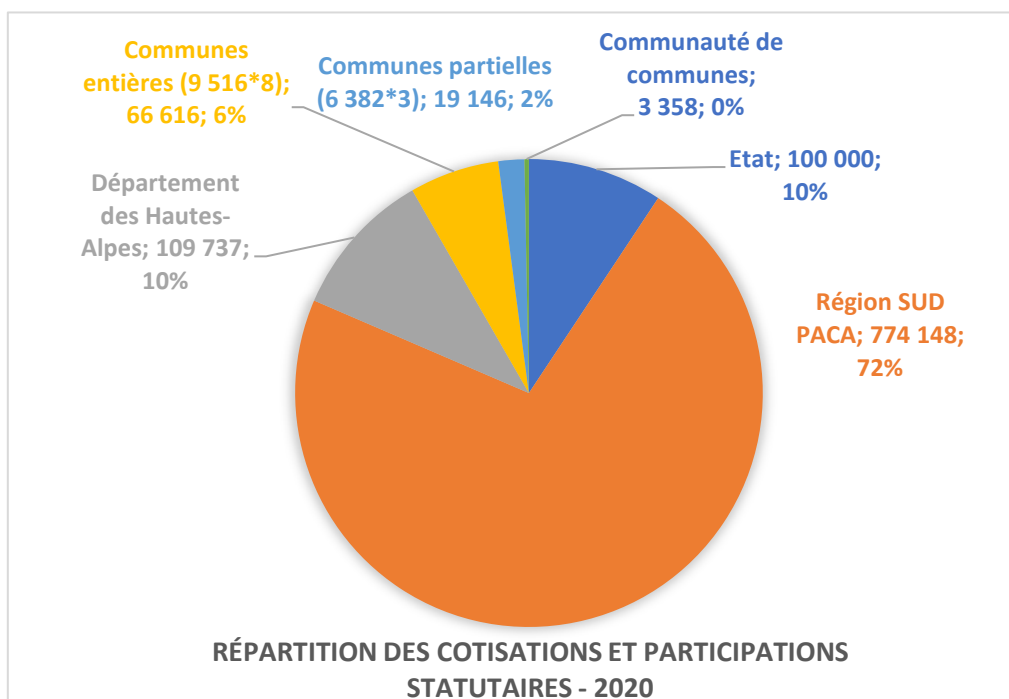
### C. Les recettes du Parc

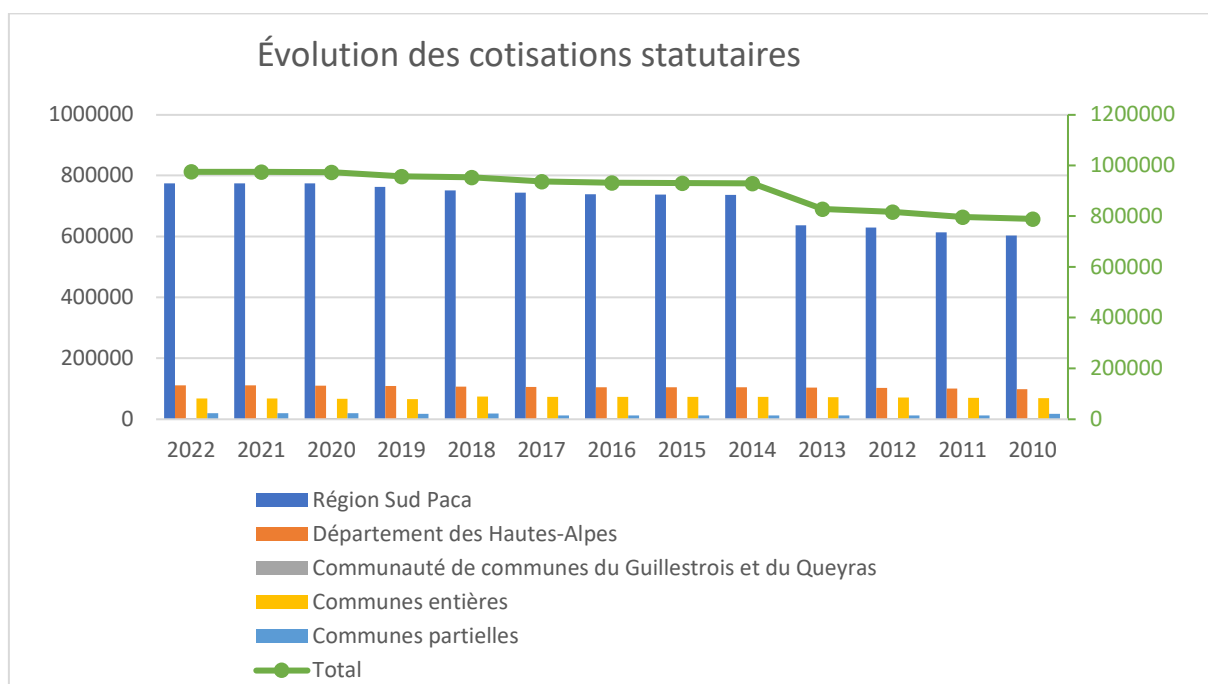
Au titre des recettes « fixes ou structurelles », le Parc naturel régional du Queyras peut se prévaloir des cotisations de ses membres, définies statutairement : la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes, les communes adhérentes entières et partielles, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, ainsi qu'une participation forfaitaire de l'État.

En dehors de la participation de l'État qui est fixe, et à l'exception de la cotisation statutaire régionale qui est devenue fixe en 2021 à la demande de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, les autres cotisations sont indexées sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des cotisations statutaires depuis 2010. Nous constatons que les cotisations sont restées stables dans l'ensemble à l'exception de la cotisation de la Région Sud PACA dont l'enveloppe a augmenté entre 2013 et 2014. Passant de 602 970 à plus de 774 148 soit une augmentation de 171 178 euros entre 2010 et 2022.

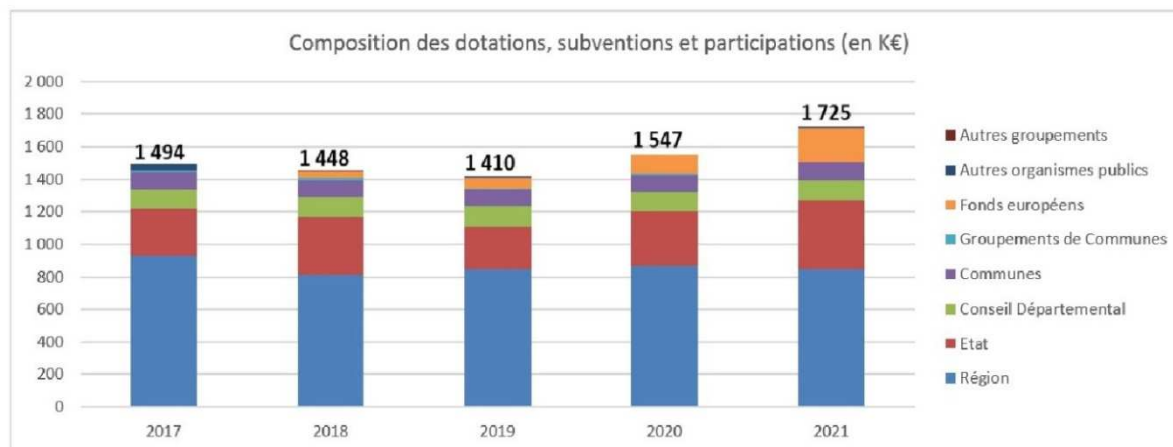
Membres statutaires	Montant des cotisations en 2020 (en euros)
État	100 000
Région Sud PACA	774 148
Département des Hautes-Alpes	109 737
Communes entières (9 516*8)	66 616
Communes partielles (6 382*3)	19 146
Communauté de communes	3 358
<b>Total des cotisations statutaires</b>	<b>1 073 005</b>





Concernant les recettes « semi variables, semi fixes, hybrides ou ponctuelles », le Parc naturel régional du Queyras bénéficie de subventions sur opérations des principaux financeurs publics, dont certains lui octroient déjà une cotisation ou participation statutaire (la Région Sud octroie 50 000 euros de subvention sur opération, en plus de sa cotisation statutaire depuis 2018 voire davantage en fonction des programmes ponctuels portés par le Parc). On peut y ajouter l'Europe qui est aujourd'hui un financeur incontournable, particulièrement dans le contexte de resserrement des financements publics.

Sur les cinq dernières années, la composition des dotations, subventions et participations est représentée ci-dessous :



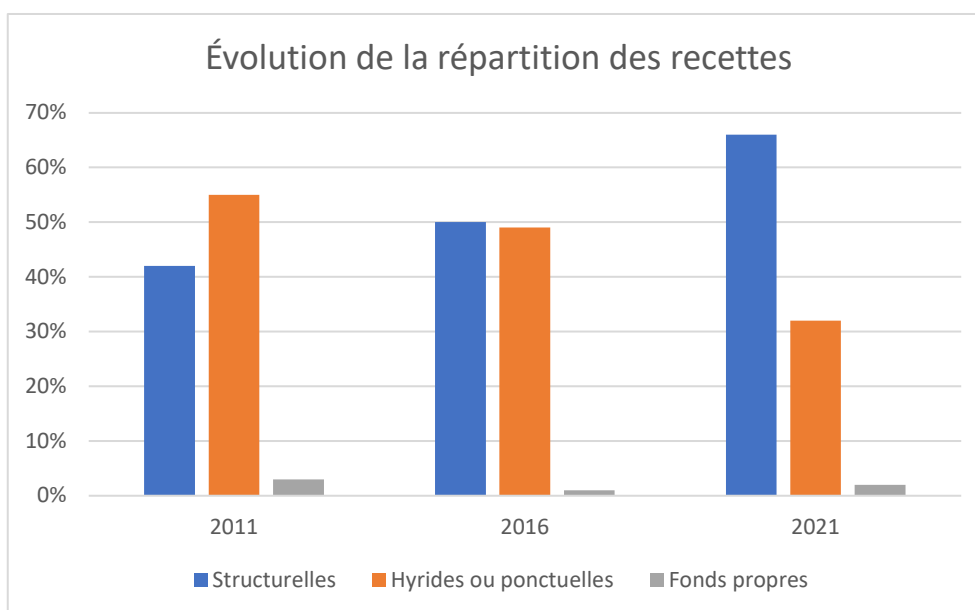
On observe la prépondérance des financements apportés par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la marge de manœuvre générée par la participation financière de l'Europe qui ouvre des possibilités d'actions intéressantes.

La part importante de la participation de l'État est liée aux dotations de fonctionnement de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso et des cinq sites Natura 2000, dont le Parc est animateur. Cette participation revêt le caractère « hybride » lié à des actions récurrentes puisqu'elle n'est pas issue des cotisations statutaires. Elle représente environ 30 % des recettes non statutaires.

	<b>2021</b>
Cotisations statutaires	1 074 198 €
Recettes hybrides : participation État RNN et N 2000	220 000 €
Autres recettes	515 687 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 809 885 €</b>

À noter que le Parc ne dispose, pour ce qui concerne ses fonds propres, que des recettes issues des entrées de ses espaces muséographiques et des ventes réalisées dans les deux boutiques dont il dispose. Cela représente un montant très faible.

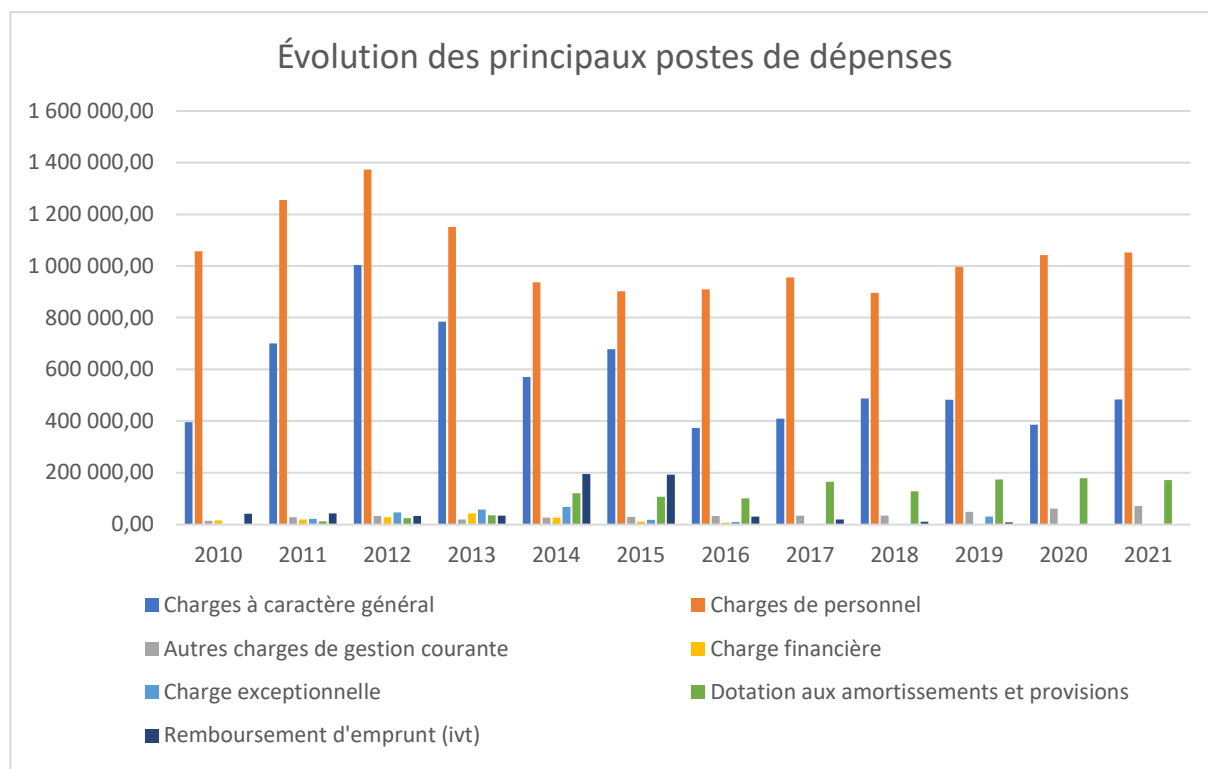
Le graphique ci-dessous illustre la répartition des recettes du Parc du Queyras en fonction de leur nature.



## D. Les dépenses du Parc

Le graphique ci-dessous nous permet de comprendre l'évolution des principaux postes de dépenses du Parc du Queyras. Nous pouvons noter que :

- les charges de personnel ont augmenté entre 2011 et 2013, pour finalement se maintenir autour de 900 000 - 1 000 000 euros entre 2014 et 2021 ;
- les charges à caractère général ont suivi le même mouvement que les charges de personnel ;
- les charges exceptionnelles sont présentes toutes les années, hormis en 2017 et 2018, et sont assez stables et ont vu leur montant augmenter entre 2012 et 2014 ;
- le remboursement d'emprunt fut important en 2014 et 2015 pour s'achever en 2019 ;
- les charges financières ont été le plus élevées entre 2012 et 2014 et ne sont pas présentes en 2020 et 2021 ;
- le montant des dotations aux amortissements et provisions, assez faible au début de la décennie, a augmenté pour se maintenir depuis l'année 2014.

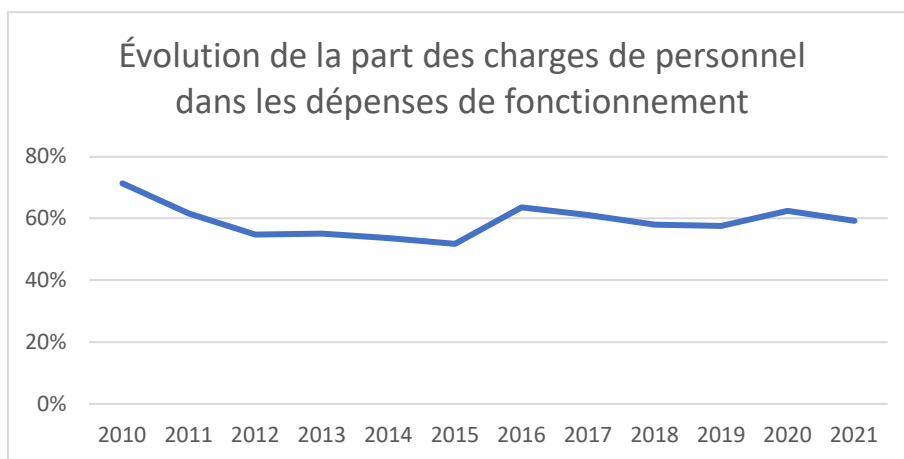


## E. Les charges de personnel

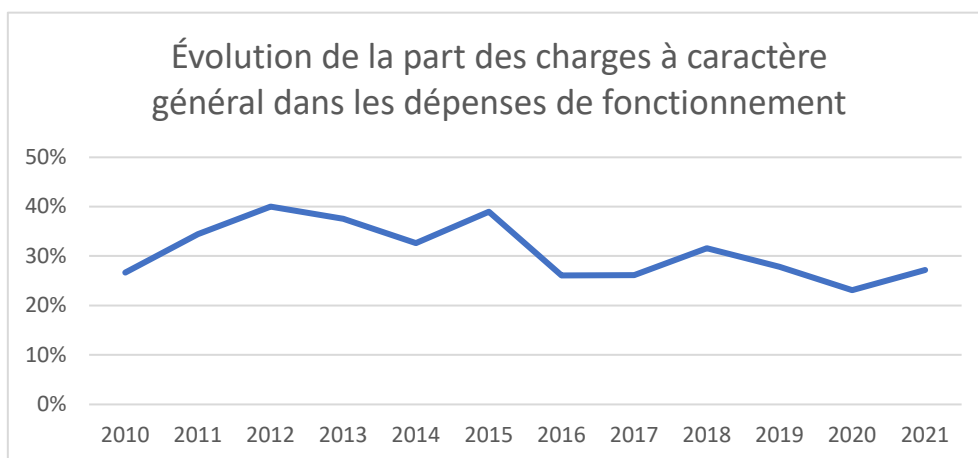
Il s'agit du poste le plus important du budget de fonctionnement du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras. Cette situation est toutefois normale puisqu'un parc naturel régional est une structure d'ingénierie. L'évolution de ces charges fait l'objet d'une attention toute particulière, elle a été globalement maîtrisée sur la décennie (cf. infra « Un organisme d'ingénierie »).

L'augmentation du point d'indice en 2022, ainsi que la prise en compte du Glissement vieillesse technicité<sup>1</sup> dans les prévisions des charges de personnel entraînent des augmentations incompressibles.

Le graphique ci-dessous analyse l'évolution de la part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement. En 2010 et 2015, elles représentaient respectivement 71 % et 52 % des dépenses de fonctionnement. Depuis 2016, elles se sont maintenues autour de 60 %.



## F. Les charges à caractère général



Pendant cette décennie, la proportion des charges à caractère général fut bien maîtrisée, correspondant à entre 20 % et 40 % des dépenses de fonctionnement. C'est en 2012 que ces charges représentent la plus importante part des dépenses de fonctionnement (40 %) et, en 2020, la plus faible (23 %).

Néanmoins, ces charges à caractère général font l'objet d'une attention particulière face au contexte récent de hausse des coûts de l'énergie. En effet, l'électricité, le carburant et les fournitures nécessaires au travail voient leurs coûts augmenter ce qui demande au Parc de renforcer sa vigilance dans le suivi de ces dépenses.

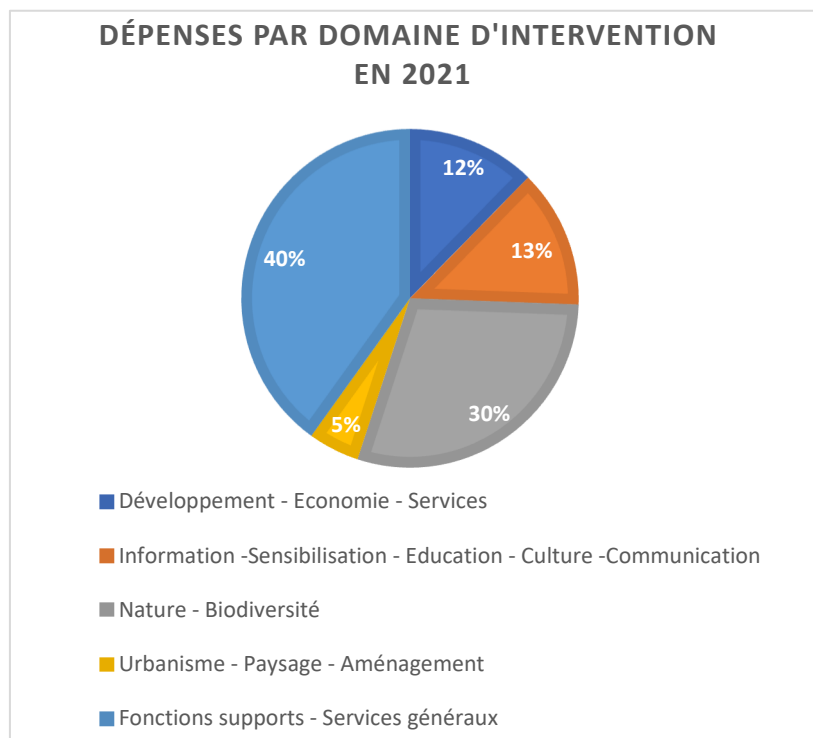
<sup>1</sup> Augmentations à date, selon une grille de promotion, des salaires des fonctionnaires.

## G. Les missions les plus financées

Le graphique ci-dessous permet de comprendre la répartition des dépenses, en 2021, par domaine d'activité. La majorité des dépenses concerne deux domaines d'intervention qui représentent à eux 70 % des dépenses :

- Fonctions supports – services généraux pour un montant de 772 266,01 euros
- Nature – Biodiversité pour un montant de 567 670,36 euros

La forte proportion de dépenses dans le domaine « Nature-Biodiversité » s'explique par la gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso ainsi que par l'animation des cinq sites Natura 2000.



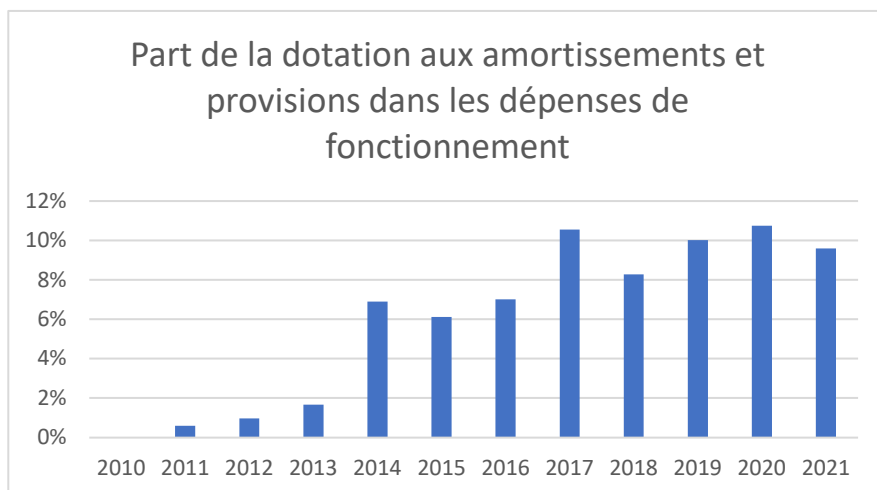
## H. Les charges financières

Depuis 2019, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras n'a plus de dette, ce qui lui confère une bonne solvabilité. Le ratio de solvabilité immédiate<sup>2</sup> est en moyenne de 1,4 sur les cinq dernières années d'exercice, il est de 1,1 en 2021. Les liquidités du Syndicat mixte permettraient donc de rembourser un peu plus d'une fois les dettes à court terme.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras dispose d'un fonds de roulement largement positif, 403 000 euros en 2021, qui génère une trésorerie nette importante, lui permettant de faire face aux aléas de trésorerie liés aux décalages de paiement des subventions.

<sup>2</sup> Mesure de l'aptitude à rembourser rapidement ses dettes si l'activité devait cesser.

## J. La dotation aux amortissements et aux provisions



Ce poste a largement augmenté durant la période, jusqu'à impacter de l'ordre de 10 % le budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional, à la fin de cette décennie. Il est composé de dotations aux amortissements sur immobilisations et de provisions pour risques et charges par rapport aux contentieux.

Cette augmentation résulte de l'obligation réglementaire faite au Parc de reconstituer les amortissements non effectués sur les anciennes études non suivies de travaux (pour 232 293,33 euros) et sur des biens également anciens (pour 292 510,71 euros). Ainsi, jusqu'à apurement de ces 524 804,04 euros, la reconstitution des amortissements par la reprise des excédents capitalisés devra apparaître dans les budgets de fonctionnement.

## K. Analyse financière et prospective

Au regard des spécificités du budget, l'analyse financière est réellement liée à la détermination des flux « structurels » et « hybrides » pouvant être considérés comme tels, en regard des dépenses fixes ou incompressibles. La section de fonctionnement est susceptible de présenter des fragilités à court et moyen termes, en lien avec les charges de personnel qui constituent la majeure partie du budget, ainsi que les charges à caractère général qu'il s'agit de garder sous contrôle. Ces problématiques s'inscrivent dans le contexte d'obligation réglementaire de reconstituer les amortissements non effectués auparavant, grevant conséquemment les résultats nets.

Toutefois, compte tenu des bons indicateurs financiers observés, l'évaluation moyenne de la santé financière de la structure, est de 15 sur 20 pendant la période 2017 – 2021 avec une tendance favorable après la note de 16 obtenue en 2021.

Les ratios de la structure s'améliorent en 2020 et 2021, après s'être dégradés en 2018 et 2019. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur déclare la structure budgétaire saine et solide, et précise que le Syndicat mixte dispose de marges de manœuvre mesurées.

Elle propose des points de vigilance et des préconisations, comme de réfléchir à la mise en place d'un modèle économique qui permette au Parc d'assurer ses missions sur le moyen et long termes, en s'assurant de la bonne adéquation des ressources (tensions potentielles sur les recettes) et des dépenses (fonctionnement du Syndicat mixte), dans l'objectif de conserver le fonds de roulement qui constitue une réserve précieuse.

Pour sa part, le cabinet Klopfer propose plusieurs postes dans l'optique d'un pilotage stratégique plus éclairé :

- optimiser l'organisation de la chaîne comptable, la préparation et le suivi budgétaire, en impliquant davantage les chefs de projets
- renforcer le dispositif de comptabilité analytique en améliorant les outils
- consolider l'organisation du Syndicat mixte vis-à-vis des différents cadres imposés par les financeurs, en particulier l'Europe, qui sont très contraignants dans l'instruction des dossiers et la justification des dépenses.

## 2. Évolution administrative

### A. Un organisme d'ingénierie

#### L'évolution de l'organigramme

La mise en œuvre en 2010 de la nouvelle charte du Parc naturel régional du Queyras a abouti, en 2013, à l'établissement d'un organigramme constitué de vingt-neuf postes, dont quatre non pourvus qui concernaient des domaines essentiels : l'eau et les risques naturels, l'agriculture et la forêt, l'économie et la communication. On constate que les postes dédiés aux deux premiers domaines – considérés comme primordiaux par le CNPN dans son avis intermédiaire – sont occupés à compter de 2015 et cela sans discontinuer malgré la crise financière et technique de 2012.

Le projet Avenir Horizon 2020, mis en place en 2014, a conduit à passer d'une moyenne de trente-deux postes en 2015 (dont quatre non pourvus : secrétaire de direction, communication, géomatique et contrat de rivière) à vingt-deux postes en 2016, soit un tiers des effectifs en moins. Ce plan avait pour objectif de trouver un nouvel équilibre de fonctionnement, en suivant une nouvelle orientation stratégique, positionnée davantage au service du développement du territoire et de la mise en valeur de ses richesses. La structure devait assainir ses moyens financiers afin qu'ils soient en rapport avec ses priorités et se doter de moyens humains afin de répondre aux attentes du CNPN qui accordait à nouveau un pari de confiance. Les missions d'archivage, des marchés publics, de l'entretien des locaux, de géomatique, etc. ont ainsi été abandonnées, soit pour un temps, soit dans la durée. Ainsi, en 2017, l'organisation technique compte 17,5 équivalents temps plein (ETP) permanents appuyés par 3,2 ETP saisonniers, qui mettent en œuvre les missions essentielles, selon l'organigramme en vigueur.

Depuis 2020, les effectifs sont globalement à la hausse (27 postes inscrits dont un seul non pourvu), avec notamment l'embauche d'une dizaine de saisonniers en moyenne (accueil dans les espaces muséographiques, médiation pastorale, éco-gardes estivaux en zones sensibles<sup>3</sup>) et la mise en place d'un poste pérenne d'éducateur au développement durable dans la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso depuis 2021 grâce à de nouvelles dotations spécifiques de l'État.

Un accroissement des ETP dédiés à Natura 2000 – de 0,8 entre 2013 et 2015 à 2,3 en 2022 – est également à souligner, cela s'expliquant en partie par la reprise de l'animation du site du Steppique Durancien et Queyrassin en 2020.

Depuis la prise de compétence de la gestion des sentiers intercommunaux par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, l'équipe « sentiers » du Parc a changé d'employeur. Mais le Parc du Queyras continue à gérer les sentiers communaux pour le compte de la plupart des villages. Une convention de mise à disposition de personnels entre la Communauté de communes et le Syndicat mixte est renouvelée depuis plusieurs années pour que le Parc puisse bénéficier de l'expertise de ses anciens agents, couplée au travail mené par de nouveaux embauchés.

Il est à noter que les postes mutualisés constituent une tendance qui émerge de plus en plus ces dernières années, parfois pour des raisons pratiques comme explicité ci-dessus, parfois à la demande des financeurs comme la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les parcs du secteur s'investissent ainsi de manière conjointe pour des postes dédiés aux interparcs tourisme et agriculture, ainsi que pour le système d'information territorial. De 2016 à 2019, le Parc et le PETR ont mutualisé un poste sur l'énergie, poste auparavant entièrement géré par le Parc. Le poste n'est plus assuré de part ou d'autre depuis 2020.

De manière générale, le développement des effectifs est étroitement lié à l'évolution des compétences des collectivités et fluctue largement en fonction des épisodes législatifs et réglementaires impactant directement les attributions de ces dernières. Par ses caractéristiques, le Parc du Queyras exerce des missions attribuées en fonction des financements octroyés. Ses missions sont particulièrement évolutives avec un impact certain sur l'organigramme et les effectifs.

---

<sup>3</sup> Natura 2000, arrêté de protection de biotope du vallon de Bouchouse, etc.

## Les principales caractéristiques du personnel

Les tableaux et les analyses présentées sont principalement tirées des « Lignes directrices de gestion 2021-2026 » établies par le Centre de gestion des Hautes-Alpes en novembre 2020. Elles établissent une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et un volet concernant la promotion et la valorisation des parcours.

- Part contractuels/fonctionnaires sur emploi permanent (bilan social 2019)

Contractuels	Fonctionnaires
9 (45 %)	11 (55 %)

Le Parc naturel régional du Queyras a une part de contractuels sur emploi permanent largement supérieure à la moyenne nationale (20,2 %). Des contractuels sur emploi permanent auxquels il faut ajouter un nombre de contractuels sur emploi non permanent assez important. Ce constat s'explique par les spécificités des emplois recherchés (scientifiques) et par le fait que les emplois du Parc, même statutairement permanents, sont liés à des financements pluriannuels avec une date limite.

Néanmoins, il est à considérer qu'à la suite de la loi Sauvadet de 2016, au moins quatre agents en contrat à durée indéterminée ont pu être titularisés. Deux autres ont préféré rester contractuels.

Pour la période 2018-2022, on compte deux agents de plus qui ont obtenu un contrat à durée indéterminée après six ans de contrats à durée déterminée.

- Catégories

Trois filières sont représentées au Parc : administrative (10 agents), culturelle (4 agents) et technique (12 agents). De manière générale, le Parc du Queyras rencontre des difficultés concernant les recrutements sur des profils administratifs, comme en témoigne la procédure de recrutement récemment menée sur un emploi de responsable administratif ou pour le secrétariat. Le syndicat a plus de facilité pour recruter sur des profils techniques, scientifiques.

Catégorie	Proportion au Parc du Queyras	Proportion à l'échelle nationale
A	64 % (16)	10 %
B	16 % (4)	14 %
C	20 % (5)	76 %

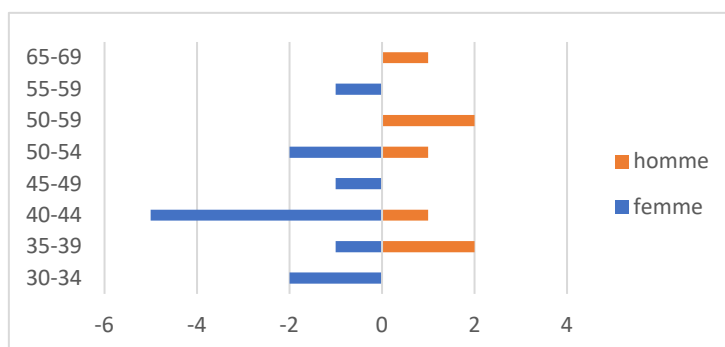
- Les effectifs (emplois créés novembre 2020)

« La répartition des effectifs au sein du Parc du Queyras présente des spécificités. Celles-ci sont néanmoins légitimes en considération des caractéristiques de l'établissement et de la haute technicité nécessaire pour assurer l'exercice effectif de ses missions », dit le Centre de gestion.

DIRECTIONS/SERVICES	Nombre d'agents
Accueil, éducation et information	4 permanents (2 pourvus) 7 non permanents
Protection et gestion du patrimoine naturel et culturel	6 permanents (5 pourvus) 2 non permanents
Aménagement du territoire	3 permanents (3 pourvus) 4 non permanents
Développement économique et social	4 permanents (4 pourvus) 1 non permanents
Administration	9 permanents (6 pourvus)
TOTAL	26 emplois permanents (20 pourvus) 16 emplois non permanents

À noter que, d'après les données issues du bilan social, la structure présente un taux d'absentéisme global conforme à la moyenne nationale en 2019 (4,6%). Le climat social au sein d'une collectivité est toujours perfectible. En l'état, les différents indicateurs (taux de rotation, taux d'absentéisme) ne laissent pas présager d'un éventuel mal-être au travail.

- Pyramide des âges et répartition femmes/hommes



Âge moyen des agents permanents	
Ensemble des permanents	45,36
Âge moyen fonction publique territoriale	45
Age moyen fonction publique territoriale Hautes-Alpes (bilan social 2019)	48,65

### **Les aspects organisationnels et sociaux**

Le télétravail a été instauré en 2017. En décembre 2021, une nouvelle charte a permis aux agents de poser deux jours par semaine plutôt que deux par mois. Un compte épargne-temps est proposé depuis 2020.

Le CDG 05 a reconnu en 2020 que le Parc du Queyras remplissait ses obligations en matière d'action sociale en proposant une participation employeur pour une protection sociale complémentaire et une prévoyance santé, ainsi qu'en adhérant au Comité national d'action sociale.

La prise en charge partielle ou entière par la structure de Tickets restaurants et de chèques-cadeaux à Noël est également à considérer.

## B. Un organisme politique

### Le fonctionnement de l'exécutif

Créé en 1977, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras est reconnu comme une personne morale de droit public. Il est constitué de différentes institutions : Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil départemental des Hautes-Alpes, Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras<sup>4</sup>, communes entières (Abriès-Ristolas<sup>5</sup>, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines-en-Queyras et Saint-Véran) et communes partielles (Eyglies, Guillestre et Vars<sup>6</sup>).

Les chambres consulaires d'agriculture, des métiers et de l'artisanat et de commerce et d'industrie ont fait partie du Syndicat mixte jusqu'en 1987 mais, pour des raisons fiscales, elles n'ont plus eu droit à voix délibératives. Elles sont désormais invitées à titre d'organe consultatif, tout comme le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, le Conseil scientifique du Parc et l'association des Amis du Parc<sup>7</sup>. En 2021, l'Office de tourisme du Guillestrois et du Queyras a demandé à être également considéré comme tel, en raison des liens forts qui unissent les deux structures, avec notamment des objectifs communs de promotion du territoire et de développement économique.

Les membres décisionnaires du syndicat mixte ouvert désignent des délégués au sein de leurs assemblées pour siéger au Comité syndical, principale instance décisionnaire du Parc. Le renouvellement de cette assemblée, y compris partiel, conduit à l'élection d'un nouveau Bureau (sauf si les élus étaient déjà en place et ont été reconduits dans leurs fonctions comme lors des élections départementales et régionales de 2021). Le Bureau est constitué d'un président et de cinq vice-présidents<sup>8</sup>, chacun en charge d'une délégation précise dévolue par arrêté du Président. Des élus référents sont également désignés par l'assemblée.

Au cours des quinze dernières années, le Comité syndical a été renouvelé à l'occasion des élections municipales (2014/2020), des départementales (2011/2015) et des régionales (2010/2015). Cela a entraîné un changement d'approche territoriale qui a parfois conduit le Parc du Queyras à revoir ce qui avait été engagé par les mandatures précédentes. Sur la période 2010-2022, quatre présidents se sont ainsi succédé, assistés de quatre directeurs successifs. D'après les statuts, au moins trois séances de Comité syndical doivent être organisées chaque année. On en compte en moyenne six à sept par an pour la période 2010-2022. Le Bureau se réunit lui de cinq à onze fois par an sur la même période. Les deux instances réunies votent en moyenne annuelle 72 délibérations (de 44 en 2014 à 84 en 2011, 2016 et 2020).

---

<sup>4</sup> En 2017, les communautés de communes du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras ont fusionné pour donner naissance à cette nouvelle entité.

<sup>5</sup> Les deux communes se sont rapprochées en 2019.

<sup>6</sup> Vars n'a pas souhaité adhérer de nouveau au Parc du Queyras lors du dernier renouvellement de charte. Mais à la suite de la parution de la loi Biodiversité de 2016, elle a demandé à en faire partie de nouveau. Ce qui a été rendu effectif par arrêté ministériel en 2019.

<sup>7</sup> Les communes associées, le Conseil économique, social et environnemental de la Région Sud et le Conseil de développement du Parc font également partie des organes consultatifs mais ils sont pour l'instant inexistantes ou les délégations ne sont pas pourvues.

<sup>8</sup> Chaque collège faisant partie du syndicat mixte doit être représenté au sein du Bureau, à raison de trois membres pour les communes, un membre pour la Communauté de communes, un membre pour le Département et un membre pour la Région. Chaque membre dispose d'une voix délibérative.

## L'évolution des statuts

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras est régi par des statuts qui définissent les instances (Bureau et Comité syndical), ainsi que le fonctionnement interne (délégations, attribution du directeur, budget, symbole et label, Conseil scientifique, dissolution, etc.). Ces statuts ont évolué à plusieurs reprises depuis l'origine, afin de s'adapter aux besoins de la structure et du territoire. Pour pouvoir être modifiés, les statuts doivent être validés par la majorité requise<sup>9</sup> des collectivités qui siègent et validés par la préfecture sous forme d'arrêté préfectoral qui marque la date d'entrée en vigueur de la dernière version.

En 2010, il s'agissait de permettre l'admission des communautés de communes du territoire (Escarton du Queyras et Guillestrois), d'adapter certaines modalités régissant le Syndicat mixte aux exigences de la charte, d'ajuster les cotisations statutaires et de modifier les représentations du Département et de la Région dans la constitution du Comité syndical. Le document est ainsi passé de six à treize pages.

En 2011, la principale motivation au changement des statuts concernait la prise de compétence temporaire de la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif. Cela permettait au Parc du Queyras, alors impliqué dans le projet Risorsa du PIT *Monviso l'Uomo e le territoire*, d'assurer la mise en œuvre du projet dans cinq refuges d'altitude (Agnel à Moline, La Blanche à Saint-Véran, Furfande à Arvieux, Viso à Ristolas et Basse Rua à Vars).

La fusion des deux communautés de communes inscrites dans le périmètre du Parc (Escarton du Queyras et Guillestrois) en 2017 a amené à modifier une nouvelle fois les statuts, la composition du Comité syndical étant à revoir. La codification des références légales a également été mise à jour à cette occasion, tandis que l'expression « conseil général » a été remplacée par « conseil départemental ».

La modification de mars 2021 a porté sur plusieurs points d'ordre pratique, comme la possibilité de délocaliser les réunions de Comité syndical sans décision du Président, l'envoi des convocations par voie dématérialisée mais aussi sur des aspects plus stratégiques, comme pour la fixation de la cotisation statutaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est désormais forfaitaire. Les cotisations des autres membres sont restées, elles, indexées sur l'indice de l'Insee. Par ailleurs, il a été établi que les deux représentants régionaux ont chacun six voix au Comité syndical au lieu de trois auparavant et que les deux délégués du Département ont trois voix chacun plutôt que deux. Ces deux instances représentent ainsi 48 % des voix.

Les statuts font état d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement général du Syndicat mixte. Ce règlement est approuvé par le Comité syndical qui se prononce également sur toutes modifications qui y seraient apportées. Il aborde notamment les questions liées à la votation, au rôle des délégués, au recrutement et à la gestion du personnel, au fonctionnement des commissions thématiques ou organiques (commission d'appel d'offres, commission des marchés, commission des avis et commission des ressources humaines), au fonctionnement du Conseil scientifique.

Le Conseil scientifique est par ailleurs doté d'un règlement intérieur propre. Pour répondre aux attentes formulées par le CNPN lors de la dernière révision de charte, il est commun à la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso et au Parc naturel régional du Queyras depuis 2011. Créé en 2007, en même temps que la Réserve, il était alors constitué de 9 membres. En 2020, il est composé de 22 spécialistes de questions aussi diverses que l'entomologie et la sociologie, en passant par l'archéologie, le pastoralisme ou la climatologie.

---

<sup>9</sup> Deux tiers des communes représentant plus de 50 % de la population ou 50 % des communes représentant les 2/3 de la population.







BILAN ÉVALUATIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2010-2025

Partie 2.....

# Analyse de mise en œuvre de la charte 2010-2025

1. Un nouveau Parc pour une nouvelle vie
2. Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages
3. L'eau en haute montagne, protéger la vie
4. Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle, pour produire les aliments de la vie
5. La forêt, le bois, source d'énergie et de vie
6. Faire du Queyras un territoire d'écotourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs
7. Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages
8. Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme
9. Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres
10. Respirer la vie ! Engager le Plan climat le plus haut de France et d'Europe

# 1. Un nouveau Parc pour une nouvelle vie

## **Article 5 : Favoriser la participation des habitants et œuvrer pour augmenter la capacité à travailler ensemble.**

Les grands objectifs de cette orientation sont :

- être au plus proche des communes et des habitants, leur apporter soutien et information
- rendre plus lisible l'action publique sur le territoire et installer le Syndicat mixte du Parc dans une cohérence d'actions avec les autres instances présentes

La volonté est d'afficher une place légitime pour le Parc qui a fêté ses 40 années d'existence en 2017.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

#### 1. Pour impliquer les citoyens dans la vie du Parc

##### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Les communes, les EPCI et le Parc adaptent leurs communications afin qu'elles soient homogènes, en partie communes, et que tous les ménages soient touchés et se sentent concernés
- Un schéma général de la communication des collectivités est élaboré en concertation
- Mieux communiquer
- Mettre en place un forum annuel ouvert à tous à l'occasion du bilan annuel du Parc
- Mettre en place un conseil scientifique
- Mettre en place un conseil environnemental, social, économique et culturel remplissant le rôle d'organe consultatif
- Créer un conseil des jeunes intercommunal à la dimension des communes
- Mettre en place des commissions de travail transversales au sein du Syndicat mixte pouvant accueillir des citoyens et personnes qualifiées
- Redynamiser l'association des Amis du Parc dans un souci d'indépendance constructive vis-à-vis du Syndicat mixte, engager une campagne d'adhésion, relancer le bulletin, regrouper les habitants queyrassins qui souhaitent exprimer leur adhésion au projet du Parc
- Participer à tout niveau à une démocratie participative
- Saisir les instances de consultation des questions à traiter par le Syndicat mixte pour qu'elles expriment un avis ou des recommandations en préalable des choix stratégiques du Comité syndical

##### **Ce qui a été réalisé**

Le Parc a fait évoluer ses outils de communication : refonte du site internet en 2017, page Facebook, newsletter diffusée par mailing aux élus, partenaires, socioprofessionnels et habitants du territoire, magazine annuel lancé en 2021 avec une diffusion toutes boîtes aux lettres.

Il participe à des événements du territoire : fêtes des villages (fête des Fleurs à Abriès-Ristolas, fête des Alpes au Catinat à Arvieux, foire agricole de la Saint-Mathieu de Château-Ville-Vieille, foire agricole de Ceillac, foire de la Saint-Luc à Guillestre, etc. ; toutes les communes sont concernées), conférences thématiques, campagne d'affichage à chaque événement soutenu ou organisé par le Parc.

À travers les outils déployés cités plus haut, le Parc contribue au dialogue avec les habitants et les touristes. Ces outils contribuent à une meilleure connaissance du Parc auprès du public.

Jusqu'en 2020, des réunions sont programmées à chaque renouvellement de mandature entre l'association des Amis du Parc et le Parc. L'association est invitée et participe à chaque Comité syndical. Le Parc et l'association ont travaillé en commun sur plusieurs magazines. En 2017 et 2018, Le Parc a acheté un stock de magazines afin de le distribuer en interne.

Un conseil scientifique commun au Parc et à la Réserve naturelle nationale a été mis en place. Il se réunit deux fois par an, sur une journée complète. Il a remis des avis sur le trail du Viso, la création d'un téléporté à Saint-Véran et en émet à la demande. Ces avis ont été pris en compte par les instances ; le Comité syndical a émis un avis négatif sur l'aménagement d'un téléporté à Saint-Véran, le trail du Viso de 2021 a reçu un avis réservé du Comité consultatif de la RNN. Sur un projet comme celui du téléporté, très polémique, l'avis du Conseil scientifique, sur les enjeux naturalistes mais aussi économiques, a été suivi par les élus du Comité syndical et la nouvelle municipalité a renoncé au projet.

Le Parc participe à des initiatives lancées par d'autres acteurs sur son territoire, comme « Ma station dans 20 ans », journée de réflexion organisée par Mountain Wilderness ou les Assises du tourisme durable.

## 2. Pour renforcer la gouvernance

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Réunions entre le Parc et les communes au moins une fois par an ; chaque conseil municipal invite le Bureau du Parc à faire un point d'information, de bilan et de prospective
- Réunions entre le Parc et les EPCI au moins une fois par an ; le Bureau du Parc est invité à faire un point d'information, de bilan et de prospective
- Réunion annuelle des institutions locales (État, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations...) pour s'informer mutuellement des projets, mieux orienter et coordonner les efforts sur le territoire, évaluer les actions réalisées et éviter le développement d'actions contradictoires
- Clarifier la répartition des rôles par des conventions de répartition et de compétences
- Mettre en place des conventions et mutualiser les moyens
- Coordination des interventions extraterritoriales : les communautés de communes et le Parc s'engagent à se concerter préalablement sur tous les partenariats à mettre en place auprès des territoires dont ils font partie et territoires voisins (Pays du Grand Briançonnais, Italie, etc.)
- Évaluation en continu en développant le logiciel EVA ou tout autre dispositif équivalent

### Ce qui a été réalisé

Des conventions ont été signées avec la Communauté de communes sur l'entretien des sentiers (moyens humains et matériels mis en commun pour l'entretien des sentiers communaux et intercommunaux), avec l'Office de tourisme (sur le rôle de chacun en matière d'écotourisme), avec la Chambre d'agriculture (sur la place de chacun en matière d'agriculture et en particulier sur les questions d'agroécologie), avec l'ONF (sur le partage des enjeux en matière de biodiversité, la communication sur les actions de chacun, le marquage des arbres). Ces conventions sont périodiquement actualisées avec chaque partenaire pour intégrer des évolutions. Une convention a été proposée sur l'eau et les risques avec la Communauté de communes qui détient la compétence GEMAPI, mais cette proposition n'a pour l'instant pas abouti. Ces conventions permettent de cadrer et de clarifier le rôle de chacun des partenaires dans la mise en œuvre des actions.

Le Parc coordonne son action et développe la concertation avec les partenaires concernés sur les projets qui concernent son territoire : TEPCV (avec le PETR), Espace valléen, CRET, PITER (avec le Parco del Monviso), PITEM (avec la Région et les parcs du Mercantour et des Écrins), POIA Col de l'Izoard (avec le Département), Réserve de ciel étoilé (avec le Parco del Monviso et la Communauté de communes), PAPI (avec la Communauté de communes).

La Communauté de communes et le Parc s'engagent à se concerter préalablement sur tous les partenariats à mettre en place auprès des territoires dont ils font partie et des territoires voisins (Pays du Grand Briançonnais, Italie, etc.). Cette concertation est facilitée par la présence d'un élu de la Communauté de communes au sein du Bureau du Parc.

Un dispositif de suivi et d'évaluation a été mis en place à partir de 2015, dans une logique de formation-action qui a permis aux chargés de projet de s'en approprier les principes. Un référentiel et des indicateurs ont été définis. Un comité de pilotage, autour du Bureau du Parc, s'est réuni à deux reprises, au début puis à la fin de ce travail, pour en valider les objectifs, les attendus puis les résultats ; cela a permis aux élus concernés de s'approprier eux aussi les tenants et les aboutissants de la démarche. Un outil partagé entre les agents du Parc a été mis en place. Cet outil a été préféré à l'utilisation d'EVA, d'une part parce que ce « logiciel » n'apparaît en réalité guère approprié, dans sa configuration actuelle, à la mise en place d'un véritable dispositif d'évaluation, et d'autre part parce qu'il impose des contraintes qui ne sont pas compensées par la plus-value qu'il apporterait. Un bilan intermédiaire portant sur les années 2014 à 2017 a été réalisé.

Un calendrier partagé a été mis en place entre les principales structures administratives du territoire (PETR, Communauté de communes, Office de tourisme et Parc) afin de se coordonner pour la tenue des réunions et éviter qu'elles se superposent, ce qui peut générer un certain absentéisme.

### 3. Pour faire du Parc un espace d'expertise et de mobilisation

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Apporter une expertise et une assistance technique aux maîtres d'ouvrage en amont des projets pour en faciliter la définition, la prise de décision et la réalisation
- Le Parc donne un avis en application des articles R333-14 et R333-15 du Code de l'environnement
- Créer un centre de ressources commun à toutes les institutions pour faciliter les échanges et les prises de décision
- Créer un réseau de bénévoles à partir d'un appel à volontariat pour participer aux missions d'éducation, de citoyenneté, de protection et de valorisation des patrimoines, de diffusion de l'information

#### Ce qui a été réalisé

Dans les domaines sur lesquels il intervient, le Parc apporte une expertise et une assistance technique aux maîtres d'ouvrage en amont de leurs projets, dans l'optique notamment d'intégrer les objectifs de la charte. Il le fait ainsi dans les domaines de l'urbanisme et de la signalétique (cf. p. 81), de la prévention et de la gestion des risques (cf. p. 41), des activités agricoles (cf. p. 52), de la gestion de l'eau (cf. p. 43), de l'aménagement des sentiers (cf. p. 70).

Le Parc donne des avis en tant que Personne publique associée dans l'élaboration des documents d'urbanisme ; en tant que gestionnaire de cinq sites Natura 2000, il prépare, pour le compte de l'État les études d'incidences ; il est consulté par l'Autorité environnementale pour avis dans le cadre des études au cas par cas et des études d'impact.

Le Parc donne des avis, en application des articles R333-14 et R333-15 du Code de l'environnement, sur des projets qui concernent son territoire : Pas de l'Ours, stade de biathlon de Ceillac, étude d'impact.

#### **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

- d'agir pour que le territoire s'approprie le Parc et son projet en :
  - améliorant l'implication des citoyens
  - travaillant à une meilleure communication
- de travailler collectivement avec les partenaires afin de :
  - conforter la place du Parc dans le paysage administratif
  - installer une gouvernance avec les partenaires

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit un animateur de réseaux pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets et d'en assurer les convergences et les synergies.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc a remanié et redéployé ses outils de communication.</li><li>• Il organise ou participe à des évènements qui contribuent à améliorer la connaissance du Parc et des valeurs qu'il porte auprès des habitants mais aussi des touristes.</li><li>• Il produit des avis sur les projets d'équipements, d'urbanismes et d'aménagements pour intégrer les objectifs de la charte dans ces projets. Il a mis en place un conseil scientifique qui permet d'élaborer des avis approfondis. Il apporte dans ses domaines d'intervention une expertise et une assistance technique aux maîtres d'ouvrage qui le sollicitent.</li><li>• Il coordonne son action et développe la concertation avec les collectivités territoriales, sur son territoire ou sur un périmètre plus large, dans le cadre notamment de projets auxquels il participe ou contribue. Il a signé des conventions avec un certain nombre de partenaires pour préciser le rôle dans la mise en œuvre des actions de la charte.</li><li>• Il a mis en place un dispositif de suivi d'évaluation de façon à pouvoir rendre compte de ces actions et de leur impact sur le territoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La charte affichait l'objectif d'une communication « homogène, en partie commune », entre le Parc, les communes et la Communauté de communes. S'il paraît judicieux de rechercher une cohérence dans leurs communications respectives, il faut en revanche se poser la question de l'efficience que pourrait avoir un « schéma général » tel qu'il était inscrit dans la charte, en termes opérationnels d'une part, et au regard des prérogatives de chaque partenaire d'autre part.</li><li>• La charte prévoyait de « saisir les instances de consultation des questions à traiter par le Syndicat mixte pour qu'elles expriment un avis ou des recommandations en préalable des choix stratégiques du Comité syndical ». Cela a été fait avec le Conseil scientifique sur différents projets. En revanche, le Conseil de développement n'a pas été mis en place et celui du PETR n'a pas été mobilisé sur des projets ou sur les orientations stratégiques du Parc. Il pourrait être important de mettre en place un conseil de développement à l'échelle du Parc, mais aucun moyen n'a jusqu'à présent été dédié à l'animation de ce type d'instance.</li><li>• Le Parc rend des avis sur des projets d'équipements, d'urbanisme ou d'aménagement. Il permet ainsi de prendre en compte dans ces projets les valeurs qu'il porte et dont il est le garant. Il n'est toutefois pas consulté de façon systématique, et ses avis n'ont pas toujours été respectés.</li><li>• Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place à partir de 2015 a pour objectif de mieux rendre compte des actions du Parc et de leur impact pour son territoire. Il est cependant resté sous utilisé et les indicateurs définis n'ont pas été régulièrement renseignés.</li></ul> <p>La pandémie de COVID-19 a lourdement handicapé et freiné les animations. Le retour à la normale ne se fait que très progressivement. Tout se passe comme si les conditions liées à la crise sanitaire avaient entraîné une forme de « repli sur soi ».</p>

### **Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été réalisé :**

- Les communes, les EPCI et le Parc adaptent leurs communications afin qu'elles soient homogènes, en partie communes, et que tous les ménages soient touchés et se sentent concernés. Un schéma général de la communication des collectivités est élaboré en concertation
- Mettre en place un forum annuel ouvert à tous à l'occasion du bilan annuel du Parc
- Mettre en place un conseil environnemental, social, économique et culturel remplissant le rôle d'organe consultatif
- Créer un conseil des jeunes intercommunal à la dimension des communes
- Réunions Parc/communes au moins une fois par an ; chaque conseil municipal invite le Bureau du Parc à faire un point d'information, de bilan et de prospective
- Réunions Parc/EPCI au moins une fois par an ; le Bureau du Parc est invité à faire un point d'information, de bilan et de prospective
- Réunion annuelle des institutions locales (État, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations, etc.) pour s'informer mutuellement des projets, mieux orienter et coordonner les efforts sur le territoire, évaluer les actions réalisées et éviter le développement d'actions contradictoires
- Créer un centre de ressources commun à toutes les institutions pour faciliter les échanges et les prises de décision
- Créer un réseau de bénévoles à partir d'un appel à volontariat pour participer aux missions d'éducation, de citoyenneté, de protection et de valorisation des patrimoines, de diffusion de l'information

L'instabilité technique qui a régné durant la majeure partie de la mise en œuvre de cette charte n'a pas été propice à la mise en œuvre de toutes ces actions.

### **Préconisations pour la prochaine charte**

#### **Concernant l'articulation des différents acteurs publics et partenaires intervenants sur le territoire**

- Engager un travail de clarification et répartition des rôles, identifier et développer les mutualisations et synergies possibles (conventions)
- Développer, afficher et inscrire dans les missions des agents le rôle d'expertise, d'avis et d'assistance technique du Parc aux porteurs de projets et maître d'ouvrage ; établir des référentiels d'appréciation des projets, une commission des avis, composée d'élus
- Formaliser les modalités d'implication du Parc dans l'élaboration des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme, dans l'optique de l'associer de façon systématique et le plus tôt possible dans ces projets

#### **Concernant l'implication et la participation des habitants et acteurs du territoire**

- Mettre en place une instance participative (conseil de développement ?) permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes aux réflexions sur les orientations et décisions du Parc
- Renforcer le rôle du Conseil scientifique, notamment dans la production d'avis sur les projets pouvant avoir un impact sur le territoire

- Soutenir l'activité de l'association Les Amis du Parc ;
- Envisager de créer un réseau de bénévoles qui participent aux objectifs du Parc et l'animer.

#### **Concernant l'information et la communication**

- Renforcer la communication et l'information du Parc vers les habitants :
  - en organisant des animations, des actions d'information et de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, au territoire et à la transition ;
  - en développant des outils dans l'objectif de faire connaître l'action du Parc et de rendre compte des actions menées en permettant l'expression des parties prenantes ;
  - en intensifiant la communication numérique, nouveau mode de communication permettant de toucher un public plus jeune.

#### **Concernant le suivi et l'évaluation de la charte**

- Assurer le recueil régulier et la valorisation des données et informations nécessaires à l'évaluation de la charte tout au long de sa mise en œuvre.

## 2. Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages

### **Article 6 : Protéger la biodiversité et l'environnement. En faire des facteurs de développement et de richesses de notre territoire.**

La biodiversité est déclarée comme valeur propre du territoire. Les préoccupations environnementales de protection de la biodiversité sont affichées comme des objectifs forts de la charte du Parc et se retrouvent dans l'ensemble des projets et dans la stratégie de développement territorial.

L'orientation « Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages » met l'accent sur :

- le suivi des milieux et espèces ;
- la mise en œuvre des relations homme/nature valorisant les patrimoines sur le long terme ;
- la gestion exemplaire des sites emblématiques du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions de veille, de suivi, de protection et de gestion du patrimoine naturel sont mises en œuvre. Ces actions peuvent être déclinées à l'échelle du Parc naturel régional ou bien d'autres sites présentant un statut de protection (Réserve naturelle nationale, sites Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, etc.).

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

#### 1. Définir une stratégie

##### **Ce qui était inscrit dans la charte**

La charte ne faisait aucune référence à une stratégie.

##### **Ce qui a été réalisé**

Le CNPN, dans son avis rendu en 2015, a souhaité que cette orientation soit précisée en élaborant un document cadre des objectifs du Parc en matière de patrimoine naturel.

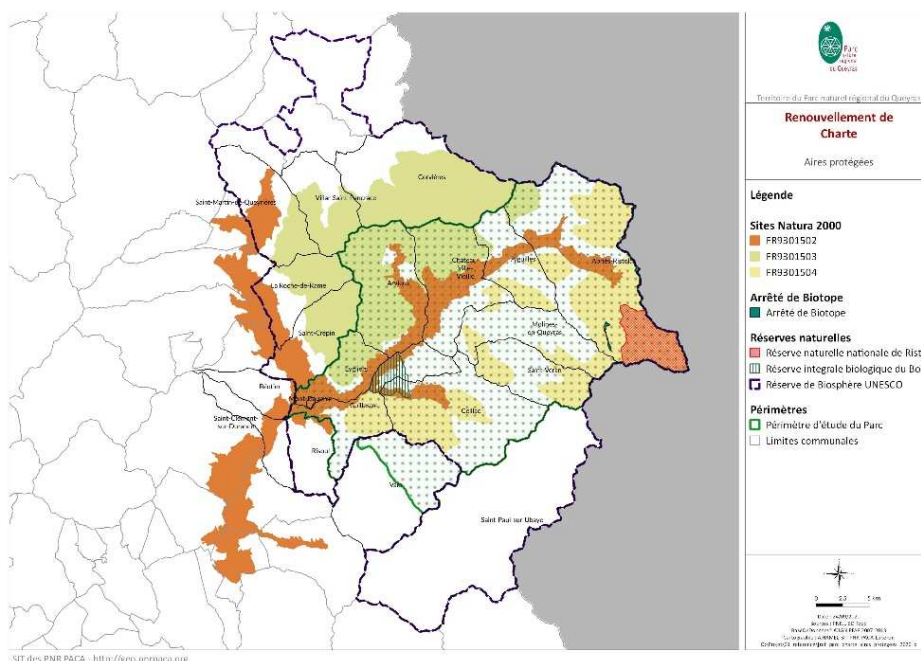
Un poste de chargé de mission dédiée à la biodiversité a été créé au sein de l'équipe du Parc en septembre 2015.

La « Stratégie Biodiversité » a été élaborée puis validée par le comité syndical en juin 2018. Ce document dresse un bilan des connaissances en matière de biodiversité sur le territoire, identifie et priorise les actions à mettre en œuvre.

#### 2. En matière de gestion de sites naturels

L'un des grands objectifs de la charte était d'assurer une gestion exemplaire des sites faisant l'objet de classement ou justifiant une « qualité emblématique ».

Ces sites font ainsi l'objet de mesures de protection ou de gestion ; ils couvrent au total 75 876 ha, en partie en dehors des limites du Parc



- Site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin (ZSC) avec 19 658 ha (dont 13 000 ha dans le périmètre du Parc)
- Site Natura 2000 de Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (ZSC) avec 26 801 ha (dont 10 361 ha dans le périmètre du Parc)
- Site Natura 2000 du Haut Guil - Mont Viso - Valprévère (ZSC) avec 18 833 ha (dont 18 772 ha dans le périmètre du Parc)
- Site Natura 2000 de la Vallée du Haut Guil (ZPS) avec 6 370 ha
- Site Natura 2000 du Bois des Ayes (ZPS) qui est hors périmètre du Parc
- Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso avec 2 300 ha
- Réserve biologique intégrale du bois d'Assan avec 1 032 ha
- Arrêté de protection de biotope de la vallée des lacs avec 38 ha

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Organiser [...] la gestion des espaces naturels [...] en associant un organisme de pilotage
- Faire fonctionner la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso
- Coordonner, animer et surveiller la zone objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope de la vallée des lacs
- Coordonner et animer les sites Natura 2000 du territoire
- Déposer [...] le dossier de candidature au programme MAB Réserve de Biosphère (UNESCO)
- Étudier les formes de protection adéquate du val d'Escreins [...]
- Mettre en place des réserves biologiques forestières [...]
- Renforcer les liens et les échanges d'expériences entre sociétés de chasse, communes, Parc, sur les réserves de chasse et la faune sauvage
- Réhabiliter les sites occupés par les domaines skiables abandonnés [...]
- Engager une dynamique forte d'innovation [...] en matière de reconversion des sites et d'activités alternatives.
- Communiquer sur la valeur écologique et paysagère des clapiers

### Ce qui a été réalisé

Le Parc anime cinq sites Natura 2000 : Haut-Guil Mont Viso Valprévère, Rochebrune Izoard Vallée de la Cerveyrette, Steppique Durancien et Queyrassin, Vallée du Haut-Guil, Bois des Ayes (rédaction des documents d'objectifs, mise en œuvre des actions prévues, contractualisation de mesures agroenvironnementales et contrats Natura 2000 forestiers, actions de sensibilisation, contribution aux évaluations des incidences...).

La gestion de ces sites s'inscrit dans la stratégie du Parc en matière de biodiversité : gestion des bois sénescents (contrat Natura 2000 à Praroussin), suivi et protection d'espèces et d'habitats relevant des directives européennes (bouquetin des Alpes, combes à neige, bas-marais arctico-alpins).

Le Parc assure la gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso (recrutement du personnel en 2010, rédaction et réalisation et évaluation du premier Plan de gestion, rédaction et réalisation du deuxième Plan de gestion 2019-2028 en cours, 96 actions ont été mises en œuvre au titre des objectifs de protection, de gestion et de sensibilisation de la réserve). Cette protection confère au Parc une autorité dans l'application des mesures de protection. Elle permet en outre des expérimentations transposables à d'autres territoires du Parc, comme la mise en œuvre de diagnostics éco-pastoraux ou encore la recherche d'indicateurs sur l'état de conservation des habitats, réalisés dans le cadre de l'adaptation des modes d'exploitation pastorale aux objectifs de conservation en réserve naturelle.

Le site d'Assan a fait en 2014 l'objet d'un classement en réserve biologique intégrale à l'initiative et soutenue par le Parc, l'ONF et la Commune de Guillestre. Ce classement soustrait le site à l'exploitation forestière, limite drastiquement la fréquentation humaine et permet de suivre l'évolution naturelle des habitats forestiers et de leurs fonctionnalités écologiques.

Le Parc assure les actions de protection et de sensibilisation sur le secteur qui fait l'objet de l'arrêté de protection de biotope du vallon de Bouchouse : maraudage (sensibilisation et surveillance non réglementaire), supports d'interprétation sur site, entretien des zones en défens, suivi du Caricion et des espèces visées par l'APPB.

La modification en juillet 2011 de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2005<sup>10</sup> a rendu la réglementation du site plus efficace et applicable. Elle est globalement bien respectée, amenant à une meilleure protection des espèces visées. Les dispositifs de sensibilisation – comme les panneaux de sensibilisation et d'interprétation autour des lacs et au départ du sentier d'accès principal – sont efficaces (les pratiques sont en général modifiées après l'intervention des maraudeurs) et appréciés car ils apportent l'information nécessaire au respect de la réglementation sans nécessairement y faire référence.

Le dispositif est aujourd'hui largement étendu à d'autres problématiques que la biodiversité, comme l'agropastoralisme ou la cohabitation entre chiens de protection et randonneurs, et à d'autres sites que le vallon de Bouchouse.

Le Parc porte, avec son voisin italien Parco del Monviso, la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso. Ce territoire de 108 communes (dont 20 communes françaises) a été classé « Réserve de biosphère » le 28 mai 2013. Le Parc contribue dans ce cadre à porter des projets favorisant l'engagement des acteurs économiques de ce territoire dans une transition à la fois économique, sociale et environnementale.

### 3. En matière de connaissance

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Maintenir et développer le suivi des populations [...]
- Poursuivre l'inventaire des arbres d'intérêt pour la science et la biodiversité, l'identification des îlots forestiers dédiés à la sénescence
- Accompagner et dynamiser les programmes de recherche archéologique et paléo-écologiques
- Appuyer des communes pour faire un suivi environnemental précis des coûts d'exploitation forestière
- Engager une veille environnementale sur l'ensemble des milieux aquatiques
- Développer des actions permettant la mise en œuvre de corridors écologiques, de projet de trame verte et bleue reliant le Queyras et les territoires voisins
- Développer un suivi quantitatif et qualitatif des flux touristiques et de leur impact sur la faune et la flore dans les zones à forte sensibilité écologique
- Choisir des modes d'entretien des bords de route et de déneigement respectant les milieux [...]
- Le Parc a pour mission, au regard de la charte, d'« assurer un suivi de l'évolution des espèces rares et endémiques, des milieux, des écosystèmes ainsi que d'assurer une veille environnementale ».

#### Ce qui a été réalisé

Le Parc assure de façon régulière le suivi d'espèces : faunistiques (lièvre variable, lièvre d'Europe, bouquetin des Alpes, loup) et floristiques (primevère de Haller, tofieldie boréale, botryche nain), ainsi que d'habitats (bas-marais arctico-alpins, combes à neige).

Il anime un réseau d'éco-acteurs, et attribue annuellement le Trophée de la Réserve qui finance un projet économique, associatif ou citoyen durable ; parmi les lauréats de ce trophée on compte par exemple le Camp de base de la Monta et son projet « Se retrouver en passant par les autres » (camping entretenant son terrain grâce à l'éco-pâturage, proposant essentiellement des produits locaux, limitant les déchets, valorisant les déchets organiques, promouvant la culture locale) et le Spazio Vitale pour son initiative *Custodi del Suolo*, qui vise à améliorer les sols en portant à connaissance les bonnes pratiques auprès d'un large public.

Dans son avis de 2015, le CNPN a souhaité que soient étudiés de « *nouveaux espaces de gestion de la biodiversité complémentaires à l'existant* » (cf. avis CNPN 2015 p.7). Une réflexion réunissant élus et techniciens a été engagée concernant les différentes options de gestion du site du lac de Roue (réserve naturelle régionale, mise en défens partielle dans le cadre Natura 2000, plan de gestion global pour une labellisation Espaces Naturels Sensibles aujourd'hui valide), mais les discussions n'ont à ce jour pas abouti à un portage politique.

Une réflexion a également été menée en 2019 pour la classification en Réserve régionale du val d'Escreins (Vars) mais les élus municipaux ont fait le choix de ne pas s'engager dans cette démarche.

<sup>10</sup> Arrêté préfectoral n°2005-187-2 du 6 juillet 2005 portant création d'une zone de protection de biotope.

Le Parc assure des suivis de la fréquentation touristique sur différents sites sensibles, par exemple dans le cadre du projet de réaménagement et de requalification paysagère du col Agnel. Ce suivi permet de concevoir des aménagements visant à réduire l'impact de cette fréquentation.

En 2021, le Parc a réalisé une cartographie des continuités écologiques permettant notamment d'identifier et prendre en compte ces continuités dans les PLU.

Le Parc anime un « réseau d'observateurs privilégiés », composé d'une dizaine d'habitants portés sur les observations de terrain par leur goût personnel, leur culture naturaliste et leurs activités d'extérieur. Cette action, qui ne figurait pas dans la charte, a été inscrite dans les orientations triennales 2014-2017 et mise en œuvre à partir de 2018, dans la double optique de recueillir des données faunistiques et floristiques et de développer des liens avec les acteurs, partenaires ou personnes impliqués. Au terme de sa première année d'existence, ce réseau a fourni 75 observations faunistiques et 10 observations floristiques référencées dans le temps et l'espace, qui constituent autant de compléments utiles à la connaissance du territoire. Ce réseau reste toutefois assez confidentiel et mobilise peu d'observateurs.

Le Parc appuie des programmes de recherche archéologique ou paléo-écologique en contribuant aux opérations de terrain par des moyens humains. Plusieurs agents du Parc ont par exemple creusé trois fosses exploratoires pour la recherche et l'analyse de charbons anciens dans la Réserve biologique intégrale d'Assan, dans le cadre d'une investigation portée par Brigitte Talon, de l'Institut méditerranéen de biologie et d'écologie. Ces opérations ont abouti à la découverte de charbons de pins sylvestres datés respectivement à 3700 ans av. J.-C., 400 ans av. J.-C. et à l'an 1000.

Le Parc contribue au dispositif de suivi de la qualité des cours d'eau développé par le Département ; il participe au groupe de travail sur la mortalité piscicole et aux réunions annuelles de l'observatoire départemental.

Les orientations triennales 2014-2017 prévoyaient la réalisation d'un guide de diagnostic des enjeux environnementaux des alpages. En pratique, ce projet est devenu caduc car le Parc a défini des indicateurs de terrain contribuant à améliorer la connaissance de l'état des alpages, en termes environnementaux principalement, et a développé au sein du SIT une base de données dédiée pour les relever cartographiquement.

Le Parc a participé, dans le cadre de sa convention avec l'ONF, à des sorties de terrain en amont de martelages, pour prendre en compte des arbres à valeur biologique dans la gestion sylvicole. Cela permet également d'enrichir les connaissances sur les arbres d'intérêt pour la science et la biodiversité.

4. En matière de prise en compte et de conciliation des enjeux environnementaux des activités touristiques et économiques, des projets d'équipement et d'aménagement

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Maîtriser les circulations motorisées dans les espaces naturels [...]
- Dresser un inventaire des voies autorisées et des voies non autorisées
- Élaborer [...] un schéma plus détaillé des circulations moteur autorisées [...]
- Prendre des arrêtés uniformes [...]
- Faire appliquer ces arrêtés municipaux
- Créer une brigade verte de garde champêtre/agent assermenté pour faire respecter les réglementations relatives aux stationnements, circulations non autorisées, camping sauvage...
- Faire du Queyras un territoire d'expérimentation et d'étude en matière de prélèvement des matériaux rocheux charriés

#### Ce qui a été réalisé

La maîtrise des circulations motorisées dans les espaces naturels fait partie des objectifs particulièrement mis en avant dans la charte. Un schéma des circulations à moteur, commun à l'ensemble des communes du territoire, a été élaboré en 2017. Il définit les conditions d'accès aux pistes et chemins par les engins motorisés...

À ce jour, neuf des dix communes ont pris les arrêtés municipaux correspondant à ce schéma.

La police de l'environnement effectue des missions ponctuelles de surveillance, par exemple à l'occasion de manifestations attirant de nombreux visiteurs dans le territoire.

Le Parc a joué un rôle moteur, en partenariat avec le Département, dans le projet de réaménagement du col

Agnel et de gestion de la fréquentation sur le site Agnel/Bouchouse/Asti. Il a dans un premier temps établi un diagnostic de la dégradation du site depuis plusieurs années et a, avec l'ONCFS, attiré l'attention sur ce sujet. Il a ensuite élaboré un avant-projet d'aménagement du site d'accueil des visiteurs.

Le Département s'est alors emparé de la problématique dans le cadre de l'opération « Grands cols » et de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience du Parc. Cette gestion a permis de diminuer l'impact de fréquentation touristique sur le milieu naturel, avec notamment pour effet la reprise de la végétation dans les zones de mise en défens autour des sentiers. Cette action constitue une expérience considérée comme exemplaire sur laquelle pourront s'appuyer d'autres projets, comme celui en cours de réflexion sur le lac de Roue.

Le Parc a suivi la reprise en 2019 de l'exploitation de la carrière de Guillestre, le renouvellement d'une concession nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000 (la carrière est située en zone spéciale de conservation (ZSC) Steppique Queyrassin et Durancien. Il a participé au comité d'exploitation du site, qui a réuni en juillet 2021 l'exploitant, la DREAL et l'animateur Natura 2000, et a effectué une visite d'évaluation des incidences à l'automne 2021, avec la gendarmerie nationale, à la suite de l'observation de nombreux allers-retours de camions chargés de déblais et remblais inertes. Il n'y pas eu de projet de nouvelle carrière depuis lors.

### **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc :**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu

De préserver le patrimoine naturel remarquable du Queyras

- Disposer d'une stratégie de préservation de la biodiversité
- Améliorer la connaissance des espèces, des milieux, des écosystèmes
- Assurer une veille environnementale
- Assurer un suivi de l'évolution des espèces, milieux et écosystèmes patrimoniaux

D'intégrer la biodiversité dans la vie du territoire

- Assurer une préservation exemplaire de la biodiversité sur les sites sensibles ou protégés
- Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets du territoire et la pratique des activités humaines
- Maîtriser la circulation des véhicules motorisés
- Soutenir et s'intégrer dans des projets de recherche

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit acteur et moteur d'une stratégie de préservation de la biodiversité mobilisant et coordonnant les partenaires concernés

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc s'est doté d'une stratégie de préservation de la biodiversité sur son territoire, ainsi que de moyens pour la mettre en œuvre, à travers notamment la création d'un poste de chargé de mission dédié.</li><li>• Il assure la gestion et la protection d'espaces naturels remarquables ou emblématiques (sites Natura 2000, Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso, APPB vallon de Bouchouse, etc.). Il a soutenu le classement du site d'Assan en réserve biologique intégrale.</li><li>• Il expérimente sur ces espaces des actions à travers lesquelles il acquiert une expérience et un savoir-faire qu'il peut ensuite déployer sur l'ensemble de son territoire, que ce soit par exemple en matière de connaissance de la biodiversité, de gestion des habitats (suivi pastoral, réhabilitation prairies dégradées) ou d'éducation à l'environnement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La stratégie arrêtée est ambitieuse : sa mise en œuvre nécessite des moyens importants. Or, les financements dédiés à l'animation des sites Natura 2000, par exemple, ont été réduits. Ils sont passés de 1,5 ETP à 1,3 ETP à la suite de l'aménagement du temps de travail d'un agent du Parc. La demande formulée par le Parc de rétablir ces moyens à 1,6 ETP a été refusée par les services de l'État.</li><li>• Envisager de « nouveaux espaces de gestion de la biodiversité complémentaires à l'existant », comme l'a souhaité le CNPN dans son avis de 2015, suppose d'engager des moyens complémentaires (moyens humains et financiers, police de l'environnement) – ce qui soulève un double questionnement :<ul style="list-style-type: none"><li>○ dans quelle mesure faut-il effectivement étendre ces espaces, ou concentrer les moyens existants sur ceux qui existent ?</li><li>○ l'action du Parc doit-elle se focaliser sur les milieux les plus sensibles et remarquables, ou bien rechercher la meilleure prise en compte possible des enjeux de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire ?</li></ul></li></ul>

On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère de son territoire.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc a développé des actions pour limiter l'impact de la circulation des véhicules motorisés sur les milieux naturels et celui des activités touristiques sur les sites les plus fréquentés.</li><li>Il est sollicité, plus fréquemment aujourd'hui que par le passé, pour émettre ou contribuer à des avis sur des projets d'équipement ou d'aménagement.</li><li>Il a établi une cartographie qui permet d'identifier et prendre en compte les continuités écologiques dans les PLU.</li><li>Il participe, de façon ponctuelle, à différents travaux ou réflexions (par exemple : suivi de la reprise de l'exploitation de la carrière de Guillestre, sorties de terrain avec l'ONF pour prendre en compte des arbres à valeur biologique dans la gestion sylvicole).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les avis du Parc sur des projets d'équipement ou d'aménagement restent consultatifs. Le Comité syndical se base sur l'expertise de l'équipe technique pour rendre ces avis. Il ne reprend cependant pas nécessairement l'ensemble des éléments préparés par les agents</li><li>La limitation des circulations motorisées est un sujet sensible. La réalisation d'un schéma sur l'ensemble du territoire du Parc a été un long processus, et seules les communes d'Abriès-Ristolles, Arvieux, Ceillac, Eyglies Saint-Véran et Vars ont, à ce jour, pris les arrêtés municipaux correspondant à ce schéma. Le respect de ces arrêtés suppose ensuite des contrôles qui relèvent de l'autorité de police des maires, qu'il est difficile de mobiliser sur cette question, et le projet de créer à l'échelon intercommunal une brigade verte de gardes champêtres n'a pas été repris.</li><li>Le Parc produit des connaissances visant à mieux intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme même si cela n'est pas nécessairement le cas (cf. orientation sur l'urbanisme).</li><li>Les outils mis en place pour faire évoluer les pratiques pastorales dans les secteurs faisant l'objet de mesures de protection ont une efficacité limitée. En effet, ces outils sont de simples leviers financiers qui, bien qu'acceptés par les acteurs pastoraux, ne permettent pas leur appropriation des enjeux de biodiversité, nécessaire à l'évolution des pratiques sur le long terme.</li></ul>

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc a développé le suivi d'un certain nombre d'espèces et d'habitats. Ce suivi permet d'améliorer les connaissances disponibles et de mettre en œuvre des mesures adaptées de protection.</li><li>Il anime un « réseau d'observateurs privilégiés » locaux, et apporte son appui à des programmes de recherche archéologique ou paléo-écologique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La mobilisation des acteurs et l'animation des dispositifs supposent une disponibilité que le Parc n'a pas nécessairement. Par exemple, l'identification des « arbres bio » (c'est à dire favorables à la biodiversité forestière car pouvant notamment accueillir une faune et une flore particulière(s) dans le cadre de l'inventaire des arbres d'intérêt et l'identification d'îlots forestiers dédiés à la sénescence) se fait en fonction des opportunités lors des sorties sur le terrain que différents agents réalisent pour d'autres missions. La dynamique du « réseau d'observateurs privilégiés » a tendance à s'essouffler, la maintenir supposerait des moyens d'animation qui font défaut. L'impossibilité pour ces observateurs de saisir leurs données en ligne représente également un frein.</li><li>Le poste de chargé de mission forêt a été supprimé en 2013, à la suite d'une fin de CDD non renouvelé. Entre 2018 et 2020, un autre chargé de mission a en partie porté ce sujet, mais l'agent concerné a à son tour cessé de travailler au Parc à la fin de son contrat au début de l'année 2021. Cette intermittence limite les capacités d'intervention du Parc sur les enjeux forestiers.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il soit développeur de la connaissance du territoire, de l'observation de ses évolutions en particulier pour ce qui concerne les milieux et ressources naturelles, et du lien avec le monde de la recherche.

### **Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été réalisé :**

La charte prévoyait d'étudier « les formes de protection adéquate du val d'Escreins » :

- Ce territoire fait à nouveau partie du territoire du Parc après la réintégration de la Commune de Vars en 2018. En septembre 2019, une réunion avec la Région avait été organisée, dans le val d'Escreins, pour la mise en place éventuelle d'une réserve régionale

La charte prévoyait des actions liées « au déclin du ski alpin », sans que les objectifs soient précisés :

- Quelques actions ponctuelles de démontage de cordelines ou de remontées mécaniques comme à Aiguilles, par exemple, ont été menées par des communes et la régie des remontées mécaniques. Ces actions relèvent moins de mesures spécifiquement liées à la préservation de la biodiversité que d'une reconversion des sites et, plus largement, des activités touristiques hivernales, sur laquelle une « dynamique forte d'innovation », inscrite dans la charte, n'a pas été engagée
- Actuellement, l'Office de tourisme travaille à la diversification des activités touristiques, avec entre autres la volonté de développer le volet bien-être, au travers de la sylvothérapie notamment

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Prévoir l'actualisation de la stratégie du Parc en matière de biodiversité au regard de l'amélioration des connaissances d'une part et de l'évolution des enjeux d'autre part. Assurer l'adéquation des moyens disponibles au regard des objectifs fixés
- Poursuivre les missions d'observation et de suivi des populations et des milieux
- Renforcer le rôle du Parc dans l'expérimentation et le déploiement de méthodes de préservation des milieux naturels, en lien notamment avec les activités pastorales et les activités touristiques

Renforcer les liens et les échanges d'expérience entre sociétés de chasse, communes et Parc sur les réserves de chasse et la faune sauvage (Syndicat mixte) :

- Il y a une seule réserve de chasse et de faune sauvage, à Ristolas. Il y a des échanges informels entre les agents du Parc et ceux des sociétés de chasse, en dehors de tout cadre formalisé

Choisir des modes d'entretien des bords de route et de déneigement respectant les milieux :

- Concerne le Conseil départemental

Communiquer sur la valeur écologique et paysagère des clapiers :

- Action non engagée, manque de moyens humains, de temps et de priorisation.

Appuyer les communes pour faire un suivi environnemental précis des coupes d'exploitation forestière :

- Action non engagée, manque de moyens humains, de temps et de priorisation

Actions qui devaient contribuer à « faire du Queyras un territoire d'expérimentation et d'études en matière de prélèvement des matériaux rocheux charriés » :

- Action non engagée, manque de moyens humains, de temps et de priorisation

- Assurer la cohérence des projets d'aménagement et documents d'urbanisme avec les objectifs poursuivis en matière de préservation de la biodiversité
- Veiller à l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- Assurer la mise en œuvre au niveau de chaque commune des objectifs définis au niveau du Parc (comme en matière de circulations motorisées)
- À moyen constant, concentrer les efforts de protection sur les sites de protection et de gestion déjà existants

### 3. L'eau en haute montagne, protéger la vie

#### **Article 7 : L'eau, les rivières et les matériaux**

Plusieurs engagements étaient affichés dans le contrat de rivière du Guil :

- lancer un programme de protection de la population en rénovant les ouvrages hydrauliques ;
- assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- respecter le processus naturel d'enneigement ;
- devenir un territoire d'expérimentation et d'étude en matière de prélèvement des matériaux rocheux issus des crues.

#### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Pour réduire l'exposition aux risques et particulièrement aux risques d'inondation

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Dresser un état des lieux des ouvrages et mesures de protection. Mettre en place un programme de rénovation et de gestion des ouvrages [...] et inciter à leur regroupement pour aboutir à une capacité technique, humaine et financière suffisante, en prenant appui sur l'expérimentation développée par le Parc avec l'aide de la Région et de la Société du canal de Provence relative à « la prise en compte des risques naturels majeurs par les territoires de projets ».
- Actualiser et appliquer le programme de restauration et d'entretien des ripisylves pour la gestion préventive de l'écoulement des crues et la préservation du fonctionnement hydro-écologique des rivières.
- Entretenir la mémoire des risques naturels, collecter les informations au sein du centre de ressources créé par le Parc. Mettre en place un dispositif de sensibilisation aux risques.
- Les communes et les communautés de communes s'engagent à prendre en compte le risque inondation dans les PLU ou SCOT et à préserver la fonctionnalité du lit majeur du Guil et de ses affluents.

#### **Ce qui a été réalisé**

En 2014, le Parc a réalisé, dans le cadre du contrat de rivière, le plan de gestion du transport solide et un inventaire des ouvrages hydrauliques. Cet inventaire a été complété en 2021 sur les autres risques naturels par le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) de l'ONF dans le cadre d'une étude calquée sur l'appel à projets « Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne » (STePRiM) lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Ce sont au total 2000 ouvrages hydrauliques qui ont été répertoriés et cartographiés. Le Parc a ensuite apporté son appui technique pour réaliser le cahier des charges sur les diagnostics des digues, porté par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ). Ces études ont permis d'analyser les enjeux pour définir une stratégie et un programme d'actions : le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). À quelques années d'intervalle, le Parc a monté deux dossiers de candidature pour une labellisation du territoire avec un PAPI d'intention pour la période 2014-2016 et un PAPI complet de 2019 à 2025 (pour un montant prévisionnel de travaux à hauteur de 14,6 M€). Une base de données a parallèlement été constituée sur le SIT (Système d'Information Territoriale) pour diffuser les connaissances à toutes les communes et à la Communauté de communes, qui exerce les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

L'ensemble de ces démarches ont permis d'engager une gestion collective des ouvrages à l'échelon intercommunal, indispensable pour prioriser et planifier

les travaux de restauration et d'entretien des ouvrages de protection : le risque d'inondation est le risque qui engendre le plus de dégâts sur le territoire et les ouvrages construits à la suite de la crue de 1957 n'étaient pas entretenus, par manque d'une maîtrise d'ouvrage. Celle-ci est désormais assurée par la CCGQ, qui a pu déployer sa compétence GEMAPI sur la base des études réalisées au préalable par le Parc. C'est ainsi que deux digues ont été restaurées et font l'objet d'un arrêté de classement. Des travaux sont inscrits au PAPI sur trois dispositifs de protection : les ouvrages de protection contre les crues du Chagnon à Vars, ceux contre les crues du Guil à Château-Ville-Vieille ceux contre les crues du Palps à Risoul. Des travaux d'aménagement des confluences pour réduire le risque d'inondation sont également prévus sur le torrent du Peynin à Aiguilles et sur le torrent du Rivet à Arvieux. La gestion des risques ne se limite pas à la gestion des ouvrages. C'est ainsi par exemple qu'une étude sur le tracé des pistes de ski de fond a été portée par la Communauté de communes, dans le cadre du contrat de rivière ; certains tronçons ont été abandonnés dans le lit du Guil, d'autres ont fait l'objet de travaux de sécurisation.

Le Parc continue d'animer ces outils contractuels et monte les dossiers de candidature. Il porte en outre des actions de sensibilisation d'une part et propose des outils de gestion de crise d'autre part, pour aider les communes à répondre à leurs obligations réglementaires en matière de gestion de crise et d'information préventive (toutes les communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels ont des obligations réglementaires, comme le fait de disposer d'un plan communal de sauvegarde à jour et d'un document d'information communale sur les risques majeurs, d'organiser des exercices de gestion de crise). Il a lancé des études historiques, sur les inondations du bassin versant du Guil et les glissements de terrain dans le Haut-Guil, pour collecter des informations sur les événements passés et entretenir ainsi la mémoire des risques naturels. Il a également mené des actions de sensibilisation, dans le cadre du PAPI et de la GIRN (Gestion Intégrée des Risques Naturels) : panneaux de commémoration de la crue de 1957, pièce de théâtre sur la crue de 1957, plaquette sur le glissement de terrain du Pas de l'Ours, mallette pédagogique à destination des scolaires sur les risques naturels (de la maternelle à la 6<sup>e</sup>), projet de sentier d'interprétation sur les risques, repères de crue et panneaux explicatifs sur 10 communes du bassin versant du Guil, expositions à l'occasion des 60 ans de la crue de 1957, stand du Parc, conférences sur le risque torrentiel (à Ceillac en 2017) et sur le glissement de terrain du Pas de l'Ours (à Aiguilles en 2019) à destination des populations locales...

Le Parc a rédigé un guide de réduction de la vulnérabilité de l'habitat en montagne au risque torrentiel. Ce document a été décliné en deux formats destinés l'un au grand public, l'autre aux acteurs socioprofessionnels du bâtiment, ainsi qu'aux services de l'État pour l'instruction des permis de construire. Une enquête est en cours pour évaluer son utilisation. Des formations sur ce sujet sont en outre prévues dans le cadre du PAPI 2019-2025, l'axe 5 du PAPI concernant la réduction de la vulnérabilité des bâtiments.

Une application « Eau et gestion des risques » a été mise en place sur le SIT pour partager les connaissances à l'échelle du bassin versant du Guil. La base de données en ligne est facilement accessible, sa gestion est assurée par le Parc naturel régional du Luberon.

Le Parc a élargi son champ d'action aux autres risques naturels. Il s'appuie sur son expérience d'animateur d'outils contractuels pour monter des programmes d'actions multirisques. Après avoir assuré la concertation d'une étude expérimentale réalisée par l'État sur les risques naturels du bassin versant du Guil, il porte une étude stratégique sur la prévention des risques naturels visant à identifier les secteurs d'enjeux, un programme d'actions et une analyse économique de ce dernier. La démarche est innovante : travailler sur l'ensemble des risques naturels d'intensité fréquente et rare, tester des nouveaux outils de croisement entre les aléas et les enjeux, analyser les dommages matériels et humains liés aux risques naturels à l'échelle d'un territoire (et non d'un projet). Les réunions de présentation des résultats de l'étude aux élus permettent de partager les connaissances sur les risques naturels et de les sensibiliser sur les outils et dispositifs existants.

### Trois exemples de projets inscrits au PAPI sur le territoire du Parc

<p><u>La protection contre les crues du Guil à Château-Queyras</u></p> <p>Les études préalables à la maîtrise d'œuvre du projet global d'aménagement et de protection des crues de la plaine du Guil à Château-Queyras ont été engagées dans le cadre du PAPI sous maîtrise d'ouvrage conjointe de la CCGQ et du CD05, avec un comité de pilotage intégrant le Parc, animateur du PAPI. La concertation a été engagée à l'automne 2020 avec les élus départementaux et communaux. L'avant-projet a été présenté en février 2021, les dossiers d'autorisation environnementale déposés et la maîtrise d'œuvre lancée dans le courant de la même année.</p> <p>Le projet correspond pleinement à la stratégie du PAPI et aux objectifs de la charte du Parc, en répondant à la fois aux objectifs de protection contre les risques d'inondation et de restauration des milieux aquatiques.</p>	<p><u>Étude d'avant-projet pour la protection contre les inondations du village de Ceillac</u></p> <p>L'étude engagée en 2019 sous maîtrise d'ouvrage de la CCGQ faisait l'objet de discussions entre la municipalité et la DDT sur la faisabilité des scénarios envisagés. Les travaux de protection apparaissaient trop coûteux (confortement du système d'endiguement et amélioration des écoulements avec le déplacement de réseaux et la suppression d'un pont et d'une passerelle pour limiter le risque d'embâcles).</p> <p>Une étude sur les ouvrages existants a été inscrite dans le PAPI. La dynamique relancée dans ce cadre par le Parc a permis d'engager plusieurs projets sur la commune : un système d'alerte, l'enlèvement de bâtiments dans le lit du Cristillan et l'étude de classement du dispositif d'endiguement.</p>	<p><u>Étude d'avant-projet pour les aménagements et travaux d'entretien du torrent de Peynin (Aiguilles)</u></p> <p>Le projet répond aux besoins de matériaux pour la construction de la route du Pas de l'Ours. Le Département a pu valoriser les matériaux issus des curages réalisés. La Communauté de communes doit achever l'aménagement du cône de déjection et de la confluence avec le Guil.</p>
--	---	--

## 2. Pour préserver ou restaurer les cours d'eau et milieux aquatiques :

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Poursuivre la mise en œuvre du contrat de rivière [...] et entretenir la politique contractuelle y afférente [...].
- Réaliser un diagnostic sur les canaux d'irrigation, mutualiser la planification des travaux de restauration et d'entretien pour maintenir leurs fonctions écologique et culturelle.
- Rétablir les itinéraires de pleine nature (ski de fond, raquettes, VTT, cheval, balade...) aux abords du Guil, sans perturber le fonctionnement de la rivière. Engager des travaux pilotes.
- Améliorer et valoriser la production piscicole notamment en restaurant les habitats aquatiques en lits mineurs et les régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels.
- Développer la concertation dans l'aménagement du territoire. Émettre systématiquement un avis sur les dossiers d'autorisation ou de déclaration « loi sur l'eau » soumis par les communes après avoir conseillé les maîtres d'ouvrage sur les améliorations possibles à apporter à leurs projets.
- Terminer le programme d'assainissement [...]. Mise en service des stations d'épuration de Molines-Saint-Véran et Ceillac [...], de Ristolas-Abriès [...], avec l'unité de méthanisation des boues, lancement des études de définition de la station d'épuration d'Aiguilles-Arvieux-Château-Ville-Vieille [...].
- Renforcer la protection des réseaux d'assainissement mis à mal par les crues.
- Rechercher les meilleures techniques environnementales d'assainissement adaptées aux hameaux et structures d'accueil du public en montagne. Soutenir l'organisation de chantiers pilotes.
- Définir un plan de restauration de la qualité des tronçons pollués du Guil et le mettre en œuvre, pour l'atteinte des objectifs de bon état écologique en 2015 fixés par le SDAGE.
- Coordonner l'élaboration d'un schéma de pérennisation et de qualité de la ressource en eau à l'échelle du Queyras [...]. Réaliser un diagnostic des réseaux et proposer un service d'assistance technique afin d'optimiser le rendement des réseaux. Limiter le nombre de points de captage à protéger. Sécuriser l'approvisionnement. Assurer la qualité des eaux de baignade.
- Protéger les captages d'eau potable : achèvement de la mise en place des périmètres de protection de captages, végétalisation des périmètres de protection, politiques agro-environnementales à déployer, politique de prévention-sensibilisation.
- Sensibiliser la population autour de la gestion de l'eau, les économies d'eau, la gestion des canaux, le rôle de l'Agence de l'eau, la lutte contre la pollution, les substances dangereuses et les pesticides, les eaux usées, la richesse culturelle de l'eau.

### Ce qui a été réalisé

Un avenant a été signé pour prolonger le contrat de rivière (qui arrivait à son terme en 2010) sur la période de 2011 à 2014, afin de finaliser les actions engagées et d'en inscrire de nouvelles en lien avec le SDAGE en cours (comme des travaux de restauration de la continuité écologique, l'inventaire des zones humides, le plan de gestion des cours d'eau, une étude sur la ressource en eau). L'animation s'est poursuivie jusqu'en 2014. Une réunion du comité de rivière a été organisée chaque année, avec un taux de participation moyen de 60 %.

Près des trois quarts des actions du contrat de rivière ont été engagées, et le taux d'engagement financier global est d'environ 98 %. Ce sont 70 % des actions prioritaires au titre du SDAGE qui ont aussi été engagées et réalisées.

Le contrat de rivière, suivi par le Parc, a permis de mener à terme le programme d'assainissement de l'ensemble des communes<sup>11</sup> (en dehors des cas de quelques hameaux qui restent à traiter : le raccordement du hameau de Meyriès est en cours, des travaux sont programmés sur Souliers, Montbardon et les Prats pour 2022-2024). Des travaux importants ont été réalisés, pour un montant total de 24 millions d'euros, avec des résultats significatifs au niveau de la qualité hydrobiologique et physicochimique des cours d'eau – même si l'on peut observer une prolifération d'algues et une DBO<sup>12</sup> variable d'une année à l'autre (mais qui n'est pas forcément liée aux rejets des stations d'épuration) et quelques dysfonctionnements en période touristique ou après de gros orages.

Des systèmes d'assainissement autonomes ont été mis en place par le Parc sur trois refuges : refuge de la Blanche<sup>13</sup>, refuge de Furfande et refuge de Basse-Rua.

Un plan de gestion des transports solides a été élaboré en 2014. Toutes les autorisations d'intervention dans les lits des rivières du bassin versant du Guil s'appuient sur ce plan de gestion, la définition des espaces de mobilité et des profils en long.

Des travaux de recul de berges ou de restauration de la continuité écologique réalisés dans le cadre du contrat de rivière du Guil puis du PAPI ont contribué à reconquérir et préserver des milieux naturels fragiles liés à l'eau.

La charte affichait l'objectif d'« assurer la qualité des eaux de baignades ». Un traitement UV a été installé sur la station d'épuration de Château-Ville-Vieille et de Guillestre, avec un impact positif puisque la qualité bactériologique est meilleure en aval de la station d'épuration. C'est un résultat intéressant compte tenu des activités en eaux vives sur le Guil en été.

Des travaux ont été réalisés par la Fédération de pêche sur les adoux (bras secondaires des rivières directement alimentés par la nappe), dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier (PIT) Monviso (financé par le fonds européen Interreg ALCOTRA) porté par le Parc. Les adoux constituent des lieux assez bien préservés de reproduction de la truite fario<sup>14</sup> et de protection contre les crues. Au total, sur 15 adoux recensés, six ont été restaurés en 2012, ce qui apporte un gain de 230 % de linéaires fonctionnels, qui passent de 950 m en 2010 à 2175 m en 2012.

<sup>11</sup> Ainsi que l'assainissement du camping du Gouret, à Aiguilles, qui faisait l'objet d'une action spécifique de la charte ; la station d'épuration de ce camping a été achevée en 2016.

<sup>12</sup> Demande biologique en oxygène.

<sup>13</sup> Des analyses réalisées avant travaux par l'université de Savoie sur la qualité des milieux avaient révélé une pollution bactériologique dans le milieu principalement liée aux rejets directs du refuge de la Blanche.

<sup>14</sup> La gestion patrimoniale des populations de truite fario, c'est-à-dire sans alevinage, exige des habitats permettant une reproduction naturelle de l'espèce.

## L'enneigement artificiel

**Quelques chiffres** (source : Cereg Ingénierie, Géotechnique SAS, Brigitte Lambey, 2016)

- Surface de pistes enneigées : 70 ha (Queyras) / 210 ha (bassin versant Guil)
- Nombre de canons à neige : 170 (Queyras) / 450 (bassin versant Guil)
- Mode d'alimentation : 4 retenues d'altitude et 1 prélèvement en cours d'eau pour le domaine skiable du Queyras/ 6 retenues et 3 prélèvements sur le bassin versant du Guil
- Volume prélevé brut annuel : 175 900 m<sup>3</sup> (Queyras)/492 200 m<sup>3</sup> (bassin versant Guil)
- Répartition par sous bassin : 64% des prélèvements se réalisent sur le torrent du Chagne (Vars), 15 % sur le torrent de l'Aigue Agnelle, 8 % sur le torrent du Cristillan, 6 % sur le torrent du Bouchet, 5 % sur le torrent de la Rivière et 2 % sur le Guil à l'amont de la confluence avec l'Aigue Agnelle
- Bilan des usages de l'eau (% brut / % net qui est la différence entre le volume brut et le volume restitué) :
  - AEP : 1,2 % / 26,8 %
  - Hydroélectricité : 94,1 % / 0 %
  - Neige de culture : 0,3 % / 0,01 %
  - Irrigation : 4,4 % / 73,2 %
- Impacts potentiels des prélèvements (tout confondus) sur les cours d'eau par sous bassin en hiver au mois de février. Cet indicateur est obtenu en comparant le débit minimum sur 30 jours consécutifs de période de retour 5 ans des cours d'eau avec les prélèvements nets de février. Ne figurent que les cours d'eau impactés par un prélèvement destiné à la neige de culture.

Nom du secteur	Impact maximum (%) en hiver
Aigue Agnelle	5,1 %
Cristillan	5,7 %
Bouchet	1,7 %
Rivière	7,4 %
Guil amont	2,3 %

- Linéaires de cours d'eau court-circuités par les prélèvements liés à l'enneigement artificiel :
  - torrent du Bouchet : 18 %
  - torrent de la Rivière : 30 %
  - torrent du Chagne (Vars) : 38 %

**Conclusion** : Le volume prélevé pour l'enneigement artificiel reste faible sur le bassin versant du Guil en comparaison des autres usages. Ce constat se vérifie d'autant plus sur les stations du Queyras qui, toutes réunies, représentent un tiers des prélèvements du bassin versant du Guil pour l'enneigement artificiel. Par rapport aux débits d'étiage hivernaux des cours d'eau, la part des prélèvements (usages tout confondus) ne dépassent pas 8 %. Il est cependant important de noter que les prélèvements pour l'enneigement artificiel peuvent court-circuiter les cours d'eau et avoir des impacts très localisés. Les linéaires court-circuités sont compris ici entre 18 % et 40 %. Sur ces secteurs, une vigilance particulière est apportée. Les impacts sont analysés finement dans les dossiers réglementaires d'autorisation de prélèvement, en étroite collaboration avec le Parc.

### 3. Pour développer et partager les connaissances sur l'eau, les milieux aquatiques, les risques

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Mettre à jour l'inventaire des sites, sols et milieux pollués
- Centraliser les données d'études, d'inventaires et de suivi sur l'eau (au sein du centre de ressource du Parc) pour parfaire l'état des connaissances, les politiques de gestion mises en œuvre, la sensibilisation des acteurs locaux sur la gestion de l'eau et la préservation de cette ressource fragile
- Compléter l'inventaire du CBNA pour améliorer la connaissance des zones humides [...]
- Élaborer [...] un plan d'actions permettant leur restauration, préservation, entretien et mise en valeur
- Améliorer la connaissance des lacs d'altitude, indicateurs spécifiques des milieux de montagne pour apprécier les évolutions climatiques et la pression anthropique
- Coordonner les travaux d'études, collecter, valoriser et diffuser les résultats.

#### Ce qui a été réalisé

Le Parc a porté dans le cadre du PAPI d'intention (2014-2016) une étude sur la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme. Cette étude a analysé la prise en compte de ce risque à travers :

- les plans de prévention des risques naturels (PPRN), dont sont désormais dotées les 11 communes du bassin versant du Guil ;
- la révision, pour intégrer les préconisations de l'étude, des PLU de 6 de ces 11 communes.

Pour transmettre aux communes les résultats de cette étude, le Parc a produit pour chacune d'elles des fiches synthétiques de deux pages sur les enjeux liés au risque inondation, aux lits majeurs des rivières et aux zones humides qui leur sera utile lorsqu'elles s'engageront dans la révision de leur PLU.

Le Parc a réalisé en 2012 un inventaire des zones humides et un guide des habitats humides. Ce sont ainsi 238 zones humides qui ont été identifiées, pour une superficie totale de 1809 ha. Cet inventaire est utilisé dans le cadre de la définition du plan de gestion de la Réserve naturelle, pour alimenter les avis du Parc sur des projets ou dans le cadre d'un porter à connaissance sur le zonage NZh pour les communes qui révisent leur PLU.

Le lac Lestio a été intégré en 2021 au réseau « Lacs sentinelles », animé par Asters, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie ; ce réseau a pour vocation de coordonner les efforts de recherche et d'observation sur les lacs d'altitude.

Différentes actions de préservation de zones humides ont été ponctuellement engagées, comme l'acquisition de connaissances sur des habitats spécifiques dans la Réserve naturelle (habitat de la salamandre de Lanza) ou sur l'alimentation en eau des zones humides du lac de Roue, la mise en défens dans l'arrêté préfectoral de protection de biotope de Bouchouse ou encore au col Agnel (avec le Département).

Un diagnostic des ressources en eau<sup>15</sup> a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Ce diagnostic a permis de

réunir l'ensemble des usagers de l'eau et d'établir une synthèse des connaissances. La proposition a été faite d'inscrire certaines des actions préconisées dans le contrat de bassin Haute-Durance ; celui-ci n'intègre cependant pas le Guil.

Le Parc a expérimenté la technique LiDAR<sup>16</sup>, qui permet d'acquérir pour un coût réduit des données topographiques à grande échelle. L'acquisition de ces données lui a servi à réaliser le plan de gestion des cours d'eau et cartographier à une échelle très fine les habitats et digues. Ainsi, 230 km de cours d'eau ont été survolés, 420 ha de zones humides (marais du Bourget à Cervières, vallon de Bouchouse et Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso) et 13 km de digues. Tous les projets en rivière se sont basés sur les données LiDAR, excepté ceux qui nécessitaient une topographie plus précise. Le Parc a organisé une formation sur deux jours (en septembre 2013) avec le prestataire à destination des gestionnaires de cours d'eau et des géomaticiens des Parcs naturels régionaux de PACA. Au total une douzaine de participants ont suivi cette formation. Le Parc partage régulièrement les données LiDAR par le biais de conventions de mise à disposition des données. Une vingtaine de conventions ont été passées pour transmettre les relevés LiDAR à de nombreux partenaires : État (ONF, DDT), Département, CCGQ, bureaux d'études, universités, pour des projets de recherche, d'aménagement du territoire et de microcentrales. Le LiDAR s'est développé dans la gestion des cours d'eau en France.

Le Parc émet de nombreux avis sur les dossiers d'autorisation et de déclaration « loi sur l'eau ». Il est associé à tous les travaux GEMAPI qui sont inscrits dans le PAPI du Guil. Il est également associé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Steppique Durancien et Queyrassin ».

<sup>15</sup> Diagnostic et prospective sur les ressources et les besoins en eau sur le bassin versant du Guil

<sup>16</sup> Le LiDAR (acronyme de « light detection and ranging ») est une technique de télédétection par balayage laser. Non intrusive et très

précise, la lasergrammétrie est particulièrement adaptée aux levés topographiques de zones végétalisées, accidentées ou difficiles d'accès.

## **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu.

D'assurer une gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant du Guil

- Proposer un nouvel outil de gestion intégrée des cours d'eau planifiant des actions de restauration de la continuité écologique, entretien et restauration de la ripisylve, entretien et restauration d'ouvrages de protection, gestion des usages, suivi de la ressource, gestion des zones humides, assainissement des hameaux...
- Mettre en place une structure intercommunale de gestion des cours d'eau et des ouvrages de protection, en accompagnant la prise de compétence GEMAPI par une structure intercommunale, en identifiant un gestionnaire unique des ouvrages de protection.
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques d'une part, et d'autre part, en sécurisant les usages de l'eau dans un contexte de changement climatique.

De réduire la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques naturels, et notamment au risque d'inondation et torrentiel

- Labelliser le territoire PAPI complet avec un programme d'actions traitant les sept axes de la réduction de la vulnérabilité du territoire : connaissance / sensibilisation, surveillance, gestion de la crise, prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme, mesures de réduction de la vulnérabilité et de protection active des enjeux.
- Réaliser plusieurs actions du PAPI complet en tant que maître d'ouvrage ou assistant technique dans le cadre de sa mission d'animation du PAPI d'intention.

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale du territoire, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, à travers en particulier la gestion des ressources en eau, ainsi que de la protection des habitants et des infrastructures vis-à-vis des risques naturels

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Parc a conduit, dans le cadre du contrat de rivière, un plan de gestion des cours d'eau et un diagnostic des ouvrages hydrauliques qui ont permis d'élaborer une stratégie et un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), avec des travaux qui s'échelonneront jusqu'en 2028, pour un montant prévisionnel de 21,8 millions d'euros.</li> <li>La prolongation jusqu'en 2014 du contrat de rivière a permis d'achever les actions engagées dans la période précédente et d'en inscrire de nouvelles en lien avec le SDAGE. C'est dans ce cadre que le programme d'assainissement de l'ensemble des communes du Parc (ainsi que celui des refuges) a notamment pu être conduit à son terme, avec des résultats significatifs au niveau de l'amélioration de la qualité des cours d'eau.</li> <li>Les travaux engagés dans le cadre du contrat de rivière du Guil puis du PAPI ont permis de restaurer les continuités écologiques et de reconquérir des milieux fragiles.</li> </ul> <p>L'action du Parc a ainsi été déterminante pour la prise en compte de ces enjeux, avec des moyens pourtant limités (un équivalent temps plein). Le travail conduit en concertation avec toutes les communes a favorisé une large prise de conscience sur les risques d'inondation et a permis d'établir un diagnostic partagé sur la base duquel le PAPI a pu être élaboré. Le Parc anime aujourd'hui ce PAPI, ce qui a permis de prolonger et d'entretenir la dynamique lancée avec le contrat de rivière en impliquant les élus ainsi que les partenaires techniques et financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'ouvrages de protection qui nécessitent d'être suivis, restaurés et entretenus est considérable.</li> <li>Les méthodes d'analyse économique des travaux sont mal adaptées au contexte torrentiel, les délais d'instruction des dossiers de financement sont très longs et seul le risque d'inondation est pris en compte, alors qu'il serait important de considérer l'ensemble des risques ainsi que la restauration des milieux naturels et les continuités écologiques.</li> <li>Le Parc s'est rapproché du SMADESEP<sup>17</sup> pour mutualiser des actions de gestion et de restauration des milieux aquatiques, mais le contrat de bassin Haute-Durance n'intègre pas le Guil.</li> <li>Les actions de préservation des zones humides restent insuffisantes, alors que de nombreux projets sont susceptibles de les impacter, en rivière (une dizaine de projets de microcentrales, travaux de protection contre les inondations) et en tête de bassin versant (aménagement des domaines skiables et pratiques pastorales). Le Parc n'a pas obtenu de financement de l'agence de l'eau pour lancer un plan de gestion stratégique sur les zones humides qui aurait affiné les connaissances et priorisé des actions<sup>18</sup>.</li> <li>L'objectif de restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels est partiellement atteint mais il reste nécessaire de conforter les réservoirs biologiques et de poursuivre le rétablissement des continuités écologiques (une trame bleue est en cours de définition).</li> <li>La Fédération de pêche a mené des travaux efficaces de restauration des adoux mais la mobilité des lits de rivière et les crues demandent un travail d'entretien régulier et il n'y a pas de programme d'actions financées pour pérenniser ces travaux, qui sont assurés par des associations locales de pêche ou la Fédération en fonction des moyens dont elles peuvent disposer.</li> </ul>

On attendait du Parc qu'il soit garant de la cohérence des politiques publiques, en particulier en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire (compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte notamment).

<sup>17</sup> Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon.

<sup>18</sup> L'Agence de l'eau bloque les financements, dans l'attente d'une structure qui porte le contrat de bassin de la Haute Durance qui devra aussi intégrer le Guil.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Parc a conduit une étude sur la prise en compte du risque d'inondation dans les PLU et les plans de prévention aux risques naturels dont sont désormais dotés les 11 communes du bassin versant du Guil.</li> <li>• Le Parc émet des avis sur les dossiers d'autorisation et de déclaration « loi sur l'eau », il est associé à tous les travaux inscrits dans le PAPI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre des révisions des PLU :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le Parc émet un avis et conseille aux communes un zonage spécifique pour les zones humides (NZh), mais ces avis et conseils devraient être mieux pris en compte ;</li> <li>○ le Parc communique aux communes des fiches synthétiques sur les enjeux liés aux risques d'inondation, aux espaces de mobilité et aux zones humides, mais la transmission de ces informations nécessiterait d'accompagner une sensibilisation et une animation auprès des élus.</li> </ul> </li> <li>• En dehors des dossiers d'autorisation et de déclaration « loi sur l'eau » et des travaux inscrits dans le PAPI, le Parc n'est pas systématiquement associé aux projets et, lorsqu'il l'est, c'est généralement de façon trop tardive pour pouvoir intervenir à bon escient. En tout état de cause, son implication auprès des porteurs de projets nécessiterait des moyens humains plus importants que ceux dont il dispose aujourd'hui.</li> <li>• Il serait judicieux que les techniciens disposent de critères validés par les élus, afin d'assurer la nécessaire cohérence des avis rendus sur les projets.</li> </ul>

On attendait du Parc qu'il soit proche des acteurs du territoire, à travers des actions visibles et lisibles permettant aux Queyrassins de s'approprier « l'institution Parc » – et de bien identifier son rôle – en menant des actions pédagogiques (auprès des plus jeunes bien sûr, dans les écoles en particulier, mais plus largement de tous les locaux) pour qu'ils s'approprient davantage leur territoire.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parallèlement aux travaux engagés dans le cadre du PAPI pour réduire les risques d'inondation, le Parc mène des actions pour conserver la mémoire des événements passés et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la prévention de ces risques et la gestion des crises.</li> <li>• Un guide de réduction de la vulnérabilité de l'habitat face au risque torrentiel a été édité et des formations sont prévues sur ce sujet pour les prochaines années.</li> <li>• Le Parc a produit pour chacune des communes des fiches synthétiques sur les enjeux liés au risque d'inondation, aux espaces de mobilité et aux zones humides.</li> <li>• Le Parc parvient à mener des actions pertinentes malgré des moyens humains, financiers et techniques limités : ces actions sont réalisées en interne ou par des partenaires qui travaillent régulièrement avec le Parc. Le Parc a cependant pu bénéficier d'aides dans le cadre de son réseau sur les risques naturels (financements PAPI/GIRN, financements DREAL sur un projet de pièce de théâtre sur les risques naturels, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Parc reste un acteur majeur de la « pédagogie des risques », à la croisée de ses missions en matière d'éducation d'une part et de gestion des risques naturels d'autre part. L'efficacité des actions qu'il peut mener sur la culture du risque reste cependant difficilement appréciable. Ces actions demandent du temps et touchent parfois peu de personnes. Les élus peuvent en outre avoir des appréhensions pour communiquer sur ces sujets. Il est important de développer des approches et des outils qui ne soient pas anxiogènes (comme les bandes dessinées sur les risques dans les campings).</li> <li>• Les préconisations techniques que peut faire le Parc en matière de prévention et de gestion des risques ne sont pas nécessairement suivies par les professionnels et les élus.</li> </ul>

On attendait du Parc qu'il développe :

- La connaissance du territoire, de l'observation de ses évolutions (en particulier pour ce qui concerne les milieux et ressources naturelles) ;
- Le partage de cette connaissance ;
- Le lien entre le monde de la recherche et les professionnels, ainsi que des expérimentations et innovations qui peuvent en résulter.

### **L'essentiel en bref**

<b>Dynamiques et avancées</b>	<b>Freins et limites</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une application « eau et gestion des risques » a été mise en place sur le SIT à l'échelle du bassin versant du Guil.</li> <li>• Un plan de gestion des transports solides a été élaboré</li> <li>• Le Parc a réalisé un inventaire des zones humides et un guide des habitats humides, utilisés dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle, pour étayer les avis du Parc sur des projets ou dans le cadre du porter à connaissance pour les communes qui révisent leur PLU.</li> <li>• Le Parc a réalisé un diagnostic prospectif sur les ressources et besoins en eau sur le bassin versant du Guil.</li> <li>• Le Parc a expérimenté et diffusé la technique LiDAR permettant d'acquérir à un coût réduit des données topographiques à grande échelle pour la gestion des cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La question de l'actualisation de l'application « eau et gestion des risques » reste posée, en l'absence de moyens humains dédiés.</li> <li>• En dehors du lac Lestio, intégré en 2021 au réseau « Lacs sentinelles », les nombreux lacs du territoire du Parc ne font l'objet d'aucun suivi particulier.</li> <li>• Un diagnostic des ressources en eau a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Ce diagnostic a permis de réunir l'ensemble des usagers de l'eau et d'établir une synthèse des connaissances. Les résultats restent cependant approximatifs en raison de l'absence de suivi des cours d'eau en tête de bassin versant et de suivi des prélèvements pour certains usages comme ceux de l'agriculture. En outre, cette étude a permis de relativiser certains prélèvements comme ceux de l'enneigement artificiel, mais les impacts de ces prélèvements sur la ressource n'ont été approchés que de manière approximative à cause du manque de connaissances. Par ailleurs, la proposition a été faite d'inscrire certaines des actions préconisées dans le contrat de bassin Haute-Durance mais celui-ci n'intègre pas le Guil et ces actions n'ont pas été mises en œuvre.</li> <li>• Dans un contexte de changement climatique entraînant une diminution des ressources en eau, il devient nécessaire d'approfondir les connaissances, de disposer de mesures de suivi des cours d'eau et d'entamer une réflexion globale sur le partage de la ressource.</li> </ul>

### **Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été réalisé :**

Achever le contrat de rivière prorogé d'un avenant et le faire évoluer vers la constitution d'un schéma d'aménagement de la gestion de l'eau (SAGE) avant l'échéance du contrat de rivière

- Le contrat de rivière a bien été terminé et prorogé jusqu'en 2014 grâce à un avenant mais cela n'a pas pu évoluer comme envisagé. Tous les partenaires s'accordent sur le fait qu'il n'apparaît pas pertinent de mettre en place un SAGE à l'échelle du bassin versant du Guil, mais d'intégrer en revanche ce dernier dans le projet de SAGE porté par le SMAVD sur l'ensemble du bassin versant de la Durance.

Mettre à jour l'inventaire des sites, sols, et milieux pollués

- Manque de moyens humains pour la mise à jour

Coordonner l'élaboration d'un schéma de pérennisation et de qualité de la ressource en eau à l'échelle du Queyras (comprenant un schéma d'alimentation en eau commun à toutes les communes). Réaliser un diagnostic des réseaux et proposer un service d'assistance technique afin d'optimiser le rendement des réseaux. Limiter le nombre de points de captage à protéger. Sécuriser l'approvisionnement.

- L'alimentation en eau potable (AEP) est une compétence qui n'a pas été transférée au niveau intercommunal et reste donc aujourd'hui du ressort des communes. Une base de données sur les réseaux a été mise en place sur son SIG par la CCGQ, qui a réalisé un diagnostic global des réseaux AEP de toutes les communes. Deux communes n'ont pas encore de schéma directeur d'eau potable.

Sensibiliser la population autour de la gestion de l'eau, les économies d'eau, la gestion des canaux, le rôle de l'Agence de l'eau, la lutte contre la pollution, les substances dangereuses et les pesticides, les eaux usées, la richesse culturelle de l'eau.

- L'étude ressource a été l'occasion de rassembler les usagers sur les questions de partage de l'eau, mais en l'absence de contrat de rivière ou d'un animateur, aucun moyen n'est dédié à ces questions.

Supprimer les points noirs environnementaux sur les zones humides et les rivières.

La charte n'apportait aucune précision sur ces « points noirs ». Les rivières font l'objet d'un programme de travail important, à travers le PAPI, et des actions ponctuelles ont été menées sur des zones humides. Les communes ont par ailleurs fait un important travail d'interdiction de leurs décharges non autorisées au bord des cours d'eau. Étudier les besoins des habitants en matériaux de construction et les impacts environnementaux de leur acheminement de l'extérieur du Queyras.

Expérimenter des modalités de prélèvement des matériaux issus des crues pour les besoins propres aux habitants et collectivités des communes du territoire dans l'objectif d'autosuffisance locale

Étudier la faisabilité et expérimenter un dispositif de collecte des matériaux issus des chutes de pierres sur les prairies et alpages en préservant les clapiers.

- Actions non prioritaires, manque d'ETP. Néanmoins, pour l'aménagement de la route du Pas de l'ours, à Aiguilles, des matériaux locaux ont été utilisés (issus des travaux de la route et du cône de déjection du torrent du Peynin). Par la suite, les matériaux de la route non utilisés ont servi pour consolider les berges du Guil au niveau du camping du Gouret à Aiguilles.

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Clarifier l'articulation entre les différents échelons d'intervention et outils de gestion correspondant (Queyras, bassin versant du Guil, Haute-Durance) ; préciser le partage des rôles entre le Parc et la Communauté de communes en matière d'action sur l'eau, définir et dimensionner les moyens correspondant (moyens humains, système d'information géographique, gestion des données...)
- Poursuivre les programmes d'études et de travaux en matière de prévention et de protection des inondations, et les élargir à l'ensemble des risques naturels (STEPRIM)
- Étendre cette réflexion à l'élargissement des actions en matière de prévention de l'ensemble des risques naturels
- Renforcer la restauration et la préservation des milieux aquatiques et associés (ripisylves, zones humides) et leur prise en compte dans l'ensemble des activités (dont les activités touristiques et de loisirs de pleine nature) ; assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration, particulièrement en période d'étiage ;
- Développer l'information et la communication sur les enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques, à la disponibilité des ressources en eau, au risque d'inondation – en fonction des différents publics et des différents objectifs (sensibilisation, vulgarisation, animations, informations tout public...), prise en compte dans les politiques publiques (documents de porter à connaissance, fiches).

## 4. Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle, pour produire les aliments de la vie

### **Article 8 : Espaces agricoles**

Le renouvellement du label Parc naturel régional en 2010 a été l'occasion de proposer un projet de territoire face au problème de déprise agricole, la charte du Parc retenant l'agriculture comme orientation fondamentale. Les problématiques à traiter sont nombreuses et nécessitent un investissement sur le temps long. À travers des engagements et un programme d'actions, la charte propose une stratégie qui vise à favoriser le développement de l'agriculture et de ses filières en privilégiant le développement de petites et moyennes exploitations. L'objectif est d'anticiper les évolutions agricoles qui vont impacter particulièrement les zones de montagne en optant pour un modèle agricole nouveau et dynamique, naturel et intégré à l'environnement.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Pour développer et relayer les connaissances et informations pour la gestion des espaces agricoles

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Collecter et organiser l'information sur le foncier dans le cadre du centre de ressources.
- Établir un conventionnement des communes avec la SAFER.
- Conduire des programmes expérimentaux d'étude d'impact de l'agriculture sur l'environnement [...].

#### **Ce qui a été réalisé**

Un diagnostic agricole et foncier a été réalisé en 2014 pour l'ensemble des communes du Parc, afin de favoriser la prise en compte des enjeux liés aux terres agricoles dans les PLU. Ces enjeux sont importants : ils ont bien sûr trait aux activités agricoles et pastorales, mais aussi à l'urbanisation, au tourisme, aux risques naturels. Ce diagnostic a été restitué aux élus locaux sous forme d'échanges intercommunaux sur les enjeux, les objectifs à poursuivre, les outils disponibles. Il participe de la mission du Parc en matière d'urbanisme afin notamment de mettre les PLU en conformité avec sa charte.

Une convention d'intervention foncière a été signée entre la SAFER et huit communes. L'objectif est de bénéficier d'un observatoire pour assurer une veille foncière et permettre l'exercice du droit de préemption.

2. Pour impliquer les professionnels dans les orientations à prendre

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

Renforcer l'activité du « Groupe Agriculture Durable » [...]

#### **Ce qui a été réalisé**

Le Parc co-anime avec la Chambre d'agriculture un Groupe Agriculture Durable, le GAD, qui se réunit une à deux fois par an. Malgré une participation variable selon les années (de cinq à une vingtaine d'agriculteurs), ce groupe constitue une instance importante pour la mise en œuvre des actions du Parc en matière agricole. Il a fait émerger des projets significatifs : rénovation de la maison de l'artisanat (à Ville-Vieille, sous forme de coopérative qui permet la vente directe aux habitants et touristes de

productions artisanales et agricoles locales), groupement d'employeurs (créé à l'initiative du Parc dans le cadre du PIT Monviso, il réunit une dizaine d'agriculteurs et leur permet de mutualiser l'emploi d'un ouvrier agricole polyvalent), projet de création d'un alpage laitier collectif à Molines (finalement abandonné par la Commune), reprise de l'exploitation laitière avec transformation fromagère de Pra Chiriou dans le cadre d'un projet financé par l'Europe et la Région (FEADER).

### 3. Pour soutenir les activités agricoles et valoriser les productions locales

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Mettre en place [...] une politique coordonnée entre les communes pour obtenir la maîtrise foncière de terrains et bâtiments agricoles.
- Créer dans les 10 ans au moins une ZAP par commune.
- Généraliser les AFP à toutes les communes.
- Faire prendre en compte les enjeux agricoles par les communes lors de l'élaboration ou modification de leur PLU [...], établir [...] des cartes communales des espaces agricoles à protéger.
- Définir [...] un programme [...] de modernisation des bâtiments agricoles.
- Appuyer les groupements agricoles existants ou en cours de création.
- Redéfinir la stratégie de labellisation des productions agricoles par la marque Parc [...].
- Mettre à disposition des agriculteurs et PME de l'agroalimentaire [...] une ingénierie spécialisée pour développer la production biologique ou raisonnée, les circuits courts de transformation et de commercialisation [...].
- Aider au montage technique et financier des dossiers de financement au titre des politiques de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département.
- Adapter l'application des politiques agricoles pour tenir compte de la spécificité « très haute montagne » [...].

#### Ce qui a été réalisé

Le Parc pilote le projet « *investir le foncier agricole pour dynamiser l'agriculture d'un territoire de haute montagne* ». Ce projet, qui réunit cinq communes du Parc et le CERPAM, a permis :

- La reprise en 2020 de l'exploitation Pra Chiriou par un couple de jeunes. Le partenariat développé autour de cette reprise (Terres de Liens, Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural – ADEAR), Commune de Ceillac, Parc, Chambre d'agriculture, SAFER) a permis de transmettre l'exploitation, après trois années durant lesquelles aucune solution n'avait pu être trouvée.
- La réouverture de parcours d'alpage sur cinq communes (Abriès-Ristolas, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, Arvieux, Ceillac) ; entre 2018 et 2022, 200 000 euros de travaux de lutte contre l'enfrichement ont permis de reconquérir 200 ha pour maintenir la biodiversité et la production de fourrages de qualité.

Le Parc a, au début des années 2010, accompagné l'installation à Arvieux d'une paysanne boulangère – qui, malheureusement, a cessé son activité trois ans plus tard. Le Parc s'est impliqué pour faire progresser les approvisionnements locaux et de qualité en restauration collective, à travers le projet « *De la terre à mon assiette* » (2019-2021).

Cinq court-métrages ont été réalisés par cinq classes sur l'ensemble du PETER, dont une sur le territoire du Parc. Ces classes ont pour cela été accompagnées chacune à hauteur de 45 heures sur une année scolaire par différents partenaires : le CPIE, le CODES (Comité Départemental d'Éducation à la Santé), l'association Réalisation Évènements Création...

Les 116 élèves concernés ont ainsi pu notamment visiter des exploitations agricoles, l'abattoir coopératif de Guillestre, des fromageries... Cette action a été financée dans le cadre du programme LEADER.

Le Parc a mis en relation l'abattoir de Guillestre avec la fondation Edith Seltzer (centre médical de rééducation de Briançon), qui prépare 600 repas par jour. La fondation s'approvisionne ainsi depuis 2019 auprès de cet abattoir. Il l'a également mis plus récemment en relation avec l'association Midi chaud ; depuis 2021, cette association d'aide alimentaire de Briançon s'approvisionne ainsi elle aussi auprès de l'abattoir.

Le Parc accompagne, avec les partenaires du projet, une réflexion de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras sur les cantines. Ces ateliers ont été constitués avec respectivement les personnels de cantine, les élus, les producteurs locaux, le théâtre forum, un atelier de synthèse ; un voyage d'études a également été organisé à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).

Un état des lieux de la restauration collective à l'échelle de la Communauté de communes est actuellement réalisé conjointement par le Parc et le CPIE.

Le Parc a lancé, avec le concours de la fondation Carasso, un projet de coopérative foncière et agricole. L'objectif est de renforcer et développer l'agriculture en préservant les terres agricoles, en offrant une alternative à l'agrandissement des exploitations, en permettant à la filière maraîchère de se développer, en soutenant la filière laitière. Le projet vise pour cela à garantir la vocation agricole des terres et des bâtiments, à faciliter et sécuriser l'accès au foncier aux porteurs de projet. Une association de préfiguration a été constituée en 2020 pour porter ces objectifs. Elle est aujourd'hui portée par l'ADEAR.

#### 4. Pour concilier développement agricole et biodiversité

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Développer des cultures de variétés patrimoniales locales [...].
- Coordonner les communes pour prendre un arrêté commun interdisant toute culture OGM [...].
- Coordonner l'expertise écologique et le suivi des dispositifs agro-environnementaux [...].

##### Ce qui a été réalisé

Le Parc a contribué à maintenir ou développer des cultures de variétés locales, à travers notamment la prise en compte des races montagnardes dans le cahier des charges de l'AOP Bleu du Queyras et son partenariat avec la maison et le réseau des semences paysannes (acquisition d'une exposition sur les semences paysannes, présentée lors des foires agricoles du territoire, partenariat dans le cadre du festival Alimenterre<sup>19</sup>, partenariat dans la création des coopératives foncière et d'activité, accompagnement de la Maison des semences paysannes des Hautes-Alpes (basée à Guillestre) pour l'acquisition d'une colonne de tri des semences dans le cadre du Contrat de Parc avec le Département, la Région et l'État).

Le Parc organise chaque année un concours des prairies fleuries pour valoriser les savoirs et savoir-faire paysans conciliant pratiques agricoles, entretien des paysages et maintien de la biodiversité. Le lauréat de ce concours participe ensuite au concours national ; sur les quatre dernières années, trois éleveurs du territoire du Parc ont été primés au niveau national.

À travers les MAEC, le Parc a permis de mobiliser un million d'euros supplémentaires sur cinq ans pour maintenir ou développer des pratiques favorables à l'environnement : fauche tardive et absence de fertilisation minérale pour les prés de fauche, entretiens des canaux, maintien de l'ouverture des milieux et particulièrement des parcours, gestion durable des pâturages et alpages. Ces aides sont destinées aux agriculteurs du Parc ainsi qu'aux transhumants. La totalité des surfaces agricoles du Parc sont concernées : prairies, parcours, alpages.

Le Parc travaille en partenariat étroit avec le CERPAM et la Chambre d'agriculture pour le montage du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et la réponse à l'appel à projet régional, afin de mobiliser les financements européens, de l'État et de la Région. Cela se traduit par des réunions régulières qui se tiennent une à deux fois par an à l'échelle départementale entre acteurs agricoles (Chambre d'agriculture et CERPAM) et « acteurs de la biodiversité » (Parc du Queyras, Parc des Écrins et animateurs Natura 2000).

#### 5. Pour soutenir le pastoralisme

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Réaliser [...] un état des lieux des prés de fauche [...].
- Élaborer [...] une convention d'exploitation pour chaque alpage [...].
- Former les bergers et les employeurs [...].
- Aménager les alpages (cabanes, enclos, chemin) pour optimiser l'exploitation du pâturage en privilégiant la qualité environnementale [...].
- Expérimenter des alternatives de gestion pour limiter l'emprise d'espèces végétales envahissantes [...].
- Favoriser la cohabitation entre pastoralisme et grands prédateurs [...].
- Développer une politique de soutien aux activités pastorales [...].
- Encourager la reconquête des espaces agricoles par des opérations de débroussaillage [...].
- Créer une entreprise ou un chantier mobile de fauche pour notamment entretenir les prairies abandonnées.

##### Ce qui a été réalisé

Le Parc a accompagné les communes d'Abriès-Ristolas, Vars et Ceillac dans la rénovation et la construction de cabanes pastorales. Il a également fait l'acquisition de deux cabanes nomades d'urgence. L'objectif est d'améliorer les conditions d'équipements et d'accueil afin de fidéliser les bergers et favoriser ainsi une meilleure gestion des alpages.

Le Parc a en outre mené une expérimentation avec l'école primaire de Ceillac, qui a pu bénéficier, durant toute l'année scolaire 2019 d'une intervention du Parc, du CERPAM, d'un berger et d'une architecte autour des enjeux agricoles, écologiques et d'aménagement du territoire des alpages ; les enfants ont conçu une cabane qu'ils ont présentée au berger.

---

<sup>19</sup> Le festival *Alimenterre* est coorganisé chaque année avec plusieurs partenaires locaux : AMAP, Association culturelle sociale et sportive du Queyras, "Juste un zest" (groupement de commande réunissant près de 500 adhérents donc autant de foyers pour bénéficier de produits

agricoles biologique en circuits courts), la maison des semences paysannes. 2 à 3 projections sont organisées chaque année dans le cadre du festival *Alimenterre*, avec une moyenne de 50 participants.

Le Parc a expérimenté des techniques et développé des projets pour limiter l'emprise d'espèces végétales envahissantes (queyrel, genévrier sabine) dont le développement contribue à fermer les milieux, avec des conséquences importantes pour les activités agricoles, la biodiversité et les paysages.

Le Conseil scientifique a été saisi de ces questions et a formulé des préconisations qui ont pu être testées sur plusieurs communes : brûlage et broyage des genévriers, forte pression du pâturage sur le queyrel à l'automne.

Un projet FEADER intercommunal a été monté avec le CERPAM et cinq communes – Abriès-Ristol, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, Arvieux et Ceillac – pour rouvrir des parcours. Ce sont 200 000 euros de travaux qui ont été financés pour lutter contre l'aubépine, le cynorhodon, le genévrier, dans le cadre du site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin alors animé par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Une méthode simple et rustique de suivi de l'impact environnemental et pastoral de ces travaux a été développée.

Le Parc facilite la cohabitation entre loup et pastoralisme. Depuis le retour du loup en 1997, une politique de soutien au pastoralisme a été développée par le Parc, qui intervient à travers différentes actions.

Le Parc établit les constats de dommages sur les troupeaux domestiques (49 constats ont ainsi été établis sur la saison d'estive 2021, pour un total de 133 bêtes déclarées – soit une moyenne de 2,71 animaux par constat, chiffre quasi identique à celui de l'année 2020).

Il met en place, entretient et anime le réseau de radio « *Bergers du Queyras et secours en montagne* ». Ce réseau comprend une soixantaine de postes portatifs, une base à la maison du Parc et trois relais permettant les communications entre les alpages et le Parc. Il a été mis en place au début des années 2000, alors que la téléphonie mobile n'était pas encore développée (et ne couvre d'ailleurs actuellement pas la totalité du territoire du Parc). Il conserve cependant un rôle important : au-delà de la fonction d'alerte en cas de prédation, pour lequel il a été initialement mis en place, il est devenu un moyen de communication du quotidien qui favorise les échanges entre les bergers et avec le Parc (qui diffuse en outre tous les jours un suivi météo).

Il organise chaque année, en fin d'estive, un « *Atelier technique pastoral* » qui réunit le monde pastoral (bergers, éleveurs, élus). Cet atelier permet de faire le bilan de la saison écoulée, d'aborder un sujet particulier qui intéresse l'ensemble des participants, et d'envisager les améliorations à apporter pour faciliter le travail des bergers ; il représente un temps convivial de rencontre qui mobilise fortement les bergers.

Il anime six à huit fois par an, durant la période estivale, des journées « *Être berger aujourd'hui* », destinées aux

visiteurs et hébergeurs. Ces journées ont notamment pour but de faciliter les rencontres entre randonneurs et chiens de protection mais elles visent, plus largement, à faire mieux connaître les activités pastorales aux touristes.

Il a élaboré à destination des bergers des *Carnets d'alpages* qui seront édités en 2023. Chacun de ces cahiers constitue une sorte de carnet de bord réunissant des informations utiles aux bergers, que ces derniers peuvent ainsi utiliser et enrichir au fil du temps. Ces cahiers ont aujourd'hui été réalisés sur trois alpages, et mériteraient d'être étendus à l'ensemble des alpages du Queyras.

Il a développé une application « cabane » pour collecter les informations sur chacune des cabanes d'alpage, afin de mettre à disposition des propriétaires que sont les mairies un outil de connaissance de gestion et d'aide à la décision pour améliorer l'accueil des bergers.

Il participe à l'encadrement des missions d'éco-gardes. Ceux-ci avaient initialement pour mission d'informer les visiteurs sur les mesures de préservation des milieux (à l'origine sur le périmètre de l'arrêté préfectoral de biotope de Bouhouse), ils apportent désormais une information beaucoup plus large, en particulier sur le monde pastoral, sur l'ensemble du territoire du Parc.

Il apporte, avec le concours de la DDT, une aide spécifique sur les alpages qui rencontrent beaucoup de difficultés, comme celui de Cugulet en 2021).

Il réalise un suivi hivernal des loups, pour mieux connaître les meutes et leurs zones d'influence (l'hiver est une saison particulièrement favorable à ce suivi, parce que les animaux laissent leurs empreintes dans la neige, et que la cohésion des meutes est la plus forte à cette époque de l'année).

Le Parc apporte également un appui aux bergers, aux éleveurs et aux communes pour répondre à des besoins ponctuels ; c'est ainsi par exemple qu'il organise l'intervention d'une association, les Volontaires pour la nature, pour reprendre l'alimentation en eau de la cabane d'alpage du Peyroun (alpage du col Vieux).

L'action du Parc en matière de cohabitation entre loup et pastoralisme est reconnue au niveau national et il a entre autres été sollicité pour participer aux travaux menés par le groupe parlementaire sur les chiens de protection. Le Queyras constitue un foyer de prédation important, mais le Parc a permis d'établir une relation de confiance avec le monde de l'élevage, et contribue à apaiser les tensions que peut susciter la présence du loup. Cette action s'est progressivement développée depuis maintenant une vingtaine d'années. Elle a permis d'en tirer des enseignements pour bien d'autres territoires. Elle est emblématique de la vocation d'un Parc à mener des actions expérimentales en matière de gestion de la biodiversité et des activités humaines.

## 6. Le Plan alimentaire territorial

### Ce qui était inscrit dans la charte

L'engagement d'un Plan alimentaire territorial (PAT) n'était pas inscrit dans la charte, il l'a été dans le Contrat de Parc, signé en 2015 avec l'État, le Département et la Région.

### Ce qui a été réalisé

Le Parc anime le PAT engagé depuis 2016 à l'échelle du PETR.

Dans un premier temps, un recensement des initiatives d'alimentation responsable et durable a été réalisé en partenariat avec la Fédération des parcs naturels régionaux et l'association Résolis.

La restitution de ce travail a fait en 2018 l'objet d'un séminaire qui a réuni la quasi-totalité des quatorze porteurs d'initiatives : associations et coopératives principalement mais également des représentants des acteurs publics territoriaux (Parc, PETR, Département, Région), partenaires techniques et financiers du Parc (Chambre d'agriculture, CPIE...). Elle a conduit à la constitution du « collectif de la transition agricole et alimentaire » et à l'établissement d'une feuille de route qui a constitué le point de départ des actions déployées depuis dans le cadre du PAT. Le collectif se veut informel : il réunit des agriculteurs, la Chambre d'agriculture, l'ADEAR, la SAFER, le CERPAM, l'abattoir de Guillestre, des fromageries, le Département, la Région, le PETR, les associations Midi chaud et Juste un Zeste.

Le Parc et le Groupe de recherche action sur l'agroécologie paysanne (collectif constitué sur le Département des Hautes-Alpes) se sont tournés vers l'association Juste un Zeste (500 adhérents pour 7 000 habitants dans le Guillestrois-Queyras) pour une action innovante de sensibilisation aux questions alimentaires et agricoles locales. Les trois partenaires ont monté une troupe de théâtre forum citoyen sur ce sujet grâce aux volontaires de l'association. Il s'agit d'un spectacle ancré dans les situations du quotidien. Les comédiens amateurs interprètent la partie théâtrale, puis les spectateurs sont invités à donner leurs points de vue et à prendre la place d'un ou plusieurs comédiens sur la scène, pour tenter de changer les choses. L'objectif est d'entraîner la participation de la population avec une animation interactive sur la question de l'accès au foncier agricole et de l'impact de l'alimentation sur le développement du territoire.

Le Parc s'est porté territoire pilote pour mettre en œuvre l'outil en ligne PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente

Citoyenne et Locale). Cet outil a été développé par la SCIC BASIC (Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne). Il s'agit d'un outil d'analyse des relations entre alimentation et territoire, qui permet d'appréhender les effets d'une alimentation plus durable sur l'activité agricole, l'économie locale, l'emploi et l'environnement. Ce partenariat s'est poursuivi en 2020-2021 à travers la participation à un programme de recherche-action sur la compréhension et l'accompagnement d'une filière à l'échelon territorial : la filière laitière dans le Queyras.

Le Parc a confié en 2019 aux auditeurs du Mastère spécialisé ACTERRA de l'école AgroParisTech la réalisation d'un diagnostic prospectif participatif sur les habitudes alimentaires des habitants du territoire.

Cette mission a permis de caractériser les pratiques d'approvisionnement et d'identifier les habitudes et attentes des acteurs concernés. Elle a fait ressortir une dynamique locale forte ; malgré l'importance des chutes de neige durant cette période (janvier 2019), plus de 50 personnes ont participé à ce travail.

Le Parc a animé en 2019, à l'échelle du PETR, un atelier participatif sur l'alimentation : « *Bien manger ici, aujourd'hui et demain* ».

Cet événement a été organisé avec de nombreux acteurs locaux dans le cadre du projet collectif Média des Acteurs, du CTES et du PAT. Plus de vingt partenaires y ont participé : acteurs institutionnels, socioprofessionnels et consommateurs<sup>20</sup>. Il a permis à l'ensemble des parties prenantes d'exprimer et partager leurs besoins et leurs attentes au regard des problématiques alimentaires et agricoles.

Depuis 2015, le Parc s'est inscrit, avec ses partenaires locaux (Graine des Montagnes, ACSSQ, Juste un Zeste et l'AMAP du Guillestrois), dans la dynamique du festival *Alimenterre*. C'est dans ce cadre qu'il organise chaque année des projections suivies d'interventions d'acteurs de différents horizons et de débats avec l'ensemble des participants.

<sup>20</sup> <https://adscb05.org/2-ateliers-participatifs/atelier-alimentation/>

## Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Soutenir l'agriculture locale, en favorisant l'installation d'agriculteurs

- Acquérir le maximum de maîtrise communale ou intercommunale de la terre et des bâtiments agricoles
- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations grâce à des dispositifs incitatifs ou réglementaires innovants
- Compenser toute perte de superficies en prairies de fauche pour l'urbanisation par une reconquête de terres agricoles, équivalente en termes de surface et d'usage
- Soutenir les activités d'élevage qui sont la clé de voûte de l'agriculture queyrassine.

Valoriser la dynamique agricole

- Systématiser l'intervention du groupe agriculture durable à toutes les problématiques agricoles
- Créer et soutenir des produits biologiques et des filières de transformation/commercialisation spécifiques pour optimiser la valeur ajoutée locale
- Promouvoir le caractère de haute montagne des produits au travers de la marque Valeurs Parc intensifiée et étendue au maximum de produits locaux

Privilégier l'agri-environnement :

- Assurer une meilleure gestion des alpages et des zones pastorales
- Mettre en œuvre une politique dynamique de soutien et de préservation des prairies de fauche
- Développer la conservation naturelle et la diffusion des plants et semences

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale des territoires, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, en particulier à travers les activités agricoles, pastorales notamment (gestion des prairies de fauche, des pâturages), de la maîtrise du foncier et de la cohérence des politiques publiques dans ces domaines, en particulier en matière d'urbanisme.

### L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Parc a réalisé des diagnostics permettant de prendre en compte les enjeux agricoles et fonciers dans les PLU communaux ainsi que dans les baux d'alpage.</li> <li>• Huit des dix communes ont signé avec la SAFER une convention permettant d'assurer une veille foncière et de faciliter l'exercice du droit de préemption.</li> <li>• Il a contribué au maintien de variétés locales à travers notamment le cahier des charges de l'AOP Bleu du Queyras et un partenariat avec la maison et le réseau des semences paysannes.</li> <li>• En partenariat avec le CERPAM et la Chambre d'agriculture, il a soutenu, à travers les MAEC, les pratiques favorables à l'environnement et permis de mobiliser pour cela des financements importants.</li> <li>• Il mène auprès des bergers une action permanente favorisant la cohabitation entre loup et pastoralisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les diagnostics agricoles et fonciers ont peu été pris en compte dans les PLU (le Parc est peu associé à leur élaboration et, lorsqu'il est, c'est très souvent en fin de procédure, lorsqu'il l'est difficile de revenir sur un projet déjà très avancé). De même, les préconisations des diagnostics pastoraux sont peu intégrées dans les baux d'alpage.</li> <li>• La convention avec la SAFER devait permettre au Parc de disposer de l'information sur le foncier dans le cadre du centre de ressources : cela ne s'est pas fait. Le choix politique a été celui d'un conventionnement individuel des communes avec la SAFER.</li> <li>• Les communes n'associent pas nécessairement le Parc aux projets de transmission ou d'installation, aux projets de création ou d'extension d'association foncière pastorale. Et malgré la convention qui les lie, les opérateurs agricoles, Chambre d'agriculture et SAFER, n'informent pas toujours le Parc quand ils interviennent sur son territoire.</li> </ul>

## L'essentiel en bref

On attendait du Parc qu'il soit proche des acteurs du territoire en apportant un appui aux agriculteurs, en s'engageant dans la coconstruction de projets avec eux, en valorisant leur rôle dans l'entretien des paysages et la qualité des productions locales, en menant des actions pédagogiques.

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc coanime avec la Chambre d'agriculture un groupe d'agriculteurs, le GAD, qui constitue une instance de proposition qui a permis de faire émerger des projets importants pour les activités agricoles du territoire.</li><li>Il anime des dynamiques d'acteurs qui ont permis d'accompagner des projets d'installation, de reprise ou de pérennisation d'activités (Pra Chiriou, Cugulet).</li><li>Il mène des projets pédagogiques (avec des écoles), culturels (théâtre forum) et participatifs (« <i>Bien manger ici, aujourd'hui et demain</i> ») autour des enjeux agricoles et alimentaires, et des actions de valorisation des activités pastorales (concours des prairies fleuries, encadrement des éco-gardes).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc a pu susciter des projets auxquels les communes n'ont pas nécessairement donné suite, comme par exemple pour la création d'un alpage laitier sur la commune de Molines.</li><li>Le Parc a depuis 2016 tenté à plusieurs reprises, mais sans succès, de réunir les parties prenantes pour évaluer l'incidence des populations de marmottes sur les prairies naturelles. Le Conseil scientifique s'est saisi de cette question difficile en 2021. Les éleveurs sont démunis, les retours d'expérience n'apportent guère de réponse.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il anime des réseaux pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets, les convergences et synergies entre ces initiatives et projets.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc s'est positionné comme chef de file sur différents projets (FEADER, LEADER, PAT, etc.), sur son territoire mais également à l'échelle plus large du PETR.</li><li>Il a engagé ou conduit des actions à caractère expérimental ou pilote dont les retours d'expérience bénéficient à d'autres territoires (lutte contre les espèces végétales envahissantes, PARCEL), et dont la plus-value a pu être reconnue à l'échelon national (cohabitation entre loup et pastoralisme).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La première question qui se pose est de savoir jusqu'où le Parc doit, et peut (au regard de ses moyens) porter de façon pérenne des initiatives qu'il entame ou suscite – ou au contraire faire en sorte que d'autres acteurs en deviennent à leur tour les porteurs. La seconde porte sur le déploiement ou la pérennité de projets que le Parc a pu faire émerger, notamment en mobilisant des financements pour cela.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il soit acteur et moteur d'un développement économique ancré sur les ressources du territoire et favorisant en particulier le maintien des activités agricoles, en s'appuyant et mettant en valeur leurs atouts.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Parc a contribué à valoriser des productions locales, à travers la labellisation AOP Bleu du Queyras et la marque Valeurs Parc.</li><li>• Il s'implique dans les approvisionnements locaux pour la restauration collective, à travers notamment le projet « <i>De la terre à mon assiette</i> ».</li><li>• À sa propre initiative ou en accompagnement des communes, le Parc mène des actions de rénovation et de construction de cabanes pastorales qui sont importantes pour fidéliser les bergers dans l'optique d'une gestion durable de ces alpages.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les référentiels « production et transformation végétale » et « production fromagère » de la marque Valeurs Parc ne concernent qu'un petit nombre de producteurs. Il est difficile de maintenir une dynamique avec un aussi petit noyau de personnes concernées, d'autant que les moyens alloués à l'animation et à la promotion de la marque sont peu importants. L'intérêt de cette marque apparaît en définitive faible pour ces productions, dans la mesure où la question est moins celle de leur valorisation que des petites quantités produites.</li><li>• Le Parc est au cœur d'une dynamique partenariale forte autour des MAEC. Mais le suivi, l'animation et l'évaluation de la démarche PAEC ne sont pas financés, et restent pour cette raison insuffisants. Par ailleurs, le règlement des MAEC ne présente pas la souplesse nécessaire : il fige des conditions d'attribution des aides, qui peuvent être contre-productives en fonction de conditions météo qui peuvent être très différentes d'une année sur l'autre. Au lieu d'être transformés en opportunités, les enjeux environnementaux apparaissent à travers les MAEC comme une contrainte qui fait l'objet d'une contrepartie financière.</li><li>• Le Parc n'est pas structuré pour apporter un appui administratif et comptable au « montage technique et financier des dossiers de financement au titre des politiques de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département », comme cela figurait dans la charte.</li><li>• Les enjeux autour des alpages sont nombreux, vis-à-vis notamment de la biodiversité et des impacts des changements climatiques. Quel modèle économique favoriser pour faire converger planification pluriannuelle des investissements, aides publiques, montant des baux ? L'actuelle mandature du Parc a porté le début d'une démarche collective pour une démarche cohérente, concertée, coordonnée sur la connaissance des alpages, leur gestion, l'entretien du patrimoine pastoral. Mais jusqu'à présent, les communes n'associent pas le Parc dans la gestion des conventions avec les groupements pastoraux.</li><li>• La complémentarité des rôles du Parc et de la Chambre d'agriculture gagnerait à être précisée, par exemple pour ce qui concerne les projets mobilisant des financements extérieurs, régionaux ou européens en particulier, ou bien la gestion de labels comme l'AOP Bleu du Queyras, que la Chambre d'agriculture a repris.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il développe la connaissance du territoire, le partage de cette connaissance, le lien entre le monde de la recherche et les professionnels, ainsi que les expérimentations et innovations qui peuvent résulter.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>Le Parc a mené des expérimentations pour lutter contre les espèces végétales envahissantes dans les alpages, et mobilisé des fonds européens importants pour rouvrir des parcours.</li><li>Le Parc a conduit avec des partenaires départementaux, régionaux ou nationaux, des opérations pilotes pour développer les connaissances sur les productions agricoles et les pratiques alimentaires qui, au-delà de leur intérêt propre pour son territoire, ont permis de mettre au point des méthodes reprises sur d'autres territoires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le montant des travaux pour limiter l'emprise d'espèces végétales envahissantes pose question en regard de leur efficacité ; les débroussaillages n'ont pas pu être réalisés sur l'ensemble des surfaces concernées, très importantes.</li></ul>

### Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été réalisé :

La charte prévoyait la création d'une ZAP sur chaque commune et la généralisation des associations foncières pastorales (AFP) sur l'ensemble du territoire.

- Seule la commune d'Abriès a mis en place une ZAP et une AFP. La mise en place d'outils de maîtrise foncière soulève sur le terrain de fortes réticences qui n'incitent pas les communes à s'y engager, l'ambition de la charte, sur ce sujet, n'était pas en phase avec les réalités de terrain.

Définir et appliquer un programme commun de modernisation des bâtiments agricoles pour réduire la pénibilité du travail et favoriser leur intégration paysagère.

- Le Groupe Agriculture Durable (GAD) n'a pas exprimé d'attente ni de besoin en ce sens.

Conduire des programmes expérimentaux d'étude d'impact de l'agriculture sur l'environnement

- Manque de précisions, motivations, objectifs.

Coordonner les communes pour prendre un arrêté commun interdisant toute culture OGM dans le territoire du Parc après consultation et accord de tous les agriculteurs et de la population.

- La culture des OGM à des fins commerciales est interdite en France depuis 2008. Depuis 2015, la France a demandé à être exclue de la portée géographique des autorisations et des demandes d'autorisation pour la mise en culture. Ces demandes d'exclusion géographique ont été acceptées par les entreprises responsables des OGM concernés. Seul le maïs MON810 est autorisé pour la culture au niveau européen et il ne l'est que dans les États membres ou régions n'ayant pas fait de demande d'exclusion géographique. Par ailleurs, aucune expérimentation de plante génétiquement modifiée au champ n'est actuellement autorisée en France. Le dernier essai au champ d'OGM en France remonte à 2013. Aucune demande d'autorisation n'a été déposée depuis (source : ministère de l'Agriculture).

Créer une entreprise ou un chantier mobile de fauche pour notamment entretenir les prairies abandonnées. (Cela limite l'émission de CO<sub>2</sub> des approvisionnements, libère les agriculteurs de la charge du foin, permet de faire des stockages pour les années de moindres récoltes).

- Action ne répondant à aucune demande locale. Il existe en outre des entreprises de travaux qui sont susceptibles de proposer ce type de service.

### Préconisations pour la prochaine charte :

- Affirmer et afficher le rôle du Parc dans :
  - l'animation auprès des acteurs agricoles (GAD) et d'accompagnement – technique, administratif - des projets partenariaux ;
  - le portage d'expérimentations et de projets ayant vocation à s'étendre ou à essaimer sur d'autres territoires, en raison de ses spécificités (agriculture de haute montagne) et de son expérience (pastoralisme, prédation...) ;
  - l'approche transversale des questions agricoles : PAT, enjeux fonciers, articulation avec les activités touristiques, etc.
- Encourager et accompagner le développement des variétés patrimoniales, les mesures d'adaptation aux changements climatiques, la valorisation des productions, la commercialisation en circuits courts.
- Animer une démarche de PAT pour travailler les enjeux alimentaires sur le territoire.
- Poursuivre et renforcer les actions sur les alpages et le pastoralisme en lien étroit avec les communes.

## 5. La forêt, le bois, source d'énergie et de vie

### **Article 9 : Les espaces forestiers**

La charte du Parc intègre localement les valeurs de la charte forestière du Pays qui s'engage sur une ressource forestière durable, génératrice de biodiversité, de pluriactivité et de culture rurale.

Il s'agit de maintenir l'équilibre des forêts en respectant sa multifonctionnalité et sa capacité de renouvellement. La volonté est de valoriser les bois et l'espace forestier, développer les filières, accorder une place particulière aux mélézins et aux cembraies d'altitude.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Pour établir un plan de gestion forestier, maintenir l'équilibre des forêts

### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Améliorer la connaissance de la biodiversité des forêts
- Compléter l'inventaire forestier et créer une base de données numérique de l'ensemble des éléments patrimoniaux
- Mettre en place une stratégie de préservation, de mise en valeur, d'inventaire et de suivi des richesses naturelles (en incluant les aspects paysagers)
- Établir un plan de gestion des boisements à l'échelle du Queyras :
  - Charte de gestion paysagère des boisements
  - Gestion forestière concertée avec le souci des exigences écologiques, paysagères, économiques et d'accueil
  - Schéma des pistes forestières
  - Développement des essences
  - Restructuration du parcellaire forestier pour permettre une exploitation plus douce
- Poursuivre les expérimentations sylvopastorales visant le renouvellement des mélézins
- Mettre en place un suivi des dégâts à la végétation et à la régénération des forêts et des plantations dues aux ongulés
- Terminer l'étude sur les vieux arbres, valoriser les connaissances acquises et créer des zones de vieillissement afin d'accroître la biodiversité
- Faire du patrimoine forestier une richesse touristique spécifique
- Protéger et valoriser les forêts exemplaires (forêts primaires, alluviales, boisements spécifiques, forêts d'habitat particulier)
- Mettre en place une réserve biologique forestière sur le bois d'Assan
- Étudier les possibilités de réduire les départs d'avalanches par plantation d'arbres ou buissons
- Former les acteurs de l'exploitation forestière y compris les habitants bénéficiaires du lot d'affouage, à la gestion des coupes et à leur remise en état
- Mettre en valeur l'espace forestier par des actions de sensibilisation à l'écologie forestière

### **Ce qui a été réalisé**

- En matière de connaissance

L'ONF contribue, dans le cadre de la gestion courante des forêts relevant du régime forestier, à l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité forestière, notamment par la remontée de données d'observations comme par exemple, avec le Parc, sur les arbres bio et les chouettes de montagne.

Les données sur les arbres à forte valeur biologique alimentent une base de données du Parc. De son côté, l'ONF capitalise les données des inventaires réalisés à chaque révision d'aménagement forestier.

L'ensemble de ces données est utilisé pour définir des plans d'aménagements forestiers et des plans de martelage. Ces données permettent notamment la conservation d'arbres bio et de cavités favorables à de nombreuses espèces.

Dans la RBI d'Assan, l'ONF mène des travaux de recherche qui permettent de mieux en connaître la biodiversité :

inventaires de l'avifaune, des coléoptères saproxyliques, des lichens, etc.

Une convention a été signée en 2020 entre le Parc et l'ONF. Elle facilite les échanges d'informations et la prise en compte d'enjeux particuliers identifiés par le Parc. C'est par exemple dans le cadre de cette convention que des visites conjointes ont été organisées en 2020, pour marquer les arbres à haute valeur biologique à préserver. L'ONF évalue l'impact des ongulés sur la régénération dans le cadre des inventaires préalables à chaque révision d'aménagement. Il envisage de déployer cette évaluation lors des campagnes de désignation (martelage) à partir de 2022. Le Parc lui-même intervient peu sur ce sujet, par ailleurs suivi par la DRAAF dans le cadre de l'Observatoire de la grande faune et de ses habitats. Six placettes de suivi sont installées dans le territoire ; elles ont permis de constater que les grands cervidés sont en augmentation et pourraient poser un problème, ce qui n'est pas le cas des chevreuils.

- En matière de gestion des essences et espèces forestières

L'ONF poursuit, en accord avec les propriétaires de forêts relevant du régime forestier, son action de renouvellement du mélèze, avec des coupes sous forme de trouées suivies de travaux de décapage : 10 ha ont ainsi été décapés (9 à Arvieux, 1 à Château-Ville-Vieille). Des concertations avec les éleveurs sont engagées localement pour définir les modalités de mise en défens de la régénération. Pratiques encore usitées par les agriculteurs locaux et certains transhumants sans appui/suivi du Parc.

- En matière d'information, de communication, d'accueil du public

Le Parc a organisé des sorties sur la commune d'Abriès-Ristolas dans le cadre du contrat Natura 2000 sur la forêt de Praroussin, afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt.

- Mise en place de mesures spécifiques de préservation

Le Parc a instruit, avec l'appui technique de l'ONF, le contrat Natura 2000 de Praroussin. Ce contrat prévoit de maintenir 154 arbres remarquables pour la préservation de la biodiversité hors de toute gestion sylvicole pendant trente ans.

Le bois d'Assan a été classé en réserve biologique intégrale en 2014.

Le Parc a engagé en 2020 une réflexion pour définir une trame verte et bleue. L'ONF contribue à ces travaux. Il a testé une méthode susceptible d'être déployée en 2022 dans le Guillestrois-Queyras pour identifier les sous-trames forestières à haute valeur écologique. Ces travaux constituent un préalable à la définition d'une trame des îlots de sénescence, comme le CNPN l'avait demandé.

## 2. Pour développer et valoriser la filière bois

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Appliquer à l'ensemble des forêts queyrassines le label PEFC.
- Encourager les chantiers de débardage par câble et ou par traction animale en s'appuyant sur les expériences organisées. En faire une activité de découverte touristique – appui technique et financier aux initiatives.
- Aider à la transmission et à l'installation d'entreprises artisanales locales d'exploitation et de transformation des bois.
- Appuyer l'ONF dans un développement pondéré de la coupe en régie, modérateur du marché, garant du bon fonctionnement des petites exploitations et des filières locales.
- Aider les propriétaires forestiers à mieux valoriser leurs parcelles (valorisation en plaquette) et en faire des acteurs dynamiques de l'évolution des paysages.
- Encourager le développement de l'habitat d'excellente qualité environnementale, en recourant à l'ossature et aux toitures bois. Utiliser la ressource locale de bois dans les constructions tout en conservant les caractères architecturaux propres à chaque village.
- Favoriser le bois énergie issu de plaquettes forestières en encourageant des réalisations publiques. À ce titre, l'étude et la mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement en plaquettes et d'un circuit local de distribution sont encouragées.
- Engager ou s'impliquer dans les démarches de qualité utiles à la promotion des bois locaux.

### Ce qui a été réalisé

Sur son site Internet, le Parc promeut les matériaux bio-sourcés et le label Bois des Alpes dans la construction.

Au niveau départemental, le CAUE organise avec le Département un concours pour promouvoir et valoriser l'urbanisme, l'aménagement et la construction durable dans les Hautes-Alpes. Il a élaboré un référentiel qui met en avant l'utilisation du bois dans la construction. En région PACA, le territoire de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras compte le plus grand nombre de constructions publiques certifiées « Bois des Alpes » (6 sur 15).

Ces réalisations se développent dans les projets publics, notamment parce que les collectivités font appel à des aides financières qui favorisent la construction durable. Il

reste en revanche beaucoup d'efforts à faire auprès des porteurs de projets privés (qui, dans la plupart des cas, ignorent les aides existantes).

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras poursuit le développement des réseaux de chaleur bois collectifs dans différentes communes du territoire : Molines-en-Queyras, Ville-Vieille, Arvieux et Ristolas. La maison du Parc à Arvieux et l'Arche des cimes à Ristolas y sont raccordés. À Guillestre, la Mairie gère son propre réseau de chaleur.

Ces réseaux permettent de valoriser des bois qui ne peuvent pas satisfaire d'autres usages et d'éviter les émissions atmosphériques d'équipements individuels.

### Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Préserver le patrimoine naturel forestier

- Multiplier les îlots de sénescence
- Assurer un suivi de l'écologie forestière du territoire
- Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les plans forestiers communaux

Soutenir et s'intégrer dans des projets de recherche et des partenariats

Valoriser la ressource forestière du territoire en :

- appuyant la structuration de la filière bois locale ;
- veillant à la valorisation des bois locaux.

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale du territoire, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, à travers en particulier la gestion des espaces forestiers.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion des forêts par l'ONF prend désormais en compte la nécessité de préserver les arbres « à haute valeur biologique » ou sénescents.</li><li>• Des actions favorisant le renouvellement des peuplements de mélèzes ont été conduites.</li><li>• Des milieux forestiers ont fait l'objet de mesures spécifiques de protection (contrat Natura 2000 de Praroussin, Réserve biologique intégrale du bois d'Assan).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque de moyens humains pour travailler sur ce sujet au sein du Parc.</li></ul>

## L'essentiel en bref

On attendait du Parc qu'il soit acteur et moteur :

- D'une stratégie de préservation de la biodiversité mobilisant et coordonnant les partenaires concernés ;
- D'un développement économique ancré sur les ressources du territoire et favorisant le maintien des activités agricoles et artisanales ;
- De la transition énergétique dans le Queyras (atteindre à terme l'autosuffisance énergétique).

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des rapprochements et coopérations entre le Parc et l'ONF ont permis des avancées sur différents sujets : la préservation des arbres remarquables et existants, la création de la Réserve biologique intégrale du bois d'Assan, le contrat Natura 2000 de Praroussin, le partage des connaissances, etc. La convention signée en 2020 devrait renforcer ce partenariat.</li><li>• Différentes actions ont été menées pour promouvoir le bois construction (label « Bois des Alpes ») et le bois énergie, avec le développement de chaufferies bois collectives.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'approvisionnement en bois énergie peine à être local. La plateforme de déchetage publique n'a pas encore pu voir le jour, faute d'un accord entre les différentes parties sur l'emplacement à retenir. Cependant une entreprise locale a développé cette activité.</li><li>• Il n'y a pas de stratégie globale sur la forêt et la filière bois sur le territoire du Parc, hormis la charte forestière proposée par le PETR en 2019 mais aucun animateur ne s'en charge depuis.</li><li>• L'utilisation du bois dans la construction ou la rénovation des bâtiments reste davantage le fait des collectivités locales que des acteurs privés.</li></ul>

### **Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été fait :**

Établir un plan de gestion des boisements à l'échelle du Queyras :

- Charte de gestion paysagère des boisements
- Gestion forestière concertée avec le souci des exigences écologiques, paysagères, économiques et d'accueil
- Schéma des pistes forestières (en cours de réalisation par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras depuis 2022)
- Développement des essences
- Restructuration du parcellaire forestier pour permettre une exploitation plus douce

Former les acteurs de l'exploitation forestière y compris les habitants bénéficiaires du lot d'affouage, à la gestion des coupes et à leur remise en état.

Encourager les chantiers de débardage par câble ou par traction animale en s'appuyant sur les expériences organisées. En faire une activité de découverte touristique – appui technique et financier aux initiatives.

- Une expérience d'exploitation par câble avait été menée en 2006 à Ristolas. Ce mode de débardage présente des difficultés techniques (tirage de câble, installation d'une zone d'arrivée) et s'avère en définitive chronophage pour les exploitants.

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Continuer le travail de connaissance de la biodiversité des milieux forestiers.
- Poursuivre le partenariat avec l'ONF en matière d'observation et de suivi de la biodiversité forestière, d'adaptation et de gestion des peuplements, de mise en place de mesures de préservation.

Aider à la transmission et à l'installation d'entreprises artisanales locales d'exploitation et de transformation des bois.

- Aucune structure locale n'a pris en charge cette thématique qui relève des compétences de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Appuyer l'ONF dans un développement pondéré de la coupe en régie, modérateur du marché, garant du bon fonctionnement des petites exploitations et des filières locales.

- Manque d'ETP pour travailler cette problématique non prioritaire

Aider les propriétaires forestiers à mieux valoriser leurs parcelles (valorisation en plaquette) et en faire des acteurs dynamiques de l'évolution des paysages.

- Manque d'ETP pour travailler cette problématique

Engager ou s'impliquer dans les démarches de qualité utiles à la promotion des bois locaux.

- Une action menée par l'Union régionale des communes forestières et le PETR a permis de caractériser les pins à crochets et les pins sylvestres comme bois de structure, ce qui devrait en favoriser la valorisation

- Soutenir la filière bois locale dans le développement des usages du bois : bois d'œuvre dans la construction et l'aménagement d'une part et bois énergie d'autre part.

## 6. Faire du Queyras un territoire d'écotourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs

### **Article 10 : Proposer avec l'aide de l'État un territoire de tourisme durable exemplaire en France sur les quatre saisons**

La charte du Parc 2010-2021 rappelle les travers d'une « monoculture » touristique dans son introduction ; le tourisme est pourtant l'activité économique principale du territoire, une nécessité vitale pour les habitants qui vivent là toute l'année.

Aussi, le projet Écotourisme met en avant la qualité d'accueil et l'authenticité du territoire et de ses habitants comme principal attrait à partager et à préserver. Elle vise la nécessaire diversification des activités touristiques en visant le patrimoine naturel et culturel d'exception, ainsi que l'adaptation des outils touristiques à l'évolution climatique : investissements en matière de ski alpin et requalification des hébergements.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Le schéma de développement touristique, le développement du « slow tourisme », l'accueil des jeunes

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Être territoire candidat à la Charte européenne du tourisme durable (CETD) en répondant dans les 5 ans aux 3 volets : tourisme durable pour espace protégé, tourisme durable pour les entreprises locales et tourisme durable pour les agences de voyage extérieures au territoire
- Soutenir l'innovation touristique
- Créer des produits de découverte sur la nature, la biosphère, le développement durable, les relations humaines, la solidarité... notamment en direction des publics jeunes
- Créer des produits touristiques incitant à changer de rythme, favorisant la rencontre et permettant aux visiteurs de repartir différents
- Aider au montage, à l'organisation, à la promotion et la commercialisation de nouvelles offres : hiver en montagne en famille, soleil, ambiance village, randonnée pédestre et raquette autour des villages, culture et patrimoine
- Associer les restaurants et les commerçants aux produits touristiques innovants
- Sensibiliser et former les acteurs afin qu'ils puissent mieux faire connaître et partager avec les touristes les ressources du patrimoine, l'histoire et la vie du pays
- Faire des usagers et visiteurs des défenseurs de l'environnement : apporter une information appropriée et multiplier les actions de sensibilisation des visiteurs et habitants pour favoriser un comportement responsable
- Relancer l'accueil de jeunes en innovant : organiser des chantiers de jeunes, nouveaux modes de colonies et stages, viser les jeunes adultes sensibles au développement durable...

#### **Ce qui a été réalisé**

Le Parc a adhéré à la CETD durant dix années.

Volet 1 : Stratégie du Parc et plan d'actions 2010-2015 puis 2016-2021.

Trois axes stratégiques pour la stratégie qui vient de se terminer :

- Capitaliser sur l'intelligence collective pour fédérer autour de la destination écotouristique et de pleine nature
- Accompagner la structuration d'une offre différenciante autour de l'écotourisme, permettant de se démarquer dans l'accueil des clientèles
- Reconnaître en chacun des acteurs, un vecteur de la promotion de la destination écotouristique

Volet 2 développé par le biais de la marque Valeurs Parc, détaillé plus loin.

Volet 3 développé par le biais de la marque Valeurs Parc sur les séjours (Parc du Queyras, premier Parc de France à procéder au marquage de séjours) et par l'expérimentation Destination Parcs (cf. suite de ce tableau).

Concernant le partenariat pour le développement touristique du territoire :

Une convention cadre de partenariat a été signée entre le Parc et l'Office intercommunal de tourisme. Elle aborde les différentes composantes de la mise en tourisme du territoire, allant de la connaissance du territoire touristique et la sensibilisation du public à la stratégie de développement et la commercialisation de produits écotouristiques.

Le Parc a été associé à la stratégie de l'Espace valléen, programme financier (État, Région, Département) qui permet aux espaces de montagne qui ne sont pas des stations de ski de bénéficier d'aides pour favoriser l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable.

Trois enjeux structurent la stratégie :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique
- Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles
- Favoriser la cohérence territoriale en développant les solidarités et les coopérations entre territoires

Le Parc a bénéficié de financements pour mener une opération de mise en réseau des espaces culturels (voir plus loin).

Aux côtés de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme, le Parc a participé à l'organisation locale des États généraux de la transition du tourisme en septembre 2021, co-portés par l'Association Transitions des Territoires de Montagne (2TM), Mountain Wilderness, les régions de montagne et les commissariats de massif. L'objectif est de montrer que le tourisme permet aux destinations de montagne de retrouver une dynamique sociale, environnementale et économique. Il s'agit aussi de trouver ensemble les réponses permettant le déploiement du tourisme, en altérant le moins possible les ressources tout en produisant de la valeur ajoutée pour les habitants. Quatre questions ont été travaillées par la centaine de participants sur les deux jours :

- Comment installer et maintenir une population à l'année ?
- Comment repenser le modèle touristique ?
- Comment réduire l'impact carbone de nos modes de vie ?
- Comment concilier montagne à vivre (activités économiques) et montagne préservée ?

Le Parc du Queyras travaille avec les 8 autres parcs de la Région Sud pour le développement de la filière d'écotourisme régionale dans un interparcs tourisme qui regroupe tous les chargés de mission de ce secteur d'activités. Les parcs ainsi regroupés sont chefs de file de cette filière et mettent en place des animations : forum, partenariats avec Waze, contenus actualisés sur le site du Comité régional du tourisme (CRT), etc. dans l'objectif de faire de l'écotourisme le vecteur d'une image touristique renouvelée pour la région.

Plusieurs innovations touristiques ont été soutenues par le Parc durant cette charte :

Entre 2010 et 2016 le programme Découverte du Parc affichait un positionnement innovant du fait des partenariats qu'il a développés avec des accompagnateurs du territoire (mais pas uniquement) qui ont créé des sorties moins traditionnelles, voire réellement novatrices, pour répondre au cahier des charges de ce programme qui s'inscrivait dans la volonté de mettre en place des animations éducatives basées sur le concept de l'interprétation. En 2016, au terme de sa sixième année d'édition, le programme Découverte est arrivé à un tournant de son histoire. La diminution de l'enveloppe financière dédiée pour les partenaires et le franc succès rencontré par les activités proposées par les agents du Parc ont donné de nouvelles perspectives pour ce programme aujourd'hui quasi exclusivement composé d'actions du Parc.

À l'été 2011, grâce à des fonds européens obtenus dans le cadre d'un Programme Intégré Transfrontalier, le Parc a pu louer une flotte de vingt vélos à assistance électrique, qu'il a déposés dans des campings ou autres points du territoire, afin de faire connaître ce mode déplacement qui balbutiait alors, et d'expérimenter les « engins » dans

le cadre montagnard. Au terme de l'expérimentation, la municipalité de Guillestre a continué, sur le même modèle, l'expérimentation sur sa commune. À l'issue de cette nouvelle expérimentation, une entreprise a été créée, s'est bien développée aujourd'hui et propose la location de vélos à assistance électrique.

En 2019 le projet Destination Parcs a été mis en place, avec la création d'une agence de voyage de la Fédération des parcs. Le Parc du Queyras est l'un des quatre parcs test pour le développement du concept de tourisme transformationnel, nouvelle tendance du tourisme qui fait vivre aux visiteurs une expérience leur permettant d'effectuer des changements significatifs et durables dans leur vie. Le Parc du Queyras est l'un des quinze parcs pionniers pour le développement des offres. L'objectif est de commercialiser un produit touristique en complément de la marque Valeurs Parc, privilégiant les ailes de saison, articulé sur la notion d'utopie rurale. Le positionnement des parcs naturels régionaux de proposer des offres différenciantes repose sur quatre axes : la transmission, le partage, la rencontre avec le territoire et ses habitants, le mieux-être. En 2021, un concours a été lancé pour choisir une entreprise partenaire de la Fédération des parcs. Deux lauréats ont été choisis parmi les 76 propositions reçues. Les entreprises Odysway et Green trip sont donc en charge de développer ces produits. Pour le Parc du Queyras, c'est la filière bois qui est à l'honneur, associant balade en forêt et artisanat du bois dans un séjour.

Depuis 2012, les ateliers Consomm'acteurs de l'Office intercommunal du tourisme, à destination des vacanciers, permettent de mettre en avant le savoir-faire local et de le faire découvrir par la pratique : traire une vache ou une chèvre et repartir avec son litre de lait, participer à l'élaboration d'un fromage, confectionner un savon, apprendre à sculpter le bois, etc. Ces ateliers – qui ont reçu le prix régional de l'innovation touristique en 2016 - rencontrent un franc succès (avec un taux de remplissage de 75 % à 100 %). Ils s'inscrivent résolument dans l'évolution nécessaire du tourisme, allant vers la nécessité de redonner du sens aux activités, en privilégiant les ressources du territoire.

La démarche de relance du tourisme scolaire et famille coordonnée par l'Office de tourisme du Guillestrois et du Queyras (programme Alcotra PLUF) : partage avec les élus et socioprofessionnels des attentes de ces publics enfants, stratégie de développement et formation des intervenants (cf. infra).

Pour le public jeune : cf. mission éducation à l'environnement et au territoire.

Organisation de journées découverte montagne annuelles en partenariat avec le service jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, avec pour objectif d'entraîner une palette élargie de jeunes de 12 à 16 ans à la découverte de la montagne, en mettant en place des activités d'initiation. Par exemple, en 2019, via ferrata en matinée, et escalade au cours de l'après-midi à Arvieux. En 2020, découverte de l'univers glaciaire, crampons et piolets jusqu'au col de la Girose au-dessus de la Grave.

Organisation de séjours pour adolescents, toujours en partenariat avec le service jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, avec le même objectif de découverte du milieu montagnard.

En 2020 a eu lieu L'AJITour, proposé par la Commission internationale pour la protection des Alpes (Cipra), ONG en charge de la mise en œuvre de la Convention alpine – France, et coconstruit et animé avec Educ'alpes. Il s'inscrit dans le cadre du projet AJITeR, qui vise à diffuser auprès des acteurs de territoires ruraux les bonnes pratiques en faveur d'un accueil et d'une installation durable des jeunes adultes dans ces territoires.

Une quinzaine de jeunes Alpains issus de différents massifs français et même étrangers ont ainsi parcouru le Parc du Queyras et rencontré de nombreux professionnels.

En 2018 et dans le cadre de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, le Parc, animateur de cette réserve aux côtés de nombreux partenaires (ACSSQ, MJC Briançonnais, Commune de Saluzzo, Fondation Santagata pour l'Économie de la Culture, Consorzio Monviso Solidale et ApprossimAZIONI), a mis en place le premier forum des jeunes MAB UNESCO MONVISO YOUTH CAMP qui s'est tenu au refuge Bagnour au pied du Mont Viso, durant cinq jours. Vingt-deux Français et Italiens entre 15 et 18 ans ont pu échanger sur l'avenir de leur territoire.

## 2. Transports collectifs, aménagements, infrastructures

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Développer, dans les cinq ans, des transports collectifs (navettes, transport à la demande, moyens hippomobiles...) en bouts de vallée (Haut-Guil, Clausis, Ceillac, Escreins, Souliers, Mélézet, le Roux...)
- Trouver des solutions sur les espaces des cols de l'Izoard et Agnel, réorganiser les stationnements, favoriser les cheminements piétons, contenir le stationnement des camping-cars et les parkings (villages, sites emblématiques) pour réduire l'impact des voitures individuelles et améliorer les retombées dans les villages.
- Réhabiliter et valoriser les deux grands cols. Opération grand site et reconquête environnementale, gestion des flux en vue d'optimiser les retombées dans les villages
- Mettre en place dans les 10 ans des transports collectifs intervillages (à moteur propre)
- Créer des pistes cyclables (et des parcours cyclistes en réhabilitant des pistes) et prévoir l'accueil de cyclotouristes dans les hébergements
- Élaborer dans chaque village, un plan d'embellissement à deux ans et un plan à dix ans pour valoriser le petit patrimoine, soigner les aspects paysagers en toute saison. Explorer les mesures d'incitation susceptibles d'entraîner l'adhésion des privés à la volonté générale d'embellissement

### Ce qui a été réalisé

Navette privée de Clausis Saint-Véran, opérationnelle depuis 2000. Navette privée Château-Queyras-col Agnel opérationnelle en 2020-2021, dans le cadre du renouveau du col et des aménagements (cf. orientation urbanisme). Travaux d'aménagement (stationnements, cheminements piétons) et de requalification paysagère du col Agnel réalisés en partenariat avec le Conseil départemental. Un projet similaire pour le col de l'Izoard est en cours.

Plusieurs communes du Queyras ont développé une offre en transport en commun à travers une régie autonome de transport : les navettes de l'Escarton du Queyras. Deux types de lignes sont proposés :

- Quatre lignes de navettes permettant de se déplacer entre les différentes vallées Izoard, Haut Guil, Aigues et Cristillan, en correspondance à Ville-Vieille.

- Quatre lignes de navettes permettant de se déplacer entre les villages et hameaux d'une même vallée (par exemple entre le village d'Abriès et le hameau du Roux).
- Trois navettes gratuites (cofinancées par les communes et les domaines skiables) au départ de Guillestre permettent de rejoindre Ceillac et les stations de Risoul et de Vars en hiver.

Ces navettes ne sont pas à moteur propre.

Une toute petite piste cyclable (2 km) a été créée sur une portion de route touristique reliant des campings à la piscine municipale, sur la commune de Guillestre qui a en projet d'autres pistes en liaison verte vers la commune d'Eyglis et la gare SNCF de Mont-Dauphin – Guillestre. D'envergure communautaire, ce projet a du mal à progresser, multipliant les complications : subventions, acquisitions foncières, etc.

Un carnet sur l'architecture est en cours d'élaboration, reprenant la publication *Construire en Queyras* réalisée par le Parc quelques décennies plus tôt et prônant une architecture durable et de qualité, l'utilisation d'éco-matériaux et matériaux biosourcés. C'est un carnet architectural dont la vocation est de faire connaître l'architecture locale et d'apporter des réflexions et prescriptions dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de construction en faveur d'une architecture et des paysages de qualité.

Des associations locales s'occupent de rénover le petit patrimoine

Certaines communes bénéficient du label Villes et villages fleuris (Vars trois fleurs, Guillestre deux fleurs)

### 3. Offre culturelle

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Réhabiliter, mettre en réseau les équipements culturels du territoire et les valoriser (en cohérence avec le schéma d'interprétation)
- Coordonner les équipements culturels du territoire gérés par le Parc et les communes en créant des partenariats et des produits communs, une démarche marketing et une mutualisation pour la gestion quotidienne
- Valoriser le patrimoine culinaire
- Engager une étude approfondie sur les sites protohistoriques et sur leur valorisation culturelle et touristique

#### Ce qui a été réalisé

Expérimentation franco-italienne de valorisation commune d'espaces muséographiques de part et d'autre de la frontière, dans un même document. Sans suite.

Carte « Visites culturelles » du Guillestrois-Queyras créée et éditée par le Parc en 2018-2019 et 2019-2020. Très appréciée par les acteurs du tourisme et les visiteurs (répondant à une demande). Pas de continuité sur les années suivantes, faute de moyens, malgré la forte demande. Le travail pour l'élaboration de cette carte a constitué un début à la mise en réseau des espaces muséographiques les plus connus, et constitue une manière de les valoriser collectivement, toutefois sans cohérence avec un schéma d'interprétation qui n'existe pas pour l'instant. Un projet est toutefois en cours au travers d'un programme Pays d'art et d'histoire auquel a adhéré la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras en 2022.

La Clef : initiative du Parc de 2012 à 2019 qui visait à ne donner qu'un seul ticket aux personnes qui participaient au programme Découverte du Parc (cf. ci-dessous) en leur donnant accès à toutes les sorties proposées et des entrées aux quatre espaces muséographiques. L'initiative s'est arrêtée en même temps que le programme Découverte.

- En matière de patrimoine culinaire :

La marque Valeurs Parc (une démarche de reconnaissance des bonnes pratiques de ces institutions, travaillant dans les métiers de bouche, qui souhaitent afficher leur volonté de s'inscrire dans la préservation et la dynamique de leur territoire) est attribuée à quatre espaces de visite et de découverte dont certains sont des entreprises qui souhaitent proposer des visites de leur atelier

Démarche de l'Office de tourisme sur la scénarisation des lieux culturels et naturels avec une formation des socioprofessionnels et un voyage d'étude sur des formes de médiations innovantes et ludiques et la structuration des opérateurs du territoire autour de la théâtralisation du patrimoine.

La marque Valeurs Parc possède, dans son référentiel d'évaluation des restaurants, deux critères qui demandent au candidat, d'une part, de valoriser les produits locaux en les faisant apparaître clairement sur la carte, et par affichage sur les filières (fromages, viande...), et, d'autre part, de mettre en œuvre une recette locale traditionnelle ou remise au goût du jour.

En 2020, le Parc du Queyras a collaboré à l'ouvrage *Itinéraires gourmands dans les Parcs naturels régionaux* publié aux éditions Marabout à l'automne 2021. Il s'agit d'un ouvrage valorisant les parcs, leurs produits, leurs savoir-faire et la marque Valeurs Parc au travers de l'image positive d'un chef de cuisine et de recettes à base de produits locaux. Le Parc du Queyras a bénéficié de deux doubles pages permettant de présenter son territoire, ses produits, producteurs et artisans. Alexis et Olivier Bacquart gestionnaires du refuge de la Monta ont été mis à l'honneur en présentant leur sauté de porc à l'argousier sauvage et leurs galettes végétariennes à base de Chénopode bon-Henri de leur jardin. La diffusion de cet ouvrage est réalisée par Hachette dans toute la France.

- Pour la valorisation des sites archéologiques :

Création d'une exposition en 2012, intitulée « Matières premières, premières occupations humaines autour du Mont Viso » qui met en évidence les objets trouvés sur le site du Pigier (Guillestre). Malheureusement, cette exposition a subi quelques dommages et n'a pas été réparée, elle n'est plus utilisée.

Valorisation de la mine de cuivre de Saint-Véran qui existe depuis le Néolithique, grâce à la réhabilitation d'un sentier accédant à la tranchée des anciens qui porte les marques de l'exploitation préhistorique, puis permet de rejoindre et de comprendre les vestiges de l'exploitation moderne. Ainsi que grâce à la création d'un documentaire (DVD épuisé mais film visible sur Internet – <https://vimeo.com/80287471>) *Un trésor caché dans la montagne* contenant des témoignages d'anciens mineurs, de géologues, archéologues et archéométallurgistes.

#### 4. Ski – Sentiers – Activités de pleine nature / Impacts de la fréquentation sur le milieu

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Diversifier le produit hiver
- Développer les activités nordiques (ski de fond, ski de randonnée nordique, raquette) en améliorant le traçage des pistes de ski de fond et en coordonnant les activités raquettes et piéton avec le ski de fond
- Structurer les produits de pleine nature et notamment le ski de randonnée et les activités nordiques en veillant à la minimisation de leurs impacts sur les milieux.
- Réhabiliter les domaines skiables sur lesquels le ski alpin s'arrête. Poursuivre le démontage des installations obsolètes (Régie des remontées mécaniques). En faire des espaces de neige propices à la découverte d'autres activités (ski de randonnée, luges, patinoires...) ou réhabiliter en espaces naturels
- Limiter les investissements sur le ski alpin au programme 2003-2012 arrêté par la Régie des remontées mécaniques du Queyras, pour la période 2009-2012
- Être un site expérimental au niveau départemental pour élaborer et appliquer le futur plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)
- Réaliser dans les 2 ans un schéma de sentiers commun à toutes les communes pour mieux gérer les problèmes de fréquentation, favoriser les retombées économiques...
- Entretien l'ensemble des sentiers
- Revaloriser le GR 58 Tour du Queyras, le faire partir dès la Gare d'Eygliers/Mont-Dauphin, valoriser la Place Forte de Mont-Dauphin et Fort Queyras dans l'itinéraire GR, le faire passer par toutes les communes, l'enrichir d'un volet Biosphère/Nature/Développement durable
- Développer des itinéraires pédestres et équestres transfrontaliers et valoriser le patrimoine culturel et historique
- Mettre en œuvre un système d'observation et d'intervention sur les principaux lieux de fréquentation du territoire (sentiers, pistes forestières, points de concentration) pour évaluer les impacts environnementaux des activités et publication des résultats
- Prévoir un plan de prévention écoresponsable pour chaque manifestation sportive ou culturelle afin de prendre en compte au mieux les menaces sur les zones sensibles du territoire et préciser les conditions de réalisation
- Prendre des dispositions pour interdire le camping sauvage ou le stationnement des caravanes et camping-cars hors emplacements autorisés qui feraient courir des risques sanitaires ou d'incendie ou de sécurité publique

##### Ce qui a été réalisé

- Diversification du produit hiver

Structuration de l'espace nordique du Guillestrois-Queyras (troisième site de ski nordique de France) par la Communauté de communes : Cela représente quatre sites sur le territoire et 150 km de pistes qui ont bénéficié d'une étude de positionnement en 2018. Cette étude permet de promouvoir les sites à l'échelle des Alpes du Sud

Existence de pistes mixtes ouvertes aux piétons et raquettes à neige, dans chaque site.

Offre d'activités nordiques qui se diversifie et s'intensifie : cascade de glace à Aiguilles, ski-joëring à Ceillac, chiens de traîneau à Arvieux, Molines et Abriès-Ristol, patinoire à Aiguilles.

Organisation de grands événements sur des week-ends : rencontre de la première glace, Festi'nordic, Nocturnes

du Nordic, Appel du Grand Nord, Traversée du Queyras à ski de fond...

Stade de biathlon 4 saisons à Ceillac : piste ski roue de 2,5 km, pas de tir de 15 cibles à 50 m, relié l'hiver à l'ensemble du domaine. En cours d'aménagement.

Animation Parc/Office pour structurer une offre de ski de randonnée balisée et sécurisée, intégrant la sensibilisation aux risques naturels et au dérangement de la faune sauvage depuis 2021 et positionnement du Parc en tant que territoire d'expérimentation d'une méthode de cotation d'exposition aux terrains avalancheux. Parallèlement, le Parc s'est positionné pour être territoire pilote de la démarche régionale de mise en œuvre d'une garde avalanche qui vient conforter la dynamique pédagogique émergente autour du ski de randonnée dans le Queyras, avec la présence de médiateurs sur le terrain,

dans l'objectif de sensibiliser les pratiquants aux risques et à la fragilité des milieux en hiver.

- Ski alpin

Trois domaines skiabiles ont disparu : Aiguilles, Château-Queyras et Ristolas. Quasiment 26 km de pistes ont donc retrouvé leur naturalité et toutes les installations obsolètes ont été démontées.

Dans les communes d'Aiguilles et Ristolas, les fronts de neige ont été préservés et aménagés en espace ludique avec patinoire, piste de luge et pistes débutants avec téléskis maintenus.

Tous les investissements prévus par le programme 2003-2012 de restructuration des stations, n'ont pas été réalisés. Ce projet de restructuration qui démontrait que l'extension des domaines n'était plus justifiée, prônait de concentrer les efforts sur l'amélioration et la restructuration des domaines existants vis-à-vis de l'attractivité, du confort et de la rentabilité, ce qui a été privilégié par la Régie des remontées mécaniques.

Aussi, sur l'ensemble du domaine skiable :

- trois porteurs ont été remplacés (à Abriès, Ceillac et Saint-Véran) ;
- 37 km de pistes de ski alpin (représentant 22,8 % de l'espace skiable) ont été supprimés. Aujourd'hui, les 250 ha de pistes de ski alpin représentent 0,4 % du territoire du Parc ;
- l'enneigement artificiel a été modernisé sur quatre sites du domaine skiable du Queyras.

- Les activités d'été

Un schéma des activités de pleine nature (2018) dont la réflexion a été étendue à l'ensemble de l'espace valléen sur l'intégralité de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et en partenariat avec elle. Son objectif est d'identifier les mesures à mettre en place pour gérer les sites de pratique et développer une pratique durable, de croiser les connaissances sur les flux et la fréquentation, avec les enjeux environnementaux.

Trois des quatre axes qu'il prévoit sont développés :

- Conforter et recentrer les sentiers existants afin d'améliorer la gestion de l'offre et de renforcer l'attractivité du territoire.
- Mise en place d'un observatoire économique et environnemental pour prévenir les impacts et adapter l'accueil.
- Renforcer la promotion du territoire pour améliorer la gestion des flux de fréquentation et attirer de nouvelles clientèles. Favoriser les séjours longs et immersifs tout en canalisant les flux.

Le diagnostic collectif du schéma des APN et la mise en œuvre concrète de ce dernier apportent une crédibilité au discours porté par le Parc vis-à-vis de ses partenaires et auprès des pratiquants.

Création ou réédition de supports de sensibilisation sur la rivière (panneau « sport d'eau vive et pêche »), sur le dérangement hivernal et le risque avalanche (brochure

Montagn'astuces) et sur le partage des alpages (livret « Au fil de l'herbe » de la collection « Esprit des lieux ») Développement des topoguides du Guillestrois et du Queyras intégrant une meilleure connaissance des milieux naturels impactés :

- *Le Queyras et le Guillestrois à pied* de la Fédération française de randonnée pédestre FFRP (41 balades proposées).
- L'appli web cheminsdesparcs.fr pour les pratiques de randonnées pédestres, vtt et équestres. Depuis 2019, ce site intègre les itinéraires de [www.randoguillestrois.com](http://www.randoguillestrois.com), portant à 75 les randonnées à consulter. En relation avec la base de données touristiques APIDAE, ce site met également en évidence les hébergements et prestations accompagnées en lien avec les randonnées, prioritairement les prestations bénéficiant de la marque Valeurs Parc.
- Un topoguide numérique EscalaGuil présentant les écoles d'escalade faciles.

Une convention cadre triennale relative à l'entretien des sentiers de responsabilité communale existe depuis 2011, entre le Parc et les communes. Le Parc recrutait trois agents de mai à octobre pour effectuer les travaux jusqu'à 2017. À la fusion des communautés de communes du Guillestrois et du Queyras en 2017, 2/3 des itinéraires passent en compétence intercommunale. Une convention de prestation de services à bénéfices réciproques est signée entre le Parc et la Communauté de communes, pour la gestion et l'entretien de l'ensemble des sentiers. C'est la Communauté de communes qui embauche les agents saisonniers.

Avec la progression de la pratique du VTT et notamment du VTAE, le Parc et la Communauté de communes organisent un stage d'entretien des sentiers VTT pour leurs agents et les professionnels du VTT. Avec l'Office de tourisme intercommunal, ils créent et animent un groupe de travail pour prendre en compte cette pratique montante dans la stratégie touristique, la gestion des flux de fréquentation et la médiation des conflits.

Raccordement du GR 58 à la gare de Mont-Dauphin – Guillestre par le GR 451 depuis 2017.

Création et balisage du tour du Queyras à cheval (2021, partenariat entre le Comité départemental de tourisme équestre, le Parc et la communauté de communes) et à VTT (tour du Queyras étendu au Guillestrois en 2018).

Mise en place d'un itinéraire cyclable Vélovisio : la zone transfrontalière qui s'étend de Saluzzo à Chorges compte une vingtaine de cols à forte valeur cyclotouristique. En 2017, ce territoire s'est uni autour d'un projet européen : développement d'une stratégie cyclotouristique en associant les socioprofessionnels et en intégrant des pauses culturelles. Concrètement est déployé un balisage de grands itinéraires routiers, de petits itinéraires VTAE et la mise en place d'une borne de recharge des batteries pour ces derniers.

Itinéraire culturel européen « Sentier des Huguenots et des Vaudois » : L'association Retour en Queyras a sollicité

le Parc pour valoriser l'histoire de l'exil et le patrimoine vaudois au travers d'un itinéraire. Une réflexion transfrontalière avec le Centre culturel vaudois de Bobbio Pellice a été menée pour rattacher cette itinérance au projet international appelé « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois », un itinéraire culturel européen de 1 800 km certifié par le Conseil de l'Europe et dont la partie queyrassine a été inaugurée en 2018.

Mise en place d'un observatoire des APN (écocompteurs sur les itinéraires de randonnée pédestre et de vtt et caméra de comptage pour les sports d'eau vive), en tout 12 écocompteurs sont disposés dans les endroits les plus exposés. L'observation des passages permet d'appuyer les prises de décision dans la gestion de ces lieux ou de prendre conscience de l'augmentation de fréquentation, afin de déterminer les actions les plus adaptées à leur préservation.

- Communication sur les enjeux environnementaux

Opération Traces douces (2010-2012), avec un document disponible, dans l'objectif de sensibiliser les pratiquants à la fragilité des milieux et des espèces en hiver.

Mise à jour et réédition de la plaquette de sensibilisation « Montagn'astuces » pour sensibiliser les pratiquants à la sécurité et au respect de la tranquillité de la faune sauvage

Diagnostic des enjeux de préservation de la biodiversité sur les sites de pratiques hivernales : plusieurs structures « expertes » sur la faune en hiver (associations de

5. Accueil de qualité, organisation de l'information, promotion, commercialisation, labellisation de produits

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Requalifier les points d'information sur les sites naturels du Parc en points de découverte naturaliste de qualité
- Créer un lieu d'accueil, vitrine de l'écotourisme dans le Queyras, à Château-Ville-Vieille, où sera implanté le siège de l'Office de tourisme du Queyras
- Unifier la taxe de séjour dans les 3 ans entre les 8 communes du massif et optimiser son produit (audit et identification des potentiels de gain)
- Engager sur 5 ans un programme ambitieux de formation, de coordination et de rapprochement entre les professionnels pour diffuser la culture de l'écotourisme
- Instaurer une politique de promotion spécifique sur les actions liées au tourisme durable.
- Éditer une carte touristique ou un topoguide « Queyras : 1<sup>er</sup> territoire de France de l'Écotourisme »
- Achever le programme signalétique Parc et l'élargir aux communes associées
- Former et organiser les acteurs du tourisme pour mettre en place un fonctionnement touristique à l'année (développement des produits, tour de garde, coopération et mutualisation...)
- Appliquer la marque Parc, avec une forte exigence, à une masse critique de produits touristiques
- Choisir les « clients » en engageant des partenariats avec des voyageurs engagés dans l'écotourisme

protection de la nature, ONCFS, Fédération de chasse, etc.) ont confronté des zones sensibles de refuge de la faune en hiver aux zones de pratiques des activités hivernales décrites par les professionnels du territoire. Sur les zones sensibles, une veille et un échange avec les professionnels du territoire sont-organisés.

Dispositif dit de « maraudage », avec 2 à 4 postes saisonniers mis en place en juillet-août par le Parc depuis 2010, sur les zones les plus fréquentées ou fragiles afin de sensibiliser les randonneurs et autres usagers de la montagne aux fragilités du territoire, ainsi qu'aux usages dans les alpages.

Le Parc, en tant qu'animateur de sites Natura 2000 et gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso accompagne les organisateurs d'événements sur son territoire au travers d'avis et d'appui à la rédaction des notices d'incidences.

Toutes les communes ont un arrêté municipal pour encadrer la pratique du bivouac. Le Parc relaye les informations sur son site internet, en indiquant les bonnes pratiques : ne pas faire de feu, s'éloigner du bord des rivières, ramener ses déchets, fournir un effort particulier sur le respect de la faune sauvage.

Depuis 2022, la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso expérimente la réglementation du bivouac en son sein. Les modalités initialement retenues n'ont pas été concluantes et une réflexion est en cours pour les faire évoluer.

## Ce qui a été réalisé

La découverte naturaliste était la vocation des points d'information du Parc situés à l'entrée des gorges à Guillestre, au val d'Escreins, au col Agnel et à la Roche Écroulée. Suite à une étude menée en 2011, les points d'information du Parc ont été abandonnés pour des raisons financières, mais également parce que leur vocation était peu reconnue, ils servaient plutôt de points d'informations touristiques ; celui de la Roche Écroulée a été détruit par une avalanche. Aujourd'hui, c'est une équipe de saisonniers qui est recrutée l'été pour apporter des informations naturalistes et sensibiliser les randonneurs.

Les Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent en interparcs (cf. supra). De nombreuses actions pour développer la culture de l'écotourisme dans le cadre de la structuration de la filière écotouristique régionale sont mises en place : invitation à des webinaires, organisations de forums, mise en place d'animations (visite d'un gîte exemplaire), etc. La Région souhaite développer une véritable filière de l'écotourisme dont les parcs naturels régionaux seraient les fers de lance.

## Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Devenir un territoire d'écotourisme exemplaire

- Disposer d'un schéma d'écotourisme – volet 1 de la CETD
- Améliorer la qualité de l'offre touristique – volet 2 de la CETD

La marque Valeurs Parc est attribuée à 50 bénéficiaires dans le territoire :

- 28 hébergements touristiques qui représentent environ 1/3 de l'offre d'hébergements du territoire du Parc
- 1 restaurant
- 7 prestataires d'activités de loisirs et de découverte déployant 19 prestations
- 4 sites de visite et de découverte
- 3 artisans du bois
- 3 agences de voyages déployant 12 séjours
- 4 artisans cueilleurs présentant 75 produits de bouche, cosmétiques et de bien-être

La « masse critique » visée est atteinte, le volet agricole reste cependant à développer.

Appuyer le développement touristique sur les ressources locales

- Développer le tourisme culturel et patrimonial
- Élaborer un schéma des activités de pleine nature d'été et d'hiver
- Limiter l'impact de la fréquentation sur les milieux et préserver les paysages et l'architecture dans les projets touristiques

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale du territoire, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, en particulier à travers les activités touristiques (impact des aménagements et de la fréquentation touristique) – avec une gestion appropriée de ces activités (en particulier du réseau de sentiers).

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancée	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte dynamique touristique au sein du Parc avec plusieurs chargés de mission en même temps entre 2010 et 2013 grâce à des programmes financiers européens, ce qui a permis d'explorer plusieurs pistes d'innovations d'une part et de réellement donner une dimension écotouristique au territoire d'autre part.</li> <li>• L'adhésion des acteurs à la marque Valeurs Parc qui souligne leur attachement au territoire, leur volonté de protéger l'environnement et de s'afficher aux côtés du Parc est particulièrement une réussite, puisqu'un quart de l'offre d'hébergement du territoire est bénéficiaire de cette marque.</li> <li>• On peut considérer aujourd'hui que les acteurs du territoire et l'Office de tourisme sont inscrits dans cette dimension écotouristique dont les parcs de la Région Sud sont les fers de lance, pour lancer une filière d'écotourisme et affirmer cette dimension touristique au sein de la Région.</li> <li>• En matière de gestion des flux et de maîtrise des fréquentations face aux enjeux écologiques, le Parc a su mettre en avant une vraie plus-value – qu'il s'agira d'accentuer dans la prochaine charte – en développant des outils et en focalisant son action sur le terrain, ainsi qu'en accentuant sa communication.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant cette charte, le Parc a perdu sa « maîtrise » traditionnelle sur les sentiers de randonnée, par suite de la prise de compétence par la Communauté de communes sur les sentiers intercommunaux. Il a toutefois continué à intervenir sur les sentiers communaux (cf. supra), entraînant parfois des confusions sur l'appréhension du rôle de chaque institution dans le territoire. Dans ce contexte, il peine à garder son expertise face aux services de la Communauté de communes qui les gèrent aujourd'hui. Le Parc est ainsi cantonné à une position d'expertise obligatoire pour toute question d'aménagement, en tant que gestionnaire des sites Natura 2000 ou de Personne publique associée, ce qui peut nuire à la qualité des échanges.</li> <li>• La question de la légitimité du Parc à intervenir dans le domaine touristique reste d'actualité. Comment s'inscrit-il dans la gouvernance locale aux côtés de la Communauté de communes et de l'Office intercommunal du tourisme ? Quelle est sa place parmi les acteurs en place ? Une question à explorer dans la nouvelle charte.</li> <li>• De nombreuses pistes de développement du tourisme restent à explorer dans le territoire, il faut bien veiller à ce que cette mission reste vivace au sein du Parc et que l'ETP nécessaire continue d'exister, afin de permettre l'exploration des pistes innovantes qui peuvent apparaître.</li> </ul>

### Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été réalisé :

Formaliser en 2009 le présent programme d'actions touristiques et déterminer des propositions dans le cadre de l'étude IDES de positionnement de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras

- Aucune formalisation n'est intervenue avec la Communauté de communes. Toutefois, plusieurs actions sont partagées avec elle et d'autres acteurs du territoire (cf. supra).

Réaliser un schéma d'interprétation du territoire opérationnel et directement utilisable par tous les acteurs pour créer une offre environnementale, sociale et culturelle ambitieuse en matière d'éco-tourisme

- Non réalisé malgré l'embauche d'un agent spécifiquement sur cette mission de 2010 à 2012. À réaliser prioritairement dans la prochaine charte, pour une structuration de cette offre culturelle importante pour le territoire et abonder dans la dynamique mise en place par l'Office intercommunal du tourisme auprès des publics scolaires, qui passe notamment par une scénarisation des sites patrimoniaux et culturels.

Créer un Atelier du patrimoine valorisant l'architecture, le mobilier, l'oralité, l'histoire et les traditions, les costumes, les pierres, la gestion des ressources locales

- Comme le précise l'orientation 9 « Solidarités internes et solidarités externe », « *l'Atelier du patrimoine est un concept, ce n'est pas un lieu* ». Ce concept n'a pu être exploré par les agents par manque de temps, de précisions sur les objectifs à atteindre.

Décliner l'offre culturelle dans des menus bio, des hébergements HQE, une production de souvenirs exclusivement locaux

- Actions mal définies. Des souvenirs exclusivement locaux sont disponibles à la Coopérative des artisans du Queyras - Pays du Viso qui rassemble une offre substantielle de produits fabriqués localement au sein du territoire ou à proximité (confitures, liqueur et autres produits de bouche issus de la cueillette ; traditionnels objets en bois sculptés).

Développer les nouveaux produits à partir du ski alpin classique : jeux, découverte, mieux articuler le ski alpin et le ski de randonnée... et proposer le ski autrement, promouvoir la découverte du ski pour personnes handicapées, ski et rencontre (repas collectif), ski et solidarité

- Actions peu explorées, en dehors du développement de l'handiski alpin avec l'acquisition de deux fauteuils par l'École du Ski Français de Molines, à la disposition des autres écoles de ski du territoire

Augmenter la quantité d'hébergements marchands en jouant sur la qualité et la réhabilitation des hébergements existants, (notamment les meublés diffus) et des lits vacants, la transformation de lits « non marchands » en lits « marchands »

- L'enjeu pour le territoire se situe prioritairement sur la rénovation des hébergements anciens.

Favoriser la création de lits hôteliers multi saisons en « zones H » réservées sur certains PLU pour l'installation d'hôtels

- L'enjeu des PLU des communes du territoire est plutôt de favoriser l'habitat permanent. Cependant il est important de maintenir les lits hôteliers

Étudier l'opportunité et la faisabilité d'une « chaîne locale d'auberges rurales intégrées » pour préserver les lits hôteliers et quasi-hôteliers

- Il n'y a pas eu de réflexion particulière développée pour le maintien des lits hôteliers et quasi-hôteliers

Proposer la réalisation de diagnostics architecturaux et énergétiques pour conseiller les porteurs de projet, en amont du travail de maîtrise d'œuvre

- Quelques appuis ponctuels dans le cadre du développement de la Charte européenne du tourisme durable, mais peu significatifs

Aider les hôteliers dans le montage de leurs dossiers de financement

- Aucune demande

#### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Fédérer les acteurs institutionnels et socioprofessionnels autour d'une stratégie touristique partagée et identifiant le rôle de chacun.
- Affirmer une identité touristique locale valorisant la naturalité au travers des activités hivernales et estivales, afin d'inclure la gestion des milieux dans l'organisation de ces activités, placer le Parc en position d'expert.
- Inciter la clientèle à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, faire en sorte que les flux touristiques ne soient plus concentrés sur des périodes réduites et dans des endroits particulièrement fragiles.
- Valoriser les atouts touristiques en lien avec le patrimoine culturel en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire, devenu aujourd'hui le service « patrimoine » de la Communauté de communes.
- Affirmer la nécessaire transition écologique et économique dans le secteur touristique, en particulier pour les activités hivernales de ski alpin. Si le poids économique de ces activités justifie leur maintien et modernisation durant les années qui viennent, maintenir l'idée qu'elles ne doivent plus se développer mais plutôt s'adapter aux évolutions.
- Favoriser l'innovation touristique en développant de nouvelles offres et en accompagnant le développement et la structuration de nouvelles activités touristiques (VTT, ski de randonnée...).
- Favoriser l'essor du tourisme scientifique, particulièrement adapté aux réalités du territoire.

## 7. Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages

**Article 11 : Le redéploiement des activités économiques autres que touristiques est une priorité, notamment en matière de services et d'artisanat.**

La transformation des produits agricoles est un axe prioritaire ; la transformation du bois et les activités de menuiserie également ; avec enfin le soutien aux entreprises du BTP.

Une politique de maintien des commerces et services dans chaque village est affirmée, un soutien aux créateurs d'entreprises est envisagé. Une créativité est à retrouver pour régénérer l'économie.

### Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire

#### 1. En matière de stratégie de développement

##### **Ce qui était inscrit dans la charte**

Développer une stratégie de développement économique sur le long terme, basée sur la concertation, la solidarité, la complémentarité des acteurs du territoire

##### **Ce qui a été réalisé**

Programme Leader sur le GAL Pays du Grand Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras « Territoire choisi, terre d'initiatives » dont l'objectif stratégique est d'ancrer durablement les actifs qui ont fait le choix de ce territoire de vie. Il vise à développer l'entrepreneuriat sur le territoire via le soutien au développement, à la création et la reprise d'entreprises. Cette stratégie, en cohérence avec les enjeux identifiés, doit pouvoir solidifier le monde de l'entreprise et contribuer au développement et au maintien de l'activité économique au sein du Pays du Grand Briançonnais, via la création d'emplois de meilleure qualité renforçant l'identité du territoire. Quatre axes d'intervention comprenant neuf fiches actions ont été déterminés :

- agir pour des conditions de vie et d'installation plus accessibles ;
- soutenir l'initiative et l'esprit d'entreprise ;
- cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire ;
- coopérer avec d'autres territoires.

Le Parc participe aux comités techniques d'analyse des dossiers présentés, le Président du Parc siègeait au comité de programmation.

Il a accompagné les candidats de son territoire en cas de besoin et apporté une aide à l'écriture du dossier.

Sur le territoire du Parc, des projets diversifiés ont été financés :

- une prospective pour la Coopérative des artisans, intitulée « Queyras terre d'artisanat » ;
- une salle de découpe pour l'abattoir des Hautes-Vallées à Guillestre ;  
uUne machine à traite mobile pour le groupement pastoral du Val Izoard ;
- un programme culturel intitulé « Culture en contrebande » pour l'ACSSQ qui vise à proposer des animations aux habitants autour de leur histoire.

D'autres dossiers intéressants pour le territoire du Parc ont été financés pour le périmètre entier du PETR :

- une organisation logistique et commerciale pour les circuits courts agricoles avec l'association Échanges Paysans ;
- une action poussée de la Chambre d'agriculture en faveur des savoir-faire et productions agricoles.

Stratégie de développement de la marque Valeurs Parc qui vise à constituer un groupe de socioprofessionnels toutes filières confondues, dans l'objectif de constituer un pôle d'ambassadeurs des valeurs de cette marque aux côtés du Parc : respect de l'environnement, attachement au territoire et aspects humains. En 2022, 50 socioprofessionnels bénéficient de cette marque.

Dans le secteur touristique, on dénombre 28 hébergeurs (1/4 de l'offre d'hébergement touristique du territoire), 1 restaurant, 6 prestataires de loisirs et de découverte, 4 sites de visite et de découverte, 3 agences de voyage pour des séjours et 1 prestataire d'activités pédagogiques de découverte.

Dans le domaine artisanal, ce sont 3 artisans du bois, 3 artisans cueilleurs agroalimentaires et 1 artisan cueilleur produits cosmétiques.

Une réflexion a été menée par les Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'institut INSPIRE (pour Initiative pour la promotion d'une industrie réconciliée avec l'écologie et la société), qui est un centre de réflexion, de mutualisation des connaissances et d'actions au service de la réconciliation de l'économie et de la biosphère. L'idée était d'envisager les défis de ce siècle et de développer des outils adaptés aux enjeux des territoires réputés fragiles que sont les parcs naturels régionaux : économie circulaire, de fonctionnalité, biomimétisme. Mais aucune action n'a découlé de cette réflexion partagée

## 2. Pour le soutien aux filières agro-alimentaires

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Appuyer la création d'ateliers de transformation agroalimentaire valorisant les produits locaux
- Développer les filières liées aux produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture. Particulièrement les filières lait et viande
- Soutenir l'abattoir du Guillestrois, aux fromageries locales

### Ce qui a été réalisé

Soutien à la création et au développement du « GIE Alpage Queyras » entre 2010 et 2014, composé d'éleveurs qui proposent directement du producteur au consommateur, en vente directe, des produits de leur élevage (agneau, veau, bœuf, chevreau, porc) nourris à l'herbe et au foin

- Aujourd'hui, ce GIE est autonome et actif sur le territoire, offrant en circuit très court de la viande de qualité.

Création d'une association « Queyras terroir » entre 2010 et 2014 dont les objectifs sont de mutualiser les moyens et actions de communication, de promotion, de livraison et de commercialisation collectives des produits ; de fédérer les producteurs ; de permettre la concertation entre les agriculteurs ; de permettre le développement de nouvelles filières ; de contribuer au maintien de l'agriculture sur le territoire par toute action permettant une meilleure valorisation des produits et favorisant un complément de revenu par la diversification ; de soutenir les activités de ses membres en recherchant un appui technique ; de promouvoir les productions cultivées sur le territoire du Parc en s'appuyant sur des exigences de

qualité et d'agriculture durable, en cohérence avec l'image et la spécificité du territoire du Queyras. Un catalogue de produits disponibles a été édité (viande, tisanes) et diffusé localement. Des animations ont été mises en place pour faire connaître ces produits.

- Cette association qui a permis de mieux faire connaître les productions agricoles locales lorsqu'elle était portée intégralement par le Parc (avec un agent dédié à son fonctionnement) n'a plus fonctionné dès que le Parc a souhaité la voir prendre son autonomie.

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras a soutenu la structuration d'un point de vente des agriculteurs locaux en faisant une acquisition foncière à Saint-Clément-sur-Durance, leur permettant d'installer « La Pause paysanne » pour vendre leur production directement. Aujourd'hui, cet espace devient un espace d'accueil de l'office de tourisme.

Aide du Parc à la création de l'abattoir des Hautes Vallées à Guillestre et à la création de l'AOP du Bleu du Queyras

- Création d'un label pour la viande locale Pâtur'Alp.

## 3. En ce qui concerne la promotion des activités économiques et le maintien des services

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Attirer des entreprises désireuses de développer leur activité en lien avec les valeurs du territoire
- Conforter les entreprises du patrimoine vivant en lien avec l'Atelier du patrimoine
- Promouvoir, entretenir les savoir-faire locaux (artisanat, couverture en bois...) et promouvoir ces savoir-faire à l'extérieur du territoire en lien avec l'Atelier du patrimoine
- Amplifier, en lien avec les acteurs, la valorisation des savoir-faire par la marque Valeurs Parc notamment dans les domaines de l'alimentation, du bois et du BTP
- Favoriser les points multiservices pour soutenir les petits commerces dans les villages

### Ce qui a été réalisé

*Cf. supra programme Leader « Territoire choisi, terre d'initiatives »*

La promotion des savoir-faire artisanaux est assurée par la Coopérative des artisans du Queyras, Pays du Viso qui propose régulièrement des animations autour de ces savoirs par les artisans qui les mettent en œuvre. Durant les vacances, tous les mardis soir ont lieu des « Artishow » durant lesquelles les artisans proposent des démonstrations, échangent avec les visiteurs et mettent à disposition des produits pour dégustation.

Tout récemment la Coopérative s'est lancée dans une étude « Queyras, terre d'artisanat » de laquelle il ressort des actions plus poussées : adapter la stratégie de commercialisation, accompagner la transmission du savoir-faire des entreprises, affirmer la place de la Coopérative dans le territoire afin de valoriser encore mieux ces savoir-faire artisanaux.

En 2012, la création d'une École du bois a été tentée par le Parc. Le concept de cette école était d'offrir un lieu de transmission des savoirs du bois, mais également d'être une pépinière pour l'installation de nouveaux artisans. Les artisans étaient tour à tour formateurs et bénéficiaires, accompagnateurs de la démarche. Cette expérimentation, engagée par le Parc naturel régional du Queyras, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 05) et l'Institut Régional pour la Création d'Entreprises (IRCE), a été rendue possible grâce à un artisan qui, partant à la retraite, avait accepté de mettre à disposition son atelier et son parc de machines. Le Parc a porté la phase de préfiguration de ce projet avec un fort soutien financier de la Région PACA dans le cadre du Projet Intégré Transfrontalier Monviso. Ce projet n'a malheureusement pas pu être pérennisé, l'École du bois s'est arrêtée à l'issue d'une année de fonctionnement portée par le Parc.

#### 4. Concernant les zones artisanales

##### Ce qui était inscrit dans la charte

Mise en place d'un programme d'embellissement et de gestion environnementale des zones d'activité communes au Queyras et au Guillestrois.

##### Ce qui a été réalisé

En 2016, la Commune de Guillestre a diligenté une étude pour l'embellissement de la ZA du Villard sur son territoire (hors territoire du Parc actuel mais inscrite dans le périmètre d'étude pour la révision de la charte). Aujourd'hui, la gestion des zones appartient à la

#### 5. En ce qui concerne la créativité

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Organiser des lieux collectifs de rencontres équipés d'outils d'interactivité et NTIC, visioconférence...
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé des citoyens créateurs de projets (suivi, parrainage...)
- Mettre l'ingénierie du Parc au service des créateurs d'entreprises pour les aider à définir les nouveaux produits qui diversifieront l'économie locale

##### Ce qui a été réalisé

Deux maisons France Services sur le territoire de la Communauté de communes ont été labellisées en 2020, une à Aiguilles et une à Guillestre, elles ont pris le relais des Maisons de services au public (MSAP). La Communauté de communes est très active sur le sujet de la saisonnalité avec l'organisation de forums en station pour informer les travailleurs saisonniers sur leurs droits, leur santé, etc. Un travail est en cours sur le logement saisonnier qui est un vrai problème en hiver avec le besoin de main d'œuvre des stations de ski.

L'Association culturelle sociale et sportive du Queyras (ACSSQ), qui a le statut de centre social, a mis en place un cybercafé à Aiguilles dans ses locaux afin de mettre à disposition du matériel informatique et de l'aide aux usagers. Elle propose également un espace de coworking, tout comme la Commune d'Arvieux.

- En matière de maintien des services :

Pour ne pas perdre la présence de la Poste dans certains villages où ce service fermait, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras a mutualisé les bureaux et les services postaux de base avec les points d'information des offices du tourisme dans plusieurs communes : Abriès-Ristolles, Arvieux, Ceillac, Saint-Véran, Molines et Aiguilles. Ainsi les hôtes et hôtesse assurent les deux services.

La Commune de Guillestre a agi pour le soutien de ses commerces, dans le cadre de la dynamique centre-bourg lancée par l'État en 2014. Aujourd'hui la dynamique se poursuit avec le programme « petite ville de demain » en cours, traduction territoriale du plan national de relance. Il touche plusieurs thèmes : habitat, mise en valeur de l'espace public, économie, circulation, accessibilité et dynamisation commerciale. Cela a permis à la Commune de diligenter un diagnostic précis sur les commerces de son centre-ville en 2018, dans l'idée d'aider les commerces de proximité à se maintenir dans le centre-bourg.

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras par transfert de compétence en application de la loi NOTRe. Il lui appartient de mettre en œuvre les actions découlant de cette étude.

Une action de soutien aux créateurs d'activité économique est mise en place par le groupe des habitants chercheurs réunis dans une instance appelée « Queyr'avenir » portée par l'ACSSQ. Depuis 2019, ils organisent chaque année un tremplin innovation doté de prix financiers et d'un accompagnement par des entrepreneurs. Il a pour objectif de redynamiser l'entreprenariat, de faire émerger des projets innovants et porteurs d'avenir, de trouver de nouvelles activités pour consolider l'activité économique.

La première année, quatre entrepreneurs se sont partagé les 8 000 euros de dotation. L'entreprise « Cueillette en Queyras », qui fabrique des produits de bouche issus de la cueillette, et l'entreprise « Fée des bulles », cueillette et transformation en produits cosmétiques, faisaient partie des lauréats.

En 2020, huit entreprises ont bénéficié de ce coup de pouce et se sont partagé les 10 000 euros de dotation. Parmi les lauréats on trouvait l'entreprise artisanale de cueillette et transformation le Plantivore (confitures, liqueurs, etc.) qui souhaitait s'agrandir et le « Bois d'Ylva » pour sa volonté de tourner son activité d'artisanat du bois vers l'artisanat d'art.

En 2021, huit entrepreneurs ont été promus pour l'action qu'ils proposaient au jury, obtenant une dotation allant de 500 à 2 000 euros, dans l'enveloppe des 12 000 euros. Yoann Robain qui installait son activité de maraîchage et les ateliers « La pianoterie » et « La rose des vents », deux

artisans réparateurs d'instruments de musique, étaient parmi les lauréats.

En 2022, la remise des prix a eu lieu le 28 mars et une enveloppe de 15 000 euros de dotation a été prévue, montrant le succès croissant de ce tremplin innovation, localement.

Les Trophées MAB, instaurés dans le cadre de la Réserve de biosphère, apportent également un soutien annuel à un porteur de projet français et à un italien.

### **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Favoriser une nouvelle dynamique sur le territoire pour diversifier les activités et rééquilibrer l'économie en prenant appui sur les valeurs du Parc et les ressources locales.

- Promouvoir un développement économique respectueux des ressources naturelles et valorisant les ressources et opportunités haut-alpines.
- Aider au maintien des activités commerciales, agricoles et artisanales et favoriser leur intégration dans l'offre touristique.

### **L'essentiel en bref**

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il anime des réseaux pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets, les convergences et synergies entre ces initiatives et projets, qu'il harmonise les dispositifs existants sur le terrain et favorise les expérimentations.

<b>Dynamiques et avancées</b>	<b>Freins et limites</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreuses actions menées par le Parc, pour aider la filière agro-alimentaire au début des années 2010, ainsi que le projet d'École du bois en 2012. Il y avait alors un personnel dédié à ces questions et des financements possibles sur des programmes européens ouverts.</li> <li>• Ces actions ont été utiles pour montrer que des actions sont possibles pour pallier la faiblesse du maillon de transformation dans la chaîne de production/commercialisation agroalimentaire ou dans le domaine de l'artisanat.</li> <li>• Finalement, le Parc est plus présent dans l'animation d'un réseau de bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional, il valorise l'action de socioprofessionnels qui souhaitent afficher une vraie plus-value de fonctionnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rôle du Parc est de susciter des expérimentations et d'accompagner le démarrage des projets. Malheureusement, à l'exception du GIE Alpagnes Queyras qui existe toujours, les autres initiatives n'ont pas été poursuivies, dès lors que le Parc ne les a plus soutenues financièrement ou techniquement.</li> <li>• Cela soulève la question de la façon dont il serait possible de les accompagner davantage dans la durée, pour favoriser leur pérennité.</li> <li>• Les difficultés de fonctionnement du Parc durant la mise en œuvre de cette charte, et les nombreux mouvements de personnel, n'ont pas permis au Parc d'assurer cette mission d'accompagnement des projets économiques émergents, que l'on attendait de lui.</li> </ul>

### **Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été fait :**

Unifier la taxe professionnelle et répartir intelligemment les activités économiques en fonction des disponibilités foncières adéquates entre les communes.

- La taxe professionnelle n'existe plus, l'EPCI n'a aujourd'hui pas mis en place de stratégie pour traiter cette taxe.
- Une stratégie devra être réfléchiée par la Communauté de commune pour la mise en œuvre du SCoT à l'échelle de son territoire.

Utiliser le diagnostic des risques de transmission/cession d'entreprises locales réalisé avec les partenaires consulaires et mettre en place une stratégie pour faciliter la reprise des entreprises. Mobiliser les outils comme le FISAC dans cet objectif.

- Pas d'utilisation de ce diagnostic par d'autres acteurs que la CCI.

Conforter les entreprises locales du bois (audit, programmes de modernisation, amélioration des circuits de vente...) par la mise en œuvre de la Charte forestière du territoire.

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Continuer le soutien aux activités économiques hors tourisme pour assurer un équilibre des activités sur le territoire : tremplin innovation de Queyr'avenir, expérimentations Parc, programme Leader...
- Contribuer à une meilleure valorisation des productions locales.

- Compétence abandonnée par le PETR en 2020 et non reprise depuis.

Faire découvrir aux jeunes les métiers de l'artisanat.

- Pas d'actions en ce sens dans le territoire, hormis la volonté de l'ACSSQ de mettre en place un programme permettant de faire découvrir les métiers de la montagne au sens large afin que les jeunes locaux puissent choisir leurs études en fonction.

Former les entrepreneurs pour encourager l'implantation durable des technologies de l'information et de la communication.

- C'est le constat inverse qui se pose aujourd'hui : le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication rendu possible grâce à un réseau internet de plus en plus fiable avec l'installation de la fibre optique. Ce qui permettrait à de nouveaux entrepreneurs du secteur tertiaire de s'installer sur le territoire

## 8. Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme

**Article 12 : L'urbanisme, moyen de prospective et d'organisation spatiale, sociale, environnementale a été trop longtemps sous-estimé. Nous lui donnons désormais une attention redoublée.**

C'est une volonté de gérer l'espace pour que le territoire reste une terre d'exception, qui est affichée. Tous les PLU des communes doivent être conformes à la charte du Parc, tous les acteurs doivent se coordonner pour les projets d'aménagement. L'idée est de développer une culture de l'urbanisme et du paysage.

### Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire

1. En matière de gestion de l'espace et de la maîtrise de l'urbanisme

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Collecter et organiser l'information sur le foncier dans le cadre du centre de ressources (SIG) du Queyras
- Les communes s'engagent à mettre leurs PLU en compatibilité avec la présente charte du Parc, dans un délai de 3 ans
- Les communes s'engagent à renforcer leurs PLU au moment de leur mise en place et dans le cadre de leur révision et modification en veillant à des objectifs majeurs et communs :
  - Préserver le plus possible les prés de fauche et les espaces agricoles
  - Maintenir le maximum de surfaces agricoles tout autour des villages (aspect paysager)
  - Réduire le mitage urbain
  - Proscrire l'étalement urbain, particulièrement le long des routes
  - Maintenir l'identité villageoise et l'organisation des hameaux
  - Régénérer les villages par la densification des centres-bourgs
  - Proscrire l'habitat permanent et les logements de fonction dans les bâtiments ou exploitations agricoles hors villages et dans les bâtiments artisanaux en zone d'activité
  - Proscrire la création ou la rénovation de gîtes d'étape (à l'exception des refuges d'altitude) hors villages et hameaux associés
  - Veiller à la mise en place de zones spécifiques : 1 ZAP par commune, zones destinées à de l'habitat intermédiaire locatif pour l'installation des jeunes, pour le tourisme « zone H » pour la réservation de ces zones à l'installation d'hôtels, zones de nouvelles activités à mailler avec le bâti existant sans consommer de nouveaux espaces
- Veiller à la prise en compte du risque inondation dans les PLU et SCoT et préserver la fonctionnalité du lit majeur du Guil et de ses affluents
- Créer une réserve de biosphère en associant les territoires voisins et associés
- Appliquer le règlement de publicité adopté par le Parc pour le territoire pour protéger les paysages, valoriser les patrimoines bâtis et les axes de circulation

#### Ce qui a été réalisé

En 2022, les dix communes du Parc ont un PLU compatible avec la charte et le Plan de Parc. Les communes de Ceillac et d'Abriès avaient même intégré les principes de la charte avant que celle-ci ne soit validée (ex : 1 ZAP créée à Abriès et des zones NP pour la protection des captages de source à Ceillac)

Les dix communes ont renforcé leur PLU de manière à atteindre des objectifs majeurs et communs.

Préserver le plus possible les prés de fauche et les espaces agricoles.

→ Oui, toutes les communes sur le principe mais des projets d'intérêt public peuvent impacter des prés de fauche et espaces agricoles (ex : zone de dépôt du Malrif à la suite du glissement de terrain du Pas de l'Ours). Et plusieurs zones de développement actuellement inscrites aux PLU impactent des terres agricoles, principalement :

- Aiguilles (1AUa au nord du village), partie est, environ 6 000 m<sup>2</sup>
- Arvieux (2 zones AU), 2 x 6 000 m<sup>2</sup>
- Eyglies (AUC), 13 000 m<sup>2</sup>

Maintenir le maximum de surfaces agricoles tout autour des villages (aspect paysager) avec la création de zonage agricole à forte valeur paysagère.

Réduire le mitage urbain.

- Toutes les communes ont un PLU qui entre en compatibilité avec la loi Grenelle, sauf Ceillac, qui prend cependant en compte les prescriptions de la Charte avant son approbation et a ses zones AU en continuité avec les zones déjà urbanisées conformément à la Loi Montagne. Abriès-Ristolas est en révision de son PLU depuis 2017, le ZAN s'impose désormais sur le territoire communal.

Proscrire l'étalement urbain, particulièrement le long des routes.

- Toutes les communes ont un PLU qui entre en compatibilité avec la loi Grenelle, sauf Ceillac qui a ses zones AU en continuité avec les zones déjà urbanisées conformément à la Loi Montagne. Abriès-Ristolas est en révision de son PLU depuis 2017, le ZAN s'impose désormais sur le territoire communal.

Maintenir l'identité villageoise et l'organisation des hameaux.

- Toutes les communes ont des prescriptions architecturales dans leur règlement de PLU

Régénérer les villages par la densification des centres-bourgs.

- Toutes les communes ont pour ambition de densifier les dents creuses, elles ont au moins une zone AU dans des dents creuses (voir avec OAP), sauf Abriès mais zones en continuité avec les zones urbanisées conformément à la Loi Montagne. Une opération de revitalisation du centre-bourg de Guillestre a été mise en œuvre (hors Parc).

Veiller à la mise en place de zones spécifiques : 1 ZAP par commune, zones destinées à de l'habitat intermédiaire locatif pour l'installation des jeunes, pour le tourisme « zone H » pour la réservation de ces zones à l'installation d'hôtels, zones de nouvelles activités à mailler avec le bâti existant sans consommer de nouveaux espaces

- Seule une ZAP a été mise en œuvre sur tout le territoire. Il était également préconisé de mettre en place des NZh pour la préservation des zones humides, non mis en œuvre. Très peu de communes font des efforts dans leur PLU sur l'habitat locatif et des zones mixtes artisanat/habitat.

Une fiche réalisée par le Parc pour chaque commune leur est transmise. Il faut veiller à la prise en compte de ces fiches lors des révisions ou modifications de PLU. Aujourd'hui, il n'y a pas de SCoT sur le territoire.

Il n'y a pas eu de règlement de publicité du Parc mais une charte signalétique du Parc (définissant notamment une gamme de mobilier) et des règlements locaux de publicité par commune (RLP).

Huit communes (toutes sauf Eygliers, Guillestre et Vars) ont adopté un RLP mais seules trois communes (Arvieux, Château-Ville-Vieille et Molines) sont allées au bout de la démarche et ont mis en œuvre la signalétique proposée dans la charte signalétique de Parc.

Ces trois communes n'ont pas totalement réussi à faire appliquer leur RLP, car quelques années après la mise en œuvre de la signalétique, les panneaux illégaux ont réapparu et les communes n'ont pas réagi.

Les cinq autres communes n'ayant jamais mis en œuvre la signalétique du Parc n'ont jamais pu faire appliquer leur RLP tel qu'il était écrit.

Ces RLP non mis à jour sont désormais caducs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Au regard de l'évolution de la réglementation nationale en matière de signalétique et publicité, la charte signalétique du Parc adoptée en 2005 est désormais obsolète.

Sur les communes partielles, il n'y a pas eu de RLP mais la mise en œuvre de la SIL départementale sur Eygliers et Guillestre via la Communauté de communes (signalétique conforme à la nouvelle réglementation) et d'une signalétique spécifique sur Vars.

Un travail d'harmonisation de la signalétique sur tout le territoire au regard des nouvelles réglementations est en cours grâce à la volonté de toutes les communes de s'investir dans cette démarche de signalétique.

2. Pour coordonner tous les acteurs, communes, Communauté de communes et Parc, et développer une culture de l'urbanisme et du paysage

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Doter dès 2009 l'équipe technique du Parc de nouvelles ressources humaines et techniques dans l'assistance des communes à l'élaboration de leurs projets d'urbanisme
- Associer le Parc dès le démarrage ou la révision du PLU de chaque commune
- Mettre à jour la publication *Construire en Queyras*, document local de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères, et y transcrire la charte pour la « qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéenne » et la charte du Parc
- Concevoir un plan de restauration du patrimoine bâti et agricole au titre de l'accompagnement et du renouvellement de cadre de vie rural
- Concevoir et mettre en place [grâce à l'Atelier du patrimoine], un dispositif de formation adapté aux savoir-faire spécifiques du territoire
- Utiliser l'outil cartographique annexé au plan de Parc comme outil d'observation et d'évaluation, dans chaque commune, de l'occupation de l'espace par le bâti

### Ce qui a été réalisé

Poste occupé par intermittence : trois chargés de missions différents se sont succédé d'octobre 2011 à octobre 2014, d'octobre 2015 à avril 2017 et depuis juin 2018.

Le Parc est associé en tant que Personne publique associée (PPA) lors de chaque révision de PLU.

- Abriès (2012) : une analyse des objectifs du projet de modification de PLU rédigée.
- Arvieux, Aiguilles et Ristolas (2013) : Une note technique commune rédigée.
- Château-Ville-Vieille (2013) : une note technique rédigée.
- Eygliers (2018) : pas de chargé de mission au moment des réunions PPA mais transmission d'un avis du Parc accompagné d'une rencontre avec le maire.
- Guillestre (2019) : nombreuses réunions PPA suivies par le Parc et avis formulé sur PLU et AVAP.
- Molines (2019) : Une réunion PPA suivie par le Parc et avis formulé.
- Saint-Véran (2020) : plusieurs réunions suivies par le Parc avec *in fine* un avis défavorable sur un aménagement (abandonné) et un PLU retravaillé par la nouvelle municipalité depuis la phase PADD.
- Cervières (2021) : présence de l'animateur Natura 2000 aux réunions de PPA et avis du Parc rédigé.
- Ceillac, Abriès et Arvieux : en cours de révision avec l'organisation de réunions PPA.

Un carnet sur l'architecture est en cours d'élaboration, reprenant la publication *Construire en Queyras* et prônant

une architecture durable et de qualité, favorisant les écomatériaux et matériaux biosourcés. C'est un carnet architectural dont la vocation est de faire connaître l'architecture locale et d'apporter des réflexions et prescriptions dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de construction en faveur d'une architecture et des paysages de qualité. Il est réalisé en concertation avec les professionnels du territoire, les services de l'UDAP et les élus locaux. À destination du grand public, il sert aussi aux communes et porteurs de projets.

Mise en place en 2022 d'une expérimentation de formation chantier par l'association de formation et d'insertion professionnelle « le Gabion », sur le thème des enduits intérieurs terre et plâtre

Observatoire photographique du paysage créé à l'échelle du Parc en 2019 avec 64 points de vue identifiés et 34 réalisés en 2019. Formation par un photographe professionnel et acquisition de nouveau matériel photo dédié en 2021.

Depuis 2014, un partenariat entre l'École nationale supérieure du paysage de Versailles (antenne de Marseille) et le Conseil départemental a été mis en place. Tous les 2 ans les étudiants viennent dans un « Atelier montagne », dont l'objectif est la compréhension des spécificités des milieux de montagne et l'approche d'un territoire sur le temps long. Il leur permet d'appréhender les enjeux actuels de l'aménagement en montagne et les conditions d'intervention du paysagiste, par le biais de rencontres avec des acteurs locaux et les partenaires publics.

### 3. En matière d'aménagements et d'infrastructures

#### Ce qui était inscrit dans la charte

Réhabiliter et valoriser les deux grands cols, Agnel et de l'Izoard : reconquête environnementale, maintien de la fonction de transit, gestion innovante des flux.

#### Ce qui a été réalisé

Travaux d'aménagement et de requalification paysagère du col Agnel réalisés avec le Conseil départemental et suivi des expérimentations de renaturation toujours en cours.

Travaux d'aménagement et de requalification paysagère du col de l'Izoard avec le Conseil départemental, travaux en cours.

#### **Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc**

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

##### Maîtriser l'urbanisme

- Veiller à la compatibilité des PLU des communes avec la charte du Parc.

##### Préserver les paysages

- Réduire les points noirs paysagers.
- Étendre l'opération expérimentale des plans communaux de paysage

##### Développer une culture de l'urbanisme et des paysages

- Assister les communes et la communauté de communes
- Mettre en œuvre des actions pour diffuser cette culture (plans communaux de paysage par exemple)

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit garant de la préservation de la qualité paysagère, biologique et patrimoniale du territoire, d'une valorisation pérenne de ses ressources naturelles, à travers en particulier la gestion des ressources en eau, ainsi que de la protection des habitants et des infrastructures vis-à-vis des risques naturels.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les 10 communes du Parc ont un PLU conforme à la charte du Parc, le résultat attendu est atteint.</li><li>• Grâce à l'intervention systématique du Parc dans les réunions PPA, chaque commune est désormais consciente de l'importance des documents d'urbanisme et de leur conformité avec la charte du Parc.</li><li>• La réalisation de fiches communales sur la prise en compte du risque inondation dans les PLU est un résultat concret qui permet de prendre les éléments en considération pour toute révision et modification de PLU. Toutes les communes ont mis à jour leur plan de prévention des risques naturels (PPRN) et les PLU les intègrent.</li><li>• La préconisation de la charte liée au mitage et à l'étalement urbain a été bien respectée, grâce aux lois Montagne et Grenelle.</li><li>• La préconisation de la charte de maintenir l'identité villageoise et l'organisation des hameaux n'a pas été facile à cadrer, car les règles d'urbanisme (souvent chiffrées et prescrites par les bureaux d'étude) ne suffisent pas à garantir une qualité architecturale et l'identité villageoise. Toutefois, les communes commencent à être sensibles, les communes de Saint-Véran et de Guillestre se sont dotées d'AVAP-SPR.</li><li>• La préconisation de la charte de régénérer les villages par la densification des centres-bourgs, c'est à dire la construction des dents creuses ne garantit pas la régénération « optimale » du village, il est nécessaire de promouvoir des opérations de rénovation de façades et toiture. Là encore les communes commencent à y être sensibles : la Commune de Guillestre s'est lancée dans une OPAH et met en œuvre une politique volontariste de rénovation d'îlots insalubres de son centre-ville.</li><li>• La préconisation de la charte des zones destinées à de l'habitat intermédiaire locatif pour l'installation des jeunes commence à intéresser des communes : les PLU de Ceillac et de Molines disposent d'emplacements réservés à l'acquisition foncière de résidents permanents.</li><li>• Zones activités : trois zones existantes dont une peu occupée (Ristolas) mais de faible taille (1 ha).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le changement récurrent des chargés de mission urbanisme qui se sont succédé au sein du Parc n'a pas facilité les contacts avec les communes.</li><li>• Ces successions n'ont pas été propices à l'élaboration d'une méthode d'analyse des PLU propre au Parc.</li><li>• Le Parc pourrait être associé en amont des modifications de PLU, avant les réunions des PPA, mais les élus sont encore timides à associer le Parc aux documents stratégiques.</li><li>• La préconisation de la charte liée au mitage et à l'étalement urbain a été bien respectée, grâce aux lois Montagne et Grenelle. Il faut toutefois noter en 2020 : la surface à bâtir disponible dans les zones U et AU du PLU est de l'ordre de 40 ha pour 15 ans (soit plus de 25 ha ramenés à 10 ans) alors que la consommation des 10 dernières années 2009-2018, (cf. observatoire national) est de 16 ha. Quantitativement, le principe de modération de la consommation d'espace n'est pas appliqué précisément.</li><li>• La préconisation de la charte de proscrire l'habitat permanent et les logements de fonction dans les bâtiments ou exploitations agricoles hors villages et dans les bâtiments artisanaux en zone d'activité, n'est pas présente dans les PADD, pourtant ne pas pouvoir proposer de logement aux nouveaux artisans ou exploitants est un problème.</li><li>• La préconisation de la charte de proscrire la création ou la rénovation de gîtes d'étape (à l'exception des refuges d'altitude) hors villages et hameaux associés, n'est pas présente dans les PADD non plus.</li><li>• La préconisation de la charte de veiller à la mise en place de zones spécifiques en agriculture, objectif d'une ZAP par commune, n'a pas abouti. Il y a toujours une seule ZAP en place à Abriès, depuis 2012. Le positionnement des élus est encore timide sur le sujet du foncier agricole.</li></ul>

On attendait du Parc qu'il anime des réseaux pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets, les convergences et synergies entre ces initiatives et projets ; qu'il harmonise les dispositifs existants sur le terrain et favorise les expérimentations.

### L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<p>La question de la signalétique a « trainé » durant les dix années de mise en œuvre de la charte, mais on peut aujourd'hui remarquer des avancées concrètes. Plusieurs commissions d'élus se sont rassemblées et un travail d'harmonisation de la signalétique sur tout le territoire, au regard des nouvelles réglementations, est actuellement en cours, avec l'édition d'une plaquette qui sera annexée à la prochaine charte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas eu de règlement de publicité du Parc mais une charte signalétique (définissant notamment une gamme de mobilier) et des règlements locaux de publicité (RLP) par commune.</li> <li>• Les huit communes du Queyras (soit toutes sauf Eygliers, Guillestre et Vars) ont adopté un RLP mais seules trois communes (Arvieux, Château-Ville-Vieille et Molines) sont allées au bout de la démarche et ont mis en œuvre la signalétique proposée dans la charte signalétique de Parc.</li> <li>• Ces trois communes n'ont pas totalement réussi à faire appliquer leur RLP, car quelques années après la mise en œuvre de la signalétique, les panneaux illégaux ont réapparu et les communes n'ont pas réagi.</li> <li>• Les cinq communes n'ayant jamais mis en œuvre la signalétique du Parc n'ont jamais pu faire appliquer leur RLP, tel qu'il était écrit.</li> <li>• Ces RLP non mis à jour sont désormais caducs depuis le 01 janvier 2020. Au regard de l'évolution de la réglementation nationale en matière de signalétique et publicité, la charte signalétique du Parc adoptée en 2005 est désormais obsolète.</li> <li>• Sur les communes partielles, il n'y a pas eu de RLP mais la mise en œuvre de la SIL départementale sur Eygliers et Guillestre via la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras qui a la compétence (signalétique conforme à la nouvelle réglementation) et celle d'une signalétique spécifique sur Vars.</li> </ul>

### Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été fait :

Susciter la création d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle minimale des deux communautés de communes (Queyras et Guillestrois) voire à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais (PETR aujourd'hui).

- Pas de SCoT sur la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (comprenant le périmètre du Parc dans son entièreté). À l'échelle du PETR, les deux autres communautés de communes, du Briançonnais et du Pays des Écrins, ont élaboré un SCoT (2018 et 2019), le deuxième n'étant toujours pas approuvé.

Coordonner les équipes chargées de l'urbanisme au sein du Parc et des communautés de communes

- Actuellement peu de lien entre le Parc et la Communauté de communes concernant l'urbanisme, l'aménagement du territoire et les paysages.

Faire appliquer la charte « pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéenne » et la présente charte du Parc dans les documents et opérations d'urbanisme engagés ou autorisés par les communes.

- Cette charte est-elle la plus pertinente en région de montagne ? Prévoir une recommandation permettant de tenir compte de l'évolution de la réglementation, des techniques d'ingénierie et d'aménagement dans la brochure *Construire en Queyras*.

Créer des pistes cyclables en fond de vallée (Arvieux, Ceillac, Maison-du-Roy/Ristolas, Château-Ville-Vieille/Saint-Véran), prévoir des aménagements doux sur les itinéraires cyclotouristiques emblématiques (Izoard, Agnel).

- Cela ne fait pas partie de l'actualité du Conseil départemental.

Étendre l'opération expérimentale des plans communaux de paysage : chaque village élaborera avec l'appui du Parc un plan d'embellissement à 2 ans et un autre à 10 ans pour valoriser le petit patrimoine et soigner les aspects paysagers dans l'objectif d'embellir les villages, développer des zones piétonnes, créer des parkings paysagers.

- Des diagnostics paysagers suivis de plans paysagers communaux ont été réalisés sur les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Château-Ville-Vieille et Molines, mais ils n'ont pas été suivis de travaux, par manque d'animation de la réflexion.

Poursuivre le programme d'enfouissement ou d'intégration paysagère des lignes électriques et téléphoniques, des transformateurs et des antennes relais en harmonie visuelle avec les espaces paysagers.

- Cela ne fait pas partie de l'actualité des gestionnaires de réseau. Le Parc pourrait prévoir une note de cadrage à leur attention.

Réduire les points noirs environnementaux, notamment les entrées de village, gravières, décharges de gravats : inventaire (Parc), étudier les réhabilitations et les travaux consécutifs.

- Les épaves continuent à être enlevées par la Communauté de communes, les décharges

#### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Être un territoire rural durable et exemplaire en matière d'urbanisme et d'aménagements garants des équilibres humains, environnementaux et paysagers : La charte devra contenir toutes les règles obligatoires (loi montagne, climat et résilience, 3DS, SRADDET, etc.), ainsi que les dispositions nécessaires pour faire de ce territoire un lieu où les équilibres homme-nature sont respectés, en particulier les continuités écologiques dans les trames vertes et bleues.
- Accompagner les constructions et réhabilitations en respectant l'identité architecturale de chaque vallée, et répondant aux enjeux d'aménagements durables : guide de construction, formations des artisans locaux, etc.

communales ont été enfouies, mais il n'y a pas de suivi régulier de la résorption des points noirs.

Dans l'Atelier du patrimoine, l'un des thèmes principaux est l'architecture (et la construction). L'Atelier du patrimoine doit être missionné pour mettre en évidence la typologie architecturale de chaque village et doit devenir un outil de préconisations insérées dans les PLU.

- L'Atelier du patrimoine n'est pas formalisé comme prévu initialement. Il n'est pas nommé, il n'y a pas de lieu dédié, il n'y a pas de programme d'action, il n'y a pas d'évènement. Cependant certaines des actions mises en place (le carnet d'architecture, les formations, l'inventaire du petit patrimoine existant, brochures patrimoine XX<sup>e</sup> réalisées pour la Commune de Ristolas, l'appui aux communes, etc.) pourraient s'y raccrocher.

Concevoir un plan de restauration du patrimoine bâti et agricole au titre de l'accompagnement et du renouvellement de cadre de vie rural

- Même si du patrimoine a été restauré pendant cette charte, le plus souvent à l'initiative des communes ou d'associations locales (Queyras Passion, etc.) en partenariat avec la Fondation du patrimoine ou le Département, le Parc n'a pas coordonné de plan d'actions à l'échelle du territoire par manque d'ETP dédié. Il a toutefois été associé pour quelques projets, mais au titre de conseil.

- Mettre le paysage au cœur d'une vision stratégique du territoire, pour l'avenir, concernant l'aménagement et la gestion : travailler les objectifs de qualité paysagère pour chaque entité définie, définir des plans de paysage pour chaque vallée, créer une commission paysage du Parc.
- Préserver et mettre en valeur la qualité des sites et des paysages, en particulier du quotidien : le Queyras est connu pour ses paysages somptueux et ses sites particuliers (zones à forts enjeux, grands cols, etc.), si ces derniers doivent bénéficier d'une grande attention, il en va de même pour les paysages moins emblématiques du quotidien : points noirs, entrées de villages, signalétique.

## 9. Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres

### **Article 13 : La culture et la solidarité, l'ouverture aux autres et au monde font nécessairement partie du territoire de biosphère du Queyras**

Les objectifs de la charte en matière de dynamisme sociale sur le territoire sont :

- L'engagement d'une coordination étroite des politiques et événements culturels
- La mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire prenant appui sur un schéma d'interprétation
- Le maintien des services publics et privés qui est affiché comme une priorité, dans un esprit solidaire
- La volonté de coopération extérieure, en particulier avec l'Italie, est affichée, la création d'une réserve de biosphère et l'adhésion au programme MAB envisagées comme un objectif

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. L'éducation, levier de l'écocitoyenneté : Porter une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement, prenant appui sur le schéma d'interprétation du territoire

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Mettre en œuvre un partenariat fort avec l'Éducation nationale, grâce à un projet pédagogique pluriannuel (publics scolaires du territoire et classes transplantées) ; pérenniser le dispositif de soutien pédagogique et financier spécifique aux écoles du territoire, en lien avec les enjeux territoriaux du Parc (formation continue des enseignants et accompagnement pour l'organisation des projets)
- Animer le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et au territoire en pérennisant un programme annuel de formation portant à la fois sur la connaissance des espaces et des espèces du territoire et sur les fondamentaux de la pédagogie ; organiser chaque année des temps de rencontre, d'échange et de débat entre tous les acteurs de la politique d'éducation
- Sensibiliser le grand public aux enjeux du territoire en mettant en place un programme annuel de découverte et d'éducation à l'environnement

#### **Ce qui a été réalisé**

La charte 2010-2025 a permis de structurer, consolider et pérenniser l'éducation à l'environnement et au territoire avec les écoles du territoire :

Réflexion avec l'Éducation nationale autour d'un cadre de travail commun, en considérant notamment la question des spécificités que peut apporter un parc naturel régional dans ce type d'action.

Rédaction d'un vade-mecum du « Dispositif de soutien pédagogique et financier aux projets personnalisés d'éducation au territoire dans les établissements scolaires du Parc du Queyras ». Ce document de synthèse présente à la fois l'esprit dans lequel le dispositif se déploie (valeurs, objectifs, etc.) ainsi que ses modalités pratiques (calendrier, dispositif de validation des projets). Ce document sert aujourd'hui encore de référence, la convention avec l'Éducation nationale datant de 2002 n'ayant jamais été actualisée, malgré plusieurs tentatives (un objectif pour la prochaine charte).

Soutien pédagogique et financier aux projets personnalisés que les enseignants imaginent et mettent en œuvre chaque année.

Le partenariat avec les écoles du territoire constitue le cœur historique de la mission qui a été relancée en 2005 avec la création d'un poste et un historique de coopération très riche grâce au travail de l'ancien attaché scientifique du Parc. Les enseignants du territoire se sont complètement appropriés ce dispositif auxquels ils sont

désormais foncièrement attachés, leur investissement annuel pérenne l'attestant.

Et au-delà :

Développement des interventions au collège de Guillestre dans plusieurs cadres : avec la section sportive dont les élèves se destinent à des carrières sportives et ou de pleine nature afin de leur faire prendre conscience que la montagne est bien plus qu'un support d'activités ; avec les internes (nouveau projet depuis 2019) pour valoriser le temps d'une soirée mensuelle la découverte sensible de la nuit ; avec les professeurs ayant des projets particuliers (atelier de cartographie avec les élèves de 6<sup>e</sup> par exemple) ; nouvel axe d'intervention en projet avec une séance mensuelle de cinéma nature montagne, entre 12h et 14h, pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>, sur la base du volontariat.

Développement des interventions avec les lycéens, dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 100 du plan climat régional depuis 2019, une première expérience cette année-là a permis de travailler sur l'alimentation avec trois classes de 2<sup>de</sup> de Gap.

Intervention avec les étudiants du master 1 Gestion Durable des Territoires de Montagne (GDTM) d'Aix-Marseille Université basé à Gap depuis 2018, pour développer une réflexion sur les questions patrimoniales et leurs places dans les sociétés montagnardes.

Pour les scolaires accueillis sur le territoire en classes transplantées, une expérimentation avait été mise en place sur deux années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, les « classes Parc », afin de d'appréhender des objectifs d'éducation au territoire avec des enfants accueillis dans les centres de vacances. Sur ces deux années, l'expérimentation dans cet état d'esprit ne s'est pas montrée concluante.

Toutefois, les dernières années de la charte ont vu de nombreuses initiatives de relance et de soutien au départ en classes de découverte, avec l'implication de plusieurs acteurs : Région PACA (dispositif « Classes montagne »), Département des Hautes-Alpes, Inspection académique de l'Éducation nationale dans les Hautes-Alpes (dispositif « Classes montagne 05 »). Le Parc s'est alors lui aussi mobilisé pour nourrir et soutenir cette dynamique naissante qui va sans aucun doute s'installer dans le temps (implication dans le travail mené par l'office du tourisme, dispositif « Coup de pouce aux classes montagne 05 » en 2021). Concrètement, un coup de pouce financier (de 500 € maximum par classe) a été attribué à dix classes des Hautes-Alpes dont le projet éducatif et pédagogique a été validé par l'Éducation nationale. Ces classes sont parties en classe de découvertes dans un centre situé dans l'une des dix communes du territoire.

À la croisée des enjeux éducatifs et économiques des territoires de montagne, inscrite dans une dynamique multi-partenaire (centres de vacances, Office de tourisme, Éducation nationale), la réflexion autour de la relance des classes montagne dans l'ensemble des territoires alpins et notamment dans le Queyras pourrait être le pilier de la réouverture des centres de vacances, structures importantes dans le paysage économique, aujourd'hui fermés pour la plupart. Les coûts de fonctionnement élevés ne facilitent pas l'ouverture de ces espaces.

Dès 2010, mise en place d'un programme de formation pour les partenaires et notamment les professionnels de l'éducation à l'environnement et la montagne :

Des journées annuelles thématiques de rencontre, échange et formation avec des professionnels.

Des stages de territoire : De 2010 à 2017, onze stages de territoire ont ainsi été organisés. D'une durée de cinq jours, leur thématique portait soit sur des aspects liés à la connaissance du territoire (forêt, torrent, pastoralisme, etc.) soit sur des approches pédagogiques permettant de partager cette connaissance (interprétation, itinérance, conte, travail avec les personnes handicapées, etc.). À partir de 2018, cette mission identifiée comme stratégique s'est orientée vers des formations construites avec des partenaires des politiques jeunesse (Jeunesse et Sports notamment), mais aussi le réseau Educ'Alpes.

Ces actions qui demandaient un important investissement collectif se sont progressivement essouffées, avec le taux de participation chutant inexorablement, ce qui reste un questionnement.

En 2020, une nouvelle stratégie a été déployée dans la dynamique Interparcs au niveau régional, quatre parcs se

sont associés pour proposer une formation « sensibilisation au changement climatique dans les Alpes » encadré par le réseau Educ'Alpes. Une vingtaine d'acteurs éducatifs des parcs organisateurs se sont retrouvés deux jours dans le Parc des Préalpes d'Azur pour échanger sur ces enjeux de changement climatique et les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre. Aucune structure du Parc du Queyras n'y a participé.

De 2010 à 2017, le Parc disposait d'un programme annuel intitulé « Découverte », composé de sorties ayant une dimension expérimentale et proposées par des accompagnateurs. Le Parc prenait en charge financièrement ces sorties qui étaient donc gratuites pour le public. À partir de 2018, le programme Découverte du Parc ne contenait plus de telles sorties, seules des sorties proposées par les agents du Parc étaient disponibles, devenant ainsi le programme d'animations, avec toujours la base de l'éducation à l'environnement. Il propose toujours des projections et conférences avec pour ambition une ouverture culturelle, en invitant les habitants du Parc à mieux connaître le patrimoine naturel et culturel qui les entoure.

En 2018, ont été projetés par exemple *Le voyage de l'eau* de Franck Neveu, *Dessine-moi un chamois* de Véronique et Éric Lapied et *Des gypaètes et des hommes* de Mathieu Le Lay.

L'expérimentation du programme Découverte était intéressante à mener mais, au terme de sa 6<sup>e</sup> édition, ce programme est arrivé à un tournant de son histoire. La diminution de l'enveloppe financière dédiée, la réflexion avec les participants partenaires, le franc succès des activités proposées par les agents du Parc, ont dessiné de nouvelles perspectives autour de ces dernières uniquement. Le programme d'animations est en constante évolution, il est pertinent sur le territoire pour présenter une offre d'animation rattachée aux enjeux environnementaux et sociétaux, aux missions du Parc. Cela lui permet d'être vu et reconnu par les habitants et les visiteurs.

Depuis 2010, une équipe de deux saisonniers d'été est recrutée pour une action particulière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au territoire, dans des secteurs à forts enjeux environnementaux (col Agnel, vallon de Bouchouse...). Leur vocation est d'aller à la rencontre directe des publics afin d'apporter à la fois des explications sur les enjeux environnementaux des secteurs concernés, et leur fragilité.

La présence de ces saisonniers d'été dits « maraudeurs » est particulièrement pertinente pour sensibiliser le public. C'est une action très efficace au plus proche des usagers. L'année 2022 a permis d'accueillir cinq personnes, trois maraudeurs et deux gardes régionaux forestiers.

La pertinence de la présence d'agents du Parc en montagne pour discuter, informer, sensibiliser et même éduquer les usagers, n'est plus à démontrer. Cette action se révèle particulièrement utile au moment où de nouvelles populations apparaissent en montagne, avec le développement d'activités (bivouac en été, ski de randonnée l'hiver) pouvant être particulièrement

impactantes pour le territoire et génératrices de conflits d'usage avec les activités pastorales.

De nombreuses actions et expérimentations ont été menées pour le public jeune extra-scolaire en lien avec Jeunesse et sport, l'ACSSQ et le service jeunesse de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : « Vivre l'aventure en refuge » été et hiver, à l'attention des 8-11 ans ; des camps à thème pour ce public comme « La tête dans les étoiles » 5 jours et 4 nuits en autonomie, avec des ânes ; des formules sur une journée découverte montagne, comme celle au glacier de la Girose en 2020, ou une nuit, telle « Une nuit à la belle » en 2020 ; des séjours en montagne à thème pour les jeunes adolescents « Water glace » et « Water grimpe » en 2015, « Italia on the rocks » en 2018 avec une dimension transfrontalière ; un atelier pour un groupe de jeunes de 18 à 22 ans issus des différents massifs alpins a été monté en 2020 avec la CIPRA France, dans l'objectif de leur faire rencontrer des porteurs de projets pour les aider eux-mêmes à définir leur projet d'installation en territoire rural alpin.

En considérant que pour être pertinente, complète, efficace, la politique d'éducation au territoire du Parc doit s'adresser aux enfants et aux jeunes dans les différentes sphères de leur vie quotidienne, l'action de la mission s'est orientée dès 2009 à construire, dans le cadre de nouveaux partenariats avec des acteurs des politiques jeunesse des actions visant les jeunes du territoire dans le cadre des loisirs.

Si d'un point de vue strictement quantitatif ces actions restent modestes comparées à celles d'autres acteurs des politiques jeunesse, il convient de retenir qu'elles sont spécifiquement placées sur des enjeux très actuels de l'éducation à l'environnement en montagne :

- Accès des jeunes à la montagne
- Accès des jeunes aux refuges de montagne

- Réflexion approfondie sur la gestion et la prise de risques

Ces actions qui bénéficient aux jeunes du territoire s'inscrivent donc aussi dans des réflexions éducatives stratégiques plus globales, notamment au niveau des Alpes françaises et même à l'échelle nationale (accès au « dehors »).

Elles sont donc particulièrement encouragées – et observées – par des partenaires comme « Jeunesse et Sports » et le réseau d'éducation à la montagne alpine « Educ'Alpes ».

L'administration « Jeunesse et Sports » a identifié la réflexion et les actions menées par le Parc dans ce domaine comme étant « pilotes » en matière d'accès des jeunes à la montagne notamment. Le Parc est d'ailleurs désormais régulièrement sollicité par cette administration pour intervenir dans le cadre de formations départementales, régionales, ou même nationales. L'expérience et l'expertise du Parc dans ce domaine sont donc connues et reconnues.

Des actions d'éducation à l'environnement et au territoire ont aussi été explorées pour le public des familles, avec par exemple une expérimentation menée depuis 2016 avec l'ACSSQ, de déplacements en famille proposés dans un autre parc naturel régional de la Région, sur un week-end.

Au-delà des aspects sociaux, cette action vise aussi à développer une « culture régionale ». Bien que modeste, elle est complémentaire aux deux précédentes, avec une dimension sociale affirmée – le partenariat avec l'ACSSQ permettant de mobiliser des financements de la Caisse d'allocations familiales – et permet de proposer un week-end à un tarif très réduit, ce qui en facilite l'accès aux familles monoparentales. Elle mérite d'être pérennisée.

## 2. Faire de la culture un facteur d'attractivité, de qualité de vie et de cohérence territoriale

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Animer la Maison du Parc, le réseau de bibliothèques, les sites muséographiques. Dynamiser l'offre culturelle au travers d'une rénovation des différents équipements muséographiques et d'information
- Aider les porteurs de projets culturels dans les différentes disciplines : le conte et le patrimoine oral, les arts de la scène, les danses et musiques traditionnelles, la vie musicale, la vie cinématographique actuelle et historique

### Ce qui a été réalisé

Le réseau des bibliothèques a été animé par le Parc jusqu'en 2011. Puis, pour donner suite à l'avis du CNPN qui précisait qu'il n'est pas dans le rôle du Parc d'assurer cette fonction d'animation, c'est un réseau de bénévoles et salariés des mairies qui a pris le relais.

Le Parc possède et anime quatre espaces de découverte :

- le Soum à Saint-Véran, maison traditionnelle datant de 1641, qui rassemble un patrimoine lié à la vie des hommes et des bêtes dans ce village ;
- l'Arche des Cimes à Abriès-Ristolas, qui s'attache à présenter la biodiversité exceptionnelle autour du Mont Viso ;

Ces deux espaces sont ouverts de juin à septembre et de décembre à mars, ainsi que durant les vacances d'automne et de printemps afin de participer à la dynamique du territoire durant ces périodes moins fréquentées et proposant moins d'activités.

- l'Espace géologique à Château-Ville-Vieille qui retrace l'histoire géologique des Alpes ;
- le Moulin à Arvieux qui présente la vie agricole de la vallée ;

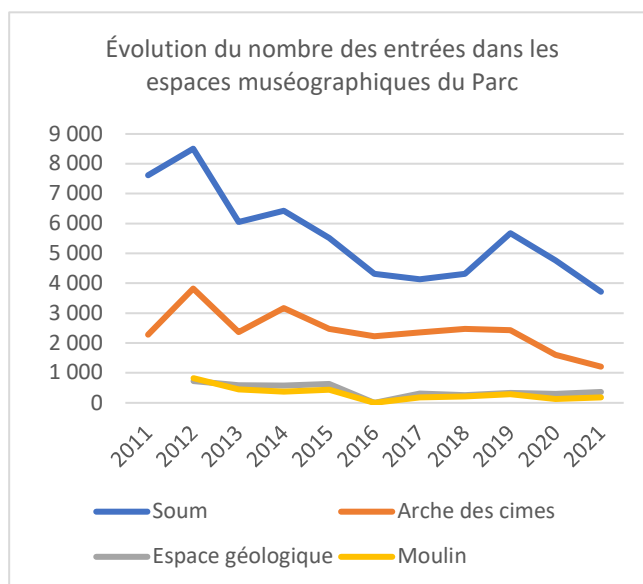
Ces deux espaces ne sont ouverts qu'en juillet et en août. Ces quatre espaces représentent une lourde charge financière pour le Parc qui peine à assurer les dépenses d'entretien des bâtiments et de mise à niveau des muséographies.

De plus, le nombre d'entrées diminue.

Plusieurs tentatives ont vu le jour pour dynamiser le nombre d'entrées dans les espaces muséographiques :

- La Clef mise en place de 2010 à 2017 pour proposer un accès unique aux quatre sites, ainsi qu'aux animations et sorties du programme Découverte. Ce dispositif a disparu par suite de l'interruption du programme en 2017.
- Un partenariat avec l'Office de tourisme qui disposait de billets d'entrées qu'il pouvait vendre dans les bureaux d'accueil. Cette action, administrativement compliquée à gérer (billets numérotés, régie financière...) n'a pas été poursuivie vu son faible d'impact sur le nombre d'entrées.

Malgré ces idées, la baisse constante de la fréquentation, le fait que ces espaces soient réellement vieillissants aujourd'hui et nécessitent des investissements sans recettes adéquates, le contexte d'augmentation des coûts de fonctionnement, doivent aboutir dans la prochaine charte à une réflexion stratégique sur leur avenir.



À l'occasion de la mise en place d'une nouvelle direction du Parc en 2013, la notion de culture a été ajoutée à la mission éducation à l'environnement et au territoire.

Un lourd travail de diagnostic a été mené par l'agent en charge de cette mission, afin de rencontrer chaque acteur de la culture et du patrimoine à différentes échelles territoriales. Au-delà de la compréhension de la place occupée et du rôle tenu par chaque structure rencontrée dans le paysage culturel et patrimonial, ces rencontres ont permis une formidable moisson d'idées qui pourraient constituer les bases de réflexion et de construction d'une politique culturelle du Parc. Un document cadre a été réalisé « Vers une politique culturelle pour le Parc naturel régional du Queyras », qui constitue un outil de travail et de réflexion pour l'avenir. Ce travail n'a jamais abouti et aucune politique culturelle du Parc n'a été mise en place.

Le secteur culturel de l'ACSSQ est très actif pour soutenir les artistes, qu'ils soient locaux ou non, et les promouvoir lors d'événements ou en les accueillant en résidence. L'association met en place des projets valorisant le patrimoine local à l'attention des adultes et des jeunes publics.

3. Maintenir les services sociaux et services publics, maintenir la solidarité entre les individus

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Conserver un service d'accueil hospitalier ; conforter la maison médicale et la maison des services au public ; organiser l'accueil des personnes âgées.
- Amplifier les actions de sensibilisation et d'éducation à la solidarité intergénérationnelle et interpersonnelle (problématique des personnes isolées, handicapées, défavorisées – parrainage de jeunes en insertion.)
- Œuvrer pour le désenclavement hertzien du Queyras

#### Ce qui a été réalisé

Le service d'accueil hospitalier existe toujours à Aiguilles, il possède un appareil de radiologie.

L'installation de trois médecins sur le territoire de manière pérenne, avec des aides financières de l'ARS, a permis de sortir du statut de désert médical.

Un projet de maison médicale est en cours à Guillestre, mené par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

La maison des services au public est devenue « maison France services », gérée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ; elle dispose de deux points d'accueil du public : un à Aiguilles et un à Guillestre.

L'hôpital d'Aiguilles possède un service d'accueil de personnes âgées, ainsi qu'un service d'aide à domicile pour les personnes âgées qui sont à leur domicile.

Grâce à l'action de la collectivité, le territoire est aujourd'hui bien pourvu en services médicaux, aucune perte de service n'est à déplorer.

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras dispose d'un service d'action sociale pour les personnes âgées : aide à domicile, portage de repas, téléalarme. L'ACSSQ dispose d'un service « aînés » avec prévention santé, dépistage. Elle met des transports à disposition pour permettre aux personnes concernées d'aller à leurs rendez-vous médicaux hors du territoire. Elle leur propose également des activités, animations, voyages.

L'association a également mis en place une commission handicap en 2012. Composée de bénévoles, sa vocation est de penser autrement le territoire et d'imaginer des actions pour les personnes handicapées. Le Parc est partenaire de certaines actions (journées annuelles en

La Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras s'est dotée en 2021 d'un service du patrimoine mutualisé avec la Communauté de communes de Serre-Ponçon, en intégrant les personnels appartenant auparavant à l'association Pays d'art et d'histoire. L'objectif est d'obtenir ce label pour le territoire.

montagne en joëlette, trail handisport, etc.). En 2019, deux journées « Dans la nature, en montagne » ont pu être organisées avec les résidents de l'hôpital d'Aiguilles, afin de leur permettre de découvrir la nature toute proche ou tout simplement passer un paisible moment en extérieur en compagnie de deux ânes. L'objectif est de rendre réguliers ces contacts entre les résidents de l'hôpital et la nature autour d'eux. Des axes de réflexions et de partenariats sont à l'étude.

Un diagnostic « familles précaires » a été réalisé en 2021 par l'ACSSQ. Un plan d'actions se met petit à petit en place, le Parc pourrait alors s'y inscrire, en continuant par exemple ses actions de « petit week-end en famille », qui permet aux familles de partir pour une somme modique (cf. supra). Un volet sur les difficultés d'accès au logement y est également développé.

Concernant l'action avec les seniors et les personnes en situation de handicap, l'action de l'ACSSQ est une vraie plus-value pour le territoire.

Aujourd'hui le désenclavement nécessaire est numérique. Même s'il reste peu de zones blanches, la qualité du réseau n'est pas optimale et il n'est pas rare que l'une ou l'autre vallée se trouve privée de réseau pendant un laps de temps pouvant durer plusieurs jours. Les opérateurs sont à l'action pour que le territoire bénéficie de la fibre optique. Les villages ont été raccordés mais il faut encore relier aux habitations.

La liaison par télécommunication et moyens modernes est une priorité pour ce territoire enclavé physiquement. Son développement pourrait être une source d'accueil de nouveaux habitants en télétravail, ainsi que l'ont montré les périodes de confinement en 2020 et 2021.

#### 4. S'ouvrir au monde, coopérer

##### Ce qui était inscrit dans la charte

- Intégrer fortement la dimension culturelle et sociale dans le projet de Réserve de biosphère, le conduire en partenariat avec l'ensemble des acteurs italiens et français
- Mettre en place un plan de formation à la langue italienne à destination des habitants, des personnels, des employés
- Adhérer aux réseaux inter parcs et participer à leur animation et leurs travaux. Diffuser sur le territoire les résultats du travail et des expérimentations de ces réseaux
- Identifier les territoires de coopération pour le Queyras et œuvrer dans le sens d'une solidarité internationale, partagée par les habitants à l'échelle des Alpes et à l'échelle des montagnes du Monde

##### Ce qui a été réalisé

Deux types d'actions ont été menés :

- En 2015, une action de mise en réseau des espaces muséographiques et de découverte du territoire transfrontalier de la Réserve de biosphère a été menée lors des Journées européennes du patrimoine. Mais elle n'a pas été poursuivie les années suivantes.
- En 2018, 2019 et 2022, trois « MAB youth Camp » ont été mis en place avec de nombreux partenaires (ACSSQ, Maison des jeunes et de la culture du Briançonnais, Consorzio Monviso solidaire et l'association ApprossimaAzioni) s'adressant aux jeunes de 15 à 18 ans habitant dans la Réserve de biosphère de part et d'autre de la frontière et souhaitant réfléchir à leur investissement et leurs attentes pour ce territoire.

Ces actions soumises à financements sont difficiles à pérenniser. Le manque de moyens humains des structures partenaires est également un problème, qui s'ajoute à la difficulté à mobiliser des jeunes sur cette tranche d'âge côté français.

L'Office de tourisme a organisé des formations pour les hôtes et hôtesse. Le Parc en a organisé pour ses agents. L'ACSSQ en a organisé pour les habitants.

Action un peu désuète dans un contexte technique qui propose des outils de traduction en ligne quasi simultanée. De plus, ces actions de formation ayant été limitées dans le temps, on peut se demander si elles permettent aux personnes bénéficiaires de manier la langue italienne.

Le Parc du Queyras est l'un des neuf parcs de la Région Sud qui a impulsé un travail en réseau entre tous ses parcs. Avec ses spécificités montagne, le Parc du Queyras n'est pas toujours « sur la même longueur d'ondes » que les autres parcs, ses préoccupations peuvent différer. Toutefois, les agents participent aux groupes de travail thématiques et partagent les expérimentations, échangent sur les pratiques, etc. Par exemple, grâce à des comités techniques réguliers animés par la Région Sud, les parcs plus avancés partagent leur expérience avec ceux dont la charte arrive à échéance de renouvellement.

La mutualisation de postes encouragée par la Région existe. Elle est très efficace dans le domaine du tourisme, avec deux postes mutualisés pour réaliser les audits et la communication sur la marque Valeurs Parc et pour le développement de la filière d'écotourisme. Elle fonctionne un peu moins bien pour la fonction support géomatique, avec un poste mutualisé entre trois parcs

(0,5 ETP Queyras, 0,25 Préalpes d'Azur et 0,25 Sainte-Baume), en poste au Parc du Luberon qui se veut la cellule géomatique des parcs de la région Sud... Même si de bonnes raisons justifient cet état de fait, il est difficile pour les agents du Parc du Queyras de ne pas avoir de contact rapide et quotidien avec le géomaticien.

Les parcs de la région Sud sont regroupés en une association « Réseau des parcs de la région Sud » qui dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de la Région. Cette association leur permet d'une part de mettre en place des actions mutualisées et d'autre part d'exister en tant que structure et d'être représentée auprès de l'exécutif régional.

Le Parc du Queyras est l'un des cinquante-huit parcs français regroupés au sein de la Fédération des parcs naturels régionaux. La direction, les agents et même le Conseil scientifique participent à ce grand réseau dont la vocation est l'échange, le partage d'expérience et l'entraide, à tous les niveaux.

Deux actions de coopération internationale ponctuelles ont été menées avec :

- La future Réserve de biosphère du Gran Chaco entre Paraguay, Brésil et Argentine.
- La délégation d'acteurs touristiques de la zone de montagne au sud-ouest du Sichuan en Chine.

Ces sollicitations sont arrivées de l'extérieur et ne sont pas à l'initiative du Parc où il n'y a pas de moyens humains pour assurer un suivi d'actions de coopération internationale. Les actions de coopération autres que transfrontalières avec l'Italie restent donc ponctuelles et ne sont pas développées, même si les échanges sont intéressants pour un partage d'expériences et pertinents pour diffuser le modèle « parc naturel régional ».

### Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Porter une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire

- Pour les habitants du territoire
- Pour les visiteurs
- Pour les socioprofessionnels

Faire de la culture un facteur d'attractivité, de qualité de vie et de cohérence territoriale

- Élaborer un schéma d'interprétation du territoire
- Coordonner les politiques et événements culturels du territoire

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit proche des acteurs du territoire à travers des actions visibles et « lisibles » permettant aux Queyrassins de s'approprier « l'institution Parc » et de bien identifier son rôle. Notamment en menant des actions pédagogiques auprès des plus jeunes, dans les écoles en particulier, mais plus largement auprès de tous les locaux, pour qu'ils s'approprient davantage le territoire. Était attendu également que le Parc anime des réseaux, en particulier pour susciter et faciliter l'émergence d'initiatives, de projets, les convergences et synergies entre ces initiatives et projets.

## L'essentiel en bref

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Éducation au territoire et à l'environnement</b> De vraies avancées dans la mission d'éducation à l'environnement et au territoire durant cette charte, avec la structuration du travail sur le public scolaire et un partenariat solide créé avec l'Éducation nationale. Les enseignants du territoire se sont appropriés ce dispositif qu'ils utilisent annuellement pour développer des actions. Des réseaux également solides construits avec les partenaires dans le domaine des loisirs (Jeunesse et sport, l'ACSSQ, etc.) qui permettent de pérenniser les actions. L'action du Parc est connue et reconnue dans ces domaines. Elle se diversifie et se développe en direction du collège, des lycées et d'autres publics jeunes pour les loisirs. Un travail partenarial est en cours localement pour relancer l'accueil de classes transplantées, qui permettrait de rouvrir les centres de vacances tombés en désuétude, alors qu'ils pourraient représenter un élément fort de l'économie en fonctionnant toute l'année, en générant du travail pour la main d'œuvre locale. La hausse des coûts ne facilite pas l'ouverture de ces espaces. Un programme d'animations pérennisé annuellement, à vocation d'éducation à l'environnement et au territoire en direction des habitants et qui sait évoluer et s'adapter constamment. Une action en direction du grand public qui se précise et affirme sa pertinence en montagne, au plus proche des visiteurs, sur les lieux les plus fragilisés ou les plus exposés aux risques de conflits d'usage, avec le recrutement en été d'une équipe de saisonniers.</li> <li>• <b>Services sociaux et publics :</b> Malgré la perte de services sociaux ou publics sur le territoire (trésorerie, impôts, bureau de poste), malgré les nombreuses difficultés rencontrés au cours des dix années de mise en œuvre de la charte, la collectivité a toujours cherché des solutions pour ne pas perdre de services. L'action de l'ACSSQ s'est maintenue en direction des enfants, des seniors et du public handicapé. Labellisée centre social, cette association rend un service public au territoire aux côtés de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Elle comporte un volet culturel dans ses activités et offre ainsi des activités et animations culturelles dans les endroits les plus reculés.</li> <li>• <b>Coopération :</b> Réserve de biosphère transfrontière existante depuis 2014, qui bénéficie d'une co-gestion et d'une co-animation avec le Parco del Monviso, animateur côté italien et d'autres acteurs qui les accompagnent pour les animations, notamment à destination des jeunes. Cette réserve de biosphère met en valeur les relations franco-italiennes pérennes de longue date. Le Parc du Queyras, malgré sa petite taille, sa faible densité de population et ses spécificités montagnardes, tient sa place dans les réseaux régionaux et nationaux. Il participe activement à ces réseaux dans lesquels les échanges, le partage d'expérience et même l'entraide sont importants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Éducation au territoire et à l'environnement</b> Essoufflement du travail d'éducation à l'environnement et au territoire en direction des socioprofessionnels du territoire ; la mission entre en mutation, cherchant de nouvelles formes de travail avec ce public, afin de ne pas perdre le lien. Des espaces muséographiques locaux non structurés entre eux pour former une filière culture/patrimoine. Une étude non suivie d'effet. Toujours pas de schéma d'interprétation sur le territoire. C'est essentiellement un manque de temps de travail dédié à cette mission qui a été le principal frein à cette structuration. Cela reste un objectif pour la prochaine charte, par un autre acteur que le Parc du Queyras. Le nombre d'entrées dans les espaces muséographiques du Parc en perte de dynamisme depuis dix ans et leur vieillissement qui nécessite des investissements, entraînent une augmentation de la charge financière pour le Parc. Le manque de politique d'accueil et de stratégie précise de développement se fait sentir.</li> <li>• <b>Services sociaux et publics</b> Le nombre d'enfants scolarisés ayant diminué depuis 2010, de nombreuses classes ont fermé. Un regroupement pédagogique a même eu lieu entre les écoles de Château-Ville-Vieille et d'Aiguilles. La première a fermé, les enfants rejoignant le site d'Aiguilles qui avait bénéficié de travaux. Les fermetures de classes menacent chaque année les petites écoles rurales. Certains acteurs envisagent le scénario d'un regroupement pédagogique entre toutes les écoles du Queyras sur un site unique. Le désenclavement numérique n'est pas atteint et les difficultés de télécommunication sont encore bien présentes, ce qui génère un handicap pour un territoire enclavé physiquement.</li> <li>• <b>Coopération :</b> Les coopérations permettent d'obtenir des financements européens, ce qui est très positif, mais ces financements ne sont jamais pérennes, ce qui est un problème pour le maintien des actions entreprises.</li> </ul>

### **Ce que prévoyait la charte et qui n'a pas été fait :**

Créer un Atelier du patrimoine valorisant l'architecture, le mobilier, l'oralité, l'histoire et les traditions, les costumes, les pierres, la gestion des ressources locales.

- Cet atelier (dont l'idée est présente à plusieurs endroits de la charte) n'a pas été réalisé, essentiellement par manque de précisions sur la forme et par manque de moyens humains à mobiliser sur ce sujet.

Développer la collaboration avec les associations de défense du patrimoine (Queyras Passion, Queyracines, Amis de Ceillac...) pour opérer des réhabilitations exemplaires du patrimoine.

- Le Parc a peu de contacts avec les associations, hors l'étude réalisée en interne par le chargé de mission éducation à l'environnement et au territoire en 2014 « Vers une politique culturelle pour le Parc naturel régional du Queyras ».

Participer au travail de collecte de la mémoire piloté par le Centre de l'oralité alpine du Conseil général des Hautes-Alpes.

- Action non prévue par manque de moyens humains et de travail structuré sur le patrimoine.

Approfondir les connaissances sur le patrimoine vernaculaire pour abonder la base de données

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- L'éducation à l'environnement et au territoire :
  - Conserver le niveau d'excellence atteint dans les relations avec l'Éducation nationale et les acteurs autour des projets avec le public scolaire et pérenniser les actions entreprises.
  - Conserver le niveau d'excellence atteint dans les relations avec « Jeunesse, Engagement et Sports » et les acteurs autour des projets avec le public extra-scolaire et consolider les actions, en particulier en direction des classes montagne à redéployer sur le territoire pour faire revivre les centres de vacances.
  - Pérenniser les actions pédagogiques en direction des habitants et vacanciers : continuer à adapter le programme d'animations, assurer la présence en montagne de personnels du Parc lors des deux mois d'été.

patrimoniales du territoire en partenariat avec le service « Patrimoine Tradition et Inventaire », compétent en matière d'inventaire du patrimoine culturel (architecture et mobilier) en région.

- Reste à réaliser, en particulier avec la mise en ligne de la base de données départementale [www.patrimoine.hautes-alpes.fr](http://www.patrimoine.hautes-alpes.fr)

Coordonner les dynamiques transfrontalières en partenariat avec l'ensemble des acteurs Italiens.

- Avec la signature d'une entente transfrontalière (Déclaration de Baratier) par la Conférence permanente des décideurs du Mont Viso pilotée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et la Commune de Saluzzo, un nouveau périmètre de coordination transfrontalière a été créé. Les partenaires de cette entente transfrontalière ont lancé un plan intégré territorial 2018-2023 et souhaitent aujourd'hui se structurer en association transfrontalière. Si le Parc continue à travailler avec le Parco del Monviso pour animer la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, il n'est plus aujourd'hui le principal acteur et animateur des dynamiques transfrontalières.

- La culture et le patrimoine :
  - Définir une politique d'accueil et une stratégie de gestion des espaces muséographiques du Parc.
  - Définir une politique culturelle et patrimoniale pour le territoire.
- Les services sociaux et publics :
  - Pérenniser les services sociaux et publics sur le territoire.
  - Conserver les services pour les séniors et personnes en situation de handicap.
  - Rendre plus performantes les télécommunications, qui pourraient être une source d'accueil de nouveaux habitants pratiquant le télétravail.
- La coopération :
  - Redéfinir la Réserve de biosphère, ses attributions et son périmètre, et lui octroyer des moyens humains et financiers plus importants.
  - Maintenir un haut niveau de coopération entre le Parc du Queyras et les autres parcs de la région Sud, ainsi qu'avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France

## 10. Respirer la vie! Engager le Plan climat le plus haut de France et d'Europe

### **Article 14 : La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le plan climat**

L'objectif de la charte en matière d'énergie et de climat est d'engager les acteurs du territoire dans une dynamique pour faire du Queyras un territoire exemplaire, vertueux et autosuffisant en énergie.

Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre en travaillant sur la mobilité, en engageant une stratégie d'écotourisme et en développant une filière d'agriculture biologique et des filières bois. Réduire les consommations d'énergie, développer la production d'énergie renouvelable, et *in fine* de mettre en place le Plan Climat le plus haut de France et d'Europe.

### **Les actions réalisées et leurs impacts sur le territoire**

1. Organiser la démarche pour préfigurer un plan climat

#### **Ce qui était inscrit dans la charte**

- Élaborer, mettre en place, appliquer et animer un plan local énergie et environnement à l'échelle du Parc
- Engager dans chaque collectivité un plan d'action économie-responsable limitant les gaz à effet de serre
- Engager les particuliers dans les plans d'action écoresponsables familiaux
- Utiliser l'Atelier du patrimoine comme moyen de recherche et développement pour diffuser les énergies renouvelables dans le bâti traditionnel

#### **Ce qui a été réalisé**

La démarche de plan climat énergie a débuté en mai 2013. Dès 2014, un livre blanc a été élaboré, recueil de toutes les actions à mener proposées par les acteurs du territoire, élus, professionnels, habitants et communes qui se sont engagés sur la base d'une charte s'accordant sur les objectifs communs à atteindre. De nombreux ateliers et conférences ont été organisés, ainsi qu'un voyage d'étude dans le Parc des Bauges en Savoie. Sept grandes orientations étaient indiquées avec un plan d'actions :

- Développer la production d'énergie renouvelable locale en s'assurant que la richesse locale générée reste sur le territoire
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments pour sécuriser leur usage résidentiel et touristique dans le respect du patrimoine – Sobriété et efficacité énergétique
- Réduire la vulnérabilité vis-à-vis des transports pour les habitants comme pour les touristes
- Renforcer l'économie touristique du territoire autour du climat et la rendre économe en énergie et en ressources
- Anticiper les effets du changement climatique dans la gestion de l'eau, la gestion des risques, la préservation de la biodiversité
- Faire du Queyras un territoire d'excellence de l'agriculture de haute montagne.
- Actions transversales : animation, sensibilisation, gestion, suivi

En 2015, les autorités régionales et nationales ont décidé que le territoire pertinent pour travailler les questions climatiques et de transitions était le PETR. Ce dernier porte donc désormais les grands programmes liés à ces questions :

- Le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et son avenant 2015-2019, qui reprennent le plan climat du Parc.
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document approuvé fin 2020.
- Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES), 2019-2022.
- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), 2022-2026.

Plusieurs actions de ces programmes concernent le territoire du Parc, comme :

- L'étude de programmation architecturale et énergétique du bâtiment du col de l'Izoard
- La gestion des déchets et la sobriété énergétique du refuge du Viso
- La rénovation et l'isolation thermique de bâtiments communaux dans plusieurs communes : Aiguilles, Abriès-Ristolas, Arvieux, Ceillac, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras
- Des actions de mobilité douce dans trois communes (Guillestre, Eygliers, Molines)
- Le développement du réseau de chaleur bois d'Arvieux
- Des actions de soutien agricole dans cinq communes, Abriès, Arvieux, Ceillac, Eygliers, Château-Ville-Vieille : diagnostics agropastoraux et réflexions sur les parcours (petits alpages d'intersaison), zones particulièrement sensibles pouvant être des témoins et marqueurs pour analyser et mieux comprendre les changements climatiques et l'adaptation nécessaire des zones de pâturage

C'est un total de 525 400 euros de subventions qui ont été attribuées sur le périmètre intercommunal, dont 55 000 euros pour les communes du Parc.

Sur toute la durée de mise en œuvre du programme TEPCV sur le territoire du PETR, 915 000 euros de subventions ont permis de rénover 19 bâtiments publics et de mener deux études d'amélioration énergétique. Sur le territoire de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, il y a eu trois opérations :

- La rénovation énergétique de la Maison du Bourbonnais, bureaux de la Communauté de communes à Aiguilles.
- La rénovation énergétique de la gendarmerie de Guillestre.
- L'achat de véhicules électriques pour la Communauté de communes.

Dans les bâtiments, il y a eu des opérations de rénovation de logements communaux : Ceillac, Mont-Dauphin, Saint-Clément, Vars, Risoul, l'audit énergétique de deux bâtiments publics d'hébergement touristique (en délégation de service public) à Guillestre (le centre de vacances Cap Verb dit du CIAL et l'auberge de jeunesse). Dès 2017, le territoire a pu bénéficier du programme spécifique des Certificats d'économies d'énergie qui ont permis de financer des travaux d'économies d'énergie, d'isolation de bâtiments publics, de changement de mode de chauffage ou de raccordement à des réseaux de chaleur : dix bâtiments ont ainsi été rénovés dans huit communes de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

En 2021, le PETR a relancé le partenariat pour mobiliser les primes CEE et donner un coup de pouce financier aux projets d'économie d'énergie et d'économie d'eau. Sur le territoire du Parc, trois projets communaux ont obtenu ces primes.

Dans l'objectif de sobriété énergétique, le PETR mobilise également les communes pour une extinction partielle et raisonnée de l'éclairage public et accompagne les acteurs économiques vers l'extinction de leurs locaux en cours de nuit.

En 2017 et 2018, deux sessions de formation sur la maîtrise de l'énergie ont été organisées par le PETR à destination des élus et techniciens des collectivités. Cette formation en six modules d'une demi-journée s'attachait à travailler sur des cas concrets avec des analyses et données chiffrées, des visites de sites et des retours d'expériences. Des représentants de 14 collectivités du PETR y ont participé.

Dans le cadre du CTES, le PETR a mis en place un Club Climat et Transition dont l'objectif est d'encourager les particuliers à mettre en œuvre collectivement des projets s'inscrivant dans la transition énergétique : alimentation saine et durable, économie circulaire et gestion des déchets, sobriété énergétique, production et stockage d'énergies renouvelables, mobilités plus sobres en émissions de gaz à effet de serre. Des réunions ont eu lieu dans chaque communauté de communes, avec des citoyens « responsables » d'actions opérationnelles qui ont vocation à faire vivre la transition au quotidien. Plusieurs groupes de réflexion se sont montés :

- Pour créer une liste de courses zéro déchets dans le Briançonnais.
- Pour installer des cendriers « ludiques » visant à réduire la pollution des mégots jetés dans la nature ou les rues.
- Pour installer des nichoirs ou des hôtels à insectes pour contribuer au maintien ou au retour de la biodiversité dans les centres-bourgs.
- Pour organiser un grand évènement fédérateur autour de la transition écologique et solidaire, avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- Pour sensibiliser à la sobriété énergétique et notamment la consommation électrique des appareils en veille ou branchés.

L'Atelier du patrimoine n'a pas été mis en œuvre mais un guide de recommandations pour l'amélioration énergétique des bâtiments intitulé *Habitat du Queyras et Énergie* a été réalisé en 2012 à destination des professionnels du bâtiment. Une version papier a été diffusée et une version numérique est disponible en téléchargement sur le site du Parc (<https://www.pnr-queyras.fr/la-renovation-energetique-des-batiments/>) Sur ce même site, on trouve également en téléchargement le guide *Solaire et habitat, intégration des équipements dans les Hautes-Alpes* (<https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2017/10/2011-guide-solaire-05.pdf>)

Ces guides ont un aspect vraiment technique pour les porteurs de projets privés, mais ils se révèlent très pertinents pour les professionnels et porteurs de projets publics, qui peuvent s'appuyer dessus pour constituer leurs cahiers des charges.

## 2. Optimiser les déplacements et les transports

### Ce qui était inscrit dans la charte

- Promouvoir un accès au Queyras en transport collectif, faire le lien avec les gares routière (Guillestre) et ferroviaire (Eyglis)
- Renforcer les navettes existantes, lancer de nouvelles navettes (intravillages)

### Ce qui a été réalisé

Les transferts en transport collectif depuis ou vers les gares routière et ferroviaire n'existent qu'en saison touristique. Hors saison, seule la navette scolaire le matin et le soir permet un déplacement vers ces zones. C'est un problème soulevé par les habitants et par les acteurs du tourisme qui auraient envie de développer les ailes de saison.

En hiver, tous les samedis (et dimanches durant les vacances d'hiver), la Région Sud met en place un dispositif particulier de navettes pour transporter les skieurs entre la station de ski alpin de leur choix (dont le Queyras), l'aéroport Marseille Provence et la gare TGV d'Aix-en-Provence.

Des navettes existent pour se déplacer principalement en saison touristique hivernale (un peu moins l'été). On dénombre :

- La navette des Escartons qui relie les villages en été et en hiver.
- Les navettes intravillages pour faciliter l'accès aux fronts de neige ou pour aller vers les stations lorsque celles-ci sont éloignées (Guillestre) l'hiver. Elles permettent également de circuler dans les communes et de rejoindre des points particuliers (mine de cuivre à Saint-Véran l'été).

En collaboration avec l'Association culturelle, sociale et sportive du Queyras (ACSSQ), des aires de stationnement avaient été identifiées en 2013 dans chaque commune. Le Parc a conçu et diffusé des flyers dans toutes les boîtes aux lettres du Queyras et de Guillestre pour informer la population de la situation précise des lieux de stationnement et du site internet départemental : [www.05covoiturage.fr](http://www.05covoiturage.fr) (site fermé en 2016, par suite d'une faible fréquentation).

Le développement de la mobilité électrique s'est également accentué dans le département des Hautes-Alpes, avec le déploiement de bornes de recharge pour des véhicules électriques dans toutes les communes du territoire.

### 3. Mettre en œuvre un plan local énergie du Queyras et développer les énergies renouvelables

#### Ce qui était inscrit dans la charte

- Mettre en œuvre les diagnostics et mesures d'économies prévues au plan local d'énergie
- Insuffler des programmes d'économie d'énergie dans l'habitat
- Encourager les réseaux collectifs de chaleur à bois
- Engager des constructions à haute qualité environnementale et bioclimatiques pour tout nouveau projet de construction tout en veillant à leur intégration architecturale et paysagère
- Soutenir le développement des énergies renouvelables dans le respect de la biodiversité et des paysages de montagne : méthanisation, bois énergie, pico centrales, solaire thermique et photovoltaïque...

#### Ce qui a été réalisé

Dès 2013, le Parc a réalisé une campagne d'audits énergétiques qui a bénéficié à 13 structures d'hébergement touristique dont certaines ont engagé des travaux.

Il accompagne aussi des prestataires touristiques dans leur démarche de développement durable avec le développement de la marque Valeurs Parc, qui est aujourd'hui appliquée à 28 hébergeurs sur le territoire. Cette marque est décernée à des prestataires qui appréhendent l'impact de leur activité sur l'environnement et qui sont sensibles aux questions d'énergie.

Les communes d'Abriès-Ristolas, Molines, Château-Ville-Vieille, Arvieux et Guillestre sont équipées de réseaux de chaleur, soit la moitié des communes du territoire du Parc. C'est une action phare, toujours en cours, de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Le Département des Hautes-Alpes et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 05) sont engagés dans la promotion et la valorisation de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction durable dans le département. Dans le cadre du plan climat énergie territorial du département, un grand prix a été lancé, ainsi qu'un référentiel qui recense des réalisations considérées comme ambitieuses et vertueuses. Neuf réalisations sont visées sur le territoire du Parc naturel régional du Queyras, dont la Maison du tourisme à Ville-Vieille et l'observatoire du pic de Châteaurenard à Saint-Véran. Pour valoriser la ressource solaire, la Centrale villageoise Ener'Guil a vu le jour en 2015, sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), et avec le soutien du Parc naturel régional du Queyras.



#### Zoom sur la centrale villageoise Ener'Guil

Après une phase d'animation importante en 2014 pour faire connaître le projet et associer les habitants, la démarche s'affine : construire localement des projets de production d'énergie renouvelable en s'alliant avec tous les acteurs du territoire qui le souhaitent aux phases amont de développement du projet puis à l'investissement financier dans le projet. Pour cela, le statut de société coopérative locale est choisi, statut dans lequel toutes les parties prenantes sont actionnaires. C'est cette société locale qui collectera l'épargne locale et investira dans les panneaux photovoltaïques sur des toits de bâtiments publics ou privés en location.

Dès 2015, La SCIC Ener'Guil a installé dix toitures photovoltaïques, elle avait 229 actionnaires et 126 207 kWh d'électricité étaient produits.

Depuis sa création, la SCIC poursuit son développement, avec 263 sociétaires en 2020, une augmentation du capital citoyen. De plus, dès 2015, elle a acté l'élargissement du périmètre d'action au Guillestrois (en rapport avec la fusion des deux communautés de communes de 2017). Ener'Guil a réalisé deux autres tranches de travaux pour la pose et le raccordement de dix toitures supplémentaires entre 2017 et 2020.

Aujourd'hui, ce sont donc 20 installations photovoltaïques sur les toitures du périmètre de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras qui ont été portées par la SCIC, elles permettent de produire 300 MWh par an, soit la consommation de 60 foyers (en incluant le chauffage), et presque la moitié de la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur le territoire du Parc.

## Dynamiques à l'œuvre et freins rencontrés au regard des attendus du Parc

Afin de déterminer, dans le corps de la charte, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, l'équipe du Parc avait travaillé avec un prestataire en 2014 et 2015. Pour cette thématique, il avait ainsi été retenu :

Mettre en œuvre la transition énergétique avec les collectivités, les citoyens et les entreprises locales

- Développer la production d'énergie locale en s'assurant que la richesse générée reste sur le territoire
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments pour sécuriser leur usage résidentiel et touristique dans le respect du patrimoine – sobriété et efficacité énergétique
- Réduire la vulnérabilité vis-à-vis des transports pour les habitants comme pour les touristes
- Renforcer l'économie touristique du territoire autour de la qualité du climat et la rendre compatible avec les enjeux d'énergie et de climat (cf. projet Écotourisme)
- Anticiper les effets du changement climatique dans la gestion de l'eau, la gestion des risques, la préservation de la biodiversité (cf. projet Eau)

### L'essentiel en bref

Ainsi, au regard de ces éléments, des attentes vis-à-vis du Parc avaient été formulées (cf. annexe 2). On attendait du Parc qu'il soit acteur et moteur de la transition énergétique sur son territoire (atteindre à terme l'autosuffisance énergétique).

Dynamiques et avancées	Freins et limites
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le travail que le Parc a mené montre qu'il a été précurseur sur ces questions, aujourd'hui incontournables, il a engagé un Plan climat dont les grands principes de base ont été repris par le PETR, il a été très présent et son action a par exemple été déterminante pour la création de la centrale villageoise Ener'Guil.</li><li>• Maintenant, le PETR s'inscrit toujours dans une démarche « à la pointe » des programmes financiers nationaux et européens, pour maintenir le territoire dans une démarche de transition affirmée. C'est donc lui l'acteur principal, garant de la dynamique dans le territoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avec le départ du chargé de mission du Parc en 2014, il n'y a plus eu de suivi des actions prévues dans le plan climat énergie du Parc, ni d'animation de son déroulement, encore moins son évaluation.</li><li>• En 2016, 2017 et 2018, un poste mutualisé entre le Parc et le PETR a été pourvu afin d'assurer l'animation et la coordination du TEPCV, puis cela a cessé.</li><li>• En 2022, le PETR accueille quatre postes qui interviennent sur tout le territoire :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Un chargé de mission sobriété et énergies renouvelables</li><li>○ Un chargé de mission économie circulaire et concertation</li><li>○ Un chargé de mission énergie et adaptation au changement climatique</li><li>○ Un chargé de mission contrat de relance et de transition écologique</li></ul></li><li>• Le Parc n'a plus de mission dédiée dans ses effectifs, comment alors envisager une animation locale plus poussée qu'actuellement ? Elle apparaît comme la clef de la prise de conscience et de l'action collective.</li></ul>

## Indicateurs de performance prévus dans le Plan Climat du Parc du Queyras

Le plan climat prévoyait trois domaines majeurs d'intervention :

- Une diminution forte des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif visé était une diminution – par rapport à 2010 – des émissions de 5 % en 2020, de 26 % en 2030 et de 65 % en 2050 ;
- Une diminution de la consommation d'énergie. L'ambition était de la faire diminuer – par rapport à 2010 – de 4 % en 2020, de 18 % en 2030, et de 44 % en 2050 ;
- Et une augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire, qui, cumulée à une diminution de la consommation d'énergie, devait permettre au Parc du Queyras d'atteindre l'autosuffisance énergétique en 2050. Les objectifs envisagés sont une augmentation – par rapport à 2010 – de 6 % de la capacité de production d'EnR sur le territoire en 2020, de 19 % en 2030, et de 41 % en 2050.
  - Émissions de gaz à effet de serre :

Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué dans le territoire du Parc depuis 2010, et ce de manière plus importante que ce qui était envisagé dans les objectifs du plan climat. En effet l'objectif de diminution de 5 % des émissions en 2020 par rapport à 2010 est dépassé, puisqu'en 2019 **cette diminution était de 17 %** ! Les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) hors biomasse, de méthane (CH<sub>4</sub>), et de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) sont ainsi passées de 52 809 825 kg équivalent CO<sub>2</sub> en 2010 à 43 851 846 kg éq. CO<sub>2</sub> en 2019 (Source : CIGALE, AtmoSud, 2022).

- Consommation d'énergie :

Tout comme les émissions de gaz à effet de serre, la tendance de la consommation énergétique sur le territoire est encourageante, la diminution est supérieure à ce qui était envisagé : **de l'ordre de 8 % en 2019, soit le double de ce qui était prévu**. Elle est en effet passée de **18 272 tonnes équivalent pétrole (tep) en 2010 à 16 796 tep en 2019** (Sources : CIGALE, AtmoSud, 2022).

- Production d'énergies renouvelables :

Il est à noter que toute l'énergie produite sur le territoire du Queyras est renouvelable. Toutefois, le territoire n'étant pas auto-suffisant en énergie, la part restante destinée à consommation est, elle, issue de production renouvelables et non-renouvelables (ressources fossiles, et notamment les ressources pétrolières concernant entre autres le secteur de la mobilité).

En 2019, 91 695 MWh d'énergie d'origine renouvelable étaient produits sur le territoire du Parc naturel régional du Queyras (101 538 MWh en 2010). La majeure partie de l'énergie produite provient de l'hydroélectricité (énergie électrique) et de la biomasse (énergie thermique). Les autres formes de production (énergie solaire photovoltaïque et thermique) ont toutefois connu un développement très important et encourageant (respectivement +1 600 % et +30 %), même si cette production reste – encore – très marginale dans le total de la production.

Les objectifs du plan climat prévoyaient une augmentation de +6 % de la capacité de production d'EnR sur le territoire, **cet objectif n'est pas atteint** et cela s'explique notamment par la grande variabilité de la production d'énergie d'origine hydroélectrique (qui représentait à elle seule en 2019 presque 80 % de la production totale) selon les années.

- Autosuffisance énergétique :

Le plan climat porte l'ambition de l'autonomie énergétique du territoire pour 2050. En 2010 l'énergie produite dans le Parc du Queyras correspondait à 47,8 % de l'énergie totale consommée. Malgré la diminution de la consommation énergétique et du fait de la baisse de production énergétique sur le territoire, ce taux tombe à 30,6 % en 2018 et remonte à **46,9 % en 2019**, un niveau proche de celui de 2010.

### **Ce que prévoyait la charte qui n'a pas été fait :**

Mettre en place une stratégie tarifaire ou une reconnaissance pour les visiteurs venant en train

Établir une liste de préconisations environnementales communes à toutes les collectivités, délivrée à tout demandeur de permis de construire. La brochure *Construire en Queyras* est en cours de réédition.

### **Préconisations pour la prochaine charte :**

- Conserver le niveau d'exigence pour faire diminuer les émissions des gaz à effet de serre et atteindre l'autosuffisance énergétique, c'est-à-dire continuer à agir pour :
  - La suppression des gaspillages et la sobriété énergétique ;
  - La réduction des consommations d'énergie pour atteindre une meilleure efficacité énergétique ;
  - Le développement des énergies renouvelables, dans le respect des enjeux environnementaux et en s'assurant que la richesse reste sur le territoire.
- Multiplier les dispositions dans toutes les thématiques, dans cette optique :
  - En défendant les activités touristiques économes en ressources et en énergie et en définissant une stratégie commune portant les valeurs de l'écotourisme et anticipant les effets du changement climatique ;
  - En soutenant l'évolution des pratiques agricoles et alimentaires, ce qui passe par une réflexion sur un changement de modèle et une évolution des pratiques ;
  - En accompagnant des privés et structures publiques pour améliorer la performance et la sobriété énergétique des bâtiments (en conservant les aspects identitaires) et des activités ;
  - En continuant à travailler sur les questions de mobilité, toujours dans l'optique de diminution des émissions de GES et d'économie d'énergie ;
  - En menant des campagnes d'éducation et de sensibilisation pour changer les pratiques.

A scenic view of a mountain village built on a hillside, surrounded by autumn-colored trees. In the foreground, a person wearing a hat and a backpack stands in a field of tall grass, looking towards the village. The word "Conclusion" is overlaid in large white text.

# Conclusion



## Conclusion

À travers la mise en œuvre de cette charte, le Parc a œuvré pour rendre son action plus visible, notamment via les outils de communication qu'il a développés et les événements qu'il a organisés ou ceux auxquels il a participé. Il a également fortifié les liens avec et entre acteurs du territoire (comme avec le Groupe Agriculture Durable).

Grâce à ses actions, le Parc est vraisemblablement aujourd'hui mieux identifié. L'étude de notoriété menée sur deux années par des étudiants de master 2 Gestion durable des territoires de montagne à Gap en atteste. Il laisse apparaître que le Parc est bien connu des habitants permanents interrogés : plus des deux tiers expriment avoir connaissance des actions menées par le Parc. Malgré leur présence plus ponctuelle sur le territoire, les résidents secondaires interrogés sont aussi au fait des actions menées par le Parc, dans de moindres proportions cependant. La majorité des répondants portent une appréciation générale positive sur le Parc. Les résidents secondaires ont des niveaux de satisfaction légèrement plus élevés que ceux des résidents permanents. La capacité du Parc à assurer une meilleure protection de l'environnement est appréciée par une très large majorité des répondants. Dans des proportions proches, l'opportunité que le Parc représente en matière de développement économique du territoire est aussi plébiscitée. Les avis sur les contraintes que le Parc pourrait faire peser sur les projets de construction ou de rénovation de bâtiments sont, par contre, plus mitigés.

L'un des principaux rôles du Parc est de faire respecter par l'ensemble des parties prenantes les objectifs qu'il poursuit, notamment en ce qui concerne la conciliation des activités humaines avec la préservation des équilibres naturels et de la biodiversité. Il rend pour cela des avis – formulés selon les cas par son Conseil scientifique ou ses agents – sur les projets d'équipement et d'aménagement du territoire, les documents d'urbanisme, etc. Ces avis sont, semble-t-il, de plus en plus souvent suivis, mais ce n'est pas pour autant toujours le cas (un certain nombre de dispositions de la charte ont par exemple été repris dans l'ensemble des PLU, tandis que d'autres ne l'ont pas été). Il reste un travail (pédagogique) à poursuivre pour faire adhérer l'ensemble des acteurs du territoire aux objectifs du Parc. La question des circulations motorisées est à cet égard représentative : toutes les communes n'ont pas, à ce jour, pris les arrêtés municipaux en application du schéma défini en 2017 à l'échelle du Parc. Une question sous-jacente est celle des missions des agents du Parc dans la production et l'« accompagnement » de ces avis : en effet, le temps qu'ils consacrent ou pourraient consacrer aux porteurs de projets est difficile à valoriser puisqu'un projet évité ou amélioré ne se voit pas. En outre, il est important d'assurer une stabilité des chargés de mission afin notamment d'établir une relation de confiance dans la durée avec leurs interlocuteurs.

L'action du Parc s'étend au-delà de ses limites géographiques (Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, sites Natura 2000, etc.), notamment dans le cadre de partenariats sur des problématiques « émergentes » (comme par exemple le projet alimentaire territorial).

L'action du Parc s'articule avec celles de bien d'autres organismes, publics pour la plupart, intervenant sur son territoire (Communauté de communes, Office de tourisme, ONF, Chambre d'agriculture, etc.) avec lesquels il a d'ailleurs souvent passé des conventions pour clarifier les rôles de chacun.

Cette double dimension du périmètre géographique d'intervention (ou d'« influence ») du Parc et de la complémentarité du rôle des différents intervenants publics soulève la question de la vocation du Parc et de la façon dont il travaille avec l'ensemble de ses partenaires.

Les problématiques sur lesquelles il intervient sont de plus en plus interdépendantes et nécessitent des approches transversales. Le Parc a vraisemblablement un rôle croissant de « passerelle » à jouer entre tous les acteurs concernés. Quelle organisation pourrait-il pour cela développer ? La mise en place d'un conseil de développement était inscrite dans la charte ; une instance de ce type, intégrant l'ensemble des partenaires, pourrait être de nouveau envisagée.

Le Parc a développé une expertise qui lui permet d'apporter son appui aux acteurs concernés dans un certain nombre de domaines (urbanisme, prévention et gestion des risques, gestion de l'eau, itinéraires de randonnée, gestion des milieux naturels, conciliation des activités touristiques, etc.). Il est important qu'il stabilise les moyens humains qui lui permettent de conserver et renforcer cette expertise dans la durée (plusieurs postes de chargé de mission n'ont été occupés que par intermittence, pour l'urbanisme et les forêts par exemple).

Le Parc s'est doté d'une stratégie en matière de biodiversité. Il assure la gestion d'un certain nombre de sites naturels, dont la Réserve naturelle de Ristolas – Mont Viso, il participe à l'amélioration des connaissances à travers des travaux de cartographie et des études, et réalise le suivi régulier d'un certain nombre d'espèces animales et végétales. Il a développé une expertise en matière de gestion des milieux naturels, et de conciliation du tourisme et du pastoralisme avec la préservation de ces milieux. La reconnaissance de son savoir-faire dans ce domaine peut conduire à souhaiter, comme le CNPN l'a fait dans son avis de 2015, qu'il l'étende à de nouveaux périmètres de protection ; cela ne pourra toutefois s'envisager sans une augmentation des moyens humains et financiers correspondant, ce qui n'est pas le cas.

Le Parc a développé des études ou diagnostics dans de nombreux domaines. Indépendamment de leur contribution à l'amélioration des connaissances, ces travaux ont pour la plupart une visée opérationnelle. Ils restent pourtant souvent sous-valorisés, malgré les initiatives prises pour les porter à connaissance des acteurs potentiellement concernés ou intéressés. Il serait utile, à l'instar de ce qui a pu être fait sur les risques d'inondation, de renforcer les moyens de favoriser leur diffusion et leur appropriation (expositions, rencontres, supports d'animation...).

Le Parc a mené des actions pilotes, expérimenté, testé, développé des méthodes et savoir-faire qui ont eu un écho significatif sur d'autres territoires ou à l'échelle nationale (en matière par exemple de lutte contre les espèces végétales envahissantes ou de cohabitation entre loup et pastoralisme). Ce travail n'est pas pour autant particulièrement connu ou reconnu localement, il gagnerait à l'être.

Le Parc a porté des projets mobilisant des financements importants (en matière par exemple de prévention des risques d'inondation ou de mesures agroenvironnementales). Il n'est cependant pas structuré pour porter une ingénierie administrative et comptable lourde comme celle que peuvent par exemple nécessiter des financements européens.

Le Parc a engagé et porté des projets qui ont par la suite été repris par d'autres, ou qui ont vocation à l'être. C'est le cas par exemple de l'action qu'il a menée en matière de gestion des risques d'inondation (de la compétence désormais de la Communauté de communes (GEMAPI) ou de la démarche Énergie Climat, désormais portée à l'échelle du PETR). Le Parc joue ainsi un rôle de précurseur sur un certain nombre de sujets, sur lesquels il a vocation à passer ensuite le relais. Cela suscite deux réflexions.

La première concerne la façon dont les missions du Parc évoluent dans le temps et peuvent s'adapter à des problématiques ou enjeux émergents – dans un monde qui connaît des évolutions, mutations ou ruptures de plus en plus rapides, une charte écrite pour 15 ans ne peut pas tout anticiper...

La seconde concerne le fait qu'il peut conserver un rôle sur ces sujets (et les compétences humaines correspondantes), en matière d'animation par exemple, notamment pour favoriser la nécessaire transversalité dans la prise en compte de multiples enjeux sur son territoire, et que la complémentarité des rôles, avec les partenaires concernés, doit alors être explicitement clarifiée (un exemple typique est celui des itinéraires de randonnée, désormais de la compétence de la Communauté de communes, mais sur lesquels le Parc continue d'intervenir). Cela pose, de façon plus générale, la question de l'articulation et des complémentarités entre les rôles du Parc et les compétences de la Communauté de communes (compétences étendues par les évolutions législatives intervenues au cours de la dernière décennie), et dont le périmètre géographique englobe celui du Parc.

La question se pose par ailleurs de projets que le Parc a pu lancer à un moment donné (dans les domaines économiques et culturels notamment ou comme, récemment, la carte « visites culturelles » du Guillestrois-Queyras), en bénéficiant dans certains cas de financements ciblés, mais qu'il n'a pas nécessairement eu les moyens de poursuivre. Il serait utile de réaliser systématiquement une évaluation de ces projets lorsqu'ils arrivent à terme, pour décider de les pérenniser, de les abandonner ou de les reconduire sous d'autres formes. Cela est également le cas pour des réflexions qui ont pu être engagées sans qu'aucune décision n'ait été prise sur les suites à leur donner (en matière d'action culturelle par exemple).

L'ensemble de ces réflexions doit être mis en perspective avec l'ambition que le Parc peut ou doit se donner dans le cas du renouvellement de sa charte. Il paraît nécessaire d'éviter une dispersion autour d'objectifs trop nombreux, pour d'une part recentrer l'action du Parc sur quelques enjeux majeurs et d'autre part lui permettre de s'adapter, chemin faisant, à l'évolution de ces enjeux.

## **Table des sigles**

ACSSQ : Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras  
ADEAR : Association pour le développement de l'emploi agricole et rural  
AEP : Alimentation en eau potable  
ALCOTRA : Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière  
AFP : Association Foncière Pastorale  
APN : Activité de Pleine Nature  
APPB : Arrêté de Protection de biotope du vallon de Bouchouse  
AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine  
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin  
CDG : Centre de gestion  
CCGQ : Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras  
CERPAM : Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée  
CETD : Charte Européenne du Tourisme Durable  
CIPRA : Commission internationale pour la protection des Alpes  
CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CRET : Contrat Régional d'Équilibre territorial  
CTES : Contrat de Transition Ecologique et Solidaire  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
ENS : Espaces Naturels Sensibles  
EPCI : Établissement Intercommunal de Coopération Intercommunale  
GAD : Groupe d'Agriculture Durable  
GEMAPI : Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations  
GES : Gaz à effet de serre  
GIE : Groupement d'Intérêt Economique  
GIRN : Gestion Intégrée des Risques Naturels  
IMBE : Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie  
Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
MAB : Man and Biosphère  
MAEC : Mesure Agri-Environnementale Climatique  
OAP : Orientation d'aménagement et de programmation  
OGM : Organisme Génétiquement Modifié  
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
ONF : Office National des Forêts  
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat  
PAC : Politique Agricole Commune  
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur  
PADD : Projet d'aménagement et de développement durable  
PAEc : Projet Agro-Environnemental Climatique  
PAPI : Plan d'Action et de Prévention des Inondations  
PAT : Plan Alimentaire Territorial  
PC(A)ET : Plan Climat (Air) Énergie Territorial  
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras  
PIT : Plan Intégré Transfrontalier  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PPA : Personne publique associée  
RBI : Réserve biologique intégrale  
RLP : Règlement local de publicité  
RNN : Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso  
RTM : Restauration des Terrains de Montagne  
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIL : Signalisation d'information locale  
SIT : Système d'Information Territorial  
SMAVD : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance  
STEPRIM : Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne  
TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte  
UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine  
ZAN : Zéro artificialisation nette  
ZAP : Zone d'agriculture Protégée  
ZSC : Zone Spéciale de Conservation  
ZPS : Zone de Protection Spéciale

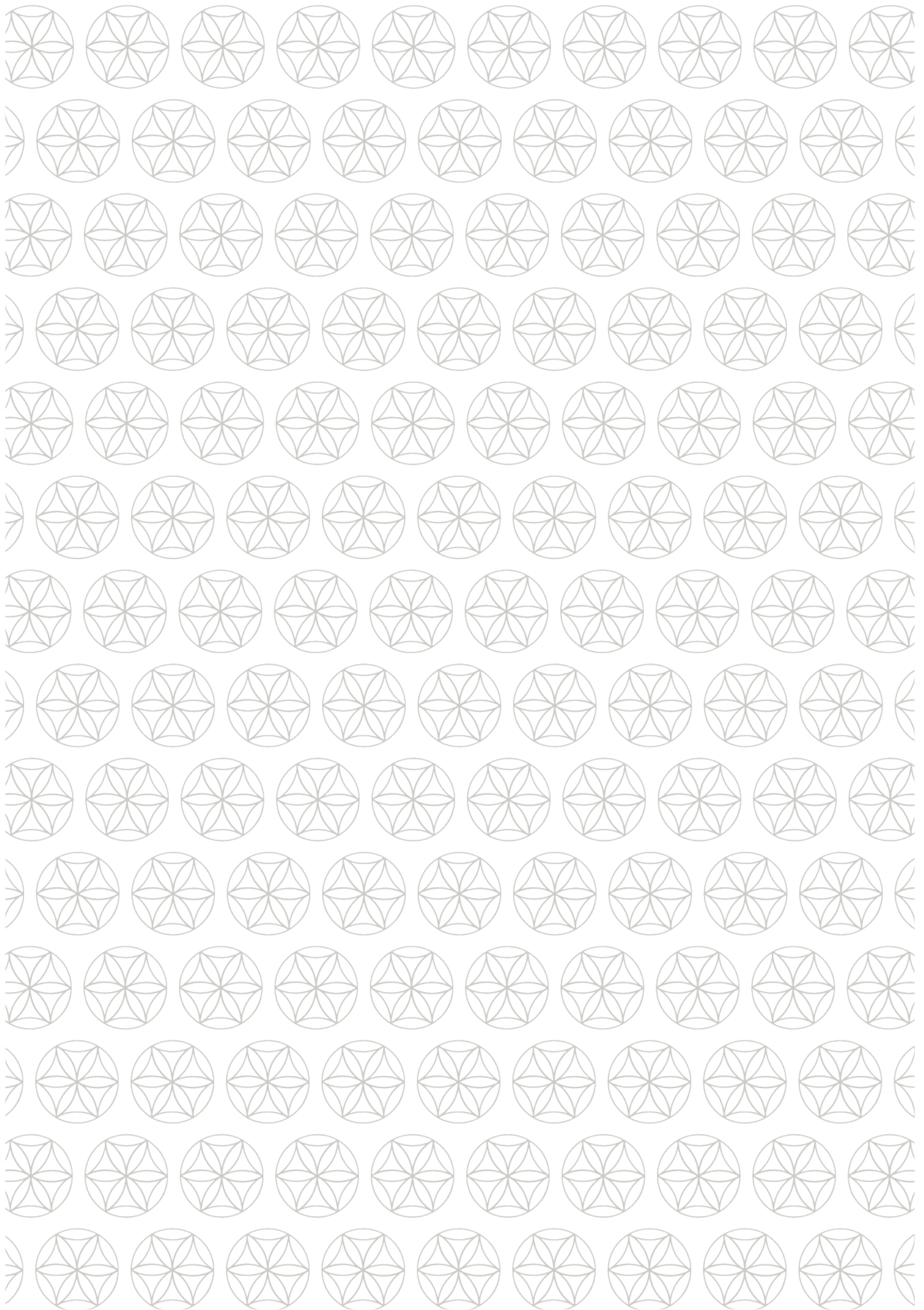


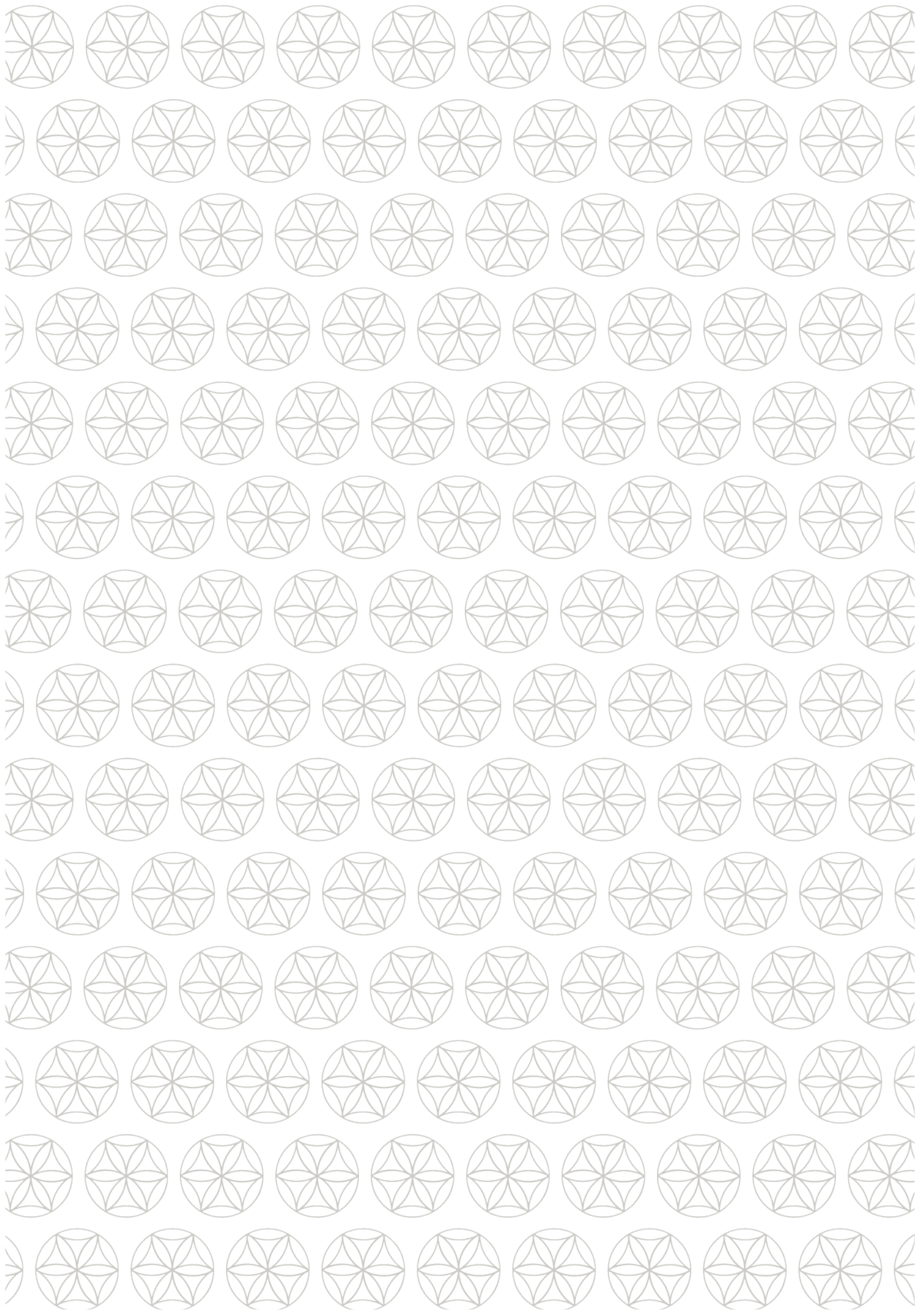
# Annexes



## Annexes

- 1- Liste des attendus du Parc
- 2- [Bilan d'activités 2018](#)
- 3- [Bilan d'activités 2019](#)
- 4- [Bilan d'activités 2020](#)
- 5- [Bilan d'activités 2021](#)







**Parc naturel régional du Queyras**

3 580 route de l'Izoard

05350 ARVIEUX

04 92 46 88 20 • [pnrq@pnr-queyras.fr](mailto:pnrq@pnr-queyras.fr) • [www.pnr-queyras.fr](http://www.pnr-queyras.fr)

Avec le soutien de



**Guillestrois-Queyras**  
Communauté de communes